



Mardi 17 mars 2026

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance du lundi 9
FÉVRIER 2026

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2026 SG 2 - Héritage des Jeux. - Convention avec le Fonds de dotation Paris 2024 pour le soutien à des projets répondant à l'objectif de promotion et de développement de la pratique sportive pour toutes et tous.	30
Hommage à M. Patrice-Henry Desaubliaux.....	3	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prévention des atteintes au principe de laïcité dans le sport associatif.	31
Hommage à M. René Galy-Dejean.....	4	Compte rendu de la 8e Commission.....	33
Rappel au règlement.....	7	2026 DPE 8 - Restitution par "Eau de Paris" d'une emprise immobilière relevant de l'ancienne usine des eaux d'Ivry-sur-Seine.....	33
Rappel au règlement.....	8	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement de la SEMOP gérant le réseau de chaleur urbain et aux montants des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris.....	34
Hommage à la mémoire d'El Hacen Diarra.....	9	2026 DEVE 16 - Conventions de financement de travaux de mise en sécurité sur la Petite Ceinture du 15e avec S.N.C.F. Réseau.....	34
Bilan de la mandature.....	10	2026 DAE 33 - Prix Savoir-faire en transmission 2027 (84.000 euros).....	34
Adoption de comptes rendus.....	14	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du B.H.V.....	35
2026 DAE 40 - Marchés de quartier. - Indemnisation d'un délégataire de service public, gestionnaire des marchés. - Solde pour l'année 2020.....	14	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à la librairie féministe et LGBTQIA+ "Violette and Co".....	37
Compte rendu de la 7e Commission.....	14	2026 DFA 4 - Création par la S.A.E.M.P.F. de la société de projet "Société du crématorium d'Etampes".....	38
Rappel au règlement.....	14	2026 DDCT 57 - Subvention de fonctionnement à l'association "Consentis" (30.000 euros).....	40
Compte rendu de la 7e Commission (suite).....	15	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des établissements de nuit et festivals à Paris.....	41
2026 DGRI 15 - Aide d'urgence (150.000 euros) à "Électriciens sans frontières" pour l'achat de générateurs électriques à Kyiv en Ukraine.....	16	2026 DEVE 6 - Convention avec la Commune de Villedieu-sur-Indre pour l'entretien d'une sépulture dans le cimetière de cette ville.....	41
2026 DGRI 3 - Avenant n° 1 à la convention avec l'association "Apiflordev" dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2024".....	18	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'austérité imposée par le Gouvernement aux collectivités, services publics et au logement social.....	42
2026 DGRI 6 - Subvention (9.380 euros) et convention tripartite avec la Fondation "Cité internationale des arts" pour l'accueil d'un résident ICORN (International Cities of Refuge Network) de la Ville de Paris.....	20	Compte rendu de la 2e Commission.....	43
2026 DGRI 7 - Subvention (160.000 euros) à l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales".....	22	2026 DAC 287 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la prise du central téléphonique "Archives", pendant la Libération de Paris, au 106-110, rue du Temple dans le 3e arrondissement.....	44
Rappel au règlement.....	23	2026 DEVE 10 - Dénomination Espace Jacques Martial attribuée à une partie des jardins du Trocadéro (16e).....	46
2026 DICOM 3 - Conventions de partenariat relatives aux célébrations du soixante-dixième anniversaire du jumelage entre Paris et Rome.....	23	2026 DEVE 21 - Dénomination "Square de N'Djaména" attribuée à l'aménagement paysager situé place Félix-Eboué (12e).....	48
2026 DGRI 14 - Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.....	24	2026 DJS 76 - Attribution de la dénomination "Centre sportif Suzanne Liébrard" au nouveau gymnase situé boulevard Carnot (12e).....	49
Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif à la situation des Kurdes du Rojava dans le Nord-Est syrien.....	26		
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au soutien des manifestants pacifiques iraniens qui se battent pour la liberté et contre le régime des mollahs.....	27		
Vœu déposé par l'Exécutif.....	27		
2026 DJS 10 - Subventions (10.250 euros) à trois associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (10e).....	29		
2026 DJS 79 - Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port fluvio-maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de baignades (12e, 15e et Paris Centre).....	30		

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dénomination de l'école élémentaire située au 52, rue de Wattignies, en hommage à France Gall. 50

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'attribution du nom de Brigitte Bardot à une voie du jardin du Ranelagh. 50

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage rendu à M. Gaston Sayada. 50

2026 DAC 8 - Subvention (776.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association "Maison de la Poésie" (Paris Centre). 54

2026 DAC 88 - Subventions (37.000 euros) à deux associations, convention avec l'association "Union des musiciens de jazz". 55

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la grève des personnels du Louvre et l'inaction du Ministère de la Culture. 55

Compte rendu de la 3e Commission. 57

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la remise en chantier du projet de réaménagement de la station Saint-Paul (ligne 1). 57

2026 DLH 30 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Protection Civile Paris Seine" (PCPS) pour la mise à disposition de locaux situés 26, rue Saint-Roch (1er). 58

2026 DPMP 1 - Subventions (103.000 euros) et convention avec quatre structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes. 59

2026 PP 10 - D.S.P. - Capture, mise en fourrière et suivi des animaux errants sur l'espace public parisien. 60

2026 DLH 47 - Autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans avec l'association "René Capitant" portant sur un immeuble communal sis 8, rue de Lanneau (5e). 60

2026 DSP 1 - Subventions (2.598.000 euros) et 1 convention dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages. 61

2026 DSP 13 - Subventions (240.000 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif "Paris Med" (10e, 13e). 62

2026 DSP 17 - Garantie d'emprunts pour la réhabilitation d'un C.S.A.P.A. et la création de 16 places d'appartements de coordination thérapeutique situés 61, rue Pajol (18e) par le Groupe "SOS Coopérative immobilière". 64

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'accueil des victimes en Unités médico-judiciaires. 64

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux rejets de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII dans l'atmosphère et au relevé dans les lieux d'accueil des enfants. 66

2026 DSOL 2 - 24 subventions de fonctionnement pour le C.A.S.-V.P., 1 fondation, 1 S.A.S. et 18 associations (1.377.592 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions. 66

2026 DSOL 12 - 11 subventions de fonctionnement (335.018 euros) et 6 conventions pluriannuelles d'objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires. 67

2026 DSOL 14 - Subventions de fonctionnement (427.503 euros) relatives à des actions de mise à l'abri de familles dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris. Conventions. 68

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux opérations dites de "mise à l'abri" menées par l'État et à la nécessité d'un hébergement digne, adapté et pérenne. 68

2026 DDCT 2 - Adoption de l'annexe à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) relative aux minorations de loyers. 72

2026 DLH 16 - Location de l'immeuble 35, rue Maurice-Ripoche (14e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 73

2026 DLH 26 - Location de l'immeuble 20, boulevard Beaumarchais (11e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 73

Vœu déposé par M. COURTOIS et Mme IBLED relatif au renforcement de l'accès au logement social des agents publics travaillant à Paris. 73

2026 DLH 3 - Subventions (672.000 euros) à 4 associations participant à l'information des Parisien.ne.s sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits (ADIL 75 - convention 2024 - 2026 - 3e année). 73

2026 DLH 4 - Subventions (125.000 euros) à 2 organismes contribuant à l'évaluation de l'encadrement des loyers (O.L.A.P. - Convention 2024 - 2026 - 3e année et APUR. - Convention 2025 - 2027 - 2e année). 75

2026 DLH 39 - Location de l'immeuble 1, rue des Chartreux (6e) à la R.I.V.P. - Déclassement anticipé et bail emphytéotique. 76

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la protection des chiens dans l'espace public. 76

2026 DSOL 18 - Avenant à la convention de partenariat avec l'association "Protection Civile Paris Seine" pour son action de portage et d'assistance aux personnes vulnérables. 77

2026 DU 23 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 1". - 18 à 42, avenue d'Italie (13e). - Projet "Italik". - Autorisation de modifier la répartition des affectations commerciales. 78

2026 DU 26 - Aqueduc de la Dhuys. - Cession à "Ile-de-France Nature" d'une emprise de 3.150 mètres carrés environ située entre le parvis de la future gare Clichy-Montfermeil et l'entrée de la forêt régionale de Bondy (93). 79

2026 DVD 19 - Bercy Charenton (12e). - Convention d'occupation temporaire avec "S.N.C.F. Réseau" et bail civil avec "FRET S.N.C.F." pour créer un chemin piétons et vélos entre la rue Baron-Le-Roy et le boulevard Poniatowski. 79

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression du pastillage au P.L.U.b. 80

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du patrimoine faubourien rue du Télégraphe. 80

2026 DDCT 10 - Subventions (22.500 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (1ère enveloppe 15e). 80

2026 DDCT 22 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement culturel "Le Théâtre de la Concorde", dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.....	80	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au renforcement des mesures visant à garantir la protection et les droits des enfants.....	93
2026 DDCT 33 - Subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif pour 571.500 euros à 8 associations pour le financement de 9 projets associatifs.	81	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la défense de l'éducation populaire face aux attaques du Gouvernement et à la suppression du financement des "Colos apprenantes" par l'Etat.....	94
Information sur le déroulement de la séance.....	81	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la participation financière de la Ville de Paris au financement des études préalables à la rénovation globale de la cité scolaire Chaptal.	95
2026 DAE 45 - Subventions (428.000 euros) et conventions avec trois entreprises d'insertion par le travail indépendant parisiennes.	81	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage public à El Hacem Diarra.	96
2026 DAJ 1 - Communication de Mme la Maire de Paris sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement, au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.	83	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la publication d'un tableau de suivi des vœux adoptés par le Conseil de Paris durant la mandature.....	99
2026 DASCO 5 - Signature d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec "AGF Autisme", et octroi d'une aide en nature pour le bien sis 43, rue Falguière (15e).	83	Vœu déposé par M. HATTE relatif au respect du quorum lors de l'examen des projets de délibération du Conseil de Paris.	100
2026 DASCO 11 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.....	84	2026 DLH 41 - 11, rue Valette (5e). - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association "Communauté Sant'Egidio France" et protocole d'accord.....	100
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classes et au non remplacement des enseignants dans les écoles.....	84	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réhabilitation et au maintien de la crèche rue Valette (5e).	100
2026 DASCO 12 - Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.....	86	Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à la crèche Valette (5e).	100
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé pour en ouvrir dans le public.	86	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'indépendance numérique et à l'autonomie stratégique de la Ville de Paris.....	102
2026 DASCO 14 - Caisses des écoles (13e). - Transfert de l'intégralité du service de la restauration des collèges Moulin des Prés et Gustave Flaubert à la Caisse des écoles du 13e et ajustement de la subvention 2026.	88	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec Minneapolis face aux dérives de I.C.E. et à la suspension des marchés avec Capgemini.	103
2026 DASCO 15 - Caisses des écoles(20e). - Transfert de l'intégralité du service de restauration des collèges Pierre Mendès France & Jean-Baptiste Clément à la Caisse des écoles du 20e et ajustement de la subvention 2026.	88	2026 DAE 38 - Subvention de fonctionnement (359.000 euros) et convention avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris Recherche".....	104
2026 DASCO 16 - Caisses des écoles (19e). - Transfert de l'intégralité du service de la restauration des collèges Georges Méliès et Edgar Varèse à la Caisse des écoles du 19e et ajustement de la subvention 2026.	88	2026 DU 22 - Régularisation de vues et de cour commune existantes grevant la parcelle 44, rue de la Victoire au bénéfice de l'ensemble immobilier 11-15 bis, rue Saint-Georges / 38-42, rue de la Victoire (9e).....	106
2026 DASCO 17 - Caisses des écoles (10e). - Transfert de l'intégralité du service de la restauration de la Grange aux Belles à la Caisse des écoles du 10e et ajustement de la subvention 2026 au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.	89	Intervention de M. Patrick BLOCHE, premier adjoint.	106
2026 DASCO 23 - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville et la Région pour la création de cours "oasis" au sein de la Cité mixte régionale François Villon (14e).	89	Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme.....	107
2026 DDCT 60 - Création de délégués d'arrondissement du Défenseur des enfants.....	89	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	107
2026 DVD 30 - Projet d'aménagement de la place de la Concorde (8e). - Approbation de la signature de la convention de transfert de gestion des fossés Est entre l'Etat et la Ville de Paris.....	91	Clôture de la séance.	108
		Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.....	109
		Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	110
		Comptes rendus des Commissions.	121
		Liste des membres présents.....	128
		Tableau récapitulatif des absences. - Année 2025. ..	129
		Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	140

Tableau des votes des groupes politiques.....145

La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Représentant du Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, veuillez prendre place. J'attends que chacun et chacune soit à sa place.

Hommage à M. Patrice-Henry Desaubliaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition survenue le 13 janvier 2026, à l'âge de 89 ans, de Patrice-Henry Desaubliaux, ancien Conseiller de Paris.

(Les conseillers se lèvent).

Né le 4 juillet 1936 à Neuilly-sur-Seine, Patrice-Henry Desaubliaux a suivi ses études à la Sorbonne et à l'Institut catholique de Paris. En 1963, il intègre les équipes du quotidien "La Croix", puis, en 1969, le service politique du "Figaro", pour y suivre le Rassemblement pour la République, le R.P.R. Après 1973, il se spécialisera au sein de la rédaction du "Figaro" sur les questions de défense et de sécurité nationales.

Aux élections municipales de mars 1983, Patrice-Henry Desaubliaux est élu au Conseil de Paris, avec l'étiquette R.P.R., sur la liste Union pour Paris, conduite par Didier BARIANI, dans le 20^e arrondissement. Il y siègera jusqu'en 1989. En mai 1983, Jacques Chirac, Maire de Paris, le nomme Conseiller délégué chargé de la vie associative. Patrice-Henry Desaubliaux est également adjoint au maire du 20^e arrondissement.

Ses obsèques ont été célébrées le 23 janvier 2026, en la chapelle de Préfailles.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à ses petits-enfants, à son fils, présent en tribune, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille, les condoléances attristées de notre Assemblée. Je vous demande de respecter une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Vincent BALADI, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", pour lui rendre également hommage.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, d'abord conseiller d'arrondissement dans le 20^e arrondissement, comme vous l'avez dit, Patrice-Henry Desaubliaux devient Conseiller de Paris en 1983, sous l'étiquette du R.P.R., que certains Conseillers de Paris ici présents ont connu. Sa grande curiosité pour l'actualité française et internationale faisait de lui un expert reconnu, notamment dans les questions de défense. Cela ne l'a pas empêché, aussi, d'être un élu de terrain, attentif aux personnes, à leurs difficultés quotidiennes, à leurs réalités les plus simples. Peut-être tenait-il cela de ses années de pensionnat à l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que discerner dans ce mélange d'engagement, de service et d'attention, une forme de noblesse. Homme multiple, comme chaque homme politique, il s'investit pleinement durant ses années d'études en lettres à la Sorbonne et à l'Institut catholique de Paris : participation au bureau des élèves, relance du "Catho journal".

C'est sans doute ce trait de personnalité, partagé avec Michel Bassi, qui conduisit ce dernier à l'engager au service politique du "Figaro" en 1969, après ses débuts, vous l'avez dit, Madame la Maire, au journal "La Croix". C'est l'année de l'élection à l'Élysée de Georges Pompidou. Il resta 32 ans, jusqu'en 2001, date de son départ à la retraite. Au sein du journal, mais aussi aux yeux de l'ensemble des médias, c'était un journaliste de référence sur les questions de défense, sur les questions militaires, une matière de prédilection vers laquelle il s'est orienté, sur les conseils d'Alain Peyrefitte.

Avec sa femme Claire, fille de Jean Letourneau, ils ont fondé une famille avec 6 enfants et 13 petits-enfants.

A sa famille, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher collègue.

Hommage à M. René Galy-Dejean.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais demander à nouveau de vous lever.

(Les conseillers se lèvent).

Je voudrais saluer ici la famille de M. René Galy-Dejean.

Chère Sophie, chers Cyril, Jérôme, Alban, Camille, toute sa famille ici présente, mes chers collègues. Nous avons appris avec une profonde tristesse la disparition de René Galy-Dejean, survenue le 29 janvier dernier, à l'âge de 93 ans.

Avec lui, s'est éteint une grande figure de la vie politique parisienne, de la vie politique du 15^e arrondissement, aussi, et un serviteur exemplaire des institutions de la République.

Né en 1932 dans le Gers, formé au droit, René Galy-Dejean a très tôt choisi la voie de l'engagement public. Entré à l'administration des postes et des télécommunications, il s'y impose par sa rigueur et son sens du dialogue. Ses qualités vont le conduire à devenir chef de cabinet de Jacques Murette, puis à rejoindre Georges Pompidou, qu'il servira avec une fidélité exemplaire.

A Matignon comme à l'Élysée, il occupe des fonctions essentielles, jusqu'à devenir chef de cabinet du Président de la République en janvier 1974. Chargé notamment des relations avec les élus et de l'aménagement de Paris, il fut un acteur discret, mais déterminant, de la politique nationale. Il restera profondément attaché à la mémoire de Georges Pompidou.

René Galy-Dejean fut aussi, et d'abord, pour les Parisiens, un élu de terrain, passionné d'urbanisme et d'astronomie. Il a laissé une trace impressionnante dans l'architecture et dans la construction du 15^e arrondissement. C'était un maire bâtisseur. Il a notamment marqué de son empreinte le quartier de Beaugrenelle. Il a été maire du 15^e arrondissement pendant 25 ans, de 1983 à 2008, Conseiller de Paris, Député, aussi, de 1991 à 2007. Il a assuré avec dévouement la continuité républicaine, au service de la Ville, mais aussi de son arrondissement.

J'ai été son opposante, à mes débuts politiques, à Paris, en 2000, 2001. Nous avons, au fil du temps, noué une relation de respect et d'échanges que j'appréciais. C'était un grand Monsieur, très élégant. Il avait la passion du 15^e arrondissement, je l'ai dit, de l'architecture. Il était intarissable sur l'urbanisme sur dalle, aujourd'hui classé parmi les grandes réalisations du XX^e siècle. D'ailleurs, sa passion conjointe pour l'urbanisme et pour l'astronomie l'avait conduit à nommer différents espaces de cette dalle Beaugrenelle, que nous connaissons bien, les habitants du 15^e arrondissement, Monsieur le maire est là, aussi, de nom de constellations ou d'étoiles. On y trouvait deux éléments, vraiment, de ce qui l'inspirait, et de la marque qu'il a voulu laisser dans le 15^e arrondissement. J'ai eu la chance de continuer à m'entretenir de temps en temps avec lui, à échanger, y compris lorsque je suis devenue Maire de Paris.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite. René Galy-Dejean laisse donc l'image d'un homme de devoir, d'un homme honnête, engagé, fier de ses convictions, mais jamais sectaire. Je veux vraiment ici aussi, en mon nom personnel, lui rendre hommage, au nom du Conseil de Paris, également. Je veux à nouveau adresser à son épouse, à ses enfants, à ses petits-enfants, à sa famille, à tous ses proches, nos plus sincères condoléances, et l'expression de notre profond respect.

Je vous remercie, et je vous invite à respecter une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement.

Je vous en prie.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - "J'ai toujours considéré que dans le maquis juridico-administratif français empilant les collectivités territoriales et les fonctions qui s'y rattachent, une seule avaient la faveur spontanée, pour ne pas dire l'affection, de la population : la responsabilité de maire. C'est la mieux comprise. C'est celle qui veille sur la vie quotidienne depuis la naissance, avec l'état civil, jusqu'à la fin de vie, avec la considération due aux anciens". Ces mots, bien sûr extraits des mémoires de René Galy-Dejean, expriment une conception de la politique qui place la vie quotidienne des administrés au cœur de ses préoccupations, exigeant qu'il a su incarner dans son engagement constant au service de la France et de la cité, et plus singulièrement, encore, du 15^e arrondissement, auquel, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, il demeurera profondément attaché.

René Galy-Dejean fut d'abord un grand serviteur de l'Etat. Il se définissait lui-même comme un homme de rouage. Secrétaire particulier, chef adjoint de cabinet, et enfin, chef de cabinet du Ministre des postes et télécommunications, Jacques Murette, de 1962 à 1967, dont il fut le très proche collaborateur, allant jusqu'à écrire que Jacques Murette l'avait inventé, il rejoint ensuite, sur sa recommandation et celle de Pierre Juillet, le cabinet de Georges Pompidou à Matignon, avant de l'accompagner à l'Élysée, lorsque celui-ci succède au Général de Gaulle. En janvier 1974, il devient son chef de cabinet, fonction qu'il exercera jusqu'au décès de celui-ci.

A travers ce parcours, déjà, se dessinent une certaine idée de la France, une certaine idée de l'action publique, action complexe, exigeante, patiente, faite de préparation minutieuse, de rigueur, et d'un sens aigu des responsabilités. René Galy-Dejean savait que l'Etat ne fonctionne ni par éclat, ni par effet de manche, mais par engrenage, par continuité, par respect des institutions. Servir, pour lui, n'était pas s'exposer, mais tenir ; non pas paraître, mais faire fonctionner.

René Galy-Dejean, homme politique, fut ce que l'on pourrait appeler un "gaulliste d'éthique", dont l'idéal n'était ni le verbe incantatoire, ni une doctrine abstraite, mais une exigence incarnée, là aussi, dans le réel de l'action. Son gaullisme s'est traduit par des fidélités claires et assumées. Il le conduisit à soutenir Michel Jobert et Michel Debré, dont il était si proche, même familialement, par son union avec sa petite-nièce, Sophie DURAND-GASSELIN, dont je veux saluer la présence, bien sûr, dans les tribunes.

Son ambition pour Paris s'inspirait aussi d'une conviction gaullienne personnelle, selon laquelle une grande Nation se reconnaît à sa grande Capitale, forte de son rayonnement économique, de sa vitalité culturelle, et de sa puissance symbolique. Son rapport au pouvoir ne fut ni personnel, ni possessif. Il fut, bien au contraire, ordonné, fonctionnel, presque acétique, intégralement tourné vers le service d'une architecture institutionnelle, qu'il fallait, jour après jour, faire tenir, vivre et durer.

Dans ma jeunesse, je suis entré en politique un peu comme l'on entrait dans les ordres. On servait une cause qui vous dépassait, avait-il coutume de rappeler. René Galy-Dejean, parlementaire, fut un député assidu, sourcilieux quant à la souveraineté de la France, à l'indépendance nationale, ce qui le fit se tourner naturellement vers les questions de défense. Député de Paris de 1991 à 2007, il siégea sans discontinuer, bien sûr, à la Commission de la défense nationale et des forces armées. Ce choix n'était ni circonstanciel, ni technique. Il prolongeait une trajectoire et une conviction.

Ce n'est pas un hasard s'il fut élu dans une élection partielle, en pleine première guerre du Golfe, alors que son fils, Stéphane, capitaine au 1er régiment de hussards parachutistes, participait en première ligne à l'opération "Daguet". Ancien combattant d'Algérie lui-même, titulaire de la Croix de la valeur militaire, René Galy-Dejean portait en lui une conscience aiguë de ce que signifie la guerre, après l'avoir vécue en Algérie, non comme abstraction stratégique, mais comme épreuve humaine et responsabilité politique.

Fidèle à une tradition gaulliste indéfectible, il considérait la défense nationale comme le socle irréductible de la souveraineté, de la crédibilité de la France, principe plus que jamais d'actualité. Il afficha cette exigence, notamment comme auteur d'un rapport sur la dissuasion nucléaire française, ou encore comme membre de la Mission d'information sur les événements de Srebrenica. Il participa à ce travail de vérité et de lucidité dans un moment où l'Europe redécouvrait avec stupeur la violence de masse et l'effondrement des certitudes héritées de l'après-guerre. Là aussi, le sujet est aujourd'hui redondant.

La marque de René Galy-Dejean dans le 15e arrondissement comme élu local fut à coup sûr, à l'évidence, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, celle d'un maire bâtisseur, à l'origine d'une transformation historique de l'arrondissement, par de grandes opérations de réaménagement urbain, pensées sur le temps long. Du Front de Seine, d'abord comme président de S.E.M.E.A. 15, à la reconversion des terrains Citroën sur des dizaines d'hectares, opération d'urbanisme d'une ampleur inédite, en continuant par celle de Dupleix et de Bague-Falguière, il a conduit une recomposition sans précédent de ces territoires, cherchant à concilier développement, qualité de vie, et cohésion urbaine. Dans ces années de grande mutation, le Conseil de Paris, dépourvu de Maire jusqu'en 1977, faisait le choix d'un urbanisme de tours, inspiré par le Président Pompidou, et pensé comme une réponse fonctionnelle et moderne aux besoins de la Capitale.

Le Front de Seine fut l'une des toutes premières opérations de ce type, à une époque où les tours de La Défense n'étaient encore qu'à l'état de projet. René Galy-Dejean n'a jamais pour autant éludé les critiques, ni les limites esthétiques de certaines réalisations. Il les a toujours replacées dans leur contexte, celui des 30 Glorieuses, de l'urgence du relogement, de l'afflux démographique, et des profondes mutations économiques auxquelles il fallait répondre, mais il fut aussi le maire du parc Brassens, en remplacement des abattoirs de Vaugirard, le maire du parc Citroën à la place des usines éponymes, et de la Coulée verte sur la Petite Ceinture ferroviaire.

Considérant que la culture devait être inscrite au cœur même des quartiers, il est aussi à l'origine du conservatoire du 15e arrondissement, comme de la construction du théâtre Silvia Monfort, offrant une solution pérenne à une œuvre et à un public jusqu'alors relégué dans des conditions précaires. Il soutint enfin la création du marché du livre ancien, convaincu que la culture devait être inscrite au cœur même des quartiers. Premier maire au titre de la loi P.L.M., élu pendant quatre mandatures, le visage architectural et urbanistique du 15e lui doit beaucoup.

Nommé Chevalier de l'Ordre national et du mérite en 1964, René Galy-Dejean fit partie de la toute première promotion de cet ordre, institué à cette époque par le Général de Gaulle. Une vie entière consacrée au service de la France et de la cité lui valut, par la suite, la Légion d'honneur, que lui remit Édouard Balladur, dont il fut également le suppléant.

J'ai eu, pour ma part, l'honneur d'être son premier adjoint pendant sept années. Ces années furent celles d'un travail exigeant, au contact d'une personnalité à la fois rigoureuse et singulière, profondément attachée à l'exercice

de l'autorité municipale, et dévouée corps et âme à l'intérêt général. René Galy-Dejean connaissait le 15^e arrondissement dans les détails de ses dossiers et de ses équilibres. Il accordait à cette connaissance une importance décisive. Il concevait l'action municipale comme une charge sérieuse, ordonnée, qui oblige à la constance, à la méthode, et au sens du devoir.

Alors, en ce moment de recueillement, et me tournant vers les tribunes, ma pensée, et j'associe bien sûr notre Sénatrice Agnès EVREN, et les élus du 15^e arrondissement, évidemment, va naturellement vers son épouse, Sophie, vers ses quatre fils, Stéphane, Cyril, Adrien et Jérôme, vers ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ici présents, auxquels j'adresse l'expression de nos pensées émues et attristées.

Je propose, Madame la Maire, pour lui rendre l'hommage qu'il mérite, que son nom soit donné à un espace public, pourquoi pas sur la dalle Beaugrenelle, afin que sa mémoire demeure vivante, inscrite dans cet arrondissement qu'il a tant aimé, et soit ainsi transmise en exemple aux générations futures.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Bien sûr, j'espère qu'un prochain Conseil de Paris donnera suite à cette proposition, que j'approuve pleinement.

Je donne la parole à François CONNAULT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

M. François CONNAULT. - Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, chers Sophie, Stéphane, Cyril, Adrien, et Jérôme, René Galy-Dejean, c'est d'abord une trajectoire, qui dit beaucoup de la France du lendemain de la Seconde guerre mondiale, celle d'un fils d'agriculteur ariégeois, appelé à servir l'Etat au plus haut niveau. Il suit des études de droit à Toulouse, puis à Paris, alors qu'il se destinait à une carrière d'ingénieur. Reçu au concours d'inspecteur des postes et télécommunications, il entre au Ministère des P.T.T. et poursuit à Sciences Po, avant d'être incorporé d'office, en mars 1958, et affecté pendant 23 mois en Algérie.

A son retour à Paris, chargé des relations avec la presse au service des relations extérieures du Ministère des P.T.T., il entre dans l'entourage de Jacques Marette, Ministre des P.T.T. et député du 15^e arrondissement. Il fait ainsi son entrée dans le monde politique par le cabinet d'un autre grand élu parisien, résistant, sénateur, puis député de Paris, Ministre des postes et télécommunications sous le Général de Gaulle. C'est de cette filiation politique que René Galy-Dejean gardera l'inspiration : une courtoisie parfaitement éduquée, un style un peu "vieille France", une écriture manuscrite irréprochable, et une attention scrupuleuse à la langue française.

Sa fidélité et sa droiture en faisaient un gaulliste au sens le plus noble du terme. Il a en quelque sorte assuré la transition entre deux mondes : l'ancien et le nouveau, celui du franc et celui de l'euro, celui des hommes et des robots. Dans ce clair-obscur, naissent parfois des monstres, parfois des héros. Il fut de ceux qui font confiance à leur instinct et tracent leur route sans jamais se renier.

Devenu chef de cabinet de Jacques Marette, il s'occupe de la circonscription du Ministre et de ses relations avec les parlementaires, ce qui le fait entrer d'emblée dans les grands enjeux de la transformation de Paris, entre urbanisme et gouvernance. Il devient successivement Conseiller municipal de Paris de 1965 à 1971, Conseiller général de la Seine sur la même période, puis, Conseiller de Paris de 1971 à 1977.

Il sera ensuite Maire du 15^e arrondissement, de 1983 à 2008, et Député de Paris de 1991 à 2007. De 1965 à 1995, il préside la S.E.M.E.A. 15. A ce titre, il participe aux grandes transformations du 15^e arrondissement, à commencer, bien sûr, par l'aménagement de la dalle de Beaugrenelle, mais aussi les pistes cyclables des boulevards de Grenelle et Garibaldi, le réaménagement de la rue du Commerce, le tramway des Maréchaux, la transformation de portions de la Petite Ceinture en espaces verts.

Il entre également au cabinet de Georges Pompidou, alors Premier Ministre, comme chargé des relations avec les parlementaires. Au lendemain de l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République, il est nommé chargé de mission, puis conseiller technique, au Secrétariat général de la présidence. Responsable de l'organisation des voyages et des déplacements du Président en province, il s'occupe aussi des dossiers parisiens, de l'aménagement de Paris et de la Région parisienne, ainsi que des relations avec les élus parisiens.

Avec son épouse, Sophie DURAND-GASSELIN, elle-même issue d'une autre grande famille d'hommes politiques qui ont marqué non seulement notre ville, mais aussi notre pays, la famille Debré, ils ont fondé une famille où vivent encore ces valeurs d'engagement, de fidélité et d'honneur.

A Sophie, son épouse, à ses quatre enfants, ses neuf petits-enfants et ses trois arrière-petits-enfants, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CONNAULT.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues.

Je m'adresse avec beaucoup d'émotion, parce que René Galy-Dejean, lorsque vous fûtes élue Conseillère de Paris du 15^e arrondissement, puis première adjointe, et moi, en 2001, adjoint à la culture, l'un des premiers maires d'arrondissement que je vis fut René Galy-Dejean, et René Galy-Dejean, comme vous l'avez très bien dit, les différents orateurs, était un serviteur exemplaire de la République.

Comme je crois à la synchronicité telle que l'a décrite le philosophe Young, lors de ma visite et de mon premier échange avec René Galy-Dejean, nous avons échangé sur nos familles réciproques, et sur nos lieux de villégiature. Nous découvrim^{es}, chère Sophie, qu'en effet, nous partagions en commun Préfailles, qui a été aujourd'hui, d'ailleurs, citée deux fois, la pointe de Saint-Gildas, Port Meleu... que des souvenirs d'enfance, puisque nos familles, GIRARD, DEBRÉ, DURAND-GASSELIN, étaient en effet, dans ce lieu de villégiature en commun, après la guerre.

René Galy-Dejean, Phillipe GOUJON l'a dit, a eu pour la culture et l'urbanisme, un prisme, une empreinte et une patte qui lui était très particulière, qui correspondaient à son élégance morale et physique, et son écriture, d'ailleurs, d'une grande beauté, puisqu'accueillant Silvia Monfort avec sa petite tente et son cordage, il permit ensuite, avec Jacques Chirac, Maire, d'en faire un théâtre, qui est le théâtre Silvia Monfort, aujourd'hui.

Je voudrais vous dire à vous, Sophie DURAND-GASSELIN GALY-DEJEAN, à vos fils, votre belle-fille, aux petits-enfants, également arrière-petits-enfants, que je crois donc en la synchronicité des situations. D'ailleurs, votre mère, Béatrice Durand-Gasselin, maria l'une de mes cousines, Bénédicte Girard, à Préfailles, puisqu'elle était adjointe au maire. Dans votre famille, on aime les élus, on aime la République, on aime et on respecte les mandats des élus, celui de maire, en particulier.

Alors, lorsqu'on termina notre première conversation, je l'avais raconté à Anne HIDALGO, il m'avait dit : "Je crois qu'avec nos liens DEBRÉ, DURAND-GASSELIN, GIRARD, vous ne pourrez pas être un trop mauvais adjoint à la culture".

Je vous remercie et je salue très chaleureusement sa famille, aujourd'hui, très heureux, en effet, que, dans Paris, un lieu puisse porter son nom prochainement.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GIRARD.

Merci à vous toutes et vous tous pour vos paroles.

Je veux remercier les familles présentes pour cet hommage.

Nous allons laisser les familles quitter la tribune, si elles le souhaitent, ou si elles veulent rester, elles sont les bienvenues, comme toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Merci à vous. Merci.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous poursuivons... Je n'ai pas encore démarré...

Oui. Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

C'est un rappel au règlement, au titre de l'article 1. Je laisse Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement, s'exprimer.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Madame la Maire, ce dernier Conseil de Paris intervient dans un contexte de suspicion sur des animateurs de la Ville de Paris, avec un certain nombre de signalements, graves, très graves, révélés ces derniers mois par la presse. Pas un jour sans la parution d'un nouvel article, ou d'un reportage "télé" qui rapporte des faits survenus dans les écoles parisiennes. Ce week-end encore, un animateur vacataire a été mis en examen pour agression sexuelle sur mineur. Même si sur la multitude de ces signalements, certains faits ne seront pas avérés par la justice, j'ai envie de dire que le mal est fait.

C'est un choc, c'est une épreuve, d'abord pour les enfants, pour les parents, pour toutes celles et tous ceux qui sont touchés dans leur chair, et, bien sûr, pour l'école publique, pour les directeurs, directrices, pris en étau, les enseignants, et les animateurs, qui, en grande majorité, font consciencieusement leur travail.

Mettons de côté la campagne électorale et intéressons-nous aux familles que nous rencontrons tous, maires d'arrondissement de l'opposition, ou maires d'arrondissement de la majorité. Ces familles sont inquiètes. Elles sont excédées. Évidemment, mal informées, puisque dans la confusion, elles pensent que le directeur d'école, et le maire d'arrondissement sont responsables du périscolaire.

La Défenseure des enfants de la Ville de Paris a reçu 150 saisines depuis mi-décembre, principalement sur des violences en milieu périscolaire. La Ville de Paris emploie 3.800 animateurs titulaires, 11.000 vacataires, sur les 626 écoles maternelles et élémentaires. Dans certaines écoles, le périscolaire, en dehors du rêve, ne repose que sur des

vacataires, c'est-à-dire des personnels non formés, payés autant que s'ils allaient travailler dans un "fast-food". Cela, c'est inadmissible. Chaque jour, des animateurs sont suspendus à titre conservatoire. Chaque jour, des personnels épuisés, moralement et physiquement, craquent, sous la pression de l'institution.

Dans 15 jours, les vacances de février : comment on garantit la qualité de l'accueil au centre de loisir ? Aujourd'hui, aucune école à Paris n'est épargnée par ce climat de défiance et de suspicion. Comment rassurer les parents ?

Vous avez, Madame la Maire, toujours refusé de remettre à plat le temps périscolaire à Paris, malgré les interventions d'un certain nombre d'entre nous, dont je fais partie, malgré l'intervention des directeurs d'école, qui ont été dépossédés de leurs prérogatives, et des syndicats. Alors, on en est là, aujourd'hui, et ce sujet vous rattrape, parce que vous n'avez pas pris la mesure de la gravité des faits. C'est le sujet du moment. C'est un sujet grave. Nous attendons des réponses maintenant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame, votre solution, c'est de supprimer le périscolaire, puisqu'il y a, dans le périscolaire, comme dans les écoles, d'ailleurs, des phénomènes de violences et d'agressions sexuelles contre les enfants absolument inadmissibles. Nous, notre solution est totalement différente. On va y revenir. J'y reviendrai dans mon propos, mais vous pointez de façon obsessionnelle, depuis 2013, la question du périscolaire. Votre solution me paraît un peu simple. A un moment où la parole des enfants est écoutée, doit être écoutée, à un moment où nous avons pris nos responsabilités d'élus, en suspendant les animateurs, tout comme, d'ailleurs, du côté de l'institution scolaire, Education nationale, qui n'est pas en reste, quant aux situations mentionnées. Nous avons pris nos responsabilités. J'y reviendrai.

Vous faites, même pour ce dernier Conseil de Paris, de la politique politicienne, avec une très, très courte vue. Madame BÜRKLI, personne n'est dupe. Oui, les maires d'arrondissement sont aussi responsables des temps du déjeuner, à travers notamment leurs responsabilités dans les caisses des écoles. Nous aurons l'occasion d'y revenir, chère Madame.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons notre Conseil de Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez déjà un rappel au règlement. Je vous rappelle, trois minutes de rappel au règlement, et pas plus.

M. Rudolph GRANIER. - Madame la Maire, merci beaucoup.

Nous n'avons pas une obsession. Nous avons de la volonté et de la constance dans nos convictions. Sur la base de l'article 1, c'est M. le maire, Jean-Pierre LECOQ qui fera un rappel au règlement au nom de notre groupe Changer Paris, avec Rachida DATI.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci beaucoup. C'est un sujet grave. Il faut effectivement essayer de le traiter avec gravité.

Bien sûr, j'avalise totalement ce qu'a dit Delphine BÜRKLI, qui connaît bien le sujet, au titre du 9e arrondissement, même si les maires d'arrondissement n'ont aucune responsabilité dans cette affaire, car tous les personnels sont des personnels de la Mairie de Paris, rémunérés par la Mairie de Paris, et promus par la Mairie de Paris. Ce sont les C.A.S.-V.P. qui sont effectivement en charge de l'accueil de la petite enfance et de ces sujets.

A cet égard, malheureusement, le maire du 15e arrondissement qui a dû s'absenter pour saluer la famille Galy-Dejean, m'a dit ce matin qu'un animateur était passé, qui avait fait l'objet d'un signalement dans une école du 7e arrondissement, était passé ce matin dans une école du 15e arrondissement.

Mes chers collègues, que l'on soit maire d'arrondissement, que l'on soit parent d'élève, que l'on soit grand-parent, on a tous des enfants, des petits-enfants, des enfants qui fréquentent des écoles publiques de Paris. Nous souhaitons tous, sur ces bancs, défendre une école publique de qualité. Or, malheureusement, depuis des années, vous n'avez pas pris la mesure de ce qui se passait.

D'ailleurs, c'est votre prédécesseur, Bertrand DELANOË, vous n'êtes pas responsable de tout, qui, en 2013, avait souhaité à tout prix instaurer les T.A.P. à Paris, et qui avait à cette époque, d'ailleurs, grâce au Recteur de l'époque, imposé ces activités périscolaires, alors que de très nombreux professeurs, de très nombreux directeurs d'école, ne souhaitaient pas ce mélange entre les temps d'école et les temps d'activités périscolaires.

En 2016 et 2017, avec Delphine BÜRKLI, nous avons, dans nos arrondissements respectifs, consulté tous les conseillers d'école des 6e et 9e arrondissements. Ils se sont tous prononcés pour le retour à la semaine de quatre jours. Le Rectorat et la Mairie de Paris ont refusé. En 2022, vous avez instauré le système "Cap maternelle", dans un certain nombre d'écoles maternelles. Beaucoup de parents d'élèves pensaient effectivement que l'on reviendrait, et que l'on arrêterait, dans les écoles maternelles, où tous les professionnels, tous les parents d'élèves, tous les

directeurs d'école, tous les enseignants savent que les activités périscolaires ne sont pas bonnes pour les enfants qui s'endorment, qui ne suivent pas, etc. Vous avez refusé.

Surtout, et depuis des mois, nous inspectons, nous alertons depuis un an, sans relâche. Nous avons demandé une saisine à l'Inspection générale de la Ville. Nous avons multiplié les vœux en séance et les interventions. Votre seule réponse, cela a été : "Circulez, il n'y a rien à voir !".

Malheureusement, je me dois également d'intervenir sur l'A.S.E. L'A.S.E., c'est exactement pareil. En 2022, nous avons demandé la mise en place d'une mission générale d'inspection. Le 9 décembre dernier, en 2025, les images d'un enfant maltraité apparaissaient sur toutes les télévisions de France.

Finalement, nous apprenons à la dérobée qu'il existe un rapport de l'Inspection générale sur le sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire. Vous avez terminé le temps de votre rappel au règlement. Nous aurons l'occasion, comme vous l'avez dit, de revenir régulièrement, dans ce Conseil de Paris...

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Vous n'avez pris aucune mesure depuis des mois, et continuez à agir comme si de rien n'était. Nous ne pouvons cautionner cette mascarade. Aussi, Madame la Maire, nous ne participerons pas à ce Conseil de Paris et nous quittons la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne participez pas. Votre obsession est claire. C'est revenir sur la question des temps périscolaires. Vous faites un procès à la semaine des quatre jours, alors qu'il y a un sujet majeur d'un "#MeToo" enfants que nous devons accompagner dans la prise de parole des enfants, dans les sanctions que nous devons apporter, nous, administration, mais également, la justice, contre les prédateurs sexuels qui sévissent dans les écoles, pas simplement à Paris.

Vous, votre réponse, c'est de dire : "Il faut supprimer la semaine de quatre jours". Proposez-le. Proposez-le dans votre campagne électorale. Vous verrez ce que vous diront les parents parisiens, qui ont tous besoin de périscolaire, et d'un service périscolaire de qualité, ce que nous faisons, ce que nous sommes en train de faire. Nous ne lâchons rien, quant à la sécurité de nos enfants, mais vous n'avez pas dévié d'un iota.

Domage que vous ne restiez pas, parce que je pense que vous nous auriez dit la même chose sur les questions de pollution de l'air et sur d'autres sujets qui sont vos obsessions de conservateurs, parce que vous n'êtes rien d'autre que des conservateurs, depuis 2014, voire avant.

Très bien. Chers collègues, nous allons poursuivre notre Conseil de Paris avec celles et ceux qui vont honorer leur mandat jusqu'au bout. Je les remercie. Ils sont un certain nombre, y compris sur les bancs de l'opposition. En tous les cas, la majorité est là. Cela me paraît nettement plus sérieux et responsable, notamment pour ce dernier Conseil de Paris.

Peut-être que Mme DATI avait un peu peur qu'on vienne l'interpeller sur ses nombreuses affaires, sur la date de son jugement, qui est prévu le 16 septembre 2026, après, notamment, l'élection municipale. Peut-être que Mme DATI avait peur qu'on ne l'interpelle sur le fait qu'elle s'accroche au Gouvernement, à son poste de Ministre, alors qu'il lui a été demandé de quitter son Ministère. Peut-être que Mme DATI n'assume pas tout à fait les casseroles qu'elle traîne avec elle, dans une élection où elle ne veut pas débattre. Elle ne veut pas débattre avec ses concurrents, et elle ne veut pas débattre ici, dans notre Assemblée. Je pense que les Parisiennes et Parisiens ne seront pas dupes.

Hommage à la mémoire d'El Hacem Diarra.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons notre Conseil de Paris.

Mes chers collègues... Vous n'êtes pas président de groupe, vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas le droit d'interrompre... Vous n'avez pas le droit...

La mort tragique... Mes chers collègues...

Mes chers collègues, je vous demande de revenir au sujet qui nous occupe.

Mes chers collègues, la mort tragique d'El Hacem Diarra... Un peu de respect, s'il vous plaît... Dans la nuit du 14 janvier, alors qu'il était en garde à vue dans le commissariat du 20e arrondissement, a suscité une légitime émotion, et des interrogations autour des circonstances de ce décès. Une information judiciaire a d'ailleurs été ouverte par le Parquet, et parallèlement, par l'I.G.P.N., qui est chargée d'une enquête.

J'ai, pour ma part, écrit au Ministre de l'Intérieur, pour relayer les attentes de nous toutes et nous tous, ici, élus de Paris, quant à l'issue de l'enquête, en espérant qu'elle fasse la lumière sur les causes du décès d'El Hacem Diarra. Je veux saluer en tribune ses proches.

Au-delà de la transparence attendue sur les conclusions des investigations, j'ai également indiqué que nous serions attentifs aux sanctions prononcées à l'endroit des policiers concernés, si des manquements venaient à être établis.

En réponse à la demande que je soutiens du groupe "Les Écologistes", et du groupe Communiste et Citoyen de Paris, qui ont demandé que puisse être tenue, ici, et observée, une minute de silence à la mémoire d'El Hacén Diarra, je vous propose, mes chers collègues, de nous lever, et de procéder à cette minute de silence.

Je vous remercie.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, merci.

Bilan de la mandature.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est avec une réelle émotion que je m'adresse à vous, cet après-midi, dans notre hémicycle, à l'ouverture du dernier Conseil de notre mandature. Je regrette qu'une partie non négligeable de l'opposition, la droite parisienne, emmenée par Rachida DATI, ait choisi de faire la chaise vide. Je pense que la chaise vide n'est jamais une bonne solution, en politique. Il vaut mieux assumer le débat, l'accepter, sans injurier. C'est vrai que nous n'avons pas été habitués à cela, depuis six ans, mais c'est avec une émotion évidente que je m'adresse à vous, dans l'hémicycle, aujourd'hui, pour ce dernier Conseil de notre mandat.

Une page se tourne, aujourd'hui, comme elle se tourne pour moi, mais aussi pour un certain nombre d'entre vous, qui ont fait le choix de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales.

Je me souviens, pour ma part, encore, de mes premiers pas au Conseil de Paris, après notre élection, le 25 mars 2001. Impressionnée par le décorum de cet hémicycle imposant, par l'organisation de la séance, que nous n'avons, d'ailleurs, cessé d'améliorer au fil des mandats, pour que chacun et chacune, et notamment l'opposition, puisse faire entendre sa voix, défendre ses idées et sa vision de Paris. Pour cela, il faut qu'elle soit présente. Dans les grandes épreuves que nous avons affrontées ensemble, nous avons fait corps, et nous avons aussi partagé beaucoup de joies.

Mes chers collègues, maire, c'est sans doute le plus beau des mandats, mais aussi le plus difficile. Pendant 12 ans, nous avons gouverné dans les crises. Nous les avons toutes relevées : l'accueil massif des réfugiés, les attentats de 2015, les conséquences de la crise climatique, l'incendie de Notre-Dame, la crise sanitaire, avec une ville totalement à l'arrêt, la crise énergétique, et l'inflation, liée notamment à la guerre en Ukraine.

Oui, pendant 12 ans, je n'ai eu, à aucun moment, à diriger dans le confort, mais ces épreuves, nous les avons surmontées. Je veux remercier celles et ceux qui ont été là, majorité, comme opposition. Heureusement qu'il y a eu, à certains moments de notre histoire, et dans les moments tragiques, des élus qui ont dépassé les clivages, pour accompagner, et faire en sorte que Paris reste debout. "Fluctuat nec mergitur" est bien notre devise commune.

Je veux remercier, tout d'abord, Patrick BLOCHE, mon premier adjoint.

Cher Patrick, tu es la preuve vivante que l'amitié en politique existe. Je te remercie pour ton sens du dialogue, de l'écoute, toujours disponible pour bâtir des consensus, trouver les chemins quand ils sont escarpés, dénouer les crises quand elles se présentent, et elles se sont présentées souvent. Merci beaucoup à toi, en notre nom à tous, cher Patrick, d'avoir fait vivre et organisé le débat au sein de notre Assemblée, et de l'avoir si souvent apaisé. Je sais que ce matin, deux membres de l'opposition, qui ne sont plus là, aujourd'hui, ont dit combien ils allaient déjà te regretter.

Je remercie également l'ensemble de mon équipe municipale, les adjoints, les maires d'arrondissement, majorité, bien sûr, mais aussi opposition, et les présidents de groupe, notamment de ma majorité, une majorité riche de ses différences, de ses nuances, de ses débats, mais qui est restée, contre vents et marées, et il y a eu beaucoup de vents et beaucoup de marées, unie dans l'exigence de servir Paris.

Je veux remercier aussi l'ensemble des Conseillers de Paris, de la majorité comme de l'opposition, qui ont fait vivre le débat démocratique. Je remercie celles et ceux qui ont fait vivre le débat démocratique dans le respect, sans injure, sans volonté d'empêcher. Les autres, j'aurai du mal à les remercier. Vous savez que je suis toujours quelqu'un de franc et honnête.

Je veux remercier aussi Marie VILLETTE, Frédérique LANCESTREMER, Vincent de VATHAIRE, les services du Conseil de Paris, la Séance, les collaboratrices et collaborateurs des groupes et des cabinets, qui nous ont permis de tenir ces débats, et qui ont permis aussi à nos décisions d'être préparées, puis mises en œuvre, parce que sans cet appui essentiel, notre Assemblée ne pourrait tout simplement pas fonctionner, ou alors, elle ne serait qu'un lieu de parole, et non pas de préparation de l'action.

Je veux remercier à distance le Préfet de police, qui sera là demain, et rappeler aussi que ce rôle très particulier du Préfet de police, au sein de notre Conseil, nous rappelle que Paris est une ville singulière, avec un statut particulier, parce que c'est la Capitale.

En 12 ans, nous avons mené beaucoup de batailles. Permettez-moi de revenir sur quelques éléments : la pollution. La pollution tuait 2.500 de nos concitoyens par an à Paris. En 2014, j'ai fait un choix clair, nous avons fait

un choix clair : sortir du tout voiture, adapter la ville et la préparer au choc climatique, le défi du siècle. Mettre en œuvre des politiques écologiques, c'est difficile. On le voit aujourd'hui. Il faut beaucoup de volonté.

Nous avons gagné tous les combats démocratiques, les combats politiques, c'est-à-dire les votes dans cette Assemblée, mais aussi tous les combats devant les tribunaux, là où nous avons été entraînés pour nous empêcher de mettre en œuvre ces orientations, ces objectifs, ces actions, notamment concernant la baisse de la pollution. Les résultats de notre action sont là : moins 25 % d'émissions de gaz à effet de serre depuis 2015, moins 50 % de pollution atmosphérique depuis 2015. Aujourd'hui, qui souhaiterait, qui songerait à remettre en cause la piétonnisation des voies sur berge ? Allez, je vais être charitable : presque personne.

L'apaisement du boulevard périphérique par la baisse de la vitesse et la mise en place d'une voie réservée a été un autre combat. C'est la révolution des mobilités. La prolongation du tramway, de la porte de la Chapelle à la porte Maillot, engagée aussi pour que la boucle soit bouclée, les 1.500 kilomètres de pistes cyclables, plus sur les trottoirs. Le sujet n'était pas de partager la chaussée entre les piétons et les vélos. Le sujet difficile, celui auquel nous nous sommes attaqués, dès 2014, a été de dire : "C'est la chaussée qu'il faut partager, c'est la voiture qui doit réduire sa place". Nous l'avons fait. La révolution des mobilités passe par le vélo, les transports collectifs, la marche. Il fallait gagner de la place sur la voiture. C'est ce que nous avons fait.

Pour adapter notre ville au changement climatique, bien sûr qu'il fallait aller plus loin : les 150.000 arbres depuis 2020, les 70 nouveaux jardins ouverts, la transformation des places parisiennes pour qu'elles ne soient plus des ronds-points tristes et inhospitaliers. Je pense à la Bastille, à la Nation, à Félix-Éboué. Je rappelle que la place de la République, c'était la mandature avant que je ne sois maire, mais je l'assume totalement, et dans sa méthode, et dans son contenu.

La forêt de la place de la Catalogne, la forêt du parvis de l'Hôtel de Ville, et demain, celle du Colonel-Fabien, les réservoirs de Grenelle, que nous allons inaugurer. Là, je sais que le maire du 15^e arrondissement ne fera pas la politique de la chaise vide. Il me l'a dit tout à l'heure. Il sera là pour inaugurer avec moi ce jardin Anne Sylvestre. Tout cela illustre la révolution.

Mes chers collègues, le logement aussi, bien sûr, parce que pour que Paris reste une ville mixte socialement, il fallait faire du logement, et du logement abordable, et du logement social. 700.000 Parisiens vivent aujourd'hui dans le parc social. Depuis 2004, nous avons financé plus de 100.000 logements familiaux et abordables. Nous avons rénové, construit, racheté des immeubles, réinventé des quartiers. Nous avons transformé des casernes, Reuilly dans le 12^e arrondissement, les Minimes, et, bientôt, la caserne Exelmans, dans le 16^e arrondissement.

Le logement, c'est bien plus qu'un toit. Nous ne nous sommes pas arrêtés à cette politique volontariste de construction. Nous avons lutté contre les meublés touristiques. Nous avons obtenu l'encadrement des loyers. Il faudra aller encore plus loin. Je sais que beaucoup, ici, sont déterminés à le faire.

Être maire, c'est aussi, j'en viens au sujet qui nous a occupés à l'instant, préparer l'avenir, et d'abord, penser surtout à nos enfants, et aux générations futures. La priorité absolue est de les protéger face aux prédateurs sexuels. Oui, des faits inadmissibles, inacceptables, d'une gravité extrême, ont eu lieu, dans les écoles, pas qu'à Paris. Il y a un "#MeToo", une parole libérée des enfants, et tant mieux. Cette parole doit être recueillie, recueillie par les adultes que nous sommes, chacun dans sa responsabilité, et y faire droit, et aller vers les sanctions. Non pas se cacher derrière de fausses polémiques et de faux sujets, comme nous venons de l'entendre à l'instant.

Oui, ces faits sont inacceptables, d'une gravité extrême. Nous sommes intraitables. Il n'y a ni excuse, ni complaisance. Tout acte appelle une réponse immédiate. L'indignation ne suffit pas, les amis. L'indignation ne suffit pas. Je le dis avec la plus grande fermeté : aucune impunité. Toutes les responsabilités seront établies et toutes les conséquences en seront tirées.

Une première conséquence, d'ailleurs, dans l'information des familles, puisque jusqu'alors, la Brigade des mineurs en charge des enquêtes demandait, et exigeait de la Ville, que nous ne communiquions pas. Nous avons fait bouger le Parquet sur ce sujet, pour que les familles soient au courant, et qu'il n'y ait pas une sorte d'idée d'omerta, quand ce sont des enquêtes qui sont en cours. Nous avons fait tout cela, avec un plan d'action pour lutter contre toutes les formes de violence faites aux enfants. Ce plan a été élaboré et présenté par Patrick BLOCHE le 14 novembre dernier. Ce plan est aujourd'hui une référence. Il est repris, aussi, à l'échelle nationale.

Après avoir eu une adjointe en charge de la protection de l'enfance, ce qui était une première, dans les grandes municipalités, nous avons, j'ai créé cette fonction de défenseur des enfants, qui est une fonction indépendante, et qui est pleinement exercée par Dominique VERSINI. Aujourd'hui, à Paris, que ce soit bien dit, aujourd'hui, à Paris, ce n'est pas hier, ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui : chaque enfant, chaque parent, dispose d'une interlocutrice identifiée. Paris protégera toujours ses enfants.

Nous protégeons également les 8.700 enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance. Je ne peux pas laisser des propos comme ceux, tout à l'heure, de Jean-Pierre LECOQ, alors que nous sommes le département de France qui a mis fin à un scandale concernant l'hébergement des jeunes adolescents dans des hôtels, les adolescents qui nous étaient confiés dans le cadre de l'Aide sociale à l'Enfance, que nous avons mis fin à ce scandale. Je ne peux pas

laisser ici salir l'action que nous avons conduite, pour laquelle se sont engagés aussi les fonctionnaires de la Ville et de l'A.S.E.

Oui, protéger, c'est permettre à tous les petits Parisiens, aussi, de grandir, d'apprendre, de s'épanouir dans notre ville. C'est notre priorité. Paris compte 620 écoles publiques, 114 collèges. L'école est notre bien commun. Nous la défendons sans relâche. Dans la ville du quart d'heure, c'est bien la ville, l'école, qui est la capitale du quartier. Nous nous sommes mobilisés. Je n'ai pas entendu un mot, dans la bouche de ceux qui sont sortis de cet hémicycle, sur les fermetures injustes de classes. Même, ils les justifient. Ils disent : "C'est la démographie". Bien sûr, allons-y ! C'est la démographie, comme partout en France. Nous, nous nous battons pour qu'à démographie en baisse, il y ait plus d'enseignants, plus d'adultes dans les classes. C'est cela, notre combat, et pas ce combat pour que cessent les temps périscolaires.

Les familles parisiennes ont besoin de cela. Je me souviens du temps où il n'y avait pas de temps périscolaire, où chacun devait se payer le mercredi avec telle association, parce qu'il n'y avait pas d'offre de service public permettant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. C'est à cela, qu'ils veulent revenir, parce qu'ils veulent nous faire croire, quoi ? Ils veulent nous faire croire que les enfants, tous les petits Parisiens, le mercredi matin, auraient leur maman à domicile, leur maman, bien sûr, leur famille, pour s'en occuper ? Vous connaissez la vie des Parisiennes et Parisiens ? Cela "bosse". Cela "bosse", pour payer le loyer, pour tenir et faire avancer la famille. Cela "bosse", cela veut dire que le mercredi matin, la plupart des enfants n'ont pas leur maman à domicile, ou même des familles qui ont la capacité de payer une nounou pour remplacer la maman à domicile. C'est pour cela qu'il faut un service public du périscolaire de qualité, comme nous l'avons fait. Alors oui, nous l'avons fait.

Nous nous sommes aussi mobilisés, et là, je n'ai pas entendu grand monde non plus, à part sur les rangs de la majorité, pour les décharges, les décharges des directeurs et des directrices d'école. J'ai même entendu des gens dire : "C'est un scandale qu'à Paris, il y ait ce traitement particulier". Non, le scandale, c'est qu'il faudrait que partout en France, il y ait ce traitement particulier, de décharge pour les directeurs et les directrices d'école. C'est notre modèle.

Nous avons aménagé plus de 200 cours "oasis" dans les écoles, dans les crèches, déployé plus de 300 "rues aux écoles". Nous avons, grâce à nos musées gratuits, les théâtres, les bibliothèques, fait en sorte que les petits Parisiens aient accès à ces services extraordinaires. Nous avons aussi ouvert des lieux, je n'y reviens pas, des lieux extraordinaires, pour faire l'école dehors, pour l'Académie des langues, etc., pour que d'autres méthodes, dans le public, puissent être proposées aux petits Parisiens.

Alors oui, nous avons fait tout cela, et je crois qu'aujourd'hui, nous pouvons en être fiers. Je veux le dire aussi, dans ce dernier Conseil de Paris, qui est un Conseil, aussi, de bilan, et puisqu'il n'est pas fait à l'extérieur, on va le faire ici. Mesdames et Messieurs les journalistes, allez-y.

Créer une police municipale au service des Parisiennes et des Parisiens, avec autant de femmes que d'hommes, cela, nous l'avons fait. Tout le monde doutait. C'était le scepticisme. On disait : "Non, à quoi cela va servir ?". Nous l'avons fait, et cela sécurise les quartiers, cela sécurise les femmes et les hommes dans les quartiers, plus de 4.000 agents.

Puis, parce que, parfois, aussi, j'entends cette petite musique, nous avons investi plus de 18 milliards d'euros partout dans la ville depuis 2014. Un investissement de 18 milliards d'euros, c'est quoi ? C'est préparer l'avenir, et cet investissement a enrichi le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens. Quand j'entends celles et ceux qui nous disent que nous aurions creusé une dette, que nous aurions appauvri la Ville, mes amis, une fois pour toutes, quand on investit, et quand on investit dans le service public, dans des bâtiments publics, on enrichit le patrimoine. Nous avons enrichi le patrimoine des Parisiens. Gardez ces chiffres en tête : le patrimoine des Parisiens est passé de 28 milliards d'euros en 2014, à 47 milliards d'euros aujourd'hui. Cela s'appelle de la bonne gestion.

Cela s'appelle de la bonne gestion, et je vous le redis, la trajectoire financière de Paris est robuste. Je laisse à mes successeurs, nous laissons à nos successeurs, une épargne brute de près de 800 millions d'euros. Je n'en entends pas souvent parler. Pourtant, 800 millions d'euros, ce sera utile, pour les successeurs, et aussi, une durée de désendettement de 12 ans. C'est-à-dire une durée de désendettement qui est celle qui était requise pour de la bonne gestion des collectivités locales, c'est-à-dire de l'investissement, et en même temps, de la maîtrise de la dette.

Alors, mes chers collègues, pendant ces 12 années, nous avons œuvré pour que la culture, aussi, soit le ciment. Pendant que d'autres, qui ne sont plus là, d'ailleurs, et qui ne seront plus là demain, non plus, baissaient le budget de la culture, nous, nous avons décidé de l'augmenter, parce que la culture, c'est ce qui permet de vivre dans nos différences, ce qui permet de tenir avec nos valeurs, de faire en sorte que toutes les Parisiennes et les Parisiens aient un ciment commun dans lequel ils se reconnaissent.

Puis, mes chers amis, je prends la parole, aussi, dans ce Conseil, en regardant très précisément la place que Paris occupe aujourd'hui en Europe et dans le monde, parce que vous savez, en fait, nos grandes villes sont aussi en compétition les unes avec les autres. Il y a une place qui se joue. Ce n'est pas le désir de puissance, mais ce n'est pas anodin par rapport aux capacités d'avoir de l'emploi à Paris, d'avoir des entreprises. C'est très important d'être dans les classements internationaux des villes à la bonne place.

Depuis maintenant 12 ans, nous sommes dans les classements, toujours, dans les 3 premiers, sur les investissements, sur l'attractivité de la ville, sur la qualité de la vie, sur beaucoup de sujets qui font que Paris est regardée comme une ville qui a une place singulière dans le monde, et je pense que la réussite des Jeux olympiques et paralympiques nous a permis de conquérir cette place.

Neuf années de travail, deux ans de candidature, où on a gagné. Cela faisait du bien, après tant d'échecs. On a changé de méthode, c'est vrai. On a mis les athlètes devant, on s'est fait un peu discrets, on s'est mis derrière, et on a gagné. On a gagné, pas pour nous, mais pour Paris, parce que l'accélération que les Jeux ont donnée à nos projets, qu'ils soient écologiques, qu'ils soient de mobilité, qu'ils soient d'embellissement de la ville, tout cela nous a permis d'aller très, très vite et très loin, grâce au sport, et vous avez tous en tête ces éléments très, très importants, de notre bilan.

Puis, ce que nous avons fait pendant 12 ans, a été une méthode assez simple. En fait, la méthode qui, souvent, fait l'objet de discussions, c'est quelque chose d'assez simple. La méthode est encadrée par la démocratie. D'abord, dans la méthode, il y a : respecter les engagements qu'on a pris devant les électeurs. C'est le point numéro un. Point numéro deux, respecter les lois, les règlements, voter les projets, voter les projets, parce que rien ne peut être fait, il n'y a pas de "fait du prince", dans les municipalités, ou de "fait de la princesse". Tout cela se fait à partir de votes, et une fois que les votes ont lieu, et en intégrant évidemment toutes les enquêtes publiques, les impacts et les concertations nécessaires, on agit, et on n'agit pas tout seul.

Là aussi, je crois que sur ces 12 dernières années, la démocratie participative, la place des citoyens dans l'action municipale, a été fondamentale. C'est sans doute le meilleur anticorps à tous les populismes et tous les risques démocratiques : 3.200 projets réalisés dans tous les quartiers grâce au budget participatif. Nous avons eu des votations citoyennes qui nous ont permis de trancher des grands sujets.

Je n'y reviens pas, mais les trotinettes, les S.U.V., mais surtout, nous avons 700.000 bénévoles parisiens. 700.000 bénévoles parisiens ! Vous imaginez ce que cela représente, sur une population de 2,1 millions d'habitants, et d'ailleurs, sur une population avec peut-être 1,4 million d'électeurs ? Cela représente une proportion non négligeable de Parisiens actifs, concernés, informés, qui ne sont pas susceptibles de se faire avoir par toutes les désinformations, par les ingénieurs du chaos, par toutes ces ingérences qui voudraient nous expliquer qu'à Paris, ce serait l'enfer, l'enfer sur terre. Je crois que personne ne peut ni croire, ni accepter une telle idée. En tout cas, c'est une bien pauvre idée pour justifier, sûrement, et cacher un manque de projet.

Ce qui est en jeu, dans le temps qui vient, c'est que ni l'écologie, ni la solidarité, ni la démocratie ne sont garanties. Jamais. Les 700.000 bénévoles, les Parisiens très actifs, ce sont des garanties, mais ce sont des garanties relatives. Ce qui est en jeu, dans le temps qui vient, et dans l'élection qui vient, c'est une vision de Paris. Ce n'est pas une alternance. Ce n'est pas une succession. En démocratie, cela n'existe pas. C'est une vision de Paris, et c'est un espace démocratique dans lequel Paris doit pouvoir continuer à dire, à se battre contre toutes ces tentations de brutalité, de manipulation, toutes ces tentations de ségrégation, pour montrer que Paris continue à inspirer le monde, et que l'héritage qui est le nôtre est un héritage qui remonte à la Libération de Paris, à la Commune de Paris, qui remonte à, bien sûr, aussi, Victor Hugo, toutes ces femmes et ces hommes, ces penseurs, ces acteurs, ces intellectuels, ces artistes, ces ouvriers, ces travailleurs, ces travailleuses, qui pensent que Paris est aussi un espace qui doit être l'espace de tous les possibles. En tout cas, l'endroit où ils ont envie de construire leur vie et de donner à leur famille les espérances qu'ils souhaitent.

Pour que tout cela reste, il va falloir, je vous le dis, mes amis... Une volonté, cela ne suffira pas : une volonté farouche. La volonté farouche de défendre cela, et je fais confiance aux Parisiennes et aux Parisiens, à leur exigence, à leur lucidité, à leur attachement à cette ville si particulière, à nulle autre pareille, je fais confiance aux Parisiennes et aux Parisiens pour suivre le chemin qui sera celui d'une nouvelle étape pour Paris, mais non pas de la régression, du renoncement, ou du retour, peut-être, à des manœuvres et à des pratiques d'un autre siècle, qui n'honorent pas la démocratie.

Je vais conclure, mais je vais vous dire : je trouve absolument scandaleux, utilisons ce mot, que, dans cette élection qui vient, une des candidates soit concernée par une affaire, au moins une, très grave, avec un jugement, un procès, fixé le 16 septembre prochain, c'est-à-dire après l'élection municipale, ce qui laisse aux Parisiens la possibilité, évidemment, de choisir, et c'est une très bonne chose, mais qui risque, au lendemain de ce procès, de ne plus, si elle était élue, et quelle que soit, d'ailleurs, sa place dans l'élection, de devoir abandonner ses mandats.

Je pense qu'il faut dire aux Parisiennes et aux Parisiens qu'on ne peut pas leur mentir. On ne peut pas leur mentir. On ne peut pas dire : "Tous les candidats sont là, sur la ligne de départ. Ils sont tous à égalité". Oui, il y en a une qui a une situation très particulière. C'est la justice qui le dira, mais c'est quand même assez singulier que dans cette ville, cette ville qui est un haut lieu de démocratie, qui est un haut lieu de résistance, qui est un haut lieu de combat pour l'état de droit, les Parisiennes et les Parisiens soient amenés à devoir départager des candidats dont une, en particulier, est dans une situation qui pourrait la conduire, si elle était élue, à ne pas assumer sa fonction, et donc qui d'autre pour assumer ses fonctions ?

Je crois qu'il y a une réforme du mode de scrutin qui disait : "Il faudrait que les Parisiens puissent savoir pour qui ils vont voter", parce que ce n'était pas normal, soi-disant, qu'ils votent pour quelqu'un sans savoir que cela allait

être leur maire. Cela, c'était la grande histoire qui a été racontée sur le changement de mode de scrutin, et on se retrouve dans une situation assez paradoxale, où le changement de scrutin a eu lieu, mais finalement, les Parisiens vont voter, et il se peut que, pour une des candidates, si la justice le décidait, elle ne puisse pas être maire. Alors, qui se cache, comme maire, derrière cette candidate qui, peut-être, ne pourra pas être maire ?

Je pense que les Parisiennes et les Parisiens ont droit à la vérité, à l'honnêteté, voilà, que nous leur devons, et à la transparence. Je pense que... Je n'imaginais pas à avoir à prononcer ces mots à cette tribune, parce que je n'imaginais pas que cette situation soit possible. Eh bien, même en France, même à Paris, cette situation s'avère possible, et donc, j'espère, je le souhaite, que les Parisiennes et les Parisiens puissent choisir véritablement qui sera leur maire de Paris, et non pas qui se cache derrière celles et ceux, ou celle plutôt, qui se présente aujourd'hui à cette fonction.

Merci, mes chers collègues.

Merci, merci. Cependant, on a du travail. C'était du travail, cela aussi. Quand je parlais de "volonté farouche", je vous assure, sans volonté farouche, dans le monde dans lequel on est, cela ne résistera pas aux tempêtes, donc "volonté farouche".

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025 et des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 ont été publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2026 DAE 40 - Marchés de quartier. - Indemnisation d'un délégataire de service public, gestionnaire des marchés. - Solde pour l'année 2020.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence d'un projet de délibération. Il s'agit du projet de délibération 2026 DAE 40, marché de quartier, indemnisation d'une délégataire de service public, gestionnaire de marché, solde pour l'année 2020. Je propose que vous vous prononciez, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Ce projet de délibération va donc être inscrit à l'ordre du jour.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Mme la Présidente de la 7e Commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Madame.

Cela m'aurait manqué !

Rappel au règlement.

M. Francis SZPINER. - Rappel au règlement.

Madame la Maire, nous sommes au dernier Conseil de Paris. Vous avez, pendant ces six années, légitimement, fort de l'élection, exercé ce mandat. Bien entendu, vous le savez, nous ne partageons pas, évidemment, une grande partie de la politique que vous avez menée. Nous n'allons pas reparler de la dette et de tous les autres sujets. Simplement, nous sommes l'opposition républicaine, et donc, si nous avons contesté, et nous continuerons à contester, une grande partie de votre politique, nous entendons le faire, d'abord, conformément à nos obligations, c'est-à-dire remplir notre mandat, et donc être présents.

Si je dois m'absenter, tout à l'heure, n'y voyez aucune fuite, il se trouve que je suis malheureusement retenu à la Cour d'assises pour le fils de Samuel Paty, et que, malheureusement, vous me pardonnerez, mes chers collègues, mais je pense que les débats à la Cour d'assises sont peut-être plus intéressants que les débats au Conseil de Paris, parfois, et qu'ils sont peut-être parfois aussi plus utiles.

Je voulais dire, tout simplement, que notre pays a besoin d'apaisement. Il a besoin d'un débat républicain, et d'un débat de confrontation d'idées. Il n'a pas besoin de querelles de personnes, ou d'anathèmes. C'est dans cet esprit que nous avons souhaité incarner l'opposition, que, j'espère, demain, nous incarnerons une majorité, et que l'opposition sera égale à ce que nous faisons, et je tenais, Madame la Maire, à vous remercier. J'ajouterai que même si nous avons eu des divergences sur la dette et sur un certain nombre de sujets, je tiens à dire qu'en ce qui concerne la lutte contre le racisme, la lutte contre l'antisémitisme, et la défense de la laïcité, il y a au moins un point sur lequel vous avez été irréprochable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci à vous, cher collègue, et merci d'être là. C'est souvent arrivé que ces quelques élus que vous êtes, ici, restent en séance, et je veux vraiment vous remercier, parce qu'effectivement, tout au long de ces années, de ces mandats, vous n'avez pas cherché à empêcher le débat, à transformer cet hémicycle en plateau de CNews, mais bel et bien en lieu de représentation des Parisiennes et des Parisiens. Je le dis aussi, la presse est là, 80 % des délibérations qui viennent en discussion au Conseil de Paris sont votées à l'unanimité. 80 % des délibérations !

L'écume, la vague, qui a souvent occupé, pour le plus grand bonheur d'un certain nombre de "talk-shows", ce Conseil de Paris, ce n'était donc qu'une écume, souvent, d'ailleurs, d'élus qui ne venaient là que pour faire l'écume, que pour faire le prolongement de ce qu'ils font sur des plateaux de CNews, ou sur d'autres plateaux qui ne favorisent pas le débat, la rationalité et la défense des droits.

Je vous remercie donc, Francis SZPINER, pour les propos que vous avez eus, et voilà, je vous souhaite aussi bon vent, et bonne chance, et bonne mer.

Compte rendu de la 7e Commission (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame GARRIGOS, vous avez la parole.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la dernière réunion de la 7e Commission s'est tenue le 3 février, et je remercie mon collègue Boris JAMET-FOURNIER qui a pu me remplacer au pied levé, suite à un gros rhume, comme nous en avons toutes et tous eu beaucoup ces derniers temps.

Nous avons commencé, bien sûr, par la délégation d'Arnaud NGATCHA, que nous allons voir dans quelques instants, qui a repris à la fois, justement, le cas du programme "I.C.O.R.N.", de la Maison de l'Europe, bien sûr, la célébration du jumelage entre Paris et Rome, ou des projets concernant l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets dans des pays en développement, et un projet de délibération qui a fait couler beaucoup d'encre, en tout cas sur les réseaux sociaux, celui des apicultrices au Togo. Nous parlerons également, d'"A.I.M.F.", de l'Institut français, ou encore de "Le Maghreb des Livres" et l'Institut kurde.

Concernant Pierre RABADAN, tout d'abord, comme à son accoutumée, et je tiens vraiment à le remercier, puisqu'il a profité de chacune des séances de commission pour nous faire un point des actualités concernant sa délégation. Sur le plan des équipements sportifs, il nous a signalé la réouverture de la plus vieille piscine de Paris, la piscine Château Landon, dans le 10e arrondissement, qui a bénéficié de travaux de rénovation conséquents.

Concernant un autre sujet, qui lui a tenu particulièrement à cœur pendant cette mandature, à savoir la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il est revenu sur différents dispositifs de protection mis en œuvre depuis 2020 qui ont pris de l'ampleur, et ont notamment permis de recueillir la parole des victimes, qu'elles soient majeures ou enfants.

En cette fin de mandature, tout est mis en œuvre, d'ailleurs, pour apporter un cadre sécurisant et prendre en charge les victimes quand il y en a. Un contrôle plus strict des agents est opéré, notamment pour celles et ceux qui travaillent auprès des plus jeunes, avec une formation obligatoire des encadrants sur un rythme très soutenu. Je me permets d'insister sur ce point, puisqu'on a vu qu'il était souvent remis en cause.

Concernant la Convention citoyenne sur la Seine, une proposition de loi sur la personnalité juridique de notre fleuve devrait prochainement être déposée au Sénat, portée par Rémi FÉRAUD, et j'espère très sincèrement qu'elle sera adoptée.

Beaucoup de projets de délibération ont été proposés, puisque c'était l'objectif de ce Conseil, de pouvoir apporter des subventions en ce début d'année, des subventions importantes, mais qui laissent une marge de manœuvre au prochain Exécutif. Là aussi, je tiens à remercier Karim ZIADY pour les présentations qu'il a pu faire. Nous sommes revenus sur le "P.U.C. rugby", le "P.U.C. omnisports", le "Stade français omnisports", le "Racing multi-athlon", et bien d'autres clubs encore.

D'autres projets de délibération concernaient l'héritage des Jeux, des travaux dans des équipements sportifs, ainsi que la baignade dans la Seine l'été prochain. Pour finir, deux projets de délibération pour les dossiers d'Anouch TORANIAN qui portent sur des subventions à des associations au titre de l'engagement citoyen ont été examinés.

Je voudrais, pour conclure cette présentation des projets de délibération que vous allez avoir à examiner et à adopter dans quelques instants, revenir et remercier tous mes collègues les adjoints, et tous mes collègues Conseillers de Paris qui ont assisté et qui ont participé activement aux travaux de la 7e Commission, aux membres de leur cabinet, ainsi qu'à toutes les équipes, notamment de la Séance, qui ont permis que ces séances se tiennent.

Je souhaitais, en tant que présidente, d'une part, les remercier, mais aussi dire quel a été mon plaisir de présider cette commission, et notamment par votre participation très active aux auditions que j'ai pu organiser tout au long de ces six années. Comme vous le savez, pour enrichir nos débats et nous éclairer sur certains sujets, chaque fois que possible, j'ai invité des experts internationaux, des représentants associatifs, mais aussi des personnalités politiques qui étaient de passage à Paris. Je pense bien sûr aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens, aux Afghanes, aux Iraniennes, aux Palestiniens, aux Soudanais. Je ne peux tous les citer, mais vous savez combien tout cela a été riche.

Je pense bien sûr à, également, et je remercie, Pierre RABADAN, pour les deux visites qu'il nous a fait faire dans le cadre, justement, de la préparation des Jeux, que ce soit la visite du chantier de l'Arena de la porte de la Chapelle, ou encore le village des Jeux pour les athlètes olympiques et paralympiques.

Toutes ces réunions n'auraient eu de sens, bien sûr, sans votre participation, et en cette fin de mandature, je tenais à dire qu'il est vrai que ces trois dernières années...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame GARRIGOS...

Mme Geneviève GARRIGOS. - Je conclus très vite, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, là, il faut conclure.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Je voulais juste dire un mot pour saluer les Ukrainiens et les Ukrainiennes, les femmes iraniennes et les Iraniens, les Afghans et les Afghanes, et dire une dernière fois, en hommage des Kurdes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame, mais les temps de parole sont à respecter. Les élus doivent respecter leur temps de parole, Madame la Présidente de la Commission.

Chère collègue, merci beaucoup.

2026 DGRI 15 - Aide d'urgence (150.000 euros) à "Électriciens sans frontières" pour l'achat de générateurs électriques à Kyiv en Ukraine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons d'ailleurs un projet de délibération DGRI 15. Il s'agit d'une aide d'urgence de 150.000 euros à "Electriciens sans frontières", pour l'achat de générateur électrique à Kyiv, en Ukraine. Permettez-moi d'en dire quelques mots, puisque depuis bientôt quatre ans, l'Ukraine subit une guerre brutale menée par la Russie, au mépris du droit international et au mépris des droits des Ukrainiennes et des Ukrainiens. On ne peut que constater qu'ils se battent de façon héroïque, que, d'ailleurs, face à cette oppression russe, ils sont aussi ceux qui œuvrent pour notre propre liberté et notre sécurité.

J'ai eu l'occasion de me rendre à plusieurs reprises en Ukraine, à cinq reprises. Je m'apprête à y retourner une sixième fois, pour notamment leur apporter cette aide qui devrait leur permettre de surmonter cette situation terrible qu'ils vivent dans cet hiver de guerre et avec des frappes qui ont visé toutes les infrastructures énergétiques, qui se sont intensifiées, à Kyiv, comme ailleurs, avec des températures qui oscillent entre -7 et -15 degrés. L'accès à l'électricité est indispensable, parce que cela conditionne tout.

Nous avons donc décidé, en tous les cas, je vous le propose, de décider d'attribuer 150.000 euros à cette organisation, "Electriciens sans frontières" dans le cadre d'une campagne qui s'appelle : "Des lumières pour l'hiver", à laquelle nous avons déjà apporté notre soutien lors de l'hiver 2022-2023. D'ailleurs, je m'étais rendue à Kyiv à ce moment, pour apporter aussi cette aide. Cette subvention permettra l'achat, la préparation technique, le transport et la livraison de neuf générateurs électriques à Kyiv, qui équiperont des hôpitaux, des écoles, des maternités, et des centres d'hébergement qui permettront de passer la nuit dans des conditions qui garantiront la sécurité et un tant soit peu de confort aux habitants de Kyiv.

Nous avons ce partenariat avec la capitale ukrainienne. Nous avons déjà aussi œuvré, avec Pierre RABADAN, notamment, sur la réhabilitation du club de football, le "Lokomotyv" de Kyiv, avec les enfants que nous avons accompagnés, qui sont venus aussi à Paris. Bref, cette présence et cette relation très forte doivent se poursuivre, et j'espère que ce projet de délibération sera voté à l'unanimité et qu'il nous permettra d'apporter une aide à la population qui lui permette de traverser l'hiver dans des conditions minimales de sécurité et de dignité.

Je vous remercie.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous l'avez rappelé, ce projet de délibération est présenté quatre ans jour pour jour après l'invasion de l'Ukraine par les troupes de l'armée russe. L'Ukraine, quatre ans après, est toujours en guerre, des milliers de victimes civiles et militaires mortes, blessées, handicapées, des vies brisées, des familles endeuillées, mais aussi des villes entièrement rasées.

Je tenais aujourd'hui, une nouvelle fois, au nom des membres de mon groupe, à exprimer tout notre soutien et notre solidarité au peuple ukrainien frappé par l'effroyable épreuve qu'il traverse et à lui témoigner notre admiration pour sa résistance héroïque. Si l'Union européenne et ses Etats membres ont joué et jouent encore un rôle crucial dans le soutien à l'Ukraine, les grandes villes d'Europe, et au premier rang d'entre elles Paris, sont également présentes et actives, comme nous le sommes à votre initiative, Madame la Maire, depuis le début.

Oui, il existe une solidarité entre les grandes villes du monde, lorsqu'elles sont confrontées à la guerre. Paris l'a démontré avec d'autres à plusieurs reprises. Oui, pour Kyiv, pour l'Ukraine, Paris a été là, que ce soit avec l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le sol de Paris, avec des mesures symboliques, mais importantes, comme l'inauguration du jardin de Kyiv - au Peuple ukrainien, près du Petit Palais, ou l'illumination de la Tour Eiffel aux couleurs de l'Ukraine, à plusieurs reprises. Je pense aussi au vote par le Conseil de Paris, notre Conseil, de la citoyenneté d'honneur pour Kyiv, qui illustre des liens désormais indéfectibles, et je crois que c'est la première fois, dans l'histoire de Paris, qu'une ville ait été élevée à ce rang de citoyenne d'honneur. Je pense aussi aux dispositifs que nous avons mis en œuvre pour accueillir les étudiants ukrainiens et une délégation d'athlètes aux Jeux de Paris 2024.

Aujourd'hui, l'aide urgente que nous allons voter est très concrète, et depuis le début de l'hiver, alors que les frappes russes se sont intensifiées sur la capitale ukrainienne, privant ainsi régulièrement une grande partie des habitants d'électricité, cette aide est particulièrement nécessaire. Dans ce contexte, la ville de Kyiv nous a fait part de ses besoins urgents en générateurs électriques et en équipements énergétiques pour les bâtiments publics essentiels, afin de permettre à la population de traverser l'hiver dans des conditions minimales de sécurité. C'est la raison pour laquelle ce projet de délibération prévoit le versement de 150.000 euros à l'O.N.G. "Electriciens sans frontières", et nous l'approuvons, évidemment.

Cependant, au-delà de cette nouvelle aide, je souhaite aussi former un vœu pour l'avenir. Notre Conseil a prouvé à plusieurs reprises que lorsqu'on s'attaque aux valeurs essentielles de la démocratie, à l'Europe, les différents groupes qui le composent font corps, ensemble, au-delà des divergences politiques, et alors que, dans un peu plus d'un mois, auront lieu les élections municipales, je forme le vœu que le soutien que Paris a apporté à Kyiv et à l'Ukraine perdure, qu'il s'inscrive dans le temps, autant que cela sera malheureusement nécessaire. Kyiv a pu compter sur nous. Elle doit désormais savoir qu'elle pourra aussi compter sur notre soutien demain, quand viendra l'heure de la paix, de la libération du pays, et quand arrivera l'heure de la reconstruction.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur Rémi FÉRAUD.

La parole, pour vous répondre, est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le président Rémi FÉRAUD, vous l'avez rappelé, depuis 2022, suite à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, la Ville de Paris a exprimé sa solidarité envers le peuple ukrainien, avec notamment, Madame la Maire, vous l'avez dit, la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens, la mobilisation de notre Ville pour l'achat de générateurs électriques, et l'adoption d'une aide exceptionnelle, notamment, d'1 million d'euros.

Cette solidarité n'est pas une posture, elle répond à ce que vivent chaque jour des millions de civils ukrainiens. Comme chaque hiver depuis presque quatre ans, les bombardements russes ciblent délibérément les infrastructures énergétiques ukrainiennes, plongeant la population dans le froid et l'obscurité. Depuis le début de l'hiver, les frappes ont provoqué des coupures d'électricité sur près de 80 % du territoire ukrainien, pouvant durer jusqu'à 16 heures par jour. Mi-janvier 2026, plus de 63.000 infrastructures énergétiques étaient endommagées, alors que les températures extérieures approchent les moins 20 degrés, et que les températures intérieures peuvent descendre en dessous de moins 6 degrés.

La nuit glaciale du 2-3 février dernier, la Russie a lancé ce que les autorités ukrainiennes ont qualifié de "la plus puissante offensive contre le secteur énergétique depuis le début de l'année", mettant fin à une courte trêve temporaire. La ville de Kyiv, dans laquelle plus de 1.000 immeubles sont privés de chauffage, nous a fait part de ses besoins immédiats et vitaux en équipements énergétiques, en particulier en générateurs électriques, indispensables au maintien des services publics essentiels : hôpitaux, maternités, écoles, ou encore centres d'hébergement.

Cette aide d'urgence prévoit donc l'attribution d'une subvention de 150.000 euros à l'association "Electriciens sans frontières", une O.N.G. reconnue d'utilité publique depuis 2013, et à laquelle nous avons déjà apporté notre soutien. L'organisation assurera l'acheminement des neuf générateurs et d'équipements énergétiques d'urgence vers des infrastructures indispensables à la vie quotidienne des populations ukrainiennes.

Alors que l'hiver se poursuit, des tirs de missiles et des raids de drones russes sur Kyiv ne faiblissent pas et les civils en restent les premières victimes. Dans ce contexte, Paris réaffirme, sur votre volonté, la fidélité au peuple ukrainien et à sa ville sœur, Kyiv. Vous vous rendez, vous l'avez dit, à Kyiv, dans quelques semaines, afin de pouvoir rencontrer les autorités sur place et réaffirmer le soutien de notre Ville à la capitale ukrainienne et à son peuple.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DGRI 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 15).

Je vous remercie.

2026 DGRI 3 - Avenant n° 1 à la convention avec l'association "Apiflordev" dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2024".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le projet de délibération DGRI 3 est un avenant à la convention avec l'association "Apiflordev", dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2024".

La parole est à Mme GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Geneviève GARRIGOS. - Excusez-moi, je croyais que j'avais mon collègue Ian BROSSAT qui devait intervenir avant moi. C'est pour cela que j'étais un peu perturbée.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à prolonger d'une année la convention avec l'association "Apiflordev", dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2024". Je suis beaucoup intervenue pendant ces six années, ce sera ma dernière intervention de cette mandature, mais je tenais particulièrement, parce que, oui...

Écoutez bien.

Au-delà de l'intérêt et de la qualité de ce projet, je voudrais d'abord signaler une chose. Le jury du "Label Solidev" réunit chaque année l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, y compris le groupe Changer Paris, qui a dénigré cette subvention sur les réseaux sociaux, ainsi que d'autres, alors que lors de la session de décembre 2023, notre collègue René-François BERNARD qui le représentait, et que je remercie pour la qualité des échanges que nous avons eus lors de ces jurys, a voté en faveur de son financement. Que s'est-il donc passé ?

Eh oui, avec Changer Paris, c'est aussi changer d'opinion ! La posture et les polémiques à grosses ficelles sur les réseaux sociaux ayant plus de valeur que l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, car ici, nous parlons du soutien à une association parisienne qui s'engage, comme beaucoup d'autres, et que nous sommes très fiers de soutenir, pour la promotion d'un monde plus juste et plus durable, dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies, mais avec Changer Paris, c'est toujours la même méthode. Pour exister, pour se valoriser, ils dénigrent Paris, ils dénigrent ses services publics, son administration, ses associations. Ils dénigrent les Parisiens et les Parisiennes.

Nous avons toujours fait le choix exactement inverse, et cela demeure notre boussole. Nous assumons une politique ambitieuse en matière de coopération décentralisée, et ce, d'autant plus quand cela participe à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, l'insertion des femmes dans la société, car ce projet concerne la formation de femmes apicultrices au Togo. Il s'agit très concrètement de fournir à ces femmes des compétences et des revenus pour leur permettre de s'émanciper, de leur ouvrir le chemin de l'autonomie, ce dont nous devrions toutes et tous nous féliciter. Oui, nous souhaitons que Paris demeure un acteur à part entière de la solidarité internationale, de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, un engagement remarquable porté par la DGRI, que je remercie pour la qualité de leur travail et du suivi des projets qui sont souvent remis en cause, et je tiens à le signaler, à tort.

Oui, nous sommes pour une ville qui rayonne, une ville influente dans le monde entier pour son engagement dans les défenses des droits humains, de l'égalité et de la justice sociale, parce que faire rayonner Paris, c'est aussi la faire briller dans l'obscurité, quand les vents mauvais seront là, et nous savons qu'elle continuera à le faire, et je vous remercie de voter pour cette subvention.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est ma première intervention, ce ne sera pas la dernière, peut-être la dernière jusque dans quelques années.

J'ai quelque chose qui, moi, m'interpelle. Vous ne m'avez pas donné la parole quand j'ai souhaité faire cette alerte. Je précise que vous avez la malchance de m'avoir en secrétaire de séance, c'est-à-dire l'un des quatre plus jeunes de ce Conseil, et je constate, durant le projet de délibération, que le quorum n'est pas réuni. Le quorum étant fixé à 81 personnes, il n'était pas réuni à l'ouverture de la séance. Il n'est pas réuni, évidemment, en l'absence de l'opposition. On pourrait dire que nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Néanmoins, il n'est pas réuni, et puisqu'on est en état de droit, on doit s'intéresser à comment on fait droit dans une assemblée locale. Le quorum doit être réuni.

Plusieurs textes qui l'obligent. Le premier, c'est l'article L. 2121-17 du C.G.C.T., qui précise que le Conseil municipal ne peut pas délibérer en l'absence de plus de la moitié de ses membres...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Quel est le lien avec le projet de délibération, excusez-moi ?

M. Paul HATTE. - Je le précise pour ce projet de délibération, puisque je constate l'absence de quorum pour ce projet de délibération. Ce fait a été confirmé par le Conseil d'État, à Nancy, le 1er avril 2010, considérant qu'au terme du premier alinéa de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, que le quorum fixé par cette disposition s'apprécie lors de la mise en discussion de toute délibération".

Le quorum n'est pas réuni. Cela signifie, selon le droit, et de même, selon l'article L. 2121-17, qui est en vigueur depuis 1996, que toutes les délibérations à la suite de ma prise de parole ne sont pas légales, et que le Conseil de Paris doit se réunir dans trois jours, avec un quorum qui, cette fois-ci, sera obligatoire. Je le constate en tant que secrétaire de séance. Je l'ai alerté à l'ouverture. Nous ne sommes pas 80, voilà mon propos. La demande de quorum est de droit.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ...

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA, sur le projet de délibération.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Sur le projet de délibération ? Parce que je ne sais plus de quoi je dois parler !

Monsieur le Conseiller de Paris Paul HATTE, vous n'êtes pas intervenu sur le fond, donc je ne vous répondrai pas.

Chers collègues, je tiens à rappeler que l'action internationale de Paris est une politique encadrée, contrôlée, évaluée. La possibilité d'agir à l'International pour les collectivités territoriales est reconnue par une loi d'orientation du 6 février 1992. L'action internationale de la Ville de Paris s'appuie, à ce titre, sur les dispositions de l'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales. Les subventions sont allouées à travers des dispositifs transparents, régis par des règlements dont la sélection associe non seulement l'Exécutif municipal, mais convie également des représentants de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris.

Le jury de l'édition 2024 que j'ai présidé avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL s'est tenu en décembre 2023, en présence des représentants du groupe Paris en commun, Mme Geneviève GARRIGOS, et du groupe Changer Paris, René-François BERNARD. Je regrette, d'ailleurs, que seuls deux de ces élus aient répondu présents aux convocations qui avaient été faites.

Toutes les parties prenantes ont convenu de retenir neuf porteurs de projet, pour une enveloppe globale de 80.000 euros, adoptée lors du Conseil de Paris de février 2024. Parmi ces neuf projets, une subvention de 6.000 euros a été attribuée à l'association "Apiflordev", pour le projet d'une ruche pour les femmes "leaders" de Tandjouaré, dans le Nord du Togo. Concrètement, ce projet permet d'installer des ruches et de former des apicultrices. Il valorise des savoir-faire locaux, donne une place économique à des femmes qui sont tenues à l'écart, et crée des revenus durables, tout en renforçant la pollinisation et les rendements agricoles locaux. Ni lors du jury, ni lors des votes en séance, des élus n'ont manifesté un désaccord à l'égard de ce projet, que ce soit les élus de la majorité, ou de l'opposition.

A l'heure où les grands bailleurs réduisent drastiquement leurs contributions, l'action des collectivités locales, et singulièrement celle de Paris, devient non seulement utile, mais indispensable. Le "Label Solidev" en constitue une illustration particulièrement significative, et vos interventions permettent de revenir sur une note politique de "solidarités internationales", dont je suis très fier, et qui, malheureusement, fait parfois l'objet de caricatures. Depuis 2006, le dispositif "Solidev" a ainsi permis de soutenir 150 projets de solidarité internationale, réalisés par des

associations parisiennes. Ces projets participent, sur plusieurs continents, à l'atteinte des objectifs de développement durable fixés par les Nations unies : éducation, culture, agriculture, égalité femmes/hommes, climat.

Ce dispositif poursuit ainsi, depuis deux décennies, un double objectif : animation territoriale, et promotion de la démocratie de proximité. Il ne se limite pas à financer des projets. Il renforce les acteurs locaux, crée des échanges entre les territoires, et sensibilise à travers des événements, des expositions et des échanges. Les Parisiennes et les Parisiens sont ainsi impliqués aux grands enjeux du monde.

Le présent projet de délibération propose un avenant visant à prolonger de 12 mois la convention d'objectifs, afin de permettre à l'association de reprendre la mission de formation suspendue en raison de la dégradation du contexte sécuritaire dans la région togolaise des savanes, depuis juin 2024.

Bien évidemment, je remarque que la coopération décentralisée et des actions de solidarité à l'égard du continent africain font débat dans la presse, comme sur les réseaux sociaux, de la part de la droite et de l'extrême droite, tandis que je n'ai jamais entendu remettre en cause aucune délibération concernant l'Ukraine, et heureusement, à juste titre, ou encore des initiatives comparables, notamment en Europe, en Asie, ou en Amérique.

Cette instrumentalisation politique vis-à-vis de notre aide sur le continent africain est une honte. D'ailleurs, je remarque qu'elle se double des critiques formulées par, notamment, Mme KNAFO, de l'extrême droite, qui siège, avec l'A.F.D., au Parlement européen, contre l'Agence française de développement.

Je réaffirme que Paris reste et restera une ville ouverte, solidaire, fidèle à ses valeurs et à son histoire, et elle ne tournera pas le dos à cette histoire de coopération. Paris n'abandonnera jamais la solidarité. Paris ne cessera pas d'être à la hauteur de son rôle et de ses responsabilités. C'est pourquoi je vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 3).

2026 DGRI 6 - Subvention (9.380 euros) et convention tripartite avec la Fondation "Cité internationale des arts" pour l'accueil d'un résident ICORN (International Cities of Refuge Network) de la Ville de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 6 et l'amendement technique n° 1.

Je donne la parole à M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je vous remercie.

Dans ce projet de délibération, la Cité internationale des arts accueille, avec cette convention, une artiste iranienne, et je voudrais m'en féliciter. Cela me permet, d'ailleurs, d'exprimer tout mon soutien au peuple iranien, qui se révolte contre le régime des mollahs. Je le fais en mon nom. J'espère le faire au nom de tout ce Conseil de Paris, ce dernier Conseil de Paris de la mandature. A la faveur du rétablissement progressif des connexions Internet en Iran, on a découvert, depuis quelques jours, les noms, les photos, les circonstances des personnes tuées par la répression, avec des estimations qui font état de plus de 30.000 morts, tandis que le régime poursuit sa politique de terreur.

Alors, je remercie la Maire de Paris d'avoir choisi d'accueillir une artiste iranienne, dont le travail explore l'égalité des genres et les droits des femmes. Partout, oui, les femmes sont les premières visées, lorsqu'une liberté recule. C'est évidemment le cas pour les manifestations en Iran, après l'assassinat de Mahsa Amini, en 2022, qui étaient portées, vous le savez, par les cris de "Femme, Vie, Liberté". Défendre le droit des femmes, c'est défendre nos vies, nos libertés, et notre dignité. Oui, notre liberté passe par la création. Quand il n'est pas aux ordres d'un régime, l'art est un lieu de résistance, de courage, un lieu où la liberté s'exprime mieux qu'ailleurs, et les dictateurs le savent bien, d'ailleurs, qui visent toujours à faire taire les artistes.

Face à cette répression, le Centre de Paris doit continuer à être toujours un territoire refuge. Dans l'exercice de mon mandat, ou comme simple citoyen, je soutiens tous les combats contre les oppressions et en faveur de la paix et de la liberté. A la mairie de Paris Centre, nous accueillerons prochainement, et ce sera d'ailleurs la deuxième fois dans cette première mandature de Paris Centre, une exposition conçue par "L'atelier des artistes en exil" consacrée à la censure. Elle prendra place sur les grilles du square du Temple Élie-Wiesel.

Les œuvres présentées seront celles d'artistes qui ont fui des régimes liberticides et pour qui la création constitue un acte de résistance. Accueillir ces œuvres et ces artistes à Paris Centre, c'est être fidèle à l'identité de ce territoire, qui a pour tradition d'être un refuge pour les communautés juives dès le XIII^e siècle, pour les communautés chinoises, ensuite, pour tous les immigrés d'Afrique du Nord, ou d'Europe de l'Est, et plus récemment, pour les communautés LGBTQIA+, et tous ceux dont les droits sont menacés, un refuge, aussi, pour les artistes du monde entier, et désormais, pour cette artiste iranienne, dont je tais le nom à dessein, car pour sa protection, pour sa liberté, nous ne le mentionnons pas. C'est pour sa protection que je le fais.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. NGATCHA pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Chers collègues, le droit à la liberté d'expression constitue un point essentiel à toutes les sociétés démocratiques, libres, équitables, et ouvertes. Cependant, depuis une décennie, le nombre de régimes démocratiques dans le monde ne cesse de diminuer, et par conséquent, ce sont les libertés civiles de ces populations qui reculent également.

Depuis plus de dix ans, la Ville de Paris est engagée dans le réseau "I.C.O.R.N.", vous l'avez rappelé, le programme international de villes refuges, qui protège et accueille des artistes, journalistes, et écrivains menacés dans leur pays d'origine en raison de leur prise de position, de leur engagement, ou de l'exercice même de leur métier. En rejoignant ce réseau, Paris a affirmé son attachement indéfectible à des valeurs fondamentales : la liberté d'expression, la défense des droits humains et la solidarité. Huit résidents ont ainsi été accueillis à Paris dans le cadre du programme "I.C.O.R.N.", depuis 2011. Des femmes et des hommes venus d'Iran, de Turquie, de Bangladesh, ou encore de Syrie, contraints de fuir leur pays, mais résolus à poursuivre leur œuvre en sécurité.

Pour l'année 2026, la Maire de Paris, sur proposition d'un jury composé d'élus parisiens, des Directions des Relations internationales et de la Culture de la Ville de Paris, ainsi que de la Cité internationale des arts, a sélectionné une artiste iranienne âgée de 38 ans, diplômée de l'université de Téhéran, spécialisée en théâtre de marionnettes. Le travail de cette artiste met en lumière les droits des femmes et la lutte pour l'égalité des sexes, et permet de dénoncer, à travers l'art, les discriminations et violences dont sont victimes les femmes dans son pays.

Comme vous le savez, les récentes répressions massives et sanglantes menées par le régime des mollahs plongent le peuple iranien dans la terreur. Depuis son arrivée en janvier à la Cité internationale des arts, partenaire historique de la Ville de Paris, reconnue d'utilité publique, la résidence bénéficie d'un environnement favorable à la création et à l'expression de son art. Paris ville refuge se tient aux côtés de ceux qui défendent la liberté d'expression. Elle soutient et protège, et leur offre les moyens de continuer à créer.

C'est pourquoi je vous propose d'attribuer cette subvention de 9.380 euros à la Fondation internationale des arts, dans le cadre du programme "I.C.O.R.N.", afin de permettre la prise en charge de son loyer, de couvrir diverses dépenses administratives telles que les frais de visa et de transport, ainsi que des cours de français, autant d'éléments indispensables à la poursuite de son parcours à Paris.

Un amendement technique de l'Exécutif ajuste également les modalités des versements des fonds à la résidente.

Je vous en remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais d'abord mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 6 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DGRI 6).

2026 DGRI 7 - Subvention (160.000 euros) à l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DGRI 7 : subvention à l'association "Maison de l'Europe de Paris".

Je donne la parole à M. GOVCIYAN, pour cinq minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre groupe MoDem et Indépendants soutient l'association "Maison de l'Europe", qui permet aux Parisiens de vivre et faire vivre l'Europe à travers toute une série de programmes et d'actions.

Le projet de délibération DGRI 7 que vous nous présentez précise que la "Maison de l'Europe", qui a emménagé dans le 16^e arrondissement en 2024, dans les anciens locaux du Pavillon de l'eau, poursuit ses actions, afin de permettre l'accès des Parisiens et des Parisiennes à une information de qualité, diversifiée. En soutien à toute cette activité, la Ville de Paris accorde, au titre de l'année 2026, une subvention d'un montant de 160.000 euros, et pour cela, vous nous présentez en annexe du projet de délibération la convention annuelle à signer avec la "Maison de l'Europe".

Nous voterons bien évidemment pour ce projet de délibération, mais, dans ce projet de délibération d'attribution de subventions, vous aborder un autre sujet, celui pour le "Conseil de coordination des organisations arméniennes de France", "C.C.A.F.", de s'installer en 2026 au sein des locaux actuellement mis à la disposition de la "Maison de l'Europe". Vous indiquez que pour cela, le "C.C.A.F." contribuera aux redevances, charges et taxes annuelles liées à l'occupation de ces locaux. Sur quelle base ? Comment ? Il n'y a aucune mention de décision et d'accord, s'appuyant sur une délibération du Conseil de Paris, et, d'ailleurs, pour preuve, dans la convention annuelle pour la "Maison de l'Europe" que vous nous présentez, il n'y a aucune mention du "C.C.A.F.", des décisions qui seraient en lien avec ces instances, et même de son éventuelle installation. Rien n'est indiqué non plus sur la surface occupée, les conditions techniques, administratives et financières d'une possible installation, de la place de chaque institution, et des accords entre elles. Il n'y a rien, en fait.

Pourtant, depuis 25 ans, cette question de locaux pour le "C.C.A.F." est abordée au sein de la Ville de Paris. Les premiers échanges datent, en effet, de juin 2001, faisant l'objet de courriers ou de réunions, afin d'avancer sur le sujet. Depuis lors, régulièrement, l'engagement est renouvelé pour attribuer au "C.C.A.F." un lieu dédié à la culture et à la mémoire arménienne. L'engagement pour un lieu qui tienne compte de la place particulière qu'occupe la communauté française d'origine arménienne, des relations d'amitié et de fraternité solides et anciennes, et de l'attention particulière que Paris leur a toujours manifestée. L'engagement, aussi, pour un lieu qui tienne compte du rôle essentiel de représentation et d'organisation qu'incarne le "C.C.A.F.", tant auprès des pouvoirs publics, que des institutions et des populations qui sont concernées.

Aujourd'hui, nous avons un projet de délibération pour une subvention attribuée à la "Maison de l'Europe", et, accessoirement, au détour d'une phrase, l'évocation du "C.C.A.F.", qui pourrait s'installer dans des locaux déjà occupés par la "Maison de l'Europe". Pas de dossier, ni même d'exposé des motifs argumentant une telle décision, pourtant majeure. Par contre, ce que nous savons, aussi bien du côté du "C.C.A.F." que de la "Maison de l'Europe", c'est l'absence de projet d'installation partagée, ce qui nécessiterait peut-être de trouver une autre solution. Nous attendons donc vos éclairages à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Conseiller de Paris, Alexis GOVCIYAN, depuis 1956, la "Maison de l'Europe" joue un rôle crucial dans le rayonnement de la vie européenne et citoyenne de Paris. Affiliée à l'association du même nom reconnue d'utilité publique depuis 1973, elle constitue un espace public ouvert à toutes et à tous, un lieu de débat et de rencontres, dont l'un des principaux objectifs est la transmission des valeurs démocratiques qui fondent le projet européen. Je pense que de nombreux élus, ici, au Conseil de Paris, s'y sont rendus, ou connaissent la "Maison de l'Europe".

Je n'ai pas à revenir sur le fond de pourquoi nous attribuons cette subvention, mais pour répondre à votre question, Monsieur GOVCIYAN, concernant la Maison arménienne...

Tout d'abord, la Maire de Paris, lors du dîner du "C.C.A.F." où vous étiez vous-même, a exprimé son souhait que la future Maison des Arméniens, de l'Arménie, puisse s'installer au sein de la "Maison de l'Europe". Contrairement à ce que vous dites, nous nous sommes, et l'administration, la direction générale des relations internationales, s'est plusieurs fois entretenue avec le "C.C.A.F.", et s'est rendue sur place plusieurs fois, avec le "C.C.A.F.", pour visiter les lieux. Nous sommes donc parfaitement en contact avec ladite association que vous avez mentionnée.

L'administration est actuellement en train de discuter avec le directeur de la "Maison de l'Europe" des conditions d'installation de la future Maison de l'Arménie. Dès que tout cela sera en place, elle ne manquera pas, évidemment, en tout cas l'administration ne manquera pas de faire remonter au Conseil, à l'adjoint, évidemment, ou l'adjointe, qui sera désigné suite à l'élection du futur Maire de Paris, et je suis sûr que le Conseil de Paris, à ce moment, connaîtra l'exactitude des conditions d'installation de cette Maison de l'Arménie.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 7).

Rappel au règlement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je donne la parole à M. BROSSAT, pour un rappel au règlement.

M. Ian BROSSAT. - Il s'est passé ici, et je ne voudrais pas que ce soit passé sous silence, quelque chose de profondément indigne, doublement indigne, en réalité, au sein de ce Conseil de Paris.

La première, c'est que la droite, la droite de Mme DATI, son groupe, ont créé artificiellement, au début de ce Conseil de Paris, un incident de séance, afin de ne pas avoir à rendre hommage à El Hacen Diarra. C'est la réalité. C'est exactement ce qu'il s'est passé. Elle a profité de cet incident de séance pour sortir et pour ne pas avoir à observer cette minute de silence en hommage à ce Parisien qui a été tué, en tout cas, qui est sorti d'un commissariat mort, et il nous paraissait important de lui rendre hommage. La droite de Mme DATI ne souhaitait pas le faire, et donc, elle a cherché un prétexte pour sortir de séance.

La deuxième chose qui est indigne, et je voudrais insister aussi dessus, c'est que ces mêmes élus qui sont sortis de séance au bout de dix minutes, ont tous signé leur feuille d'émargement. Autrement dit, regardez les bancs du groupe de Mme DATI, en ce moment même. Ils sont totalement vides, puisqu'ils sont sortis pour ne pas rendre hommage à El Hacen Diarra. Ils sont tous notés présents.

Ce n'est pas un phénomène nouveau, d'ailleurs, puisque Mme DATI avait pour habitude, avec un certain nombre de ses amis, de signer la feuille de présence à l'entrée de la salle du Conseil de Paris, sans même y mettre les pieds, en venant avant le début du Conseil de Paris. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, les feuilles d'émargement ont été déplacées, ce qui oblige, maintenant, les Conseillers de Paris à entrer jusque dans l'enceinte de cet hémicycle, mais enfin, quand même : dix minutes de présence au Conseil de Paris, notés présents, alors que pour tout le reste de la séance, ils sont absents ! Il n'y a pas de petits profits. Je trouve que tout cela est profondément indigne. Ce sont des pratiques qui salissent notre Assemblée et il me paraissait important de le dire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2026 DICOM 3 - Conventions de partenariat relatives aux célébrations du soixante-dixième anniversaire du jumelage entre Paris et Rome.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DICOM 3 : conventions de partenariat relatives aux célébrations du 70e anniversaire du jumelage entre Paris et Rome.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, 70 ans ! 70 ans que Paris et Rome ont scellé un pacte unique et exclusif, résumé par le mot d'ordre suivant : "Seul Paris est digne de Rome. Seul Rome est digne de Paris". En 1956, au sortir des drames du XXIe siècle et des guerres, ce jumelage, établi ici même, à l'Hôtel de Ville, incarnait une ambition européenne forte : rapprocher nos deux peuples par la culture, par le patrimoine, et l'histoire. Un lien exceptionnel, un lien singulier, il suffit, pour s'en convaincre, de savoir que Paris n'est jumelée qu'avec une seule ville au monde, là où, par exemple, New York compte 13 jumelages. C'est un symbole puissant et nous devons tous en être fiers, mais il doit aussi dire quelque chose de notre avenir, car au-delà du symbole, il y a aussi la réalité.

En 1956, la France exportait deux fois plus de marchandises que l'Italie. Aujourd'hui, c'est l'Italie qui nous dépasse, à l'export. Le "made in Italie" est devenu une référence mondiale dans l'industrie, l'agroalimentaire, le luxe, la mécanique, l'ameublement. Acheter européen est bien souvent synonyme d'acheter italien. Plus encore, un seuil symbolique a été franchi l'année dernière, en 2025. La France emprunte désormais aussi cher que l'Italie à 10 ans, avec un taux autour de 3,47 %. Il fut un temps, pas si lointain, en 2011, où les taux italiens dépassaient les nôtres de 400 points de base. Ce temps est désormais révolu.

Pourquoi ? C'est parce que l'Italie a engagé, depuis des années, l'une des plus importantes consolidations budgétaires de l'histoire récente, quatre points de P.I.B. en trois ans. Elle est aujourd'hui le seul pays du G7 à avoir dégagé un excédent primaire en 2024, à hauteur de 9,6 milliards d'euros. Son déficit, rappelons-le, était à 7,2 %. Il a été ramené, aujourd'hui, à 3,4 %. Je pense qu'il faudrait vraiment en prendre de la graine. En France, nous avons pourtant, et nous le savons tous, des atouts immenses, l'une des meilleures productivités horaires d'Europe, environ 90 euros de richesse produits par heure travaillée, là où les Italiens n'en sont qu'à 65. Pourtant, ils sont devant, en ce moment même. Notre potentiel est là, mais il suppose des choix clairs.

Alors oui, célébrons ce jumelage. Célébrons la culture, le patrimoine, l'amitié franco-italienne. J'ajoute qu'il y a la possibilité de visiter gratuitement des musées romains pour les Parisiens et des musées parisiens pour les Romains, et ce, gratuitement, mais faisons aussi un choix de lucidité. 70 ans après 1956, l'amitié entre Paris et Rome ne doit pas être seulement commémorative. Elle doit constituer une stimulation, une exigence.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur BALADI, n'étant pas le Ministre de l'économie de la France, je vais bien me garder de faire des comparaisons sur les économies françaises et italiennes. Néanmoins, je vais vous répondre, ne vous inquiétez pas. Il y a bien un parallélisme dans les dynamismes, dans les coopérations entre Paris et Rome. Je ne vais pas revenir sur le 70e anniversaire de ce jumelage exclusif dans les détails, puisque je vous les avais déjà exposés.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous sommes extrêmement fiers de ces deux journées qui ont eu lieu d'abord à Rome, puis à Paris, en présence du maire Roberto GUALTIERI, dans la Capitale. Cela a été deux jours qui ont permis de célébrer l'entière effectivité du jumelage qui lie nos deux grandes capitales. Je suis particulièrement heureux et fier d'avoir non seulement vu de nombreux élus de la majorité, mais également de l'opposition. Certains ne sont pas là, mais en tout cas, j'en ai vu qui étaient là, lorsque le maire GUALTIERI était présent, lors de la soirée rendue dans les salles de fête de la Ville de Paris.

Merci à tous. J'espère que ce jumelage, ce 70e anniversaire, vous a rendu fiers.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DICOM 3).

2026 DGRI 14 - Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons revenir au projet de délibération DGRI 14, puisqu'il y avait également d'inscrire Mme KIELEMOËS, à qui je donne la parole, et ensuite, Anne SOUYRIS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire. Merci beaucoup.

Effectivement, le projet de délibération DGRI 14 nous présente une subvention de 140.000 euros, et une convention avec l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de l'engagement très fort de la Ville de Paris aux côtés du peuple kurde, à Paris, au Moyen-Orient et partout dans le monde. Notre ville accueille, dans le 10e arrondissement, avec l'Institut kurde présidé par Kendal NEZAN, le plus grand centre de référence européen consacré à la culture kurde. Je salue tout particulièrement l'action déterminée de Rémi FÉRAUD et d'Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, Alexandra ayant succédé à Rémi FÉRAUD, pour leur action aux côtés de cette association. Les liens du 10e arrondissement avec la communauté kurde sont intimes, je dirais presque "fusionnels", tant l'histoire militante et parfois tragique les relie.

Depuis plus de 40 ans, cette institution joue un rôle essentiel : préserver une langue menacée, transmettre une mémoire trop souvent effacée, permettre à une diaspora dispersée de maintenir un lien vivant avec son histoire. Avec cette subvention annuelle, nous apportons notre soutien à une institution en première ligne pour défendre les valeurs de liberté, de démocratie, d'égalité entre les hommes et les femmes, et d'émancipation par la connaissance

et la culture, et nous œuvrons à maintenir un espace de dialogue ouvert à toutes et tous, chercheurs, étudiants, artistes et citoyens parisiens.

Aujourd'hui, la situation dans le Nord-Est de la Syrie rappelle l'importance de notre engagement. Les populations kurdes, attaquées par les milices islamistes de l'armée syrienne soutenues par la Turquie d'ERDOĞAN, ont dû fuir Alep et sont extrêmement fragilisées. Cela pourrait signer la fin de l'autonomie kurde au Rojava. N'abandonnons pas les Kurdes. Je veux rappeler qu'elles et ils ont été des alliés précieux et déterminant dans la lutte contre Daesh, avec plus de 100.000 morts dans leurs rangs. Nous, leurs anciens alliés occidentaux, avons une dette morale envers les Kurdes de Syrie. Les Américains laissent faire, et la France est trop silencieuse.

A Paris, c'est tout le sens du vœu proposé par Rémi FÉRAUD et tous les groupes de la majorité. Nous demeurons extrêmement attentifs au destin du peuple kurde. Je veux leur réaffirmer, aujourd'hui, toute notre amitié, notre soutien et notre solidarité. La France les a abandonnés il y a 100 ans. J'espère que nous ne les abandonnerons pas une nouvelle fois.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce projet de délibération, et aussi, j'en profite pour dire à quel point notre groupe soutient le vœu qui a été également déposé, parce que ce projet de délibération, comme le vœu, ce sont deux choses différentes. C'est d'abord soutenir ce peuple kurde, qui est présent à Paris, qui a son institut dans le 10^e arrondissement, et qui, pour autant, a été l'objet de plusieurs attentats, à plusieurs reprises, notamment il y a encore trois ans.

Je pense que c'est important, ici aussi, de se souvenir, et de ne jamais oublier que d'être Kurde, en France comme en Europe, comme partout dans le monde, actuellement, c'est quelque chose de dangereux, et que la communauté kurde est particulièrement en danger, en ce moment, on le sait, au Rojava, avec ce qu'il se passe. Pourtant, à quel point c'était une société à la fois complètement inédite de démocratie et de féminisme, que je voudrais saluer, et à quel point c'est important de soutenir cette communauté, dans ce moment.

C'est pour cela que ce projet de délibération, qui renforce l'Institut kurde avec une bibliothèque, est aussi important pour à la fois renforcer notre solidarité avec ce peuple, avec sa culture, et montrer que Paris sera toujours à ses côtés.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Sénatrice, chère Anne SOUYRIS, vous avez raison de faire le lien avec le vœu que présentera M. Rémi FÉRAUD, parce que finalement, c'est un tout, cet engagement de la Ville de Paris aux Kurdes, aussi bien aux populations kurdes, ici, à Paris, mais également dans le Kurdistan irakien, mais nous y reviendrons.

L'Institut kurde de Paris, fondé en 1982 et reconnu d'utilité publique, joue un rôle essentiel dans l'intégration de cette diaspora kurde de Paris, ainsi que dans la préservation et la diffusion de leur culture. Il abrite notamment la plus importante bibliothèque kurde du monde occidental depuis 2005, et a développé une vaste base numérique regroupant des ouvrages, journaux, photographies, et vidéos. Cette source unique, accessible en 15 langues, couvre l'histoire, la société, la politique et la culture kurde. L'action de cet institut s'inscrit dans la défense des valeurs progressistes et de l'ouverture aux cultures étrangères, valeurs fondamentales qui ont façonné l'identité de Paris. J'ai évidemment une pensée toute particulière pour la maire du 10^e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Le peuple kurde et ses forces politiques subissent actuellement une répression féroce, qui s'étend bien au-delà des frontières du Moyen-Orient. Cette oppression se manifeste par de violents affrontements, des assassinats politiques, et une tentative systématique d'anéantir la culture kurde, afin de priver le peuple de son héritage, de son identité. Sachons également reconnaître le courage de ce peuple, et singulièrement des peshmergas, dans la lutte contre Daesh.

Malgré ce contexte international, les forces politiques kurdes sont dans le même temps encore trop souvent en proie à des formes de répression. Paris entend exprimer sa solidarité en soutenant l'expression de la culture kurde, composante essentielle de la diversité parisienne. Afin de soutenir l'Institut kurde de Paris dans son action en faveur de cette culture et de mettre en œuvre ce projet, je vous propose donc de lui attribuer une subvention de 140.000 euros, dont 120.000 euros au titre de la solidarité internationale, et 20.000 euros au titre de l'action culturelle menée par ma collègue Carine ROLLAND, que je salue. J'ai évidemment une pensée toute particulière pour le Président de l'Institut kurde, Kendal NEZAN, afin qu'il puisse poursuivre, avec ses équipes, le travail remarquable qu'il effectue.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 14).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Écologistes" relatif à la situation des Kurdes du Rojava dans le Nord-Est syrien.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 2 relatif à la situation des Kurdes du Rojava.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Par ce vœu, présenté avec le groupe Paris en commun, celui de "Les Écologistes" et le groupe Communiste et Citoyen, nous voulons alerter sur la situation extrêmement préoccupante que subissent les Kurdes du Nord-Est syrien et les dangers qui les menacent, malgré le récent cessez-le-feu.

Nous avons assisté, depuis un mois, à l'effondrement d'une grande partie du territoire du Rojava, cette région autonome du Nord-Est syrien, et ce du fait de l'offensive des milices islamistes, qui constituent l'essentiel de l'armée syrienne, du fait, aussi, il faut le dire, du laisser-faire américain, et, enfin, du fait du soutien et de l'appui qu'apporte la Turquie d'ERDOĞAN à ces milices islamistes.

Ne soyons pas dupes de ce nouveau régime syrien. Au-delà des Kurdes, ce sont toutes les minorités de Syrie qui ont été persécutées ces derniers mois, les Druzes, les Alaouites, les Chrétiens, comme les Yézidis. Crimes de guerre, risque d'épuration ethnique, résurgence de la menace terroriste, aussi, puisque des milliers d'anciens djihadistes qui étaient emprisonnés, notamment dans le camp d'Al-Hol, semblent désormais dans la nature, avec les risques que cela comporte pour notre sécurité.

Souvenons-nous ici, au Conseil de Paris, que les Kurdes de Syrie ont combattu les islamistes de Daesh à nos côtés, il y a dix ans de cela, au prix de milliers de morts. Ce sont pourtant eux qui sont aujourd'hui oubliés, et donc sacrifiés, par la communauté internationale, dix ans après les attentats de novembre 2015, même si je dois aussi saluer les efforts des autorités françaises, ces derniers jours. N'acceptons pas cette passivité de la communauté internationale, nous qui, ici, à Paris, avons récemment inauguré une allée des Peshmergas dans le jardin André Citroën.

Par ce vœu commun, les trois groupes de la majorité souhaitent donc réaffirmer leur soutien au peuple kurde et aux forces démocratiques syriennes, et interpellent le Président de la République et les autorités diplomatiques et militaires de notre pays, pour que leurs efforts de protection des Kurdes s'inscrivent dans la durée, avec fidélité, constance et détermination.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président, cher Rémi FÉRAUD, je veux, tout d'abord, vous remercier pour l'action qui a été la vôtre, lorsque vous étiez le maire du 10e arrondissement, en faveur de la communauté kurde, mais également l'action que vous menez au Sénat, de façon forte et continue, pour les Kurdes.

Votre vœu me permet de revenir sur la situation dramatique des Kurdes dans le Nord-Est syrien. Nous partageons pleinement la gravité des constats que vous formulez. Depuis plusieurs années, la région du Rojava, ou Kurdistan syrien, administration autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, est confrontée à des pressions militaires et politiques extrêmement lourdes.

Les attaques récentes à Alep depuis janvier, le risque d'effondrement face aux milices islamistes, soutenues par la Turquie d'ERDOĞAN, et l'absence de mobilisation conséquente de la communauté internationale, constituent une menace directe pour les populations civiles et pour l'ensemble des minorités que vous mentionnez dans votre vœu, qu'il s'agisse évidemment des Kurdes, mais aussi des Druzes, des Alaouites, des Yézidis et des chrétiens. Les crimes de guerre commis sont documentés. Le risque d'épuration ethnique est étudié. La libération de milliers de djihadistes du camp d'Al-Hol souligne l'urgence de protéger ces populations.

La Ville de Paris, vous l'avez rappelé, fidèle à son engagement en matière de solidarité internationale et de défense des droits humains, agit depuis plusieurs années pour soutenir les populations kurdes persécutées, que cela soit dans le Kurdistan d'Irak, ou également dans le Kurdistan syrien, qui font donc l'objet de votre vœu.

En décembre 2024, après la chute du régime de Bachar el-ASSAD, l'Exécutif et les groupes de la majorité ont présenté des vœux qui affirment la solidarité de la Capitale envers le peuple syrien, qui se bat depuis des années pour la démocratie et la liberté dans son pays. L'Exécutif a appelé à la fin des ingérences étrangères, notamment turque, et à la protection des Kurdes, en particulier dans le Nord-Est de la Syrie. Je tiens, d'ailleurs, à remercier l'engagement de l'Institut kurde, dont nous avons voté la subvention, et notamment Kendal NEZAN.

Au regard de cette situation, nous condamnons fermement les exactions commises par les groupes armés dans le Nord-Est syrien. C'est pour toutes ces raisons que l'Exécutif émet un avis favorable à ce vœu. A mon tour, je fais le vœu que lors du prochain Exécutif, cet engagement soit poursuivi, pour soutenir les Kurdes, dénoncer les violences et les violations du droit international, et pour la défense de la démocratie.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 1).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au soutien des manifestants pacifiques iraniens qui se battent pour la liberté et contre le régime des mollahs.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 3 et 3 bis relatifs au soutien des manifestants pacifiques iraniens qui se battent pour la liberté et contre le régime des mollahs.

Je donne la parole à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis le 28 décembre 2025, l'Iran connaît une mobilisation d'une ampleur inédite. Des milliers de femmes et d'hommes se lèvent pour réclamer la liberté, les droits fondamentaux, et la fin d'un régime théocratique qui opprime son peuple depuis plus de 40 ans. Ces manifestations sont pacifiques. La réponse du régime, elle, est d'une violence extrême. Selon les informations disponibles, plusieurs milliers de personnes auraient été tuées, et plus de 41.000 arrêtées arbitrairement. Cette mobilisation s'inscrit dans la continuité du soulèvement "Femme, Vie, Liberté", né après la mort de Mahsa Amini, en 2022, devenu un symbole mondial de la lutte pour les droits des femmes et les libertés individuelles.

Paris ne peut se taire. Notre ville a toujours soutenu les peuples qui se battent contre l'oppression et les dictatures. Elle doit à nouveau être au rendez-vous de l'histoire. La diaspora franco-iranienne, très présente à Paris, est aujourd'hui mobilisée. Elle attend de nous un signal clair, mais il ne s'agit pas seulement de solidarité internationale. Le régime iranien ne se contente pas d'imposer un totalitarisme à l'intérieur de ses frontières. Il cherche à l'exporter : soutien au Hezbollah, au Hamas, aux Houtis, réseau d'influence et de déstabilisation jusqu'en Europe. Ce régime représente aussi une menace pour nos démocraties.

Le Parlement européen a inscrit les "gardiens de la révolution" sur la liste des organisations terroristes, avec le soutien de notre famille politique. C'est un acte fort. A notre tour, désormais, d'en faire autant. C'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris affiche publiquement son soutien aux manifestations pacifiques iraniennes, organise des affiches symboliques sur les bâtiments municipaux, et une journée de mobilisation à l'Hôtel de Ville, en lien avec la diaspora. Face à l'ampleur des crimes commis, le silence serait une faute. Paris se tient aux côtés du peuple iranien.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Conseillère de Paris, chère Farida, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, vous l'avez dit, 30.000 morts ont été estimés par les autorités sanitaires locales, des chiffres qui rejoignent ceux de l'O.N.G. "Human rights activists news agency", qui comptabilise également 50.000 arrestations. Il ne s'agit pas uniquement de statistiques. Il s'agit de personnes condamnées pour avoir revendiqué des droits fondamentaux. Depuis 1979 et l'arrivée au pouvoir de l'ayatollah KHOMEYNI, la population iranienne converge dans son aspiration à mettre fin au régime théocratique établi.

Face à chaque soulèvement, le régime des mollahs a répondu par une répression massive et systématique. Je pense notamment au mouvement de contestation de 2022, faisant suite à la mort de l'étudiante Mahsa Jîna Amini, citoyenne d'honneur de la Ville de Paris à titre posthume.

Par ce vœu, l'Exécutif municipal souhaite exprimer le soutien de Paris au peuple iranien face à la répression sanglante menée par le régime des mollahs.

A partir du 28 décembre 2025, des Iraniennes et Iraniens se rassemblent et manifestent contre la situation économique du pays, dont la monnaie s'effondre, et avec elle, les conditions de vie des citoyens. D'abord économiques, les revendications s'élargissent rapidement vers des appels à un changement systémique et au respect des droits humains. En réponse à l'expression de leur mécontentement, une répression massive est exécutée par les "gardiens de la révolution", bras armé du régime iranien. Entre raids nocturnes dans les maisons, enfermements, torture, exécutions, les Iraniennes et les Iraniens payent le prix de leur aspiration à la démocratie et à la liberté. A cela, s'ajoute un "black-out" total, imposé par les autorités pendant plusieurs jours, empêchant les victimes de témoigner.

S'inscrivant dans la continuité de notre engagement historique pour les droits humains, notamment à travers le mouvement "Femme, Vie, Liberté", et l'attribution de la citoyenneté d'honneur à plusieurs figures iraniennes, ce vœu salue la décision de l'Union européenne de classer les "gardiens de la révolution" comme organisation terroriste. Il condamne fermement la répression massive, et invite Paris à poursuivre son engagement, notamment à travers l'organisation d'un événement dédié au sein de l'Hôtel de Ville.

Le vœu de notre groupe montre que la cause iranienne va au-delà des sensibilités politiques. Les vœux se rejoignent sur un certain nombre de points. Pour cette raison, je vous invite à retirer le vœu qui avait été formulé, au profit de celui de l'Exécutif, et à voter à l'unanimité ce vœu.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

L'Exécutif a donc déposé un vœu n° 3 bis.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote sur ce vœu n° 3 bis de Mme Aminata NIAKATÉ, à qui je donne la parole.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après plus de 40 années d'oppression exercée par le régime des mollahs, l'Iran connaît, depuis fin décembre dernier, une mobilisation citoyenne plus forte que jamais contre le pouvoir théocratique en place, qui asphyxie la population iranienne. Destabilisés, les mollahs ont été jusqu'à couper totalement Internet et le réseau téléphonique, et la répression dans le sang des populations mobilisées est singulièrement brutale et violente. Elle vise en priorité les femmes, les jeunes, les minorités ethniques LGBTQIA+, ainsi que l'ensemble des forces démocratiques. Elle aurait fait près de 40.000 morts, selon certains médias, soit le pire massacre en Iran depuis 1979. Plus de 50.000 interpellations sont liées aux manifestations et nous assistons à une accélération massive des exécutions. Plus de 300 exécutions auraient déjà eu lieu pour le seul mois de janvier 2026.

Les écologistes tiennent à exprimer leur solidarité pleine et entière avec les populations iraniennes et demandent la libération immédiate de l'ensemble des prisonniers et prisonnières politiques, ainsi que la fin des massacres. Nous, les écologistes, savons que l'Iran a les ressources humaines, culturelles, sociales et politiques pour construire son avenir par lui-même, sans dictature religieuse, ni retour à une dynastie autoritaire. Dans la continuité du mouvement "Femme, Vie, Liberté", des collectifs progressistes, féministes, écologistes et démocratiques s'organisent en Iran, comme au sein des diasporas, notamment en France, et dans de nombreux pays. Ces mobilisations portent une aspiration à la liberté, à la justice sociale, à l'égalité et à la démocratie.

Les écologistes soutiennent ces mouvements de protestation démocratique en faveur des droits humains en Iran. Les écologistes voteront bien évidemment pour le vœu de l'Exécutif, qui rappelle l'engagement clair, solidaire et constant de Paris, en faveur des aspirations du peuple iranien.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Deuxième demande d'explication de vote par Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le 28 décembre 2025, le peuple iranien s'est soulevé contre une dictature théocratique qui nie ses droits les plus fondamentaux. Né de revendications sociales vitales, comme le coût de la vie ou les salaires, ce mouvement est devenu une contestation politique majeure, portée par une exigence simple et universelle : le droit du peuple iranien à décider librement et souverainement de son avenir.

Face à cette aspiration légitime, le régime répond par une répression d'une violence extrême : des milliers de manifestants tués, des arrestations massives, des hôpitaux attaqués, censure, coupure des communications pour

étouffer la vérité. Cette brutalité d'état s'inscrit dans une longue histoire de violation des droits humains, frappant en premier lieu les femmes, les artistes, les journalistes, et les défenseurs des libertés.

Le groupe Communiste et Citoyen réaffirme sa solidarité totale et sans condition avec le peuple iranien, avec les femmes en première ligne de ce soulèvement, ainsi qu'avec toutes celles et ceux qui résistent, au péril de leur vie. Nous nous tenons aux côtés des forces progressistes iraniennes, et notamment du parti Tudeh, durement réprimé. Nous appuyons aussi les appels à une grève générale nationale, au titre décisif de reconquête de la souveraineté populaire.

Paris a déjà pris des engagements forts, notamment en attribuant la citoyenneté d'honneur à Mahsa Jîna Amini, et en accueillant artistes et dissidents iraniens. Elle doit aujourd'hui amplifier son rôle de ville refuge et soutenir la société civile, ainsi que la diaspora iranienne, pour porter cette cause sur la scène internationale. Nous appelons enfin toutes les forces progressistes en France à se mobiliser sans délai. La solidarité avec le peuple iranien n'est pas une option. C'est un devoir politique.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Très bien. Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 3 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 3 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 3 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 2).

2026 DJS 10 - Subventions (10.250 euros) à trois associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (10e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 10, et l'amendement technique n° 4 de l'Exécutif.

Je donne la parole immédiatement à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à tous. C'est un amendement technique. Je vous propose de ne pas rentrer dans le détail et de voter directement l'amendement technique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est également adopté. (2026, DJS 10).

Je vous en remercie.

2026 DJS 79 - Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port fluvio-maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de baignades (12e, 15e et Paris Centre).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 79.

Je cherche M. BALADI, qui est inscrit, que je ne vois pas.

Je le mets donc directement aux voix, à moins que M. RABADAN souhaite répondre à une non-question ?

Cela n'existe pas. Alors, je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 79).

2026 SG 2 - Héritage des Jeux. - Convention avec le Fonds de dotation Paris 2024 pour le soutien à des projets répondant à l'objectif de promotion et de développement de la pratique sportive pour toutes et tous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 2, héritage des Jeux.

Je donne la parole à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Merci à vous.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit au-delà des clivages : faire vivre l'héritage des Jeux de Paris 2024 dans le quotidien des Parisiens. Il propose, en effet, la signature d'une convention avec le Fonds de dotation Paris 2024, pour financer et soutenir des actions de développement de la pratique sportive pour tous, ainsi que l'accompagnement des athlètes. Dans le cadre de son deuxième objectif, développer la pratique sportive pour tous, le fonds a retenu, lors de son conseil d'administration de janvier 2026, 12 projets portés par la Ville, pour un soutien financier total de 758.000 euros.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération, car, pour nous, l'héritage des Jeux doit se traduire par plus d'accès au sport, davantage d'inclusion, une meilleure présence de l'activité physique dans l'espace public. Or, ce que nous voyons ici, c'est précisément une série de projets qui vont dans le bon sens et touchent des publics très variés : des enfants aux seniors, les personnes en situation de handicap, et aussi celles qui sont éloignées de la pratique sportive, pour des raisons sociales, ou de santé. Le sport doit être pensé comme un outil en faveur de la santé et du lien social, mais aussi comme un vecteur d'émancipation.

Je pense en particulier au réseau des clubs para-accueillants, qui aide les clubs à mieux accueillir les personnes en situation de handicap, et aussi à "Marchons à Paris", qui fait quelque chose de très simple, marcher, mais qui le fait très bien, avec une logique pédagogique et ludique. Mettre en mouvement les enfants avec les centres de loisir, c'est investir tôt dans les habitudes de vie, dans la santé future.

Puis, il y a la dimension sport dans l'espace public, qui est un marqueur de l'héritage : "Paris sportives", "Paris sport dimanches" estivaux, "Sport seniors en plein air". Ce sont des formats accessibles, gratuits, et qui répondent à une attente forte.

Enfin, il y a l'impact social du sport. Là aussi, les projets sont très parlants. L'éducation par le sport, pour lutter contre le décrochage scolaire, "Bouge et partage", pour des publics en situation de handicap et leurs aidants, les "Maisons sport santé" et "Paris sport santé", pour accompagner et aider les personnes avec prescription médicale à reprendre une activité adaptée. A l'heure où la sédentarité progresse et où notre système de santé est sous tension, ces politiques de prévention ont un sens, y compris budgétaire.

Pour notre groupe, voter pour ce projet de délibération, c'est voter pour quelque chose d'utile, de concret, et de rassembleur.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, de vous être inscrite sur ce projet de délibération, et en plus, évidemment, d'être restée. Cela me donne l'occasion, dans ce dernier Conseil du mandat, de revenir sur l'héritage des Jeux.

Tout ce que je vais formuler à présent ne vous concerne pas, Madame MALACHARD DES REYSSIERS, mais c'est vrai qu'on a entendu, dans cette partie de l'hémicycle, énormément de critiques avant les Jeux, d'interrogations. Il aurait été de bon ton de saluer, après coup, au-delà de leur réussite, ce qu'il reste du côté des dispositifs d'héritage, que nous avons mis en place dès 2020.

C'est bien l'objet de ce projet de délibération, qui permet, au travers du fonds de dotation, qui est maintenant géré par le "Comité national olympique et sportif français", de continuer à financer les dispositifs que vous avez parfaitement présentés. Je ne vais pas le refaire. Cependant, c'était très important. D'abord, la Ville a continué à financer ces dispositifs. Il lui faut évidemment des cofinancements pour garder la même ampleur. Cela a engagé énormément de personnes, d'associations, qui ont monté des projets pour le développement du sport féminin, le handisport, vous l'avez dit, le sport senior, le sport dans l'espace public. Ce sont des gens et une ville qui bougent, aujourd'hui, plus, grâce à cela. Je remercie toutes celles et ceux qui l'ont fait.

Permettez-moi aussi, comme il me reste un peu de temps et que tout le monde s'est déjà inscrit, de saluer le travail qui a été fait sur la Seine, puisqu'on avait deux projets de délibération qui les concernaient. Malheureusement, ceux qui se sont inscrits ne sont pas là. Je voudrais saluer le travail historique qui avait été fait, au travers de la qualité de l'eau de la Seine, et des baignades qui ont été ouvertes.

Il s'agissait aujourd'hui de, notamment, repasser la convention avec HAROPA Port de Paris, pour nettoyer l'eau de la Seine de ses déchets, qui sont encore trop nombreux dessus, mais c'était l'occasion, pour moi, de saluer le travail de celles et ceux qui ont contribué à ce moment historique, comme l'ont été les Jeux olympiques et paralympiques, et comme, je l'espère, l'héritage le restera longtemps.

Cela ne règle pas tous les problèmes de financement du sport dans les collectivités territoriales et à l'échelle de l'Etat, mais tout ce qui est pris n'est plus à prendre. Espérons que cela puisse continuer. Je remercie toutes celles et tous ceux qu'ils ont contribué, parfois avec un peu de réticence, dans ces dernières années, et celles et ceux qui ont permis d'en arriver là, après de nombreuses discussions, encore les dernières semaines. Je salue tous ceux qui ont collaboré à ce travail efficace, remarquable et historique pour la Ville de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur RABADAN, de l'avoir souligné.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, SG 2).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prévention des atteintes au principe de laïcité dans le sport associatif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 5 relatif à la prévention des atteintes au principe de laïcité dans le sport associatif.

Je donne la parole à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'automne 2025, un rapport parlementaire a mis en lumière des phénomènes d'entrisme religieux et idéologiques dans certaines associations sportives. Il ne s'agit pas de fantasmes, mais d'alertes documentées. Ces alertes nous obligent. Parallèlement, la proposition de loi adoptée au Sénat en février 2025 vise à garantir la laïcité dans les compétitions et dans les structures bénéficiant de fonds publics. Lorsqu'il y a argent public, il doit y avoir respect strict des principes républicains. Nous ne parlons pas ici d'un débat théorique. Souvenons-nous de la polémique autour des "Hijabeuses".

En 2023, le Conseil d'Etat a confirmé que la "Fédération française de football" pouvait interdire le port de signes religieux ostensibles en compétition, afin de garantir le bon déroulement des matchs. Ces décisions ont montré combien le sujet est sensible, combien il divise, mais aussi, combien il est structurant pour notre modèle républicain. Le sport associatif parisien est un pilier de cohésion sociale. Pour des milliers de jeunes, c'est le premier lieu d'apprentissage des règles communes, du respect, de la mixité. C'est précisément pour cela qu'il doit demeurer un espace neutre, un espace où l'on joue ensemble, un espace où l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas négociable.

Notre vœu n'est pas une chasse aux sorcières. Il s'inscrit dans une démarche de prévention, de clarté et de responsabilité. Nous proposons de renforcer la vigilance lors de l'attribution des subventions, de promouvoir une charte parisienne de la laïcité et de la mixité dans le sport, et de rappeler des principes simples : ouverture à tous, refus des séparations fondées sur des motifs religieux ou communautaires, égalité d'accès aux équipements

municipaux. Défendre la laïcité dans le sport, ce n'est exclure personne. C'est garantir à chacun un terrain commun. C'est protéger les jeunes, et préserver le sport comme espace collectif.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous en avons parlé lors de la 7e Commission, et vraiment, j'aurais aimé que ma dernière prise de parole de ce mandat ne soit pas sur ce sujet. J'espérais vous avoir dissuadé de poser ce vœu, qui est absolument vide, pour deux raisons.

D'abord, ce que vous dénoncez est un problème qui peut exister, c'est vrai, mais ici, nous sommes à Paris, et il ne concerne pas ce territoire, je vous l'ai dit. Je vais vous montrer la malhonnêteté intellectuelle qui est la vôtre.

On a eu exactement le même vœu en juillet 2022 par M. GRANIER, en novembre 2023 par Mme BADAT-KARAM. Ensuite, il y a eu les Jeux, donc là, vous ne l'avez pas fait. Ensuite, en avril 2025, par Mme EVREN. Vous revenez au dernier Conseil pour remettre ce sujet sur la table, qui, je vais donner les chiffres nationaux, concerne 127 associations sportives identifiées sur 380.000, c'est-à-dire 0,03 % des associations. Je vous l'ai dit à la 7e Commission.

Je vais essayer de ne pas m'agacer, parce que c'est un sujet qui est de la manipulation politique claire. On voit où vous voulez en venir. On voit qui vous visez. La laïcité, cela a même été salué par M. SZPINER, qui n'est plus là, mais qui l'a salué, tout à l'heure. Nous avons toujours été extrêmement clairs dessus. Les règlements le sont aussi. La cible politique que vous ciblez ne vous honore pas, sur ce vœu.

J'émettrai un avis extrêmement défavorable. Nous ne sommes pas dupes de cette manipulation politique au travers de ce vœu et de ce que cela vise, mais nous ne sommes pas naïfs. Ce problème peut exister, mais je vous l'ai dit, Madame KERBOUA, à Paris, il n'y a pas de signalement dessus. Nous sommes à Paris. Nous sommes l'Assemblée qui délibère sur Paris. Nous n'avons pas de signalement. Si vous en connaissez, et que vous ne le dénonciez pas, vous seriez vous-même en faute.

Je vous avais demandé, à la 7e Commission, de revenir au Conseil avec un seul exemple qui se soit passé à Paris dans la mandature. Vraisemblablement, vous n'en avez pas. J'émetts un avis extrêmement défavorable et j'espère que dans le prochain mandat, nous n'aurons plus à traiter, sauf s'il y avait un cas avéré des manipulations politiques, comme vous venez de le faire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme NIAKATÉ, qui a demandé une explication de vote pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après la présentation calamiteuse, je dirais, en 7e Commission, de ce vœu, qui se prétend relatif à la prévention des atteintes au principe de laïcité dans le sport associatif, et qui dénonce un entrisme islamique dans le sport parisien tout droit sorti de votre imagination. Vous étiez, d'ailleurs, bien en peine, Madame KERBOUA, pour trouver ne serait-ce qu'un seul exemple de situation problématique dans la moindre association sportive parisienne que ce soit. J'ai cru, moi aussi, que vous auriez la présence d'esprit de retirer ce vœu, qui n'est fondé sur rien d'autre que vos préjugés, qui ne repose sur aucune alerte de quelque menace que ce soit, et qui mélange tous les principes et tous les concepts.

Nous voterons bien évidemment contre ce vœu de désinformation qui demande la mise en place de dispositifs de laïcité et d'égalité qui existent déjà depuis de nombreuses années à Paris. Vous le sauriez, si le sujet vous intéressait réellement, ce qui révèle votre inculture, quant à ce que signifie le principe de laïcité, qui, s'il implique une neutralité de l'Etat, est d'abord un gage de liberté de conscience et de liberté de croire ou de ne pas croire, de chacune et de chacun.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 5 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !"… à moins que vous ne souhaitiez le retirer ?

Mme Farida KERBOUA. - Il n'y a aucune manipulation politique là dessus. C'est uniquement de la prévention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - C'est avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 5 est rejeté.

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur, nous allons maintenant passer à l'examen des projets de délibération et vœux de la 8e Commission.

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission.

Merci à vous.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour la préparation des travaux de ce Conseil de Paris, notre 8e Commission s'est réunie le 2 février dernier. Conformément à l'ordre du jour, Mme PULVAR, M. GUILLOU, M. LERT et M. NAJDOVSKI ont présenté leurs projets de délibération qui concernaient les délégations qu'ils ont à mener. Ces points à l'ordre du jour seront examinés dans quelques instants, notamment lors de ce Conseil de Paris.

Notre 8e Commission, créée en début de mandature dans le cadre de la révision du règlement intérieur du Conseil de Paris, avait commencé ses travaux en février 2021, il y a tout juste cinq ans. J'avais eu l'honneur d'être choisi par mes collègues pour présider cette nouvelle commission, avec l'appui et l'engagement constant de nos deux vice-présidentes, Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, que je remercie très sincèrement.

Depuis, sur ces questions majeures de l'environnement, du climat et de la biodiversité, de la propreté, et des nombreuses problématiques traitées, nous avons travaillé ensemble, majorité et opposition, dans le même sens de l'intérêt général. Nos travaux de commission, à chacune de nos séances, ont été constructifs et relativement consensuels. En tout cas, toujours dans le respect et la recherche d'utilité qui ont caractérisé chacune et chacun des élus. Aussi, je souhaite les en remercier très sincèrement.

En cinq ans, très nombreux sont les dossiers que nous avons abordés. Je ne me hasarderai pas à les citer, ou à choisir certains d'entre eux, quand ils avaient chacun leur place et leur portée, quel que soit le sujet traité. Par contre, j'aimerais, sur le plan organisationnel, citer et saluer la Direction de la Transition écologique et du Climat, également créée en 2021. Cette direction ressource, qui est en interaction avec l'ensemble des services de la Ville de Paris, est une direction très utile.

J'aimerais aussi rappeler les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50 degrés", qui constituent une feuille de route importante et centrale, et saluer mes collègues, Maud LELIÈVRE et Alexandre FLORENTIN, respectivement rapporteur et président de la mission.

Un grand merci à l'administration, au pôle Séance du Conseil de Paris, qui, pendant ces cinq années, nous a permis de fonctionner dans de bonnes conditions, en assurant notamment le secrétariat, les aspects techniques et administratifs, et qui nous a accompagnés dans la démarche innovante de démocratie entreprise avec la retransmission en direct de nos séances. Ce qui, aujourd'hui, relève d'une évidence, pour chacune des commissions, ne l'était pas forcément il y a encore quelques années. C'est désormais chose faite.

Merci à toutes et tous, mes chers collègues, et merci à tous les services qui nous ont accompagnés pendant cette mandature.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2026 DPE 8 - Restitution par "Eau de Paris" d'une emprise immobilière relevant de l'ancienne usine des eaux d'Ivry-sur-Seine.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DPE 8, mais surtout un amendement technique n° 6, que je vais mettre aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 6 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 8 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DPE 8).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement de la SEMOP gérant le réseau de chaleur urbain et aux montants des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n° 7 tombe n'ayant pas d'élu pour le présenter.

2026 DEVE 16 - Conventions de financement de travaux de mise en sécurité sur la Petite Ceinture du 15e avec S.N.C.F. Réseau.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 16 : conventions de financement de travaux de mise en sécurité sur la Petite Ceinture du 15e arrondissement.

Je donne immédiatement la parole à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je me désinscris, désolée.

Je vais me désinscrire, désolée.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Il n'y a donc pas d'inscription.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 16).

2026 DAE 33 - Prix Savoir-faire en transmission 2027 (84.000 euros).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission. Il n'y a pas de présentation.

Nous examinons le projet de délibération DAE 33.

Je donne la parole à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, qui est là, pour cinq minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur un enjeu essentiel pour Paris : la transmission des savoir-faire et le soutien aux métiers d'art, qui font partie intégrante de l'identité, de l'économie, et du rayonnement de notre ville. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Île-de-France, ce sont 48.000 entreprises de métiers d'art, dont plus de 20.000 à Paris. Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes qui perpétuent des savoir-faire d'exception, constituant un patrimoine vivant construit au fil des siècles, et qui contribue à la vitalité économique, culturelle et touristique de nos quartiers.

Merci, s'il vous plaît.

Cependant, ce secteur fait aujourd'hui face à un défi majeur, celui de la transmission. Selon l'enquête nationale "Les éclaireurs", menée en 2024, 1 salarié sur 4, détenteur d'un savoir-faire d'exception, a plus de 55 ans. Dans le même temps, 39 % des entreprises indiquent que leur savoir-faire ne fait l'objet d'aucun diplôme, ni certification, ce qui rend cette transmission encore plus fragile.

C'est précisément à cet enjeu que répond le dispositif des prix "Savoir-faire en transmission", un dispositif efficace, reconnu, et dont les résultats sont particulièrement encourageants, puisque 90 % d'insertion professionnelle, et trois-quarts des entreprises d'accueil poursuivent une collaboration avec leurs anciens stagiaires. Pour l'édition 2026, la Ville de Paris accompagnera sept futurs professionnels, chacun bénéficiant d'une bourse de 12.000 euros, soit un montant total de 84.000 euros. Grâce au soutien de plusieurs mécènes, ce sont au total 21 lauréats qui pourront être accompagnés, avec des stages réalisés en 2027.

Au-delà des chiffres, ce projet de délibération traduit un choix politique clair : investir dans la transmission, l'emploi et l'ancrage territorial, tout en offrant des perspectives concrètes à des jeunes et à des adultes en reconversion. Vous l'avez compris, nous voterons donc favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. Je vous remercie, parce qu'il est vrai que vous êtes une élue qui est assidue, et qui intervient très régulièrement sur les délibérations qui concernent le commerce et l'artisanat, en les soutenant. Je voudrais dire que vous connaissez parfaitement les dossiers. Encore une fois, vous faites une intervention qui va dans le sens de ce projet de délibération. Je voulais vous en remercier.

Evidemment, cette attribution de bourses, de savoir-faire en transmission, est une action phare de la politique municipale, et un secteur extrêmement riche, avec plus de 2.000 entreprises à Paris, dans ce secteur. C'est un prix qui est un outil d'insertion professionnelle, et de transmission de savoir-faire uniques et rares. Concrètement, il permet de mettre en lien des jeunes professionnels avec des entreprises pour y réaliser un stage d'un an, et attribuer une bourse de 10.000 euros sur l'année par stagiaire.

Ce prix est vraiment très important, car certains savoir-faire risquent de disparaître, et cette année, grâce à ce prix, je pense notamment à une jeune, qui est une femme artisan, spécialisée dans la fabrication de vélos, qui va pouvoir se former chez un des derniers fabricants cadres de vélo, proche du départ à la retraite. Si elle n'avait pas cette bourse, ce métier disparaît de Paris. Les métiers d'art sont donc en héritage. Ils sont précieux. Ils sont élaborés au fil des siècles, et la formation sur ces métiers nécessite parfois dix ans, voire plus, d'où l'importance d'accompagner ces jeunes.

Je voudrais aussi dire que nous avons eu, cette année, de nouveaux mécènes. Je voudrais remercier notamment le comité Colbert, qui a permis d'attribuer de nouvelles bourses, cette année, à des jeunes qui rentrent dans ce dispositif.

Avec cette bourse de 84.000 euros, la Ville de Paris accompagne sept jeunes professionnels, cette année, et aussi grâce au partenariat, des mécènes, des "Ateliers de Paris", et du fonds des "Ateliers de Paris", ce sont 21 lauréats stagiaires, ce qui fait un total de 29 lauréats cette année.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 33).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du B.H.V.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés, et au vœu n° 54 de l'Exécutif, relatif à l'avenir du B.H.V.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - C'est un vœu qui, une nouvelle fois, vient sur la table de ce Conseil de Paris, car nous avons déjà adopté, en décembre dernier, un vœu rappelant l'attachement des Parisiennes et de Parisiens, et des salariés, à ce grand magasin historique et populaire. Aujourd'hui, la situation est encore plus préoccupante. Le groupe "Les Galeries Lafayette" a cédé les murs du B.H.V. au fonds "Brookfield Asset Management", qui gère plus de 1.000 milliards de dollars, et investit aussi dans "Shein".

"Les bons comptes font les bons amis". Ici, ce principe n'inspire aucune confiance. Ce rachat s'inscrit dans une stratégie pour imposer l'"ultra fast fashion" dans nos centres-villes, au détriment des marques françaises, des artisans, des commerces indépendants. Le B.H.V. n'est pas à son premier signal d'un tsunami de l'"ultra fast fashion", qui menace le commerce dans la France entière.

La Ville s'oppose fermement à ce modèle économique. Il détruit l'emploi local, délocalise la production, pollue, vide nos commerces de proximité, et la poursuite de ce partenariat est inacceptable. Comme si cela ne suffisait pas, "Brookfield" veut transformer une partie du B.H.V. en un complexe de luxe hôtelier. Ce n'est pas seulement un changement d'activité, c'est un risque pour l'emploi, le commerce et le patrimoine.

La Ville, évidemment, sera extrêmement vigilante. La semaine dernière, nous avons rencontré les représentants syndicaux. Depuis des mois, ils alertent sur la gestion catastrophique de M. MERLIN, et sur les dangers liés à ce rachat. Leur inquiétude est légitime. Le B.H.V. structure des centaines d'emplois et reste un pilier du commerce dans le Centre de Paris.

Pendant ce temps, Mme DATI répète sur les plateaux "télé" que la piétonnisation aurait tué les commerces. Les faits : le taux de vacance, qui est deux fois inférieur à la moyenne parisienne, et dès qu'il s'agit de faire respecter les règles d'urbanisme face aux grands magasins, bizarrement, Mme DATI est absente. Vidéos TikTok, déclarations dans la presse, mais aucune action concrète de l'Etat. Voilà sa défense du commerce de proximité.

Je le dis, nous avons, nous, dans le même temps, le 29 janvier dernier, ouvert pour la première fois, dans le 5e arrondissement, la maison du label "Fabriqué à Paris", rue Saint-Jacques. Chaque année, le label "Fabriqué à Paris" accompagne plus de 500 artisans labellisés, plus de 2.200 produits. C'est ainsi que nous protégeons nos commerces.

J'en viens à ce vœu, qui réaffirme notre opposition ferme à l'implantation de la "fast fashion" de B.H.V., et au projet hôtelier de luxe que propose "Brookfield".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'explication de vote, sur ce vœu de l'Exécutif.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, on a déjà eu l'occasion d'évoquer le sujet. On votera bien entendu pour ce vœu, mais je voudrais en profiter pour rappeler, au nom du groupe "Les Écologistes", que tout cela arrive, alors que l'on s'alerte mutuellement depuis bien longtemps, sur le fait qu'un certain nombre de fonds requins viennent régulièrement considérer le patrimoine parisien et le patrimoine commercial, comme s'ils jouaient au Monopoly en permanence. C'est bien ce qu'il se passe, aujourd'hui. C'est que M. MERLIN et la S.G.M., depuis le départ, en réalité, n'ont pas l'intention de "réactiver" le B.H.V., mais avaient bien l'intention d'en faire un projet de valorisation immobilière, et donc d'y implanter un hôtel. C'était la rumeur qui courait. C'est ce qui arrive, aujourd'hui.

La Ville fait avec les armes qu'elle a entre les mains, mais je pense qu'il est important que l'on se dise bien collectivement, ici, que nous devons continuer à nous opposer à ce genre de pratiques, parce que Paris ne peut pas être la variable d'ajustement systématique de celles et ceux qui souhaitent spéculer sur le patrimoine immobilier, notamment sur le patrimoine immobilier du cœur de Paris. On sait, aujourd'hui, que L.V.M.H. travaille sur cette espèce de dorsale, depuis les Champs-Élysées jusqu'au cœur de Paris. Cela fait partie de cet écosystème et cela reste un énorme problème, pour nous. Il faut impérativement que collectivement, nous soyons en capacité de dire "non" à ce genre de pratiques.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole, pour l'explication de vote, à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le groupe Communiste et Citoyen votera évidemment ce vœu, fidèle à son engagement constant auprès des salariés du B.H.V., depuis les premières annonces de restructuration. Nous continuerons de soutenir les travailleurs, d'alerter sur les risques sociaux, et de refuser que l'avenir de ce grand magasin emblématique se décide contre et sans celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

Notre opposition ferme à l'implantation de "Shein" au B.H.V., et aussi celle plus large du modèle économique de la "fast fashion", qui repose sur l'exploitation des travailleurs, la destruction des emplois locaux, le "dumping" social, et un désastre environnemental incompatible avec les objectifs sociaux, écologiques, et commerciaux que nous défendons à Paris. La présence de "Shein" dans un B.H.V. aujourd'hui désert est une impasse économique, sociale, et écologique.

Maintenant, c'est la vente du B.H.V. à "Brookfield Asset Management" qui nous pose question. Derrière cette stratégie financière "court-termiste", c'est bien ce que nous pensions qui allait se profiler : une menace directe pour l'emploi, et pour l'avenir même du site. Nous réaffirmons avec force notre opposition sans appel à toute transformation du B.H.V. en hôtel de luxe, qui laisserait en plus à "Shein" son droit de cité, et ce, au détriment des commerces et de la vocation première de ce bâtiment historique et emblématique du cœur de Paris.

Notre verdict reste sec et sans appel : zéro "fast fashion", zéro casse sociale, zéro marchandisation du patrimoine parisien. Le groupe Communiste et Citoyen sera pleinement mobilisé pour que l'avenir du B.H.V. soit décidé dans l'intérêt des travailleurs, des Parisiennes et des Parisiens, et non des seuls fonds d'investissement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 54 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 3).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à la librairie féministe et LGBTQIA+ "Violette and Co".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu au soutien à la librairie féministe et LGBTQIA+ "Violette and Co".

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est vrai qu'on en a beaucoup parlé. Vous pouvez peut-être penser qu'on a déjà beaucoup parlé de "Violette and Co", mais depuis notre dernier Conseil, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Le 7 janvier, cela a dépassé toutes les bornes. Cette librairie a été perquisitionnée, avec un dispositif policier disproportionné. Enquête préliminaire, convocation des salariés, pour un livre de coloriage, "From the river to the sea", un album jeunesse qui explique la situation en Palestine, avec des illustrations et des textes historiques. La librairie n'avait jamais été informée d'une quelconque interdiction de ce livre : aucun arrêté légal, aucune justification sérieuse.

De telles perquisitions sont exceptionnelles, et les rares cas connus concerneraient des librairies négationnistes et révisionnistes dans les années 1970, mais ce n'est pas un hasard. "Violette and Co" dérange, pour ses combats féministes, pour son engagement LGBTQIA+, pour son rôle culturel et son rôle militant. La droite parisienne, malheureusement, est absente, mais a joué, ici, un rôle délétère, en montrant du doigt une librairie déjà attaquée, et en refusant de voter les subventions des librairies, comme pour faire une opération punitive.

Nous connaissons votre logique, illustrée par de nombreux exemples. Tenter, par exemple, d'empêcher notre groupe de déposer un vœu sur les logements sociaux, exclure des journalistes du "Monde", du "Quotidien", de "Marianne" et de Radio Nova de vos "meetings", ou encore, récemment, ceinturer violemment une journaliste de "Mediapart", qui faisait simplement son travail. Alors, c'est cela, la méthode de la droite parisienne ? Bâillonner, censurer, couper les vivres, faire taire ceux qui ne se plient pas à leur doctrine. Imaginons ce qu'ils feront s'ils accèdent au pouvoir. Aujourd'hui, c'est "Violette and Co", demain, tout ce qui ne leur conviendra pas.

C'est pourquoi nous avons redéposé ce vœu, pour protéger "Violette and Co", pour protéger toutes les librairies indépendantes, pour défendre la liberté d'expression, pour défendre la démocratie.

A vous, Parisiennes et Parisiens, regardez ce qu'il se passe. Regardez ceux qu'on veut faire taire. Ne laissez pas vos voix être bâillonnées.

"Violette and Co", c'est la culture, c'est le débat, c'est la liberté, et nous sommes à leurs côtés.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre. Ensuite, il y a une demande d'explication de vote de Mme COFFIN.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, nous donnons un avis très favorable à ce vœu, car on a franchi les bornes. On est sur une perquisition qui ne fait qu'effrayer davantage les libraires et les salariés. D'ailleurs, aujourd'hui, on n'a aucune explication sur pourquoi la librairie a subi une perquisition disproportionnée, avec des policiers armés, des caméras, pour saisir un livre qui n'était d'ailleurs pas dans les rayons, et qui a déjà été vendu depuis longtemps, et pas que chez "Violette and Co". Rappelons que plusieurs librairies ont vendu ce "bouquin". Pourquoi cette librairie, en tant que telle, a été perquisitionnée ? Pourquoi la Fnac, par exemple, qui avait aussi ce "bouquin", n'a pas été perquisitionnée ? On est en droit de se poser la question.

Nous y voyons évidemment la continuité d'une cible de campagne de haine, de harcèlement, qui a commencé par la dégradation de la façade, par des menaces physiques, par du cyberharcèlement, de la diffamation, et cela relayé par certains élus qui sont sur les bancs de cet hémicycle. Enfin, ils ne sont pas là, aujourd'hui. Ils ont préféré quitter le débat. C'est leur manière de voir la démocratie, aujourd'hui.

Evidemment, nous nous questionnons sur cette attitude disproportionnée. Evidemment, nous portons notre soutien à cette librairie "Violette and Co". Nous exigeons l'abandon immédiat de toutes procédures infondées, et nous exigeons que l'Etat garantisse la liberté d'édition et de diffusion. Nous affirmons haut et fort que Paris est une ville de liberté, et non de censure politique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme COFFIN, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais dire le mot. "Violette and Co", c'est une librairie lesbienne. C'est la seule librairie lesbienne de Paris, d'ailleurs. J'avais déjà eu l'occasion de le pointer lors du dernier Conseil. Ce n'est pas du tout anodin qu'elle soit attaquée, mais au-delà de "Violette and Co", on a eu un rendez-vous auquel j'étais présente, mes collègues Chloé SAGASPE, Frédéric HOCQUARD aussi, avec pas mal de lieux,

d'espaces "queer" de Paris : "Violette and Co" était là, "la Mutinerie" aussi, "Titi", "Merci Marsha", et le W.A.B., par exemple. Qu'est-ce qu'ils nous ont dit ?

Ils nous ont dit qu'il y avait un souci, aussi, non seulement d'être attaqué, évidemment, par des représentants de petits groupes d'extrême droite, mais par ailleurs, qu'ils subissaient un harcèlement policier continu. Je m'adresse aussi à vous, Monsieur le Maire. Il y avait une représentante de votre cabinet, mais c'était vraiment, nous disaient-ils, autant la police nationale, que la police municipale. Il y a une pétition qui a été lancée en ligne par le W.A.B., justement, pour protéger les espaces "queer", notamment, des procédures judiciaires, et du harcèlement policier, que ces lieux peuvent subir.

Encore une fois, il faut que les élus soient absolument au rendez-vous pour défendre ces lieux, pour une bonne raison. C'est que déjà, en ce moment, et puis dans les années à venir, cela va être non seulement des lieux culturels, de sociabilité, mais très clairement, aussi, des lieux de résistance.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 du groupe Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 4).

Je vous en remercie.

2026 DFA 4 - Création par la S.A.E.M.P.F. de la société de projet "Société du crématorium d'Étampes".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 4 : création par la S.A.E.M.P.F. de la société de projet "Société du crématorium d'Étampes".

Je donne la parole à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, nous examinons la création par la S.A.E.M. des pompes funèbres de la Ville de Paris, d'une société de projet dédié, la Société du crématorium d'Étampes. Cette structure, détenue à 100 %, portera un investissement total de 3,9 millions d'euros, financés à hauteur de 1,4 million d'euros, en fonds propres, et 2,5 millions d'euros par un emprunt bancaire. Le contrat de délégation de service public, d'une durée de 40 ans, doit permettre à cette filiale d'atteindre la rentabilité dès la troisième année d'exploitation, et de dégager sur la durée, c'est noté dans ce projet de délibération, un résultat net cumulé estimé à 3,6 millions d'euros.

Nous voterons bien sûr pour ce projet de délibération, mais il ne faut pas sous-estimer les enjeux qui se posent dans la gestion de ces équipements, qui touchent effectivement une sphère sensible, intime, de l'existence. Les pratiques évoluent. La crémation représente aujourd'hui une part croissante des obsèques en France, 45 %. Notre collectivité doit, bien sûr, anticiper cette évolution démographique et sociétale, et doit investir dans le sens de l'intérêt général. En ce sens, l'ambition de la Ville ne semble pas encore à la hauteur. Quelle est la vision précise de la Ville ? En tout cas, sur les 40 ans, je ne la vois pas vraiment dans ce projet de délibération.

Les équipements funéraires du XXI^e siècle ne peuvent plus être pensés comme de simples infrastructures techniques, mais doivent intégrer des exigences environnementales, énergétiques, technologiques, élevées. A ce titre, il est utile de regarder ce qu'il se fait ailleurs, notamment à l'étranger. Je pense, notamment, au crématorium du cimetière de Montjuïc, à Barcelone. Ce site est un exemple d'innovation dans le secteur funéraire européen.

D'abord, sur le plan énergétique, l'installation barcelonaise récupère la chaleur, pour alimenter en eau chaude et en chauffage l'ensemble des bâtiments du site. On parle ici d'un véritable système écologique de récupération énergétique, qui transforme une contrainte en ressource utile.

Ensuite, sur le plan technologique, le site a été modernisé avec des systèmes d'optimisation énergétique et un centre de contrôle automatisé, permettant un pilotage fin des installations, un suivi en temps réel, et une meilleure maintenance. Cette approche améliore à la fois la performance environnementale, la sécurité, et la traçabilité.

Enfin, sur le plan architectural et organisationnel, Montjuïc a travaillé l'intégration paysagère, la qualité des espaces d'accueil, et la fluidité des parcours pour les familles. C'est ce qui manque, aussi, dans certains cimetières parisiens. On n'est plus dans une vision purement fonctionnelle, mais dans une conception plus humaine, et plus respectueuse du moment de deuil. Cela, d'ailleurs, tout en optimisant l'espace au sol, parce que, nous le savons tous, cela devient aussi une contrainte, avec des monuments funéraires en hauteur, notamment.

Paris et ses opérateurs doivent avoir le même niveau d'exigence et le même niveau de vision, aussi. Je pense que c'est important. Quand on fait une concession sur 40 ans, c'est important d'avoir une vision. Si nous investissons 3,9 millions d'euros dans un équipement appelé à fonctionner pendant 40 années, alors, nous devons nous assurer qu'il intègre, dès sa conception, les meilleurs standards environnementaux et technologiques disponibles, au moins à l'échelle européenne. Ce n'est que trop peu le cas dans ce projet de délibération, comme dans tant d'autres.

Je vous remercie.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BALADI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci à vous, cher collègue, de l'intérêt que vous portez à un service public essentiel.

Alors, vous avez évoqué les différentes avancées technologiques et écologiques d'un opérateur en Espagne. Moi, je voudrais vous inviter à vous rapprocher de nos propres structures municipales. En effet, nos opérateurs de la Ville ont toujours à cœur de réduire leur empreinte écologique, et c'est ce que font notre S.A.E.M. et notre S.P.L. funéraire. Ils ont également énormément investi sur la technologie, par exemple, pour permettre à des femmes d'occuper des postes extrêmement techniques, et ainsi obtenir de la mixité dans les recrutements. Alors, on n'est pas forcément, ici, et dans un dossier de création de filiales, ce n'est pas forcément ce qu'on met en avant, mais je peux vous assurer qu'en termes d'application de ce que la majorité porte en valeur, nos opérateurs sont alignés.

Alors, vous évoquez aussi de nouvelles pistes pour l'organisation des lieux de mémoire que sont nos cimetières, notamment ces édifices verticaux présents en Espagne. Il appartiendra au prochain Exécutif de proposer sa vision stratégique de ce projet, mais je vous invite à faire attention à l'aspect patrimonial de nos cimetières, et puis aussi, peut-être, travailler de nouvelles solutions, puisque qui dit hauteur, dit aussi possibilité de le faire en souterrain pour gagner de la place. A Paris, nous sommes aussi soumis à la densité.

Alors, je sais surtout, et c'est ce que je tenais à dire ici, que notre service public funéraire, saura accompagner l'évolution des politiques publiques de la Ville, et surtout, les besoins des Parisiennes et des Parisiens. En créant la Société publique locale du service funéraire de Paris en mars 2023, le Conseil de Paris a créé l'architecture d'un opérateur capable de développer un large spectre d'activités : d'un côté, une S.P.L. pour prendre en charge l'exploitation des services et équipements situés sur le territoire parisien, et de l'autre, la S.A.E.M., la S.A.E.M.P.F. dont il est question ici, lui a laissé poursuivre l'exploitation d'équipements hors de Paris.

Depuis 2005, la S.A.E.M.P.F. a successivement remporté des D.S.P. du crématorium de Champigny-sur-Marne, puis de la chambre funéraire d'Antony. Elle est également titulaire du marché de crémation de pièces anatomiques pour l'A.P.-H.P., et, de même, la S.A.E.M. se positionne depuis 2018 sur le marché des réquisitions judiciaires passé par la Cour d'appel de Paris, qui couvre notre territoire, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, et par le Parquet de Nanterre pour les Hauts-de-Seine.

Cette diversité d'activités a permis à notre société de développer, depuis sa création en 1998, une capacité de gestion de crise et une réactivité reconnue, dont on a pu prendre la mesure lors des attentats de 2015, ou lors de la première vague épidémique du Covid-19 en 2020. Là où des opérateurs funéraires privés faisaient valoir leur droit de retrait, la S.A.E.M.P.F., grâce à l'expérience acquise avec des réquisitions, a su répondre et gérer aussi sereinement que possible la surmortalité à Paris, et plus particulièrement dans les E.H.P.A.D.

J'évoquais l'architecture de notre opérateur en deux sociétés. Elle s'inscrit dans une stratégie de mutualisation et d'anticipation, qui répond à des enjeux majeurs de continuité de service public, de gestion des crises et de pérennité économique. Elle permet également de disposer de compétences rares et en nombre suffisant pour garantir la continuité du service public.

L'ensemble des agents de la S.A.E.M. et de la S.P.L. ont signé des conventions de mise à disposition, leur permettant d'exercer indifféremment pour l'une et pour l'autre de ces structures. Cette organisation offre à la S.A.E.M. et à la S.P.L. un vivier de compétences mutualisé, qui permet de sécuriser l'activité, d'assurer la continuité du service public funéraire à Paris, de pallier les absences, les pics d'activité, les situations d'imprévues, et de garantir un haut niveau de qualité et de sécurité des opérations.

En résumé, vous comprendrez que la S.A.E.M., qui exploite des équipements de crémation, est en mesure de former, fidéliser et mobiliser ses compétences rares, et donc de faire face à toute situation exceptionnelle. C'est donc une structure robuste, qui peut faire face aux crises sanitaires et exceptionnelles, et qui maintient un haut niveau de préparation opérationnelle, non seulement en termes d'effectifs, en nombre suffisant et hautement qualifiés, mais également de moyens matériels adaptés, notamment pour le transport des défunts.

Enfin, en termes financiers, et vous en avez parlé au début de votre intervention, lorsque la S.A.E.M.P.F. se déploie sur d'autres marchés funéraires, notamment l'exploitation d'équipements de crémation, elle équilibre son modèle économique, et renforce sa solidité financière. Là aussi, l'activité de la S.A.E.M.P.F. en dehors de Paris

contribue à garantir à la Ville de Paris, actionnaire, et donc aux Parisiennes et aux Parisiens, l'existence d'un opérateur public funéraire abordable, solide, réactif, et capable de faire face aux crises sanitaires et exceptionnelles.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Au terme de cette mandature, je voudrais remercier la présidente des services funéraires de Paris, Pénélope KOMITÈS, et notre collègue Paul SIMONDON, qui a la lourde responsabilité du funéraire, pour sa vision stratégique.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 4).

2026 DDCT 57 - Subvention de fonctionnement à l'association "Consentis" (30.000 euros).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 57, qui est une subvention de fonctionnement à l'association "Consentis", pour 30.000 euros.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur le Représentant du Préfet de police, il y a quelques jours, une élue d'extrême droite s'est mise en scène et a mis en scène les violences sexistes et sexuelles, et alors là, on a eu le droit à la totale ! Elle avance seule, dans la pénombre, sursaute après avoir entendu un cri. Apparaissent un agresseur cagoulé et une victime, générés par intelligence artificielle. Bref, Sarah KNAFO, puisqu'il s'agit d'elle, s'est tournée en ridicule, mais surtout, et c'est bien plus grave, a fait fi de toutes les expertises scientifiques, de toutes les expertises féministes.

Depuis des décennies, maintenant, le mouvement féministe explique et démontre : l'agresseur inconnu qui surgit d'une ruelle sombre est un cliché. Pire encore, c'est une contre-vérité, un monstre créé par la fiction patriarcale. Cette histoire qui fait peur a deux conséquences très néfastes. Elle détourne l'attention des stratégies des agresseurs et elle entretient un discours qui fait du monde de dehors, du monde réel, un endroit dangereux pour les femmes.

Ce discours est usuellement tenu par l'extrême droite et il méprise les femmes, en déformant ce que sont les violences sexistes et sexuelles. Ces mythes et ces préjugés sèment le doute chez les personnes qui ont subi de la violence sexuelle, renforcent l'image négative des victimes, et déresponsabilisent les personnes qui commettent les actes de violence sexuelle.

Cet obscurantisme nourrit donc l'impunité, mais les Parisiennes n'ont pas peur par nature, et nous refuserons toujours l'instrumentalisation des violences que nous pouvons subir. C'est d'ailleurs l'occasion de dire que les chiffres des violences sexistes et sexuelles sont en baisse, à Paris. Il ne s'agit certes que des chiffres des plaintes enregistrées, mais la baisse est constatée, tant pour les agressions sur la voie publique que pour les violences conjugales, et c'est un signal très positif.

Là où je suis très déçue, chers collègues, aujourd'hui, c'est que la droite a décidé de ne pas siéger dans l'hémicycle et le collègue de droite qui devait donc parler de cette subvention à l'association "Consentis" ne prend pas la parole, et donc, après plusieurs années de mandat, je ne sais toujours pas quelle est la doctrine de la droite en termes de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il s'agit pourtant d'un sujet de sécurité majeur. J'espérais pouvoir vous entendre sur ce sujet, si ce n'est sur les sujets féministes.

Alors, j'espère que la majorité municipale continuera à soutenir, elle, les expertises féministes, les propositions qui permettent vraiment de prévenir les violences, de démanteler les systèmes de prédation, et de mieux accompagner les victimes. Le consentement doit être le pilier des relations. C'est ce que rappelle "Consentis". Nous soutenons les actions de cette association, qui donnent des outils pour prévenir, former, garantir que la nuit parisienne soit accessible. Loin des poncifs, "Consentis" met à la disposition de toutes et de tous des kits de prévention et de communication. Il s'agit d'une information qui relève de l'intérêt général.

En apportant notre soutien à "Consentis", nous réaffirmons l'importance de la vérité contre la domination, le besoin de renforcer les modalités d'émancipation, plutôt que les discours qui attisent les craintes et les haines. Bref, nous faisons là, encore une fois, la démonstration de ce à quoi devrait ressembler une politique efficace de lutte contre les violences, une politique féministe.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU. Vous avez dit beaucoup de choses. Je reprendrai, par rapport à ce projet de délibération, un certain nombre de questions de fond. Je vous remercie d'être intervenue sur ce sujet qui permet, eh bien, au terme de ces six ans de mandat, de clore sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, qui sont les questions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en général, et en milieu nocturne, en particulier, et, petit clin d'œil. Vous aviez commencé cette mandature, vous et votre collègue Alice COFFIN, par des interventions tonitruantes sur les questions des violences sexistes et sexuelles, et on finira aussi en beauté de ce point de vue.

Sur cela, plusieurs choses. D'abord, effectivement, vous l'avez rappelé, les questions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu nocturne, c'est d'abord de l'humain, c'est d'abord de la formation, c'est d'abord, je dirais, de l'humain, ou de l'humaine, c'est d'abord le fait qu'effectivement, quand on est victime, eh bien, d'une agression, d'un comportement de harcèlement, on puisse s'adresser à quelqu'un, on puisse trouver, en tant que victime, un refuge, et on puisse trouver, surtout, du soutien, donc bien éloigné de toutes les idées d'intelligence artificielle, ou toutes les idées qui fleurent bon de ce point de vue. C'est le premier élément.

La deuxième chose, c'est qu'effectivement, nous avons porté, la Ville a porté tout un soutien important à travers ce soutien à l'association "Consentis", sur cette question, mais au-delà du soutien à cette question, évidemment, c'est aussi un changement de mentalité, et nous commençons, aujourd'hui, à avoir un changement de mentalité dans le milieu de la vie nocturne. C'est-à-dire à prendre en compte cette question au niveau des bars, au niveau des établissements, et c'est important, parce que si on veut continuer à avoir une nuit qui soit une nuit partagée, une nuit qui soit une nuit inclusive, une nuit qui soit une nuit, justement, inventeur de rêves, qui soit aussi un temps de liberté, un temps d'échange, il faut que ce soit un moment qui soit un moment mixte. Si ce n'est pas un moment mixte, ce n'est plus ce moment, c'est autre chose, en tout cas, ce n'est pas la vision que nous pouvons avoir de la philosophie de cette vie nocturne.

Le travail de l'association "Consentis", c'est un travail exemplaire, qui a d'ailleurs été repris. C'est-à-dire que maintenant, plusieurs villes en France reprennent ce travail, qui est développé, que ce soit en termes d'affichage, d'accompagnement des établissements, et, bien évidemment, cela a été un travail qui s'est développé, puisque l'association "Consentis" a "fait des petits". Il y a aussi un travail qui est fait, maintenant, en direction des D.J., pour féminiser et soutenir ces femmes D.J., parce que, là aussi, c'est un métier qui n'est malheureusement pas un métier très féminin, ou, en tout cas, dans lequel il y a une domination, ou un patriarcat qui a aussi lieu.

Je vous remercie et je vous invite donc à voter cette subvention. Pour savoir ce que l'opposition, la droite de Mme DATI, qui, pourtant, se targue de bien connaître la vie nocturne, on la voit souvent, parfois, se promener sur les réseaux sociaux le soir, je ne sais pas ce qu'elle en pense. Je ne sais pas s'ils soutiennent la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ecoutez, je ne l'ai pas vu beaucoup faire de travail dans ce domaine, malheureusement, mais en tout cas, nous, nous serons présents, et nous continuerons ce combat pour l'égalité.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 57).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des établissements de nuit et festifs à Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 9 tombe n'ayant personne pour le présenter.

2026 DEVE 6 - Convention avec la Commune de Villedieu-sur-Indre pour l'entretien d'une sépulture dans le cimetière de cette ville.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération et l'amendement technique n° 55 de l'Exécutif. C'est le projet DEVE 6, qui est une convention avec la commune de Villedieu-sur-Indre pour l'entretien d'une sépulture dans le cimetière de cette ville.

La parole est à M. Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais m'inscrire sur ce projet de délibération, déjà, pour saluer Paul SIMONDON, qui a fait un travail avec la mairie de Villedieu-sur-Indre sur ce projet de délibération. Pour rappel, il s'agit, dans ce projet de délibération, d'organiser l'héritage d'une femme qui s'appelle Mme R., qui est décédée en 2011, et qui a fait de la Ville de Paris sa légataire universelle. Elle a considéré qu'on était ses héritiers. Elle a elle-même hérité de toute la vie de travail de sa sœur, et les deux sœurs étant sans enfant, elles ont fait don de leur fortune personnelle à la Ville. C'est évidemment beaucoup d'argent, puisque cela représentait presque 300.000 euros, 300.000 euros de toute une vie de 2 femmes, et c'est vrai que dans les dossiers, il y a ce testament holographe qui est assez touchant, dans lequel elle fait part de ses mots.

La contribution que la Ville doit faire, c'est entretenir sa sépulture qui se trouve au cimetière du Père-Lachaise et la sépulture familiale qui se trouve dans la ville de Villedieu-sur-Indre, dont le maire est Xavier ELBAZ. Je voulais parler de cette femme, parce qu'on fait beaucoup d'hommages dans cette séance, et que, le mandat se terminant, elle fait partie des projets de délibération qui, je dirais, m'ont le plus touché, dont j'ai été le plus heureux de pouvoir participer à offrir un regard nouveau.

Voilà, petit hommage à Mme R.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous. Merci pour elle.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Monsieur HATTE, pour votre intervention. Je me dois de saluer votre constance sur ce sujet, puisque vous vous étiez déjà inscrit sur la délibération d'acceptation du legs, effectivement. On s'en était parlé. C'était lors de notre séance d'avril 2025. Nous avons, ensemble, voté une délibération pour accepter le legs universel de Mme R., qui conditionnait ce legs à l'entretien des deux concessions funéraires, celle du Père-Lachaise et celle du cimetière de Villedieu-sur-Indre, et j'étais, vous le savez très bien, Monsieur HATTE, intervenu pour être sûr que nous acceptions ce legs, car c'est l'ultime geste d'une Parisienne à sa ville.

Aujourd'hui, est soumise au vote la convention entre la commune de Paris et la commune de Villedieu-sur-Indre, pour simplement organiser les modalités de l'entretien de la concession dans le cimetière municipal de Villedieu-sur-Indre. Comme vous avez pu en prendre connaissance, et comme j'ai pu en échanger avec le maire, M. Xavier ELBAZ, ce matin même, nous avons effectivement prévu une convention assez longue, puisqu'elle est d'une durée de 10 ans renouvelables 9 fois, et au bout de 100 ans, on pourra faire le point, chaque commune, sur le sujet. En tout cas, cela nous permet de respecter tout à fait les dernières volontés exprimées par Mme R.

J'en profite, grâce à vous, pour avoir une dernière intervention sur un sujet funéraire et remercier tous les agents de la Direction des Espaces verts et le Service des cimetières et des affaires funéraires, qui sont des agents du service public, qui sont là pour accompagner les familles parisiennes dans les moments les plus difficiles, des moments de fragilité et de tristesse, où le sens du service public est indispensable, donc merci à elles et à eux.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 55 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 55 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 6 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DEVE 6).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'austérité imposée par le Gouvernement aux collectivités, services publics et au logement social.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Nous examinons le vœu n° 10 qui est relatif à l'austérité imposée par le Gouvernement aux collectivités et services publics, et au logement social.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le budget de l'Etat pour 2026 n'est évidemment pas un exercice comptable. C'est un choix de société illégitime, sur le fond comme sur la forme. Ce que ce budget organise, c'est une austérité et un recul des services publics méthodique et profondément injuste. Pour masquer ce refus obstiné de faire contribuer les plus riches, le Gouvernement fait payer les 35 milliards de coupe aux classes populaires et aux collectivités locales, sur lesquelles près de 2 milliards d'euros seront ponctionnés en 2026, après déjà plus de 2 milliards en 2025, notamment à travers le dispositif "DILICO", qui porte un coup direct à leur autonomie financière.

Nous le savons tous, 70 % de l'investissement public repose sur les collectivités. En les étranglant, le Gouvernement affaiblit la croissance, aggrave le déficit, et organise le recul des services publics de proximité. Les conséquences sont là, mécaniques. Une attaque contre le logement social, avec la reconduction de la réduction du loyer de solidarité et une restriction des A.P.L. introduisent, de fait, une préférence nationale dans l'accès au logement.

La culture n'est évidemment pas épargnée, avec Mme DATI, avec un budget en baisse de plus de 5 %, remettant en cause le principe même de l'accès à la culture pour toutes et tous. Plus de 4.000 suppressions de postes dans l'Education nationale, dont 226 à Paris, annonçant de nouvelles fermetures de classes. Voilà les conséquences concrètes des choix de ceux qui prétendent gérer la Ville de Paris, demain. Moins de logements sociaux, moins d'agents, donc moins de services publics, et moins de justice sociale.

Par ce vœu, les communistes demandent à la Ville de s'opposer clairement à cette politique d'austérité, d'exiger le retrait de ces mesures injustes, et de la suppression du dispositif "DILICO", et de toute mesure portant atteinte à l'autonomie financière des collectivités.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur GILLET. Vous avez cité un certain nombre des mesures de la loi de finances. Certes, les conséquences pour les collectivités ont été allégées par le débat parlementaire, mais enfin, il en reste. Je ne vais pas reprendre toutes celles dont vous avez parlé.

Je veux juste parler d'une seule, qui illustre l'imprédictibilité à laquelle les collectivités locales sont confrontées, et donc l'érosion de leur autonomie financière. La loi de finances, pour 2015, avait exempté un certain nombre de spectacles et de divertissements de l'impôt, et mis en place une compensation à l'intention des communes, puisque ce sont elles qui en bénéficiaient jusqu'alors, et la loi de finances 2026 a simplement rayé d'un trait de plume cette compensation. Pour Paris, c'est une perte de près de 9,2 millions d'euros pour cette année, et pour toutes les suivantes. Une décision comme cela, sans aucune visibilité, c'est bien à cela, à quoi nous devons faire face. Le combat pour préserver les marges de manœuvre financières de la Ville devra continuer, à l'avenir.

J'en profite pour saluer l'engagement constant de votre groupe, le groupe Communiste et Citoyen, depuis le début de ce mandat, et rappeler en particulier le rapport que nous avons cosigné avec M. Nicolas BONNET-OULALDJ sur le sujet.

J'émet donc un avis favorable, et j'en profite, puisque c'est ma dernière intervention, pour remercier tous les agents de la DFA, et pour remercier plus précisément mon équipe, à savoir Xavier SIMONIN, Amélie GONDRÉ-NASCIMENTO, Céline RISSE, Léah CHAMBORD, Catherine JOUAN, Caroline BAJI, et Monique RUBIS. Merci à celles et celui qui m'ont permis de travailler au service des Parisiennes et des Parisiens.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 10 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 5).

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, présidente de la 2e Commission, pour nous présenter les travaux de la dernière 2e Commission de ce mandat, pour cinq minutes maximum.

Merci.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Cette dernière Commission est forcément un peu émouvante. Je souhaite d'abord remercier les élus de la Commission, et avoir une pensée particulière pour Jacques Martial, qui n'a malheureusement

pas pu aller au bout de son mandat. Nous examinerons, d'ailleurs, un projet de délibération en son hommage, puisque l'espace accueillant le Mémorial des victimes de l'esclavage, dans les jardins du Trocadéro, portera désormais son nom.

Merci aux élus, Karen TAÏEB, Carine ROLLAND, et Laurence PATRICE, pour l'animation de cette Commission, ainsi qu'à l'ensemble de ses membres, à ses vice-présidentes, Béatrice LECOUTURIER et Dominique KIELEMOËS, au cabinet, à la DAC, et à Mathieu FACQUES, qui ont permis le bon déroulement de nos séances, y compris les nombreuses réunions thématiques et les visites exceptionnelles.

Alors, c'est vrai, nous avons un Conseil plus léger. Néanmoins, il y a plusieurs projets de délibération importants concernant notre Commission.

Laurence PATRICE est revenue sur les temps forts du mois dernier, notamment les 70 ans du jumelage Paris-Rome, célébrés à Paris et à Rome, avec les inaugurations du jardin Monica Vitti et de l'allée Lea Massari, l'exposition "Paris-Roma, capitales en miroir", et l'illumination de l'Hôtel de Ville aux couleurs des deux capitales.

Elle nous a rappelé les commémorations annuelles, "Charlie Hebdo", l'Hyper Cacher, Ahmed Merabet, Clarissa Jean-Philippe, et l'anniversaire de libération des camps. J'ai, pour ma part, participé, comme chaque année, à la cérémonie du collège Dolto, un moment de transmission très émouvant avec les élèves, les équipes enseignantes, le comité Tlemcen, avec des chants et la lecture des plaques en hommage aux enfants déportés.

Enfin, de beaux moments de rassemblement, avec l'inauguration de la place François-Béranger, puis, dernière de la mandature, pour conclure avec panache, l'inauguration du square Marcello-Mastroianni, place Saint-Sulpice, et d'importantes commémorations à venir. Aujourd'hui, nous avons les commémorations de Charonne. Le 21 février, ce sera les hommages au groupe Manouchian. Le 13 février, pour les 20 ans de l'assassinat d'Ilan Halimi, un moment fort contre le racisme et l'antisémitisme aura lieu dans le 12e arrondissement.

Carine ROLLAND nous a rappelé l'importance du budget culturel de la Ville, mon collègue Jean-Philippe GILLET vient d'en parler, face à un Gouvernement qui fait, pour le pire, du budget de la culture une variable d'ajustement. Rien que pour le secteur du livre, le budget réduit de 25 % les crédits dédiés, c'est-à-dire les soutiens à l'édition, à la traduction, les aides aux festivals, aux échanges, aux événements favorisant la lecture. On peut aussi parler, et surtout soutenir, celles et ceux qui se battent face à la réduction de 40 % du FONPEPS, qui fragilise les artistes en limitant leur accès à l'emploi, et en accentuant la précarité dans les parcours professionnels. C'est unique. Par ses choix, Mme la Ministre DATI organise la mainmise du privé sur la culture, et contribue à l'assèchement progressif de la vie culturelle en France, au détriment des artistes, de l'intérêt général, et du vivre ensemble.

Ce n'est pas le choix fait à Paris, et cette dernière Commission le montre une nouvelle fois, avec de nombreux projets de délibération. La nouvelle convention avec le Cirque électrique, la subvention à "La Flèche d'or", le Festival du livre de Paris, les investissements pour "Paris Musées", le "street art", ou encore le Centquatre, le Théâtre de la Ville, de la marionnette, le Maghreb des livres, la "Maison de la poésie", et il y en a encore bien d'autres.

Karen nous a fait un focus sur les neuf projets de délibération DDCT très symptomatiques des politiques de la Ville. Avec le Pacte parisien pour les quartiers populaires, la Ville affirme une ambition claire : réduire les inégalités territoriales en faisant de la culture un levier d'émancipation et de cohésion. Ces projets de délibération permettront la mise en place de neuf tandems culture avec des établissements prestigieux, rapprochant durablement les institutions culturelles des habitants, et ouvrant la culture à toutes et à tous, là où elle est le plus nécessaire.

Pour finir, Karen TAÏEB ne se représentant pas, permettez-moi une spéciale dédicace pour sa passion communicative, et surtout, l'énorme travail accompli. D'ailleurs, ce qu'elle a entrepris perdurera, et de nombreux chantiers sont encore engagés. Cette année, les architectes Percier et Fontaine seront à l'honneur et "Les Mardis de l'Histoire" leur seront consacrés. Karen TAÏEB a porté le patrimoine parisien avec une attention rare, et une vraie générosité. Toujours soucieuse de transmission, elle a veillé à restaurer et faire vivre nos lieux emblématiques, de la tour Saint-Jacques aux églises de nos quartiers, tout en ouvrant largement ces trésors aux Parisiennes et aux Parisiens, notamment avec les Journées du patrimoine. Par son écoute, son engagement, et son attachement sincère à l'histoire de Paris, elle a rappelé que le patrimoine n'est pas seulement une affaire de pierres, mais surtout, une mémoire partagée, et un lien vivant entre les générations.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

2026 DAC 287 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la prise du central téléphonique "Archives", pendant la Libération de Paris, au 106-110, rue du Temple dans le 3e arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DAC 287 : l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la prise du central téléphonique "Archives", pendant la Libération de Paris, au 106-110, rue du Temple, dans le 3e arrondissement.

La parole est d'abord à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un petit retour dans l'histoire, puisque le 25 août 1944 au matin, alors que Paris se soulève pour sa liberté, un détachement allemand s'empare du central téléphonique dit "Archives", qui est donc situé entre les rues des Archives et du Temple. Ce site était stratégique pour les communications. C'est alors un maillon essentiel de la vie de la Capitale, et je dirais qu'aujourd'hui, il est toujours un lieu traversé chaque jour par des habitantes et des habitants, des travailleurs, des travailleuses, des visiteurs du monde entier, qui ignorent parfois ce qu'il s'est passé là. C'est pour cela que je vous inviterai dans quelques minutes à voter pour l'apposition d'une plaque.

Cependant, pour revenir à 1944, face à cette occupation, les Forces françaises de l'intérieur, les fameuses F.F.I., agissent immédiatement pour empêcher le sabotage des installations, mais les troupes allemandes se retranchent dans le bâtiment, le minent, et transforment tout un quartier en zone de combat. C'est alors que cette partie du 3e arrondissement devient le théâtre d'affrontements violents autour de la mairie, qui est aujourd'hui la mairie de Paris Centre, du square du Temple, dans des rues étroites, où des civils, des policiers, des résistants, des résistantes, des agents du service public, se battent côte à côte.

La situation se débloque enfin avec l'intervention du capitaine Raymond Dronne et les premières unités de la 2e D.B. du Général Leclerc. Deux groupes sont engagés rue des Archives et rue du Temple, et les combats sont intenses, d'ailleurs, si intenses, qu'ils coûtent la vie à l'adjudant Henri Caron, mais qui n'a aucun rapport, je crois, avec Gauthier CARON-THIBAUT. Il a sûrement des ascendances tout à fait élogieuses, et immorales, aussi, peut-être. Honorables !

On va peut-être revenir à 1944, parce que l'assaut permet finalement l'assaut du central téléphonique. Les soldats allemands sont faits prisonniers et le bâtiment est déminé par des spécialistes. Ce qu'on peut dire, c'est qu'au-delà de cet événement militaire, la Libération de Paris, il faut le souligner, a d'abord été l'œuvre d'un peuple en résistance, d'hommes et de femmes ordinaires engagés pour la liberté, pour la dignité, et pour la souveraineté populaire, et c'est à ces valeurs qu'il nous est proposé de rendre hommage, qui ont impacté profondément l'histoire parisienne et républicaine, et donc, apposer une plaque commémorative au 106-110, rue du Temple.

Je termine en disant que ce travail de mémoire s'inscrit vraiment pleinement dans l'action menée par Ariel WEIL, qui est assis à côté de moi, avec l'ensemble de nos partenaires, notamment les écoles. Il y a quelques jours, encore, nous étions rassemblés pour le 101e anniversaire d'un lieu retrouvé, et le 101e anniversaire de Ginette KOLINKA pour un lieu retrouvé, une cour-jardin entre les rues Barbès et des Francs-Bourgeois, un lieu véritablement de respiration urbaine, de transmission, et de mémoire, que nous sommes, n'est-ce pas, cher Ariel, très impatients de pouvoir inaugurer et nommer.

Pour faire vivre cette mémoire, c'est ce que nous proposons grâce à ce projet de délibération. Ce n'est pas se tourner vers le passé et la nostalgie, mais vraiment affirmer des valeurs sur lesquelles nous sommes toutes et tous engagés. C'est ce qui sera fait avec l'apposition d'une plaque au 106-110, rue du Temple. Je vous appelle évidemment à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, d'abord, et merci, cher Boris JAMET-FOURNIER. Vous avez été extrêmement complet sur le sujet, donc je ne vais pas être plus longue, sachant qu'effectivement, avec cette plaque, nous mettons en évidence un moment tout à fait stratégique dans l'histoire de la Libération de Paris, et notamment avec la prise du central téléphonique et qui est un lieu tout à fait stratégique dans Paris Centre.

Cela a été porté non seulement par l'équipe municipale et par le maire, Ariel WEIL, mais aussi par les associations mémorielles de Paris Centre, et je vous invite toutes et tous à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 287.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 287).

2026 DEVE 10 - Dénomination Espace Jacques Martial attribuée à une partie des jardins du Trocadéro (16e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 10. C'est la dénomination de l'espace Jacques Martial, attribuée à une partie des jardins du Trocadéro, dans le 16e arrondissement.

La parole, pour commencer, est d'abord à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion, pour nous, d'honorer, aujourd'hui, la mémoire de Jacques Martial, qui a été un grand serviteur de l'action publique et un collègue respecté.

Nous sommes nombreuses et nombreux à avoir eu l'honneur, ici, dans cet hémicycle du Conseil de Paris, de le côtoyer, de mesurer sa rigueur, sa bienveillance, et la constance de ses engagements au service des Parisiennes et des Parisiens. Il a, bien sûr, été un immense comédien, plus de 50 ans de carrière au théâtre, au cinéma, à la télévision. Il a incarné Racine, Shakespeare, Césaire, Koltès. Il a transmis son art, enseigné le jeu et la mise en scène, formé des générations de comédiennes et de comédiens. Beaucoup de Françaises et de Français l'ont découvert à la télévision, mais il n'a jamais cessé de faire du théâtre un espace d'exigence, de pensée et d'émancipation, mais Jacques Martial n'a jamais séparé l'art de l'engagement.

Sur scène, il prêtait sa voix ; dans la cité, il se battait pour que d'autres puissent enfin être entendus. Son parcours artistique est indissociable de son combat contre le racisme, contre toutes les discriminations, et pour la reconnaissance de la mémoire de l'esclavage. Son interprétation du "Cahier d'un retour au pays natal" d'Aimé Césaire, qu'il a portée et reprise pendant des années, disait déjà l'essentiel : la nécessité de regarder notre histoire en face, sans détour, sans euphémisation.

La France a été un pays esclavagiste. Elle a organisé, légitimé, et codifié l'esclavage. Elle l'a aboli, puis rétabli, avant de l'abolir définitivement en 1848, tout en maintenant le système colonial, et nous vivons encore aujourd'hui les conséquences de cette histoire. Des inégalités persistantes, des assignations raciales, un racisme structurel qui continuent de traverser notre société.

Jacques Martial n'a jamais cessé de rappeler que le travail de mémoire n'est pas un exercice du passé, mais une exigence du présent. Donner son nom à l'espace qui accueillera le Mémorial national des victimes de l'esclavage au cœur des jardins du Trocadéro a donc une évidence profonde. Nous lions en un même lieu la mémoire de femmes et d'hommes réduits en esclavage, et l'engagement d'un homme qui n'a cessé de défendre leur dignité, leur héritage et leur place dans notre récit national.

En votant ce projet de délibération, nous rendons hommage à Jacques Martial, oui, mais nous affirmons aussi et surtout que la mémoire de l'esclavage, de ses crimes, de ses conséquences, a toute sa place au cœur de notre République et au cœur de notre ville.

Je vous en remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. BALADI.

M. Vincent BALADI. - Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui revêt une dimension particulière. Il ne s'agit pas seulement d'attribuer un nom à un lieu. Il s'agit d'inscrire dans l'espace public parisien la mémoire d'un homme, de Jacques Martial. Donner son nom à l'espace central des jardins du Trocadéro qui accueillera le futur Mémorial national des victimes de l'esclavage est un choix fort, à la fois symbolique et cohérent.

Au nom de notre groupe, je veux dire notre soutien le plus sincère à son époux, à sa famille, à ses proches, et à tous ceux qui ont partagé sa vie personnelle et publique.

Fils de militaire, Jacques Martial a été bercé de voyages dès sa plus tendre enfance, Madagascar, Congo Brazzaville, Guyane, ponctués de retour en région parisienne, ou en Guadeloupe. Comédien pendant plus de 50 ans, il a porté les plus grands textes, de Racine à Shakespeare, ou même Aimé Césaire, comme cela a été dit à l'instant par ma collègue. Son interprétation de "Cahier d'un retour au pays natal" fut un moment marquant, une œuvre qu'il fit vivre avec exigence et émotion jusque devant Aimé Césaire lui-même en 2007, en Martinique. Il fut aussi, bien sûr, un acteur populaire. C'est comme cela que, moi, je l'ai connu. Son rôle du lieutenant Bain-Marie, dans la série "Navarro", l'a fait entrer dans le quotidien des familles pour des millions de Français. Sa voix, également, était familière. Il fut le doubleur de dizaines de grands acteurs américains.

Nommé président de l'Etablissement public de La Villette par Jacques Chirac, puis du Mémorial ACTe, à Pointe-à-Pitre, il a œuvré pour ouvrir les institutions culturelles à toutes les expressions et à toutes les mémoires. Il s'est battu pour que la mémoire de la traite et de l'esclavage trouve sa place dans le récit national. Paris n'est effectivement pas seulement la capitale de l'hexagone. Elle est aussi celle des Antilles, de la Guyane, de la Réunion,

de Mayotte, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie. Elle est riche de ces cultures, de ces talents, de ces mémoires.

Jacques Martial a été élu Conseiller de Paris en 2020, comme moi, puis adjoint en charge des Outre-mer. Il a défendu la visibilité des figures ultramarines dans l'espace public. Le jardin Solitude, ou encore la statue de Paulette Nardal, voilà son bilan. Il a ouvert "Paris Plages" à la Polynésie, associé les Outre-mer à la "Nuit blanche", et fait vivre le Carnaval tropical. C'est d'ailleurs dans ce cadre, le 3 juillet 2022, que j'ai pu longuement échanger avec lui, en déambulant sur les Champs-Élysées. C'était vraiment un homme bon, un humaniste, avec un grand H.

Attribuer le nom de Jacques Martial à l'espace qui accueillera ce mémorial est un symbole, encore une fois, très fort. C'est reconnaître que la mémoire de l'esclavage fait pleinement partie de l'histoire nationale. C'est rappeler que le travail de transmission est essentiel et passe aussi par des hommes. Nous voulons donc saluer l'homme de conviction, le collègue chaleureux et humain, humaniste, et le Parisien profondément engagé qu'il a été.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, en ce dernier Conseil, nous rendons à nouveau hommage à Jacques Martial, et de la plus belle façon. Donner son nom à l'espace qui accueillera le Mémorial national des victimes de l'esclavage est à la fois un geste profondément juste et hautement symbolique. Ce n'est pas seulement un hommage, c'est une évidence.

Par son art, d'abord, qu'il a porté avec exigence et générosité pendant plus de 50 ans sur les scènes de théâtre, à l'écran, et dans les foyers de millions de Français, mais aussi par son engagement constant et déterminé pour que notre histoire collective soit regardée en face et transmise sans détour. Chez lui, l'artiste et le citoyen ne faisaient qu'un. Il savait que la culture n'est jamais neutre. Elle peut endormir, mais elle peut surtout éveiller avec force et sensibilité. Il a mis son talent au service des combats contre le racisme, contre les discriminations, et pour la reconnaissance des mémoires et réalités de l'esclavage et de la colonisation. Son interprétation d'Aimé Césaire en reste l'une des expressions les plus marquantes.

Lorsqu'il a pris la direction du Mémorial ACTe, il a donné à ce lieu une ambition claire : faire de la mémoire non pas un élément figé, mais un espace vivant, accessible, tourné vers la jeunesse et vers l'avenir. A Paris, comme élu, puis comme adjoint chargé des Outre-mer, il a poursuivi ce même fil. Il a rendu visible des histoires, des figures, des cultures longtemps tenues à distance de notre espace public. Ce qu'il a semé dans cette ville continuera de grandir.

Donner aujourd'hui son nom à cet espace du mémorial, c'est affirmé que la mémoire est un acte politique au sens le plus noble, un engagement pour la vérité, la dignité et l'égalité. C'est inscrire Jacques Martial au cœur du récit national, là où il a toujours voulu être. J'ai eu la chance de côtoyer Jacques à travers la Commission culture. Je le dis une nouvelle fois. J'appréciais Jacques, son humanité comme sa gentillesse. Il laissera un grand vide et j'associe mon groupe d'élus "Communiste et Citoyen", qui votera bien évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Quel beau symbole que d'inscrire le nom "Jacques Martial" à l'endroit même où sera érigé, en 2027, le Mémorial national en hommage aux victimes de l'esclavage colonial, mémorial parisien pour lequel Jacques Martial a tant œuvré.

Nous avons tous eu l'occasion de l'évoquer. Jacques Martial n'a pas eu une vie, il en a eu mille, comme acteur, homme de théâtre et de cinéma, metteur en scène, directeur d'établissement public à La Villette, élu, puis, enfin, adjoint à la Maire de Paris en charge des Outre-mer.

Je tiens à saluer son mari, Tim GREACEN, ici présent.

Tous les engagements de Jacques Martial n'ont eu, au fond, qu'un seul et unique objectif : transmettre, faire avancer les causes qui lui tenaient à cœur, au premier rang desquelles, bien sûr, la mémoire de l'esclavage, la valorisation de la France ultramarine, et la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Jacques était un homme de culture, un homme de verbe, un homme de mots, un homme de convictions, un homme de combats, et, pour plusieurs d'entre nous, un ami. C'était aussi avant tout un humaniste, un passeur, un artisan de la culture vivante, un bâtisseur de ponts entre les hommes, les femmes, les générations et les territoires. Il croyait vraiment en cet autre qui est si différent de moi, pourtant, "m'enrichit".

Pour que les idées que portent les femmes et les hommes ne disparaissent pas avec eux, il faut aussi les faire vivre en leur donnant de la visibilité. Je me réjouis que le nom de Jacques Martial soit bientôt inscrit dans l'espace public parisien.

Permettez-moi aussi, en cet instant précis, d'avoir une pensée pour un autre collègue et ami, Conseiller de Paris de notre groupe, qui nous a quittés durant ce mandat, il y a un peu plus d'un an, et dont le parvis de la mairie du 19e arrondissement porte aujourd'hui le nom : Roger Madec. Mes pensées vont aussi à lui, en cette fin de mandat.

Nous sommes ici de passage, et nous laissons un héritage. Celui de Jacques Martial sera connu et reconnu dans un haut lieu de Paris. C'est un symbole et un message avec lequel je suis fier de conclure ma dernière intervention de mon dernier Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Ce n'est pas facile, parce que cela fait beaucoup d'émotion, donc je vais essayer de garder stature.

Je voulais saluer aussi Tim, qui est là, et voilà, vous remercier pour la bonne tenue de ces échanges et les belles choses qui vont arriver par la suite, mais je vais évidemment laisser la parole, pour répondre à toutes vos belles paroles, à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Moi aussi, évidemment, je salue Tim pour sa présence, et puis je suis heureuse qu'il ait pu entendre ces belles interventions. Je remercie donc tous mes chers collègues pour ces interventions, et tout particulièrement le président sénateur FÉRAUD pour son intervention.

Alors, vous en avez toutes et tous témoigné avec justesse, l'amitié portée à Jacques Martial sur ces bancs était profondément partagée, on vient de l'entendre. Elle dépassait les appartenances politiques, parce qu'elle tenait à l'homme qu'il était, attentif, exigeant, chaleureux, et profondément loyal à ses combats.

Alors, je ne vais pas revenir, cela a été fait, sur son magnifique parcours artistique. Jacques, Jacques Martial ne l'a jamais dissocié de son engagement public. Il savait ce que la culture peut réparer, ce que la mémoire peut transmettre, et ce que l'action publique peut rendre visible. Son travail sur la mémoire de l'esclavage, mené avec constance, n'avait rien d'abstrait. Il s'inscrivait dans des lieux, des gestes et des politiques concrètes.

Donner son nom à cet espace au sein des jardins du Trocadéro, si prestigieux, et destiné à accueillir le Mémorial national des victimes de l'esclavage, n'est donc pas un simple hommage posthume. C'est une évidence politique et symbolique. Ce lieu dira à la fois l'histoire qu'il a portée et l'exigence qu'il nous laisse, celle de faire de la mémoire un levier de compréhension, de justice et de dignité. Jacques Martial était de ceux qui relient les cultures, les histoires, les territoires, les personnes. En votant cette dénomination, nous prolongeons ce fil, et je vous en remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Merci encore beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DEVE 10).

Merci beaucoup.

2026 DEVE 21 - Dénomination "Square de N'Djaména" attribuée à l'aménagement paysager situé place Félix-Eboué (12e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 21, qui est la dénomination du "square de N'Djaména" attribuée à l'aménagement paysager situé place Félix-Eboué, dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Richard BOUIGUE.

M. Richard BOUIGUE. - Merci, Madame la Maire.

Il nous est donc proposé de rappeler avec force l'amitié entre N'Djaména et Paris, en attribuant la dénomination de "square de N'Djaména" à une emprise récemment végétalisée située, comme vous l'avez rappelé, sur la place Félix-Eboué, dans le 12e arrondissement, une place que nous venons, aux côtés de la Maire de Paris, et de la maire d'arrondissement, d'inaugurer le réaménagement, le 31 janvier dernier.

Cette attribution n'est pas un simple acte administratif. Nommer un lieu, c'est inscrire dans la ville une mémoire, mais aussi une intention, celle de faire vivre une coopération, de lui donner un visage, et presque un point de rendez-vous. Cette dénomination s'inscrit dans la continuité du pacte d'amitié et de coopération, puis du protocole d'actions conjointes signé entre la ville de Paris et la ville de N'Djamena en 2025, qui fixe les axes stratégiques de notre action commune autour du développement urbain, des services essentiels, et du renforcement des liens entre les populations.

Le choix de cette localisation au cœur de la place Félix-Éboué est une évidence. Il rappelle le rôle central qu'a joué ce grand serviteur de la République dans l'histoire du Tchad et de la France libre. Gouverneur du Tchad en 1938, Félix Éboué prit, le 26 août 1940, la décision décisive de rallier le territoire à la France libre, faisant de Fort-Lamy, l'actuelle N'Djamena, un point d'appui majeur de la Résistance. Destitué par Vichy, il fut ensuite nommé par le Général de Gaulle gouverneur général de l'Afrique équatoriale française. Compagnon de la Libération, il repose, depuis, au Panthéon. Léopold Sédar Senghor le surnommait : "Le lion qui est debout et qui dit non", et c'est un clin d'œil, d'autant que Senghor vécut quelque temps à Paris, à quelques pas de cette place. J'espère que nous aurons prochainement l'occasion de lui rendre hommage, également, à Paris.

Le lien entre Félix Éboué et le Tchad se traduit, d'ailleurs, à N'Djamena, où un grand lycée public et un monument portent son nom. Il y a là une forme de miroir. Aujourd'hui, Paris répond à cette mémoire partagée par un geste simple, visible et durable. Dans le 12^e arrondissement, plusieurs noms évoquent déjà l'Afrique, mais avec N'Djamena, il ne s'agit pas seulement d'un héritage toponymique. Il s'agit d'affirmer une coopération vivante, contemporaine, et tournée vers l'avenir.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération, afin d'inscrire cette amitié, durablement, dans notre espace public.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, cher collègue. Vous avez été assez complet, donc je ne vais pas être beaucoup plus longue. Vous l'avez rappelé, donner aujourd'hui le nom de "N'Djamena" à ce square au cœur même de la place Félix-Éboué, si belle, désormais, c'est rappeler cette relation singulière, née dans un moment de bascule, qui s'est poursuivie dans le temps, une relation fondée sur la reconnaissance, le respect, la coopération entre nos deux villes. A travers cette dénomination, Paris fait le choix d'une mémoire qui relie, qui inscrit l'histoire dans un dialogue vivant entre les peuples, et je vous invite donc, à mon tour, à voter pour ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 21).

2026 DJS 76 - Attribution de la dénomination "Centre sportif Suzanne Liébrard" au nouveau gymnase situé boulevard Carnot (12e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 76, qui est l'attribution de la dénomination de "centre sportif Suzanne Liébrard" au nouveau gymnase situé boulevard Carnot, dans le 12^e arrondissement.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Madame la Maire, pour cinq minutes maximum.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Ce sera moins que cela, mais merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en 1921 l'athlète multisport Suzanne Liébrard racontait ceci à un magazine sportif : "J'affolais la maîtresse d'école pendant toute la durée des récréations. Je sautais tellement qu'elle craignait pour ma santé. "Cette enfant est folle !", disait-elle, "elle va se décrocher le cœur". Oh non, tout se passait bien, et aujourd'hui encore, tout est bien attaché !".

Ce choix n'est pas neutre, Suzanne Liébrard est non seulement une sportive, mais aussi, et surtout, une activiste du sport féminin et de l'omnisports, refusant de choisir une discipline au nom de la complémentarité des disciplines. Championne de natation, d'athlétisme, de plongeon, de basketball, à Pershing, dans le bois de Vincennes, c'est en l'honneur de sa courte carrière, marquée par de nombreux titres et de nombreux records, que la

mairie du 12e arrondissement et la Ville de Paris ont fait le choix de nommer le gymnase Carnot : "gymnase Suzanne Liébrard".

Ce gymnase est une fierté architecturale du 12e arrondissement et des portes de Paris. Il est la preuve que l'on peut réaliser de grands équipements, sans renier ni la qualité architecturale, ni la performance environnementale. Il contribuera au dynamisme et à la vitalité associative du quartier, porte de Vincennes. Comprenant une salle omnisports, une salle de boxe et de "fitness", un dojo, et un mur d'escalade de 14 mètres, il saura répondre à la demande grandissante des Parisiennes et des Parisiens pour l'escalade, ainsi que pour de nombreux autres sports, et permettra de développer la pratique associative, comme la pratique scolaire. Dans une démarche d'ouverture et de transparence, notamment pour l'attribution des créneaux sportifs, les clubs pratiquant des disciplines qui pourront être accueillies à Suzanne Liébrard bénéficieront d'une visite sur site.

Nul doute que ce nouvel équipement saura en particulier faire briller les sportives féminines de tous les âges et de toutes les générations, dans la longue tradition féministe qui fait la fierté du 12e arrondissement. Il y a 104 ans, notre arrondissement, contre le baron de Coubertin, qui considérait le sport féminin comme inesthétique, accueillait au stade Pershing les premiers Jeux olympiques féminins, organisés par Suzanne Liébrard et ses camarades activistes Alice Milliat, Germaine Delapierre, et de nombreuses autres.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement le projet de délibération DJS 76, afin d'affirmer notre soutien au sport, au sport féminin, et en particulier, au sport féminin dans les quartiers populaires.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Vous l'avez dit, cette dénomination s'inscrit dans une dynamique désormais fortement engagée, celle de mettre en lumière les figures féminines qui ont fait du sport un levier d'égalité et d'émancipation. J'ajouterais qu'en plus, j'ai eu le plaisir, tout ce mandat, puisque tout le monde en est à l'heure des bilans, de pouvoir participer grandement à la féminisation de l'espace public, et je dois dire que la maire du 12e arrondissement y a beaucoup participé, en accueillant beaucoup de noms de femmes dans l'espace public du 12e arrondissement.

En donnant le nom de Suzanne Liébrard à ce nouveau centre sportif du boulevard Carnot, Paris rend donc hommage à une femme qui a ouvert, effectivement, des voies, souvent à contre-courant, pour l'accès des femmes à toutes les pratiques sportives. Un choix qui intervient, par ailleurs, cela n'aura échappé à personne, à la fin d'une mandature au cours de laquelle le sport a occupé une place centrale dans notre action, culminant, évidemment, avec la réussite des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ce nouveau centre sportif de proximité, par le nom qu'il portera, s'inscrira donc pleinement dans cette continuité, celle d'un sport accessible, inclusif, et porteur de valeurs.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 76).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dénomination de l'école élémentaire située au 52, rue de Wattignies, en hommage à France Gall.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'attribution du nom de Brigitte Bardot à une voie du jardin du Ranelagh.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage rendu à M. Gaston Sayada.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons ensemble les vœux non rattachés n^{os} 11, 12 et 13.

Le vœu n° 11 est relatif à la dénomination de l'école élémentaire située au 52, rue de Wattignies en hommage à France Gall. Le vœu n° 12 est relatif à l'attribution du nom de "Brigitte Bardot" à une voie du jardin du Ranelagh. Le vœu n° 13 est relatif à l'hommage rendu à M. Gaston Sayada.

Pour commencer, la parole est d'abord à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme vient de le dire Laurence PATRICE, chers collègues, pour un peu plus de féminisation dans le 12e arrondissement, ce vœu fut le dernier vœu déposé au conseil du 12e arrondissement, et je dois dire que ce fut un plaisir de le faire sur un sujet aussi joyeux, consensuel et inspirant. Ce vœu concerne l'école élémentaire située au 52, rue de Wattignies, qui porte aujourd'hui un nom purement administratif, comme beaucoup d'écoles parisiennes et du 12e arrondissement. Or, nous savons combien les noms comptent, lorsqu'il s'agit d'équipements scolaires. Ils racontent une histoire. Ils transmettent des valeurs. Ils accompagnent les enfants au quotidien.

La proposition est d'autant plus belle qu'elle vient de l'école elle-même, de son équipe pédagogique, qui a envie, aujourd'hui, de donner à cette école un nom porteur de sens, celui d'Isabelle Gall, dite France Gall. France Gall une immense artiste populaire, mais c'est aussi une enfant du 12e arrondissement, une ancienne élève de cette école, une femme dont le parcours parle d'émancipation, de création, d'engagement et de solidarité. Ce sont tout autant de valeurs que nous souhaitons transmettre aux élèves d'aujourd'hui. Donner son nom à une école, c'est continuer le travail indispensable de rééquilibrage de la place des femmes dans l'espace public et de le faire là où cela a le plus de portée, auprès des enfants et des familles.

Le calendrier, enfin, est particulièrement heureux, avec les anniversaires 2027-2028 de sa naissance et de sa mort. Cela permettra à l'équipe pédagogique de construire un projet éducatif et culturel ambitieux autour de la musique, de l'égalité et de la créativité.

Je vous invite donc à adopter ce vœu avec enthousiasme et en fredonnant secrètement des airs de France Gall. Pour ma part, je ne vous chanterai pas "L'école est finie", mais j'espère que vous allez voter ce vœu favorablement.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Promis, je ne chanterai pas "Résiste", mais le cœur y est.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour deux minutes maximum.

Pardon, excusez-moi. C'est écrit en beaucoup plus petit, il y avait M. François CONNAULT, avant M. BOHBOT. Pardon.

M. François CONNAULT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, avant de devenir la légende du cinéma, icône mondiale que nous connaissons et que nous avons tant admirée, Brigitte Bardot était d'abord une Parisienne.

Je n'étais pas inscrit, alors. Comme on m'a donné la parole...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Messieurs dames, les trois vœux sont vus ensemble. Il y aura une réponse de l'Exécutif à la fin des trois vœux. Voilà.

Allez-y, Monsieur CONNAULT.

M. François CONNAULT. - Vous allez m'entendre à nouveau. Je poursuis, en disant que Brigitte Bardot était une Parisienne, née dans le 15e arrondissement, qui a grandi dans le 16e arrondissement, qui a été élève du Cours Hattemer et de l'Institut de la Tour. Autrement dit, c'est une enfant de l'Ouest parisien, façonnée par cette ville, par ses quartiers, par ses écoles, par cette culture si particulière que Paris sait transmettre.

Issue d'une famille cultivée, sensible aux arts et à la mode, elle est très tôt initiée à la danse, aux spectacles, à la création artistique, et c'est ici, à Paris, qu'elle commence à tracer ce chemin singulier, qui la conduira, dès le début des années 1950, des photographies de mode aux plateaux de cinéma. A partir de 1952, avec des films comme "Manina, la fille sans voiles", ou "Le trou normand", sa notoriété s'installe. Puis, vient, en 1956, le film "Et Dieu créa la femme", et avec lui, une image de liberté et de modernité qui fera le tour du monde.

En 46 films, aux côtés de Roger Vadim, de Jean-Louis Trintignant, de Sami Frey, de Jacques Charrier, ou de Serge Gainsbourg, Brigitte Bardot contribue puissamment au rayonnement culturel de la France, mais Brigitte Bardot, c'est aussi un tempérament, un esprit indépendant, une liberté de ton, une personnalité qui a marqué et inspiré des générations entières.

Puis, en 1973, à moins de 40 ans, elle quitte le cinéma pour se consacrer entièrement à une autre cause : la défense des animaux. Avec la "Fondation Brigitte Bardot", installée dans le 16e arrondissement, elle s'engage avec une détermination et un courage qui forceront le respect et feront évoluer les mentalités, et, parfois même, les lois.

C'est pourquoi le jardin du Ranelagh, lieu de promenade des familles, des enfants, et bien sûr, de tant d'animaux, nous paraît un cadre symbolique pour lui rendre hommage. Donner le nom de "Brigitte Bardot" à une voie ou à un chemin de ce jardin, c'est rappeler son itinéraire parisien, son œuvre, et son engagement, et c'est transmettre cet héritage aux générations futures. C'est le sens du vœu que nous proposons aujourd'hui, avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Moi, je vais évoquer une personnalité beaucoup moins connue que France Gall, cette star de la chanson, ou l'icône des années 1960 Brigitte Bardot, mais une personnalité très attachante du 20e arrondissement, qui était Gaston Sayada, qui s'est éteint le 9 novembre 2025, il y a quelques mois, quelques semaines, à l'âge de 96 ans.

Gaston Sayada, que j'ai bien connu, su concilier tout au long de sa vie le service de la République et le dévouement de la communauté juive. Attaché à sa communauté, la communauté juive du 20e arrondissement, il ne reconnaissait pourtant qu'une seule communauté, la communauté nationale. Cet originaire de Tunis était reconnaissant envers la République, et avec le décret du 27 septembre 1791 qui considérait enfin les juifs comme les autres citoyens, il louait l'ingéniosité de Napoléon Bonaparte, qui organisa le culte juif dans un système républicain représentatif.

Par-dessus tout, il aimait et défendait son quartier, son village, Belleville. Son engagement public, il le réalisa au service de la collectivité parisienne, en qualité d'adjoint au maire du 20e arrondissement, le maire était à l'époque Didier BARIANI, de 1983 à 1995, où il s'est particulièrement investi dans les politiques sociales en faveur des plus fragiles. Avec le soutien de la Ville de Paris, il créa une belle synagogue située rue Julien-Lacroix, qui existe toujours, et elle est très fréquentée. Il fonda, il y a près de 30 ans, une école primaire consistoriale, accueillant aujourd'hui encore près d'une centaine d'enfants issus de familles modestes, située au 27, rue de Tourtille.

Il consacra toute sa vie, donc, aux plus défavorisés. Pendant 50 ans, Gaston Sayada organisa une aide alimentaire durable au profit des personnes défavorisées du quartier, notamment depuis son local associatif, situé 16, rue Ramponeau, en lien avec de grandes enseignes partenaires.

Voilà, c'est un parcours d'une personnalité modeste, dont on souhaiterait que la Ville de Paris puisse trouver un lieu, un espace, dans le 20e arrondissement, pour lui rendre l'hommage auquel il a droit.

Merci, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre à l'ensemble des vœux, je donne la parole à Laurence PATRICE. Pour rappel, je donne ensuite la parole pour les explications de vote, mais d'abord, la parole est à Laurence PATRICE.

Madame la Maire...

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues. Cela sera donc ma dernière intervention de ce mandat, un peu originale, du coup.

Je crois avoir, au fil de ce mandat, entretenu un dialogue très républicain, avec toutes et tous, venant de chaque groupe, et avec tous les maires d'arrondissement. Là, nous sommes dans une situation un peu particulière, vous l'avez entendu, des personnalités très diverses. Plusieurs vœux nous ont été présentés, pour cette séance, portant sur des hommages de nature, je viens de le dire, très différente. J'en prends acte.

Je souhaite toutefois rappeler le cadre dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Ce Conseil de Paris est le dernier de la mandature. Il a, par nature, une vocation essentiellement technique, celle de permettre l'aboutissement de ce qui a été instruit en amont par les directions, et d'assurer la continuité, le bon fonctionnement, et la pérennité du service public parisien.

A quelques semaines de l'installation d'une nouvelle équipe municipale, il ne me paraît ni opportun, ni responsable, d'engager des choix symboliques de cette nature. Ces décisions relèvent donc pleinement de la prochaine mandature, qui aura toute légitimité pour examiner ces vœux, et les hiérarchiser, et les assumer, ou pas.

Je rappelle également que des règles existent en matière d'hommages publics, notamment le respect d'un délai après la disparition d'une personnalité. Pendant tout ce mandat, il est clair que cela n'a pas été vraiment respecté, très facilement contourné, même, mais nous en sommes collectivement responsables, et moi la première, pour avoir accepté beaucoup de vos vœux. Il me semble, à l'approche d'un nouveau cycle municipal, important de réaffirmer la nécessité de ces délais. Il reviendra, d'ailleurs, à la future équipe municipale, peut-être, de retravailler les choses.

Sans entrer dans le détail de chacun de vos vœux, je tiens à redire avec force un principe clair : Paris ne saurait en aucun cas rendre hommage à une personnalité dont les prises de position ou les condamnations sont en

contradiction manifestes avec les valeurs fondamentales de notre ville, en particulier la lutte contre le racisme, les discriminations, et toutes les formes de haine, et ce, quelle qu'ait pu être la notoriété d'une personnalité, quel qu'ait pu être son talent en son temps.

Dans ces conditions, et de manière exceptionnelle, l'Exécutif ne donnera pas d'avis plus marqué sur ces vœux, et renverra leur examen à la 1ère Commission de dénomination, qui mériterait d'être un petit peu réformée, aussi, dans la prochaine mandature.

C'est donc mon avis qui est : "chacun fait ce qu'il lui plaît" !

Je vous remercie, et je ne vais pas chanter...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

C'est pour me faciliter la tâche que, Madame la Maire, vous...

Je suis quand même saisie de deux explications de vote, d'abord, pour le groupe "Les Écologistes", Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chers collègues de droite, enfin, celles et ceux qui sont là, vous voulez donner le nom de "Brigitte Bardot" à une voie dans un jardin parisien. La flemme ! Je ne sais plus comment vous le dire autrement. J'ai la flemme : la flemme de vous expliquer ce qui devrait relever de l'évidence pour tout le monde, la flemme de vous rappeler l'obligation qui nous est faite, devant les Parisiens et devant les Parisiennes, mais aussi devant l'histoire, la flemme de vous faire comprendre que l'on ne peut pas faire de grands discours sur les droits humains et la dignité, et donner en parallèle le nom de "Brigitte Bardot" à un espace public à Paris.

Elle fut une actrice. Elle vous a peut-être plu, ou inspiré, et, du coup, vous nous parlez très tranquillement de liberté de ton, et d'esprit indépendant. Quelles jolies périphrases ! Personne n'est dupe d'un tel enfumage. Brigitte Bardot a été condamnée cinq fois par la justice pour injures et incitations à la haine raciale. Point barre. Nous ne pouvons pas cautionner de tels propos, ni organiser la célébration de leur autrice "via" notre ville, "via" notre espace partagé. Nous ne pouvons pas imposer cela, à quiconque.

Alors, si vous persistez, et maintenez votre vœu, les écologistes voteront bien évidemment contre, mais surtout, nous rappellerons que vous faites semblant de ne pas voir, que vous vous "planquez" dans des silences lâches et que vous valorisez, encore en 2026, des expressions racistes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je m'inscris dans la même logique que le groupe "Les Écologistes".

Il y a trois vœux de dénomination qui sont présentés, dont la proposition d'attribuer le nom de "Brigitte Bardot" à une voie du jardin du Ranelagh. Bien sûr, Brigitte Bardot, dans une grande partie du monde, c'est la France, une certaine image de la France, mais nous, ici, élus parisiens, surtout dans la période actuelle, nous nous devons d'être attentifs aux symboles que nous envoyons.

Paris doit être et rester la capitale des droits humains et de l'égalité. Or, Brigitte Bardot a été condamnée plusieurs fois pour provocation à la haine raciale, pour des injures publiques à caractère raciste, qui visaient nos compatriotes de La Réunion, pour une incitation à la haine envers une communauté religieuse. Bref, de ce fait, j'estime, avec mon groupe, que son nom n'a pas sa place dans une voie parisienne. Pour cela, nous voterons contre le vœu n° 12 présenté par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous allons donc passer au vote des trois vœux à la suite, avec donc un avis de sagesse de la part de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 du groupe "Les Écologistes". C'est France Gall.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2026, V. 6).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", qui concerne donc Brigitte Bardot.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 12 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", qui concerne M. Gaston Sayada.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2026, V. 7).

Le prochain Exécutif sait sur quoi il va pouvoir partir.

Merci beaucoup.

2026 DAC 8 - Subvention (776.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association "Maison de la Poésie" (Paris Centre).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 8 relatif à l'attribution d'une subvention de 776.000 euros, et d'un avenant n° 1 à convention avec l'association "Maison de la Poésie", à Paris Centre.

La parole est à M. Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en fait, je me suis inscrit sur ce projet de délibération en voyant le mot "poésie". Je suis allé un peu fouiner sur le travail de ce projet de délibération. Je me suis dit que le Conseil manquait un tout petit peu de poésie, parfois.

Avec moi, j'en donne sans doute un peu plus, mais c'est justement ce que j'allais vous dire. Vous savez, ceux qui me connaissent bien savent que je suis un grand amateur de poésie. J'ai même l'occasion d'en écrire. Je vous les enverrai, Madame PULVAR.

Je voulais justement dire que je pense que pour beaucoup de gens, Paris est aussi aimée, parce que c'est la Maison de la poésie. C'est aussi l'engagement que prend la 2e Commission.

Je voulais vous dire que, moi, je fais partie des Parisiens qui sont tombés amoureux de Paris en lisant, en écoutant de la poésie. Je vais juste citer Jean-Louis Trintignant, qui récitait une poésie, dans une matinale de Léa SALAMÉ, qui était sa dernière, la dernière poésie de son spectacle. Il dit que cette dernière poésie lui rappelle sa fille. C'est très court, c'est Prévert : "Des milliers et des milliers d'années ne sauraient suffire pour dire la petite seconde d'éternité où tu m'as embrassé, où je t'ai embrassé, un matin, dans la lumière de l'hiver, au parc Montsouris, à Paris, sur la terre, la terre qui est un astre".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

J'attends désormais de la part de Mme ROLLAND une intervention en alexandrin, s'il vous plaît...

Je vous laisse la parole.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous ai bien entendu, Monsieur HATTE. J'aurais tellement aimé que vous nous fassiez part de votre verbe en 2e Commission plus souvent, mais "tout vient à point à qui sait attendre" ! Merci pour ces mots à la Maison de la Poésie. Enfin, je n'ai pas entendu si vous souteniez le projet de délibération qui vient en soutien à la Maison de la Poésie. Il me semble néanmoins important de le faire.

Ce lieu est situé passage Molière, à Paris Centre. La Maison de la Poésie soutient la poésie sous toutes ses formes, écrites, dites, chantées, créées. Je voudrais, bien sûr, remercier toute l'équipe qui la fait vivre, avec la belle énergie, sous la belle énergie d'Olivier CHAUDENSON.

Je voudrais m'adresser à vous, Madame la Maire, qui présidez la séance, parce que la Maison de la Poésie, c'est aussi un lieu qui fait vivre la rencontre entre la culture et la solidarité, les solidarités, que ce soit avec les ateliers à la Halte des femmes, ici, au sein de l'Hôtel de Ville, à "La Cocotte", boulevard Barbès, dans un lieu qui nous est cher, que ce soit aussi à la "Maison des réfugiés".

Nous avons fait cela, beaucoup, ensemble. Nous n'aurions pu le faire sans ces acteurs, qui comprennent combien la culture est essentielle au lien social, lorsqu'il existe, lorsqu'il s'agit de l'amplifier, lorsqu'il a été fragilisé, pour des personnes qui, elles-mêmes, ont connu, ou connaissent encore, des épreuves de vie. Ce n'est pas un divertissement. Ce n'est pas une histoire de citations, ou de se faire valoir. C'est une manière de réancrer toutes ces personnes dans la société, de les faire venir, participer, parfois créer, je le disais, parfois entendre, en tout cas, toujours partager.

Merci pour cela, à vous, Madame la Maire, merci à Anne HIDALGO, qui a si bien compris que la culture, c'était aussi cela, et surtout cela. Merci aux acteurs comme la Maison de la Poésie, qui donnent toutes ses lettres de noblesse à ce que "culture" peut vouloir dire, en tout cas à Paris.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DAC 8).

2026 DAC 88 - Subventions (37.000 euros) à deux associations, convention avec l'association "Union des musiciens de jazz".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 88 relatif à l'attribution de subventions à deux associations, d'une convention avec l'association "Union des musiciens de jazz" et l'amendement technique n° 14 qui s'y rattache.

La parole est à Mme Carine ROLLAND, parce que c'est un amendement technique, qui est très technique...

Tout ce qu'il y a de plus technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 14 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 14 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 88 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DAC 88).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la grève des personnels du Louvre et l'inaction du Ministère de la Culture.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu référencé n° 15, relatif à la grève des personnels du Louvre et à l'inaction du Ministère de la Culture.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le cambriolage qui s'est produit au Louvre en octobre n'a fait que révéler au grand jour des alertes documentées et pourtant ignorées depuis des années par le Ministère de la Culture.

Tout était connu : les personnels avec leurs organisations syndicales l'avaient signalé, la Préfecture de police l'avait écrit noir sur blanc, des audits avaient pointé des failles béantes. Pourtant, en près de deux ans à la tête du Ministère de la Culture, Mme DATI n'a rien engagé pour améliorer la situation. Aujourd'hui, ce sont les agents du Louvre qui pâtissent de cette irresponsabilité. Leur réalité, ce sont des bâtiments vétustes, des sous-effectifs, des conditions de travail dégradées, des salaires insuffisants, des renoncements aux congés.

La grève en cours est l'une des plus longues de l'histoire du musée. Elle est massive et soutenue par l'ensemble du personnel. Elle dit une chose simple : le service public de la culture ne peut pas fonctionner en misant sur l'épuisement de celles et ceux qui le font vivre. Sans réponse de Mme DATI aux revendications, le Louvre perd des millions d'euros, dans un contexte où l'Etat s'est déjà largement désengagé de son financement. C'est absurde, c'est dangereux et c'est injuste.

Par ce vœu, nous demandons à la Ville de Paris d'interpeller fermement Mme DATI, Ministre de la Culture, qui, parce qu'elle siège à ce Conseil, entendra cet appel. Je ris, mais elle l'entendra. Dans l'immédiat, Mme la Ministre

devra répondre aux revendications des personnels : investir dans la sécurité et la rénovation, créer des emplois statutaires, revaloriser les salaires et renoncer à une tarification opaque pour permettre au Louvre de rayonner à nouveau et de remplir son rôle de service public.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Jean-Philippe GILLET.

Bien sûr, quand on parle du Louvre, on a d'abord en tête l'émoi parisien, national, mondial provoqué par le cambriolage récent, puis une forme de silence, celui du Ministère de la Culture. Seuls, les salariés essaient de faire valoir que l'absence de sécurisation à la hauteur nuit aux œuvres, nous l'avons vu, mais aussi aux conditions de travail et, possiblement, aux visiteuses et visiteurs du musée le plus fréquenté au monde.

Un précédent vœu de l'Exécutif parisien interpellait déjà le Ministère de la Culture et le Gouvernement afin qu'ils répondent aux besoins urgents du musée en matière de sécurisation, de moyens humains, ou encore d'amélioration des conditions de travail. Toujours rien.

Avec ma chère collègue Karen TAÏEB, nous avons été auditionnés la semaine dernière par l'Assemblée nationale dans le cadre d'une mission parlementaire sur la sécurisation des musées. Je le mentionne, parce que nombreuses sont les initiatives : les vœux du Conseil de Paris, une commission d'enquête parlementaire, etc. Pourtant, on a l'impression que rien ne se passe. La Ministre de la Culture n'est pas ici, mais elle n'est peut-être pas non plus au Ministère de la Culture. Je ne sais pas.

Ce que je sais, en tout cas, c'est que le projet "Louvre Renaissance" pharaonique est pour l'instant interrompu. Nous l'avons appris aujourd'hui. La décision semble avoir été prise la semaine dernière, mais c'est une décision négative, une décision en creux.

Il est urgent d'agir, pour le Louvre, pour ses personnels, pour que les visiteuses et visiteurs du monde entier puissent bien sûr y revenir, il en va d'une responsabilité collective et, d'abord, de celle de Mme DATI.

Avis favorable pour ce vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une explication de vote par Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous apportons bien entendu un soutien plein et entier à ce vœu déposé par nos camarades communistes, que nous remercions.

Ce vœu nous permet de parler à la fois du droit de grève, du soutien très nécessaire aux travailleurs et aux travailleuses du Louvre, mais aussi de rappeler que les institutions culturelles ne sont pas des citadelles assiégées au milieu de nos villes. Elles participent de notre tissu social, elles participent de notre attractivité, mais bien aussi de la vie de leur quartier et de notre politique culturelle d'ensemble.

Il est certain que le cumul de mandats de certains et de certaines dérange de manière plus ou moins ferme selon les situations dans lesquelles on se trouve. Aujourd'hui, Rachida DATI n'est ni en Conseil de Paris ni, en effet, en train de répondre à nos sollicitations, à nos interpellations en tant que Ministre de la Culture.

Ce type de situation doit s'arrêter, car nous sommes comptables de la manière dont nous soutenons nos institutions culturelles, bien entendu à travers leur attractivité, le symbole qu'elles représentent pour la ville, mais aussi pour les salariés de ces institutions.

Parce que j'aurai plaisir à aller sur les piquets de grève du Louvre, je me permets de vous dire également à titre plus personnel, Mme la Maire de Paris ayant ouvert la voie en disant qu'il est temps d'en finir avec l'impunité des agresseurs dans toutes les institutions, et j'imagine que c'est bien entendu aussi le cas dans les institutions culturelles parisiennes, en plus du Louvre, j'aurai donc maintenant un très, très grand plaisir à pouvoir enfin me rendre à l'Institut du monde arabe.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 8).

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, présidente de la 3e Commission.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire. J'en profite pour vous remercier, car cela a toujours été extrêmement agréable de pouvoir intervenir en séance lorsque vous en assuriez la présidence.

Maintenant que cela est dit, sur un registre un peu moins sympathique, au titre de la présidence de la 3e Commission, parce que les présidences de Commission sont responsables de vérifier l'émargement des Commissions lorsqu'elles se tiennent en séance, j'aimerais aujourd'hui qu'il soit annoté spécifiquement au procès-verbal du Conseil de Paris au titre des articles 7 et 32 du règlement intérieur l'absence notable de plusieurs collègues, qui n'ont pas simplement été dans l'incapacité d'assister aux débats qui se tiendront bientôt en 3e Commission, mais qui ont bien signifié à l'ouverture de la séance qu'elles et ils ne souhaitaient pas assister aux travaux du Conseil de Paris. Je juge donc légitime que ce soit inscrit tel quel au P.V. et annoté sur la feuille d'émargement.

Tout cela étant dit, je le fais avec beaucoup d'humilité, puisque je n'ai moi-même pas assisté aux travaux de la dernière 3e Commission, mais j'ai bien compris que vous aviez battu un nouveau record, celui de la Commission la plus courte. En effet, vous avez présenté vos travaux et vos interventions pour le futur Conseil de Paris en moins de 15 minutes.

Je ne serai donc pas très longue pour vous dire que nous aurons à évoquer des projets de délibération concernant les délégations de M. BELLARD et de M. NORDMAN, et que, contrairement à ce qu'illustrent aujourd'hui les collègues de droite, le mandat n'est pas fini, les travaux du Conseil de Paris ne sont pas finis, c'est pourquoi nous avons encore des séances de travail concernant la 3e Commission, notamment le comité éthique du plan de vidéoprotection parisien qui se réunira le 20 février.

Pour donner un peu de perspective aux travaux à venir, j'espère que la future mandature pourra se pencher sur les vœux votés à l'unanimité de notre Conseil l'année dernière lors des examens des dossiers de la 3e Commission, notamment la demande d'une évaluation de l'efficacité de la vidéoprotection à Paris. Nous attendons encore des avancées dans ce domaine. Vous aurez également à plancher sur la structuration du budget spécial de la Préfecture de police, un sujet évoqué, entamé, mais loin d'être achevé.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la remise en chantier du projet de réaménagement de la station Saint-Paul (ligne 1).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 16, relatif à la remise en chantier du projet de réaménagement de la station Saint-Paul de la ligne 1.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je vous demande une seconde, je regardais la programmation de la Maison de la Poésie, puisque notre orateur, Paul HATTE, en a très peu dit, mais je reviens sur la station Saint-Paul.

Madame la Maire, mes chers collègues, la station Saint-Paul n'est pas adaptée aux importants flux qui la traversent quotidiennement. Or, c'est un point d'entrée majeur dans le Marais, c'est la cinquième station la plus utilisée de la ligne 1 pour les ventes de titres, et on peut tous et toutes constater une forte affluence touristique, ne serait-ce qu'en se rendant au Conseil si on n'utilise pas la station Hôtel de Ville. Il y a des espaces très étroits, peu fonctionnels, des flux difficiles à gérer, et une forte pression lors des fermetures de la station Bastille quand il y a des manifestations.

Un projet de réaménagement existe depuis 2019, et je peux attester, en tant qu'élue référent de ce conseil de quartier, que c'est une demande récurrente des habitants et des habitantes du conseil de quartier Marais-Archives.

Avec ce vœu, nous demandons à la R.A.T.P. et à "I.D.F.M." la reprise de ce projet, qui n'est pas priorisé dans le dernier contrat avec "I.D.F.M." et la R.A.T.P. Nous demandons bien sûr que la Ville soutienne activement cette demande auprès de la R.A.T.P., et que le projet soit relancé rapidement, pour sécuriser les déplacements, améliorer le confort d'usage au quotidien, mieux gérer les flux lors des événements, et renforcer l'attractivité touristique au cœur de Paris, puisque vous savez que nous aimons beaucoup accueillir tous ces touristes notamment via les transports en commun.

Voilà. Le dossier est prêt, étudié, attendu, il doit avancer. Saint-Paul mérite un équipement à la hauteur de son rôle dans Paris Centre.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Boris, je vous remercie pour votre vœu, qui me permet de revenir sur ce projet de réaménagement de la station Saint-Paul qu'"Ile-de-France Mobilités" et sa présidente, Valérie PÉCRESSE, n'ont apparemment pas jugé bon de prioriser.

Vous l'avez rappelé, c'est une station historique qui date de 1900, elle mérite évidemment de se refaire une jeunesse. Elle n'est pas aujourd'hui à la hauteur des flux d'habitants et de touristes qu'elle supporte, c'est pourquoi le projet d'aménagement qui avait été étudié par la R.A.T.P. en 2019 doit être mis en place, avec la réorganisation des espaces intérieurs et la création d'un nouvel accès, qui permettront de mieux s'y déplacer et de désengorger le seul accès existant.

C'est la raison pour laquelle je donne évidemment un avis favorable à votre vœu.

Comme j'ai le plaisir de faire la Commission la plus courte, je crois, de mon mandat, je voudrais tout de même dire quelques mots pour remercier les services de la DVD, qui ont contribué au bilan que je qualifierai, fort modestement, d'"incroyable", et dont nous ne pouvons évidemment pas rougir.

Je remercie tous les fonctionnaires et les agents de la DVD, avec qui j'ai eu un grand plaisir de travailler, notamment Caroline GRANDJEAN et François WOUTS.

Enfin, laissez-moi utiliser les quelques secondes qu'il me reste pour remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de cabinet, notamment ceux qui composent le mien, Hélène, Adrien, Antonin, Hélène, Bastien, Clément, Coralie, Catherine, et, bien sûr, celles et ceux qui en sont partis, Alice, Vincent et Pascal. Merci à Yels.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ces mots.

Je transmets aussi tous pleins de remerciements de mon côté, cela a toujours été un plaisir de travailler avec tes équipes, cher David.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 9).

2026 DLH 30 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Protection Civile Paris Seine" (PCPS) pour la mise à disposition de locaux situés 26, rue Saint-Roch (1er).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 30 et à l'amendement technique n° 17 qui y est rattaché, qui est technique et strictement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 17 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 17 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 30 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DLH 30).

2026 DPMP 1 - Subventions (103.000 euros) et convention avec quatre structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPMP 1 relatif à l'attribution de subventions de 103.000 euros et d'une convention avec quatre structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD. Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, en ce début d'année, Paris a commémoré les 11 ans des attentats de janvier 2015 qui ont frappé "Charlie Hebdo", Montrouge, l'Hyper Cacher. Le 13 novembre dernier, notre Ville a également marqué les 10 ans des attentats de Saint-Denis, des terrasses des 10^e et 11^e arrondissements, et du Bataclan. Dix ans déjà, et pourtant, une mémoire intacte, une douleur vive, et une responsabilité collective qui demeure entière.

Comme chaque année, nous avons été aux côtés des familles des victimes. Ces temps de recueillement ne sont pas de simples anniversaires, ils sont l'expression d'une fidélité aux victimes, à leurs proches, et à une mémoire que Paris choisit de faire vivre dans la durée. Ils sont aussi l'expression d'une fidélité aux associations qui, depuis une décennie, organisent ces commémorations, accompagnent les victimes et leurs proches, et portent une parole indispensable à la reconstruction.

Dix ans après les attentats de novembre 2015, "13onze15 : Fraternité et vérité" continue d'incarner avec constance cet engagement, tandis que "Life for Paris", après des années d'une action si essentielle, a fait le choix de mettre fin à son activité, un choix que nous respectons et que nous saluons.

Si la parole entre survivants ou entre proches des victimes est indispensable, le soutien des professionnels l'est tout autant, c'est pourquoi la Ville soutient durablement d'autres associations, dont l'"Association française des victimes du terrorisme" et la "Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs - SOS Catastrophes et terrorisme".

Enfin, parce que la protection des personnes vulnérables est un combat global, la Ville soutient également l'"Association pour la défense des familles et de l'individu", et réitère ainsi son engagement constant en faveur de la lutte contre les dérives sectaires et la préservation du vivre ensemble. C'est exactement ce contre quoi les terroristes se sont battus et se battent.

A travers ce projet de délibération, nous affirmons ainsi que, chaque jour, nous continuons à défendre des valeurs universelles, qui sont le cœur battant de notre ville et que nous partageons par-delà les drames et à jamais avec ces associations.

Voilà de quoi a été fait ce mandat, entre autres. Nous l'avons tous partagé et vécu. Merci d'avoir, de manière très unanime, fait ce travail indispensable de mémoire et de résistance.

Merci à vous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire du 10^e arrondissement, de me donner l'occasion avec ce projet de délibération de mettre en avant ce qui a constitué sans doute l'une des préoccupations majeures de notre mandat : l'accompagnement et le soutien des victimes.

La politique de prévention et de sécurité, c'est d'abord faire en sorte qu'il n'y ait pas de victimes. Car, avant même l'accompagnement, avant la réparation, il y a la responsabilité collective de prévenir les violences et de réduire les risques, d'agir en amont. Cette ambition se traduit concrètement par un travail constant de prévention, mais aussi de dissuasion et de sanction.

Malheureusement, nous le savons tous ici, malgré tous ces efforts, il y a et il y aura des victimes. C'est pourquoi le deuxième pilier de l'action que nous avons menée durant ce mandat est d'assurer pour chacune et chacun d'entre elles un accompagnement digne, accessible, coordonné, humain. Accompagner les victimes, ce n'est pas seulement répondre à une urgence, c'est aussi proposer un accompagnement juridique, psychologique, social, parfois matériel. C'est garantir une prise en charge dans la durée, adaptée à la réalité de chacune des situations.

A Paris, malheureusement, nous avons eu à connaître de nombreux événements qui ont conduit à ce qu'il y ait des victimes, qu'il s'agisse des victimes d'infractions pénales ou des victimes de catastrophes, et je veux avoir une pensée pour les victimes de l'explosion de la rue de Trévise, ou encore celles du drame de la rue Saint-Jacques, mais aussi d'autres événements traumatiques, avec les victimes des attentats qui ont profondément marqué notre ville. Toutes ces victimes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement exigeant, attentif, inscrit dans la durée.

Je veux ici remercier l'ensemble des partenaires pour ce travail, car c'est bien évidemment un travail nécessairement collectif. La Préfecture de police, le Parquet de Paris, les juridictions, le Barreau, les services sociaux, les professionnels de la santé, de l'éducation, l'ensemble des acteurs de la chaîne de protection.

Je veux aussi, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, remercier les associations qui sont au cœur du projet de délibération que nous présentons aujourd'hui : "13onze15", l'"Association française des victimes du terrorisme", la "Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs", ainsi que l'"Association pour la défense des familles et de l'individu".

Je veux bien sûr avoir une pensée toute particulière pour les associations avec lesquelles nous avons beaucoup travaillé pour la commémoration et les 10 ans des attentats de 2015, qui ont durablement marqué notre collectivité, durablement marqué Paris et, bien sûr, marqué l'ensemble du pays.

J'ai aussi une pensée particulière pour "Life for Paris" et l'ensemble de ses membres, qui ont annoncé vouloir dissoudre leur association à la suite de la commémoration des 10 ans.

A l'occasion de ce 10e anniversaire des attentats, nous avons vécu un moment fort de recueillement et de rassemblement. Ce temps partagé a montré que, malgré l'épreuve, malgré la peine, Paris demeure fidèle à ce qu'elle est profondément : une ville de liberté, d'égalité et de fraternité.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPMP 1).

2026 PP 10 - D.S.P. - Capture, mise en fourrière et suivi des animaux errants sur l'espace public parisien.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération PP 10 et à l'amendement technique n° 18 qui s'y rattache, qui est toujours un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 18 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 18 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, PP 10).

Je vous remercie.

2026 DLH 47 - Autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans avec l'association "René Capitant" portant sur un immeuble communal sis 8, rue de Lanneau (5e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à la 4e Commission et nous examinons le projet de délibération DLH 47 et l'amendement technique n° 19 qui y est rattaché. C'est toujours un amendement technique de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 19 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DLH 47).

2026 DSP 1 - Subventions (2.598.000 euros) et 1 convention dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 1. Il s'agit de subventions de 2.598.000 euros et d'une convention dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci.

Je ne parlerai pas pendant cinq minutes, je voulais simplement profiter de l'occasion pour rappeler à quel point le plan "Crack" est important. Lancé il y a quelques années maintenant, il a permis de mettre en place un certain nombre de structures et de dispositifs pour la santé des personnes usagères de drogue à la rue, mais aussi pour favoriser la tranquillité des riverains, c'est très important de le dire, c'était aussi l'objectif, en particulier avec une grande médiation de rue.

Les différentes évaluations ont montré que cette double exigence est une réussite, notamment en termes sanitaires, il y a moins de morts, plus de personnes arrivent à sortir de la rue et d'un usage destructeur de drogue, et les rues sont malgré tout plus apaisées. Evidemment, il reste encore beaucoup de manques. Il n'y a qu'une halte soins addictions dans le plan "Crack", cela devait être en étude, et il y a eu beaucoup de débats parfois compliqués, qui font que cela a été reporté.

C'est dommage que Mme DATI ne soit pas là, j'avais envie de répondre à ce qu'elle a proféré dans les médias la semaine dernière, en disant que les haltes soins addictions - en tout cas la halte du 10e arrondissement, puisqu'il n'y en a qu'une - étaient des mouiroirs qui empêchaient les gens de se soigner. C'est tout l'inverse.

Mme DATI n'est pas là, Paris ne doit pas l'intéresser beaucoup, mais elle se présente en tout cas comme Maire. Pour ce dernier Conseil de Paris, je le dis encore une fois, il faut aller voir cette halte soins addictions, aller enfin voir ces structures et ces dispositifs qui sauvent des vies, pour que la Ville de Paris continue dans ce sens.

Merci beaucoup.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anne SOUYRIS, Madame la Sénatrice.

La parole est à Mme la Maire, chère Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame la Sénatrice, chère Anne SOUYRIS, pour votre intervention. Je voulais tout d'abord saluer votre engagement sur ce sujet, votre ténacité. Vous avez permis de construire ce plan "Crack" avec la Préfecture de police, avec l'Agence régionale de santé, avec la Préfecture de Région, et de le mettre en œuvre.

Aujourd'hui, oui, cette politique de réduction des risques a fait ses preuves. Toutes les évaluations, celle de l'I.G.A.S., celle de l'I.G.A., ont montré que cette politique de réduction des risques permet non seulement de sauver des vies en réduisant les overdoses et le nombre d'infections, mais aussi d'apaiser l'espace public.

Je le répéterai toujours, et je suis contente de le répéter encore une fois à ce Conseil, toute personne qui est prise en charge dans un de ces espaces d'accompagnement, toute personne qui consomme dans cette salle de consommation à moindre risque ne se retrouve pas à consommer dans la rue dans des conditions de précarité extrêmement grandes.

Oui, aujourd'hui, cette salle de consommation à moindre risque fonctionne. Nous avons vu l'évolution de ce quartier sur plusieurs années. Les riverains, qui se sont constitués en collectif, soutiennent ce dispositif et l'ont rappelé au moment de sa prolongation. Nous avons failli perdre ce dispositif au 31 décembre, mais les riverains se sont mobilisés, ainsi que les associations qui sont sur le terrain depuis plusieurs années.

Je voudrais aussi saluer l'action de la maire du 10e, chère Alexandra CORDEBARD, qui a soutenu ce dispositif et qui est sur le terrain pour le soutenir.

Nous avons obtenu la prorogation. J'espère que nous pourrons le pérenniser et ouvrir d'autres dispositifs près des scènes de consommation, puisque, on le sait, c'est là que ces salles de consommation à moindre risque ont leur utilité.

Je suis moi aussi outrée par ces vidéos de Mme DATI. Aujourd'hui, elle est la dernière à n'avoir pas compris. Même le Ministre de l'Intérieur, notre ancien Préfet de police, est favorable à ces salles de consommation à moindre risque. A ce jour, Mme DATI est seule à ne pas avoir encore compris que, si la salle de consommation à moindre risque ferme demain, ce sont des consommations de rue que l'on retrouvera, et je ne crois pas qu'elle pourra obliger les 350 personnes à aller à l'hôpital, puisqu'elle dit : "Moi, présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., toutes ces personnes iront dans des parcours de sevrage". C'est illusoire et démagogique de faire croire cela aux Parisiens et Parisiennes.

Je sais néanmoins que les Parisiens et les Parisiennes savent l'intérêt de ces salles de consommation à moindre risque aujourd'hui, il n'y a vraiment plus que Mme DATI qui n'a pas compris.

Je vous remercie, et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 1).

2026 DSP 13 - Subventions (240.000 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif "Paris Med" (10e, 13e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 13. Ce sont des subventions et conventions avec deux organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif "Paris Med" dans les 10e et 13e arrondissements.

La parole est à nouveau à Mme la Sénatrice Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, je prends la parole pour défendre ce dispositif qui a été extrêmement précieux, et qui l'est toujours : "Paris Med". Il a été mis en place par mon prédécesseur et a permis d'infléchir vraiment la courbe de la désinstallation des médecins et des soignants à Paris, ce qui est évidemment extrêmement précieux.

J'en parle d'autant plus aujourd'hui que l'on voit une situation en train d'arriver de plus en plus en France et, évidemment, à Paris, puisque Paris est dans les lois communes et dans le droit commun. Nous voyons se mettre en place une financiarisation de la santé, avec des centres de santé et des maisons de santé qui appartiennent à de grands groupes internationaux, qui ponctionnent la Sécurité sociale et ne soignent pas les plus fragiles.

Je dis cela parce que notre système de "Paris Med" nous a beaucoup aidés à ne pas rentrer dans cette logique.

Néanmoins, un nouveau coup a été porté aux centres de santé et aux maisons de santé qui traitent des personnes les plus fragiles, que vous connaissez peut-être, appelés les SECPA. Nous avons deux structures à Paris qui sont concernées par "Paris Med". Elles permettent de faire de l'aller-vers dans les quartiers les plus défavorisés, vers des populations qui ne sont pas soignées, qui, souvent, n'ont pas d'accès aux droits sociaux, et de les soigner avant des moments assez catastrophiques pour elles et pour la Sécurité sociale. C'est tout de même quelque chose qui aidait finalement à faire des économies, pour les soigner et leur donner plus de droits.

Ces SECPA sont en phase d'être éliminées. Il en existe 26 en France, dont 2 à Paris. Je suis sûre que Paris, en tout cas si elle reste dans la même logique, continuera d'aider et renforcera l'aide pour ces structures. Néanmoins, je tire la sonnette d'alarme pour ces structures, qui sont évidemment en danger, et en appelle à votre soutien à tous pour aller les voir en ce moment et faire en sorte de les pérenniser. Evidemment, au niveau du Sénat et du Parlement, nous allons essayer de faire des efforts pour les soutenir et les pérenniser, elles ont toutes eu des évaluations positives, afin qu'elles subsistent et permettent l'égalité devant le soin pour tous à Paris.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anne SOUYRIS.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je profite de ce projet de délibération pour parler d'un sujet en tant que Conseiller de Paris et porte-parole des Parisiens, y compris de nos aînés et de leurs familles.

Il y a une vraie difficulté aujourd'hui en France, mais aussi bien évidemment à Paris, Capitale de la France, pour faire se déplacer des médecins généralistes au domicile des patients, des personnes vulnérables. Je tenais à le souligner, car c'est pire qu'avant. En tout cas, on est en train de le vivre nous-mêmes.

Les raisons sont multiples. Bien sûr, il y a la circulation, mais pas seulement. Je siège en C.O.D.A.M.U.P.S. et les médecins nous l'indiquent régulièrement, ce n'est pas moi qui le dis. Il y a bien sûr aussi des raisons nationales : le "numerus clausus", la spécialisation, le vieillissement des professionnels de santé.

En tout cas, je voulais aujourd'hui vous faire part d'un constat. Concrètement, quand vous appelez le S.A.M.U., aujourd'hui, vous êtes obligés de parler pendant dix minutes au téléphone, dans des situations très graves, pour avoir quelqu'un de crédible et pour que quelqu'un se déplace. Je voulais vous en faire part parce que nous sommes ici dans une Assemblée, que nous parlons, mais qu'il y a aussi des faits concrets, et je pense que, dans cet hémicycle, vous l'avez tous vécu au moins une fois dans votre vie.

J'ai vécu récemment un exemple concret avec ma famille. Ce n'était pas nous mais l'infirmier à côté de nous qui appelait. Il a mis dix minutes pour avoir quelqu'un au bout du fil, et il a été redirigé vers les Urgences médicales de Paris. Concrètement, on lui a dit qu'un médecin pouvait venir en deux à trois heures. C'était un jour ouvré, pour établir un certificat de décès.

Voilà ce qu'il se passe aujourd'hui à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Anne-Claire BOUX. Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, un Conseil de Paris sans projet de délibération "Paris Med" n'est pas un Conseil de Paris. Cela montre à quel point ce dispositif a fait ses preuves.

Ce sont des centaines de médecins et paramédicaux que nous avons accompagnés pour s'installer, pour développer leur activité, en particulier à destination des plus précaires grâce à ce dispositif "Paris Med". Pour ce dernier Conseil, je suis ravie que nous puissions encore soutenir deux structures.

Pour ce qui concerne votre intervention, Monsieur BALADI, je n'ai pas bien compris la teneur de vos propos. Aujourd'hui, la question de la désertification médicale n'est pas avant tout un problème de stationnement, mais surtout un problème de manque de médecins sur notre territoire. A Paris, nous faisons face à un phénomène de désertification médicale lié à ce manque de médecins et aux difficultés à s'installer sur le territoire parisien. C'est ce que nous essayons de combler avec ce dispositif "Paris Med". Bien entendu, nous faisons en sorte de pouvoir donner les meilleures conditions aux médecins et paramédicaux pour intervenir.

Pour ce qui concerne le dispositif SECPA, chère Madame la Sénatrice, chère Anne SOUYRIS, sur lequel vous nous avez saisis, ce dispositif qui est en effet expérimenté par deux maisons de santé pluridisciplinaires, dans le 18e et dans le 20e, fait ses preuves pour ramener vers le soin les plus précaires, avec des équipes pluridisciplinaires.

Si cette annonce du Premier Ministre se concrétise, ce sont des maisons de santé pluridisciplinaires qui fermeront tout de suite, les soignants et soignantes sont donc très inquiets. Nous avons échangé avec eux et MM. les maires du 18e et du 20e, et nous avons d'ores et déjà saisi le Premier Ministre et la Ministre de la Santé pour signaler les conséquences dramatiques qu'aurait l'arrêt d'un tel dispositif. Cet arrêt a été annoncé sans prévenir, alors que nous avons sur le terrain des personnels engagés qui donnent de leur temps pour offrir un accès aux soins au plus grand nombre.

C'est d'autant plus surprenant que nous avons assisté, à grands coups de communication, au développement des Maisons France santé, dont on n'a toujours pas compris l'objectif. En parallèle, on arrête les subventions pour des dispositifs qui fonctionnent sur le terrain du jour au lendemain.

Nous appelons donc le Premier Ministre à la raison, et à travailler avec les patients et les patientes, et avec les soignants et les soignantes qui s'engagent sur le terrain. Quand des dispositifs font leurs preuves, il faut continuer à faire confiance à cette communauté de soin.

Vous pouvez compter sur moi pour continuer à interpeller et à faire en sorte que ce dispositif rentre carrément dans le droit commun.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 13).

2026 DSP 17 - Garantie d'emprunts pour la réhabilitation d'un C.S.A.P.A. et la création de 16 places d'appartements de coordination thérapeutique situés 61, rue Pajol (18e) par le Groupe "SOS Coopérative immobilière".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 17, sur lequel il y a un amendement technique n° 20. Le projet DSP 17 est une garantie d'emprunts pour la réhabilitation d'un C.S.A.P.A. et la création de 16 places d'appartements de coordination thérapeutique situés 61, rue Pajol dans le 18e par le Groupe "SOS Coopérative immobilière".

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 20 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 20 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 17 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DSP 17).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'accueil des victimes en Unités médico-judiciaires.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 21 est relatif à l'accueil des victimes en Unités médico-judiciaires.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le présenter, au nom du groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur le Représentant du Préfet de police, c'est un sujet qui me tient à cœur, vous le savez, ce n'est pas la première fois que je vous en parle. Je vais vous livrer ce soir quelques témoignages sur les U.M.J., et je n'exposerai aucune autre victime que moi.

Les U.M.J. à Paris, tout du moins celle de l'Hôtel-Dieu, sont des lieux d'aggravation traumatique et de victimisation secondaire. Ces mots sont graves, et j'en juge la portée. C'est tout à fait indigne, et cela se passe à 350 mètres de notre salle de Conseil.

Ce soir, je vais vous parler de quelques anecdotes.

D'abord, je commencerai par vous lire une décision de justice en date du 28 janvier de cette année : "Il résulte de l'ensemble de ces éléments que les faits reprochés à Mme D., à savoir des outrages sur personne dépositaire de l'autorité publique, sont caractérisés. Ces faits ont nécessairement causé un préjudice moral à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, qui doit faire l'objet d'une réparation sous forme de dommages et intérêts. Néanmoins, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, qui sollicite réparation de son préjudice, ne verse aucune pièce de nature à prouver l'ampleur de ses souffrances".

Pourquoi n'y avait-il aucune pièce ? Ce qu'il s'est passé, c'est que, après une heure d'entretien sur le retentissement psychologique d'avoir été menacée au beau milieu d'un bureau de vote, la médecin qui m'a reçue à l'U.M.J. de l'Hôtel-Dieu s'est déclarée incapable d'estimer mon préjudice et ma souffrance. Elle était pourtant là pour cela.

En 2024, je subis du cyberharcèlement, qui se transforme en harcèlement physique, l'agresseur ayant décidé de me menacer et de me suivre dans différentes réunions publiques. Vous étiez d'ailleurs à l'une d'entre elles, Monsieur le Maire Patrick BLOCHE. Je dépose donc plainte au commissariat de Paris Centre. Pour caractériser la plainte, le Parquet a besoin d'une qualification via les interruptions totales de travail, encore une fois via l'U.M.J. Nous sommes en juin 2024. L'U.M.J. me propose un rendez-vous en février 2025. L'évaluation n'aura jamais lieu, la plainte ne sera jamais caractérisée.

Puis, le summum. En décembre 2025, il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de remercier les quelques collègues ici qui m'ont apporté leur soutien à la suite d'un vol avec violence dans le métro. J'ai aussi eu l'occasion de

remercier les services de la Préfecture de police et les commissariats concernés pour leur bienveillance et leur réactivité, et je réitère ces remerciements, Monsieur le Directeur de cabinet adjoint.

En revanche, le passage en U.M.J. fut une nouvelle fois cauchemardesque : pas d'accueil, des espaces non sécurisés, un hall d'entrée qui empestait la "beuh" - excusez-moi de le dire ainsi - et, finalement, une procédure qui ne respecte pas mes droits et une évaluation médicale assortie de remarques déplacées sur mon physique. Nos obligations légales, y compris celles prévues par la ratification de la Convention d'Istanbul en ce qui concerne l'accueil des victimes, ne sont pas du tout remplies.

Je conclurai avec une demande et une invitation. Une demande que le Conseil de Paris, que l'Exécutif parisien, que la Préfecture de police et que l'A.P.-H.P. fassent leur travail. Nous avons voté un premier vœu sur les conditions d'accueil dans les U.M.J., en voici un deuxième avec des idées pour améliorer très concrètement l'accueil des victimes. Sinon, j'irai le faire moi-même. A 350 mètres d'ici, de manière très bête et très cruelle, des panneaux indiquent les mauvaises entrées aux victimes et les font tourner en rond partout autour des Urgences médico-judiciaires.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, si vous en avez le courage, je vous ferai visiter les U.M.J. de l'Hôtel-Dieu. Je pense que personne n'est prêt à assumer cela. Ce ne sont pas du tout les conditions dans lesquelles on devrait accueillir les victimes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente RÉMY-LELEU.

Je donne la parole d'abord à Anne-Claire BOUX. Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, chère collègue, chère Raphaëlle RÉMY-LELEU, j'aimerais vous apporter mon plein soutien pour ces situations que vous avez vécues.

Je vous remercie pour votre vœu sur l'état de la prise en charge des victimes de violences dans les Unités médico-judiciaires, et je vous rejoins sur le constat dramatique que, pour certaines victimes, le défaut de prise en charge peut être source d'un double traumatisme. En effet, ces locaux sont particulièrement peu accueillants et les victimes, en grande majorité des femmes, ont besoin de lieux où elles se sentent en sécurité et où l'environnement inspire confiance.

Vous l'avez souligné, il est indispensable de donner aux U.M.J. les moyens d'accueillir et d'accompagner les victimes dignement sur des cheminements sécurisants : le respect de l'intimité, la formation de l'ensemble des personnels et la réduction des délais de prise en charge. J'émet donc un avis favorable à votre vœu et vous pouvez compter sur moi pour faire le relais auprès des institutions concernées dont relèvent les U.M.J.

J'ai d'ores et déjà alerté le directeur de l'A.P.-H.P. Un travail en lien avec le Ministère de la Santé et la Préfecture est nécessaire pour améliorer ces conditions. Nous travaillons aussi avec les différentes institutions pour développer les Maisons des femmes, et je salue l'action des équipes des Maisons des femmes de Bichat et de l'Hôtel-Dieu, qui nous permettent de compléter cette prise en charge.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis favorable et je vous invite à voter ce vœu.

Puisque le vœu suivant ne sera pas présenté par nos collègues de l'opposition, j'imagine, j'en profite, en ce dernier Conseil, pour saluer et remercier pour leur engagement l'ensemble des agents et agentes de la Direction de la Santé publique, le Secrétariat général, le cabinet de la Maire. Je remercie tout particulièrement mon cabinet pour tout le travail accompli. Sans eux, on ne pourrait rien faire. Un grand merci à vous toutes et tous pour votre travail et votre engagement.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Anne-Claire BOUX.

La parole est à M. BARBIER, directeur adjoint de cabinet du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Madame la Conseillère, la Préfecture de police tient à rappeler son attachement constant à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des victimes de violence. Dans le cadre de ses compétences, le Préfet de police agit afin de garantir des conditions d'accueil respectueuses, sécurisées et dignes lors du dépôt de plainte. Il veille notamment à la formation des personnels de police à l'accueil des victimes et à la prise en compte des situations de vulnérabilité et de psychotraumatisme.

Le Préfet de police n'est en revanche pas compétent pour déterminer les modalités d'organisation interne des Unités médico-judiciaires, leurs moyens humains et budgétaires, ni les délais de prise en charge médicale et psychologique.

On peut cependant apporter les éléments d'information suivants.

L'orientation d'une victime vers une U.M.J. s'effectue exclusivement sur la base d'une réquisition judiciaire remise lors du dépôt de plainte. Aucune consultation en U.M.J. ne peut avoir lieu en l'absence de ce document. La consultation réalisée par un médecin légiste permet de décrire les blessures constatées, d'évaluer le retentissement physique des faits et de déterminer l'incapacité totale de travail physique. En matière de violences sexuelles, elle permet également la réalisation des prélèvements conservatoires, notamment génétiques ou toxicologiques. Elle peut enfin conduire à une réorientation de la victime vers des dispositifs d'accompagnement, notamment psychologique ou associatif.

Le retentissement psychologique, quant à lui, n'est pas évalué lors de la consultation de médecine légale. Il doit faire l'objet d'une évaluation distincte par un médecin psychiatre sur la base d'une réquisition judiciaire spécifique mentionnant l'évaluation du retentissement psychologique avec l'I.T.T. Cette consultation est généralement programmée à distance des faits, souvent plusieurs mois après, afin de permettre une appréciation des conséquences psychologiques sur la vie quotidienne de la victime. Lorsque le délai de consultation en U.M.J. est de plusieurs jours et que la victime craint une disparition des lésions, celle-ci peut consulter un médecin généraliste ou un service d'urgences afin qu'un certificat médical initial décrivant les blessures soit établi. Ce document pourra ensuite être utilisé par le médecin légiste pour déterminer l'I.T.T.

Un protocole a été signé en mars 2017 par le président du Tribunal de grande instance de Paris, le Procureur de la République et le Préfet de police, ainsi que le directeur général de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, le président du G.I.E. "Paris Nord" et le président de "SOS Médecins". Ce protocole a pour objet de préciser les modalités d'organisation des examens de médecine légale dans le cadre des enquêtes de flagrance, des enquêtes préliminaires et des procédures d'instruction.

Le Préfet de police est naturellement disposé à poursuivre tous les échanges possibles avec l'ensemble des acteurs concernés dans le respect des compétences respectives de chaque institution afin de contribuer à l'amélioration continue des conditions d'accueil et de prise en charge des victimes pour garantir leurs droits et leur dignité.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Directeur adjoint de cabinet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 10).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux rejets de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII dans l'atmosphère et au relevé dans les lieux d'accueil des enfants.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 22 déposé par le groupe MoDem et Indépendants, relatif aux rejets de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII dans l'atmosphère et au relevé dans les lieux d'accueil des enfants, est retiré car non présenté.

2026 DSOL 2 - 24 subventions de fonctionnement pour le C.A.S.-V.P., 1 fondation, 1 S.A.S. et 18 associations (1.377.592 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sur le projet de délibération DSOL 2, nous avons un amendement technique n° 23. Le projet DSOL 2 est relatif à l'attribution de 24 subventions de fonctionnement pour le C.A.S.-V.P., une fondation, un S.A.S. et 18 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Il y a aussi des conventions.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 23 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 23 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DSOL 2).

2026 DSOL 12 - 11 subventions de fonctionnement (335.018 euros) et 6 conventions pluriannuelles d'objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 12 relatif à l'attribution de 11 subventions de fonctionnement et de 6 conventions pluriannuelles d'objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.

La parole est à Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Mes chers collègues, notre groupe souhaite rappeler l'importance cruciale des initiatives qui permettent aux personnes en situation de précarité de retrouver un peu de dignité au quotidien et d'accéder à des services essentiels pour reconstruire leur vie. Les bagageries solidaires parisiennes en sont l'illustration la plus concrète et la plus humaine.

Au-delà de la simple mise à disposition de casiers sécurisés, ces espaces offrent un véritable havre de paix, un espace d'accueil chaleureux, d'écoute attentive et d'orientation vers les dispositifs sociaux adaptés. Ils redonnent de la dignité, de la mobilité et un peu de légèreté à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Ils permettent aux personnes sans domicile fixe de se libérer du poids constant de leurs affaires, souvent lourdes, encombrantes, et exposées aux vols ou aux intempéries, pour se concentrer sur l'essentiel : rechercher un emploi, accéder à des soins, ou simplement souffler un instant sans cette charge physique et psychologique permanente.

Grâce à l'engagement quotidien de centaines de bénévoles et d'associations de quartier, elles se transforment en espaces de confiance, de lien social et de reconnaissance mutuelle où chaque usager est accueilli avec respect et sans jugement.

Cette cause nous tient particulièrement à cœur. En novembre dernier, notre groupe avait déjà déposé un vœu visant à créer une bagagerie dans le 8e arrondissement afin de combler les zones encore insuffisamment couvertes. Le développement de ces bagageries démontre qu'il est possible de conjuguer efficacité, proximité et humanité.

Soutenir ces initiatives, c'est investir dans l'humain, c'est reconnaître que chacun mérite un peu de sécurité et de confiance pour se reconstruire. La force d'une grande ville comme Paris se mesure à sa capacité à protéger et à accompagner ceux qui sont les plus fragiles.

Nous voterons ainsi ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Farida KERBOUA.

La parole est naturellement à Léa FILOCHE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup pour votre intervention, qui me donne l'occasion de revenir sur un dispositif assez discret dans notre lutte pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes sans domicile, celui des bagageries solidaires.

Nous l'évoquons régulièrement, vivre à la rue, c'est affronter chaque jour une forme d'exclusion au cœur même de la ville. Ne pas pouvoir déposer ses affaires, ne pas pouvoir les protéger, ne pas pouvoir les déplacer librement pour faire une démarche, pour un rendez-vous, pour aller manger, c'est une entrave supplémentaire dans un quotidien déjà très difficile. Les bagageries sont une réponse concrète et déterminante à ce besoin vital de sécurité et d'accompagnement des personnes dans leur insertion dans la ville.

Dès le début du mandat, nous avons voulu faire de cette politique un levier fort du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion. Ouvrir des bagageries dans chaque arrondissement, ce n'est pas seulement un slogan, c'est un objectif.

Aujourd'hui, je suis fière de pouvoir vous partager que nous avons presque atteint cet objectif : 15 bagageries accueillent chaque jour des centaines de personnes, proposant plus de 700 casiers sur tout le territoire. Ainsi, en quelques années, nous avons pu doubler l'offre, dans un esprit de co-construction avec les associations, avec les Parisiennes et les Parisiens, et avec les arrondissements.

Dans les 6e, 9e, 14e, 17e et 18e arrondissements, de nouvelles bagageries ont ouvert, souvent soutenues par le budget participatif, preuve que les Parisiennes et les Parisiens ont conscience de l'importance de ce dispositif et demeurent particulièrement exigeants en matière de construction de politique publique de solidarité. Bientôt, ce seront les 10e et 16e arrondissements qui disposeront à leur tour de nouvelles bagageries, avec une perspective d'ouverture dans les semaines à venir.

Ce que ces ouvertures racontent, c'est une politique publique qui fonctionne, parce qu'ancrée dans les territoires, portée par la force du tissu associatif et la mobilisation citoyenne. Ce sont des bénévoles qui assurent l'ouverture régulière des bagageries, qui s'occupent des permanences, qui accueillent, qui orientent, qui créent ces espaces dont les personnes ont besoin.

La Ville de Paris, avec la Direction des Solidarités, que je salue particulièrement, joue aussi un rôle déterminant. Elle accompagne les porteurs de projets, elle aide à trouver les locaux, ce qui n'est pas chose facile, il faut le rappeler, elle coordonne les échanges entre les différentes associations qui gèrent les bagageries, notamment à travers la Fabrique de la solidarité, que je tiens aussi particulièrement à saluer.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui vise justement à pérenniser ce réseau. Il attribue des subventions de fonctionnement à 11 bagageries pour l'année 2026. Ce soutien est indispensable parce que ces associations font face à l'augmentation des loyers, l'augmentation des charges, l'augmentation des fluides, qu'elles ne peuvent assumer seules. En leur donnant les moyens de continuer, nous garantissons ainsi la stabilité du service rendu aux plus vulnérables.

Ce que nous avons fait, il faut maintenant le faire durer. Au-delà de l'aide matérielle, les bagageries incarnent une vision de la solidarité parisienne : une solidarité de proximité, bienveillante, exigeante, qui redonne à chacun et à chacune la dignité, l'autonomie, la possibilité de retrouver une liberté d'agir, de se déplacer, de se reconstruire.

Alors, oui, continuons à soutenir ces équipements, à encourager l'engagement bénévole, à penser de nouvelles formes de coopération pour que, dans tout Paris, nous continuions demain à refuser de nous résigner, et que nous poursuivions tous nos projets dans la lutte contre l'exclusion.

Je remercie très sincèrement et très chaleureusement les associations, les bénévoles, les équipes de la Direction des Solidarités, qui portent cette politique de conviction.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 12).

2026 DSOL 14 - Subventions de fonctionnement (427.503 euros) relatives à des actions de mise à l'abri de familles dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris. Conventions.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux opérations dites de "mise à l'abri" menées par l'État et à la nécessité d'un hébergement digne, adapté et pérenne.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 14 et le vœu référencé n° 24 relatif aux opérations dites de "mise à l'abri" menées par l'Etat, et à la nécessité d'un hébergement digne, adapté et pérenne.

Le projet DSOL 14 concerne l'attribution de subventions de fonctionnement relatives à des actions de mise à l'abri de familles dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris. Il y a dans ce projet de délibération des conventions.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en France, le droit à l'hébergement est inconditionnel, il est consacré en tant que liberté fondamentale. Rien ne saurait s'opposer à l'essentiel : l'importance de la vie humaine, la nécessité d'un abri. C'est un principe d'humanité, l'attention à la vie humaine, validé par le droit.

Pourtant, vivre dehors, avoir froid, mendier, chercher refuge pour s'abriter de la neige, de la pluie, du froid, de la violence de la rue, voilà le quotidien de milliers de personnes qui vivent à Paris et qui l'ont subi cet hiver, des milliers de personnes qui aimeraient être considérées comme parisiennes, qui aimeraient être traitées avec humanité, qui ont le droit d'être traitées avec humanité.

Qu'en dit le Ministre de la Ville et du Logement ? Il a déclaré la semaine dernière avoir "découvert qu'il n'y avait pas d'automatisme des contrôles d'identité dans notre hébergement d'urgence". Et pour cause : c'est le principe d'un droit sans condition, aucune. Nous aurions pu espérer d'un Ministre qu'il connaisse la loi concernant son portefeuille, et d'un Ministre du Logement qu'il reconnaisse l'importance pour n'importe quel être humain d'avoir un toit sur la tête. Mais je crois que c'est intentionnel, et que cela correspond malheureusement à la politique de l'Etat aujourd'hui : criminaliser la pauvreté plutôt que de considérer la lutte contre la pauvreté comme une priorité absolue.

A travers ce projet de délibération, notre majorité, elle, défend une politique claire : donner les moyens à la mise à l'abri quand l'urgence se fait sentir. Quand l'Etat fait défaut, nous ouvrons des gymnases. Le coût pour la Ville

est ici de plus de 4 millions d'euros, mais c'est parce que les droits humains ont un sens pour nous. Quand l'Etat sous-investit sans cesse dans la politique du logement, la logique de l'hébergement d'urgence est nécessaire, bien que toujours insuffisante. Nous le savons, les gymnases n'ont rien d'idéal, c'est le principe même de l'urgence, ils privent des usagers de la pratique du sport, mais nous ne faisons là que pallier la carence de l'action de l'Etat.

Le Gouvernement a communiqué sur le Plan Grand Froid. Pourtant, le Plan Grand Froid a été mis en place bien tard et il ne donne pas les moyens de mettre tout le monde à l'abri.

Près de 500 personnes dormaient encore sous les rails de la ligne 2 du métro entre Stalingrad et La Chapelle quand, le 20 janvier dernier, une opération a été menée par la Préfecture. Cette opération a-t-elle été menée après une enquête sociale, en traitant comme des humains avec des droits les personnes à la rue ? Le Gouvernement avait-il pris soin de prévoir un nombre de places suffisant avec un accompagnement social adapté, à même de lutter contre la pauvreté qui explose ? Je rappelle que la Fondation contre le mal-logement compte désormais plus de 330.000 personnes S.D.F. dans notre pays, trois fois plus qu'il y a 15 ans. Eh bien, non, c'était encore une action qui visait la communication, pour répondre à la plus grande urgence et à la plus grande détresse, mais pas du tout dans des conditions suffisantes.

Pour 480 personnes, il y avait 120 places, avec une majorité en sas provinces. Les sas provinces sont une habitude issue de 2023. La volonté était de créer un type de centre qui ne s'intéresse pas au statut administratif. Très bien. Néanmoins, on a trouvé que la moitié des personnes accueillies dans les sas provinces sont orientées vers le 115 après trois semaines, c'est-à-dire qu'il y a une remise à la rue.

On se rappelle un couple d'Algériens, par exemple, qui avait reçu une O.Q.T.F. quelques jours seulement après son arrivée dans le sas province, pourtant avec un enfant de cinq mois. La famille s'est retrouvée à retourner en Ile-de-France après un aller-retour catastrophique, puisque leur situation administrative avait évolué négativement. C'est cela, aussi, la difficulté des sas provinces.

Plutôt que d'avoir un travail long qui permette à des personnes qui correspondent...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Pouvez-vous conclure ? Vous êtes à 3 minutes 22. Pour la présentation d'un vœu, cela dépasse...

M. Nour DURAND-RAUCHER. - C'est un vœu rattaché au projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Un vœu, rattaché ou non, est toujours deux minutes. On est à 3 minutes 16, je n'ai pas voulu vous presser et vous laisser le temps de conclure.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - D'accord, j'ai compris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Si vous pouviez ne pas aller jusqu'à cinq minutes, cela permettrait de respecter le règlement.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Je raccourcis. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - J'essaie de le faire avec le plus de délicatesse possible.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Je vais aller à la conclusion. C'est très aimable.

Nous demandons évidemment un meilleur dialogue avec l'Etat, nous nous opposons à l'orientation vers des sas régionaux non choisis, et nous rappelons que l'orientation des personnes sans abri doit s'inscrire dans une logique de parcours et que la Ville elle-même doit mobiliser ses moyens quand l'Etat fait carence, parce que les plus fragiles doivent tout le temps être traités.

C'est une politique d'humanité, j'espère que nous pourrions toutes et tous voter ce vœu.

Je m'excuse encore pour ce dépassement. Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, qui, elle, répond sur le projet de délibération et le vœu. Je dis cela parce que je ne l'interromprai pas au bout de deux minutes, elle a jusqu'à cinq minutes. Elle peut faire moins, bien sûr.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. C'est ma dernière intervention dans ce Conseil, je pense donc que j'utiliserai mes cinq minutes.

Je vous remercie beaucoup pour votre vœu et votre intervention sur le sujet des mises à l'abri et de la prise en charge des personnes vivant à la rue, qui démontrent votre implication continue sur le sujet, et celle de toutes celles et tous ceux de l'Exécutif et de la gauche de l'hémicycle, qui ont beaucoup œuvré, non seulement pour que je tiennne le coup ces six dernières années, mais aussi pour que les politiques publiques en matière sociale soient une réalité et soient fortes à Paris.

Tout d'abord, permettez-moi de dire quelques mots sur le projet de délibération, qui vise à octroyer des subventions de fonctionnement d'un montant d'un peu plus de 4 millions d'euros, relatives à des actions de mise à l'abri de familles dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris.

Comme je l'ai répété à plusieurs reprises depuis deux ans dans cet hémicycle, la réquisition des gymnases n'est satisfaisante pour personne, ni pour les publics mis à l'abri, ni pour les clubs sportifs ou les écoles, qui se retrouvent privés d'un équipement sportif, ni pour les associations qui accompagnent les personnes mises à l'abri, ni pour les services, en premier lieu la DJS, qui doivent gérer des déménagements d'un gymnase à un autre toutes les trois ou quatre semaines.

Je profite de cette dernière intervention pour redire ma préconisation. Les maires d'arrondissement doivent prendre connaissance des bâtiments vacants et inoccupés sur leur territoire et les signaler au Secrétariat général pour que nous puissions correctement créer des places d'hébergements d'urgence. Des lieux vides, à Paris, il y en a partout. Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, participez à la solidarité en proposant des lieux vides pour y créer de l'hébergement d'urgence. Je pense d'ailleurs que vous devriez y penser pour les élections. Franchement, que des bâtiments restent vides aujourd'hui dans Paris est insupportable pour tout le monde.

Il y a quelques semaines, nous étions encore à sept gymnases réquisitionnés, six pour les familles, un pour les jeunes. Cher Pierre RABADAN, je sais que tu as été très, très compréhensif et patient avec ces réquisitions. Nous n'avions jamais atteint un tel niveau depuis le début de la mandature.

Grâce à la mobilisation de tous les services et de tous les cabinets, que je salue très sincèrement et très profondément, des bâtiments vacants ont été identifiés et des sites de mise à l'abri provisoire, S.M.A.P. - on a créé un nouvel acronyme à Paris, c'est ma "passion acronyme" que je transmets là aussi -, ont été créés sur tout le territoire, dans le 7e, le 9e, le 13e, le 15e, le 16e, le 18e et le 20e arrondissement. Vous voyez, tout le monde est concerné.

Cela n'a pas évité de recourir aux gymnases pour répondre à l'urgence sociale face à l'inaction de l'Etat, qui, contre toute logique, continue de fermer des places d'hébergement à Paris, mais cela permet quand même de soulager l'ensemble.

A ce jour, nous mettons à l'abri près de 1.800 personnes, je le rappelle, dont 700 enfants, au-delà de nos compétences légales. Ces prises en charge se font dans d'anciennes écoles, crèches, collèges, lycées, bâtiments vides. Nous orientons les personnes mises à l'abri vers ces lieux où est respectée la dignité humaine, où nous leur garantissons un accès effectif à leurs droits fondamentaux : se restaurer, se reposer, accéder à des soins, à un accompagnement social digne. Paris est et restera, je l'espère, une ville solidaire et accueillante.

Concernant votre vœu, cher Nour DURAND-RAUCHER, je rejoins totalement vos propos sur l'absence de prise en charge des publics à la rue par l'Etat, en particulier des hommes isolés en campement sur le territoire parisien. Depuis six ans, nous agissons au quotidien, nous nous adaptons, toujours avec une même boussole : le respect de la dignité des personnes vivant à la rue.

Dans un contexte de sortie de crise sanitaire, d'augmentation des signalements des personnes à la rue par les partenaires, ainsi que de crise sans précédent de l'hébergement d'urgence, nous avons créé la mission "Urgence sociale". Encore une fois, je salue les équipes, qui sont dévouées de manière... je ne sais même pas le qualifier, tellement ce qu'elles font est énorme.

Nous avons donc créé cette mission "Urgence sociale", qui, au plus proche des acteurs du logement social, permet de répondre à des préoccupations quotidiennes. Avec la territorialisation de l'urgence sociale, nous travaillons à la résolution des cas complexes des personnes vivant à la rue, avec la mise en place de commissions locales de veille sociale, en lien avec les Maisons de solidarité. Nous avons construit tout cela sur une doctrine claire que j'ai déjà expliquée ici, mais que je répète : pas d'éviction sans proposition d'hébergement adaptée et pérenne. Cela ne règle rien. Jamais.

Je l'ai répété plusieurs fois dans cet hémicycle, mais, à la veille des élections municipales, j'invite les maires d'arrondissement à faire attention : pas d'éviction sans proposition d'hébergement. La Ville demande régulièrement des mises à l'abri des campements sur son territoire, interpelle l'Etat sur les objectifs et les méthodes lors de ces mises à l'abri, souvent coûteuses, mais surtout inefficaces et inadaptées aux besoins des personnes.

Depuis six ans, j'ai fait beaucoup de mises à l'abri. "Spéciale dédicace" à celles et ceux qui étaient avec moi à 6 heures du matin ou à 1 heure du matin, cela dépendait des jours, pour participer à ces mises à l'abri, que nous organisions parfois, que nous organisions parfois avec l'Etat. Parfois, nous étions observateurs de celles de l'Etat. En vérité, depuis quelques mois, voire deux ou trois ans, nous sommes plutôt observateurs qu'acteurs de ces mises à l'abri, qui ne sont finalement que des déplacements de personnes vers les régions et qui n'ont pas de sens, ni politique, ni technique, ni humain.

A l'opposé, je crois qu'il faut développer des prises en charge dignes et pérennes dans le respect des personnes, de leurs besoins, de leurs droits fondamentaux. Cela passe par un travail de repérage et d'évaluation. Nous avons plein de propositions à soumettre à l'Etat pour faire mieux et plus.

Je ne serai pas beaucoup plus longue. Un grand merci à toutes et à tous pour ces 18 années. Cela fait 18 ans que je suis en Conseil de Paris, toute ma vie est rythmée par ces séances, mais je pense que c'est le cas de quelques-uns d'entre vous. J'avoue que cela fait bizarre quand cela s'arrête. Cela émeut beaucoup, d'ailleurs un peu plus que je l'avais prévu.

Je voudrais faire quelques dédicaces.

Je profite de cette dernière intervention pour remercier sincèrement l'ensemble des acteurs associatifs. Franchement, "big up" à eux, ce n'est pas facile tous les jours de faire du social dans ces conditions, et c'est vraiment très important d'arriver à pouvoir compter sur eux au quotidien, même quand on peut parfois avoir des nuances, même des désaccords. Continuez à être le poil à gratter des élus, continuez à être exigeants, c'est aussi cela qui fait notre force.

Je voudrais saluer particulièrement les bénévoles, toutes celles et tous ceux qui s'investissent par la Fabrique de la solidarité, qui sont là dans les Nuits de la solidarité, sans cesse. Sans vous, Paris ne serait pas la même. Encore une fois, continuez à être très exigeants et à nous demander encore plus en matière de solidarité.

Je voudrais saluer tous les salariés, toutes celles et tous ceux qui travaillent au quotidien professionnellement sur les questions du social, qui font face tous les jours à des besoins en augmentation, à des évolutions de profils, de publics et, parfois, à des sentiments d'être au bout du rouleau. Tenez bon, je vous assure que nous avons besoin de professionnels qui sont aussi engagés que vous l'êtes, que ce soit dans les associations ou dans le service public. Ces acteurs sont toujours aussi importants et répondent toujours présents et présentes pour la Ville.

Je voudrais saluer quelques élus. Camille NAGET n'a pas pu être là ce soir, il était prévu que cela passe demain. Je la salue particulièrement, nous avons fait un super beau duo sur ces sujets ces dernières années. Merci, Camille, et continue, je pense que tu es une super élue locale et une super militante des solidarités.

Je voudrais saluer tout l'Exécutif, je ne vous saluerai pas un par un.

Je voudrais également faire un grand message à mon équipe. Ces six ans ont été particulièrement difficiles, mais vous avez assuré, vous êtes là et vous n'avez rien lâché. Un grand merci à vous, à celles qui sont passées, à celles qui sont restées, à celles qui sont encore là. Heureusement que vous avez été là, j'aurais sûrement fait autre chose sinon, peut-être élever des vaches dans le Larzac. Franchement, certains jours ont été plus difficiles que d'autres.

Je voudrais vous saluer toutes et tous, évidemment les élus de gauche, mais aussi les élus de droite. Ce ne sont pas des sujets faciles, mais, globalement, ils n'ont pas fait l'objet d'instrumentalisation, et nous avons quand même réussi, malgré toutes les épreuves et toutes les crises, à tenir et à tout traverser. Je voudrais donc vous saluer.

Enfin, je voudrais saluer particulièrement la Maire de Paris pour sa confiance, pour son engagement, et je voudrais souhaiter bonne chance à toutes celles et tous ceux qui prendront notre succession, notamment à celui ou celle qui me succédera en direct. Je serai toujours à disposition si besoin.

Un grand merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Léa me fait signe qu'elle demande un "post-scriptum".

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Un petit P.S. personnel. Si je ne les cite pas, ils m'en voudront. Je sais qu'ils m'écoutent, ils étaient là tout à l'heure.

Je voudrais saluer ma famille, mon mari, mes enfants, mes parents, mes frères et sœurs. Là aussi, sans eux, je n'aurais pas réussi à tenir aussi longtemps. Je vous aime très fort, merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup à toi, Léa. Je pense traduire le sentiment général en disant que tu as été une formidable adjointe. Un certain nombre d'entre nous ont la chance de te connaître depuis, non pas quelques années, mais une petite poignée de décennies. Tu es une belle personne et, puisque tu continueras inévitablement à servir l'intérêt général, car c'est impossible que l'intérêt général se passe de toi, bonne route dans tes nouvelles responsabilités.

Un immense merci à toi, chère Léa.

M. le Directeur adjoint du cabinet de Préfet de police a souhaité intervenir, je lui donne évidemment la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler dans un premier temps que la compétence en matière d'hébergement d'urgence appartient naturellement au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.

Ensuite, puisque le vœu rattaché évoquait cette opération, je voulais revenir sur l'opération de mise à l'abri qui a été menée le 20 janvier 2025. Lors de la mise en place du dispositif, environ 320 personnes ont été recensées sur l'ensemble des sites concernés.

138 personnes ont accepté une prise en charge et ont été orientées vers des solutions d'hébergement mobilisées par l'Etat. Parmi elles, 85 ont été orientées vers des sas régionaux, dont 26 personnes en famille et 59 hommes isolés. 46 bénéficiaires de la protection internationale, isolés et en emploi ont été orientés vers des centres d'accueil et d'évaluation des situations en Ile-de-France. 7 personnes présentant une vulnérabilité particulière ont été admises sur des places en centres d'hébergement d'urgence franciliens.

Parallèlement, environ 180 personnes ont refusé l'assistance proposée, malgré la mobilisation de solutions d'hébergement disponibles.

L'ensemble des orientations ont été proposées sur la base du strict volontariat, à l'issue d'une sensibilisation conduite sur place par des agents de la Préfecture de la Région Ile-de-France, les équipes de maraude de "France terre d'asile" et les services de la Ville de Paris, avec le concours de traductions adaptées.

Les sas régionaux assurent une prise en charge temporaire de trois semaines, au cours de laquelle un diagnostic social et sanitaire est réalisé. A l'issue de cette période, une orientation adaptée est proposée en fonction de la situation administrative et personnelle des personnes pouvant relever de l'hébergement d'urgence, d'un hébergement stabilisé, du dispositif national d'accueil ou d'une solution de logement pérenne, avec une attention particulière portée à la scolarisation des enfants et au suivi médical.

Conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 novembre 2023, la proposition de places en sas régionaux aux ménages en situation de rue à Paris apparaît adaptée au regard de la saturation structurelle des capacités d'hébergement à Paris et en Ile-de-France. Enfin, les services de la Ville de Paris sont intervenus à l'issue de l'opération pour procéder au nettoyage des sites concernés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Directeur adjoint de cabinet.

L'Exécutif a amendé le vœu n° 24 du groupe "Les Écologistes". J'imagine, cher Nour, que les amendements ont été acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu amendée par l'Exécutif, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif, vous l'avez compris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 11).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 14).

2026 DDCT 2 - Adoption de l'annexe à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) relative aux minoration de loyers.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers de la 4e Commission, nous passons directement en 5e Commission avec le projet de délibération DDCT 2 concernant l'adoption de l'annexe à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties, dite T.F.P.B., relative aux minoration de loyers.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me désinscris sur les deux projets de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 2).

2026 DLH 16 - Location de l'immeuble 35, rue Maurice-Ripoche (14e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cela nous permet de passer très directement au projet de délibération DLH 16 et à l'amendement technique n° 25. Le projet DLH 16 est relatif à la location de l'immeuble 35, rue Maurice-Ripoche dans le 14e à la R.I.V.P. C'est un bail emphytéotique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 25 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 25 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 16 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DLH 16).

2026 DLH 26 - Location de l'immeuble 20, boulevard Beaumarchais (11e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous avons également un amendement technique n° 26 de l'Exécutif sur le projet de délibération DLH 26, qui concerne la location de l'immeuble 20, boulevard Beaumarchais dans le 11e arrondissement à la R.I.V.P. Là aussi, c'est un bail emphytéotique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 26 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 26 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 26 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DLH 26).

Vœu déposé par M. COURTOIS et Mme IBLED relatif au renforcement de l'accès au logement social des agents publics travaillant à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 27 déposé par M. COURTOIS et Mme IBLED, relatif au renforcement de l'accès au logement social des agents publics travaillant à Paris, est retiré car non présenté.

2026 DLH 3 - Subventions (672.000 euros) à 4 associations participant à l'information des Parisien.ne.s sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits (ADIL 75 - convention 2024 - 2026 - 3e année).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 3. Ce sont des subventions à quatre associations participant à l'information des Parisiennes et des Parisiens sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits. C'est l'A.D.I.L. 75, convention 2024-2026, et c'est la troisième année.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à soutenir l'A.D.I.L., la C.N.L., la C.L.C.V. et la S.L.C., qui jouent un rôle absolument déterminant dans notre politique de soutien et d'accompagnement des ménages parisiens propriétaires ou locataires.

En France, beaucoup trop de familles vivent dans l'angoisse de l'impayé, de la procédure judiciaire, voire de l'expulsion. Paris n'y échappe évidemment pas. Cette crainte liée au logement est prégnante dans un contexte de précarisation accrue des travailleurs et après la loi Kasbarian-Bergé, qui a fait exploser le nombre d'expulsions avec le concours de la force publique en France.

Face à cette réalité sociale, notre majorité fait le choix d'un accompagnement humain, de proximité et préventif, parce que le logement est un droit fondamental, un droit qui est même un préalable si on veut que les gens bénéficient ensuite de droits : la scolarisation, les études, le soin, le travail et l'organisation collective, qu'elle soit syndicale ou associative.

Par leurs permanences dans les quartiers et dans les mairies d'arrondissement, ces associations apportent une information juridique gratuite, personnalisée et accessible, aussi bien aux locataires du parc social qu'à ceux du parc privé. Elles permettent concrètement à des milliers de ménages de connaître leurs droits, de les faire valoir et de ne pas rester seuls face à des situations souvent complexes et anxiogènes. C'est aussi ce qui caractérise notre majorité.

Il y a le droit et il y a le droit concret. Pour que le droit soit concrétisé, il faut accompagner, faire connaître les dispositifs, lutter contre le non-recours. Nous nous y employons dans toutes nos politiques.

Les communistes soulignent l'importance des dispositifs déployés dans le cadre de la Charte parisienne de prévention des expulsions locatives. Les équipes mobiles associant un juriste de l'A.D.I.L. 75 et un travailleur social de la Ville constituent une réponse particulièrement efficace : aller à la rencontre des ménages en difficulté en amont de la procédure d'expulsion pour construire des solutions, maintenir les personnes dans leur logement et éviter le drame social que représente une expulsion.

Ces actions témoignent d'une conception du service public fondée sur la solidarité, la prévention et la dignité. Elles sont aussi un contrepoids indispensable à un traitement punitif ou judiciaire et, d'ailleurs, un traitement de classe des difficultés sociales.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste votera bien entendu ce projet de délibération. Soutenir ces associations, c'est renforcer l'accès aux droits et affirmer que personne ne doit être abandonné face à la précarité du logement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif. Barbara a retrouvé sa place.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mon cher Jean-Philippe, ce projet de délibération touche au cœur de ce qui doit être une politique municipale du logement, une politique qui protège, une politique qui accompagne.

A Paris et dans toutes les zones tendues, le logement est devenu un facteur majeur de précarisation. Face à cette réalité, nous avons fait le choix politique et engagé pour un accès aux droits pour toutes et tous, en soutenant les associations de locataires et l'"Association départementale pour le logement", parce que ces associations sont souvent le premier, et parfois le seul, recours pour les locataires confrontés à des situations complexes, à des rapports de force déséquilibrés ou à des procédures d'expulsion violentes. Leur action de proximité, gratuite et indépendante est un pilier de la justice sociale à l'échelle de notre ville. Je rejoins ce que vous venez de dire, mon cher collègue.

Ce projet de délibération s'inscrit aussi pleinement dans la Charte parisienne de prévention des expulsions locatives. Nous faisons, là encore, un choix politique clair, celui d'éviter, d'anticiper le drame que constitue l'expulsion locative. Les équipes mobiles portées par des associations comme l'A.D.I.L. 75, en lien avec l'Etat et la Ville, illustrent cette volonté d'aller vers les ménages en difficulté avant que la situation ne devienne irréversible. Nous faisons exactement ce que les ministres du logement successifs auraient dû faire et ne font pas. Je pense notamment à M. KASBARIAN, qui s'enorgueillissait d'avoir augmenté le nombre d'expulsions, donc de ne pas avoir fait correctement son travail.

Cela étant dit, parce qu'il y a derrière chaque procédure d'expulsion des vies brisées, il faut prévenir les expulsions, et ce n'est pas seulement maintenir un toit, c'est éviter une spirale de précarité et de rupture sociale.

En soutenant ces associations, nous assumons une ligne politique forte : le logement n'est pas une marchandise mais un droit fondamental, et ce droit suppose des moyens, des acteurs engagés et une politique publique au rendez-vous.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, qui traduit concrètement notre ambition de justice sociale, notre ambition de solidarité. Dans une ville confrontée à une crise structurelle du logement, nous agissons là où l'Etat n'est clairement pas au rendez-vous des solutions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 3).

2026 DLH 4 - Subventions (125.000 euros) à 2 organismes contribuant à l'évaluation de l'encadrement des loyers (O.L.A.P. - Convention 2024 - 2026 - 3e année et APUR. - Convention 2025 - 2027 - 2e année).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je redonne la parole à Jean-Philippe GILLET sur le projet de délibération DLH 4. Ce sont des subventions à deux organismes contribuant à l'évaluation de l'encadrement des loyers, O.L.A.P., convention 2024-2026, troisième année, et APUR, convention 2025-2027, deuxième année.

Jean-Philippe GILLET a la parole et lui seul.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise effectivement à attribuer une subvention à l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne et à l'APUR, qui contribuent à évaluer l'encadrement des loyers que nous avons mis en place à Paris.

Notre politique est volontariste en matière de logements sociaux et abordables, et elle vise un objectif de 40 % de logements publics d'ici 2035. Nous visons également à baisser le coût du logement pour les locataires du parc privé. Cela implique que nous nous battions pour toutes les personnes qui sont dans le logement privé, parce qu'elles sont souvent éligibles au logement social et contraintes de se loger dans le privé aux conditions du marché du fait du manque de logement social, logement social qui est d'ailleurs combattu par le Gouvernement, comme par la droite parisienne.

Pour baisser les dépenses des locataires, nous avons expérimenté l'encadrement des loyers à Paris. Surtout, nous expérimentons le contrôle effectif des dépassements de loyer et le recueil des signalements. Cette compétence nous a permis de mieux faire respecter cet encadrement, même si, c'est vrai, il nous reste du chemin à parcourir en la matière. Les travaux de l'O.L.A.P., déjà cité, et de l'APUR nous montrent que ce dispositif, qui doit être pérennisé et perfectionné, fonctionne, quand bien même la droite et les organisations de bailleurs privés crient à la "soviétisation du secteur du logement". Ce dispositif a pourtant permis de restituer 3.476 euros en moyenne aux ménages qui ont signalé un dépassement du plafonnement depuis le début de cette disposition.

Il fonctionne aussi parce qu'il freine la hausse des loyers, qui aurait été, entre juillet 2019 et juin 2024, de 984 euros par an en moyenne sans cet encadrement. Cette hausse aurait plus particulièrement frappé les locataires qui vivent dans des studios et des deux-pièces, qui sont les plus visés par les bailleurs indécents. Les économistes de l'I.N.R.A.E. ont aussi réalisé une étude qui constate que, entre juillet 2023 et juin 2024, l'encadrement des loyers a contribué à éviter à une hausse de 141 euros par mois, soit 1.692 euros par an. C'est un 13e mois qui est ici économisé pour les travailleurs parisiens.

C'est en fait là la véritable différence en matière de logement entre la gauche et la droite, et nous insistons dessus. A gauche, nous proposons plus de logements sociaux pour loger les travailleurs à Paris, puisque 76 % des Franciliens y sont éligibles, et l'encadrement des loyers pour ceux qui vivent dans le privé. A droite, c'est l'inverse : moins de logements sociaux, moins de travailleurs logés à un prix juste, et surtout pas d'encadrement, pour que ceux qui arrivent tout de même à se loger dans le privé à Paris versent un peu plus de leur salaire chaque mois pour alimenter la rente immobilière. C'est le combat principal de la droite qui, par ailleurs, profite de ce dernier Conseil pour demander la suppression pure et simple de ce qu'ils appellent le "pastillage de logement social" dans le P.L.U.

Les communistes voteront donc en conscience ce projet de délibération et se battront pour la pérennisation de l'encadrement des loyers pour 2027 et les années à venir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Barbara GOMES. As-tu encore quelque chose à dire ?

Mme Barbara GOMES. - J'ai toujours quelque chose à dire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Tu es une vraie élue, alors !

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Jean-Philippe, n'en déplaise aux fédérations de propriétaires qui passent effectivement leur temps à déposer des recours pour le faire tomber, avec les forces politiques à droite de l'hémicycle qui les incitent à le faire, l'encadrement des loyers n'est pas une posture idéologique mais une réponse concrète à une

réalité brutale, celle d'un marché immobilier qui est profondément déséquilibré, où la spéculation prime sur le droit fondamental au logement. C'est une réalité si brutale qu'elle dépasse les clivages politiques. Les 70 communes qui ont mis en place l'expérimentation veulent toutes pérenniser l'encadrement des loyers, et d'autres communes demandent à pouvoir en bénéficier.

Car, oui, l'encadrement des loyers a permis de freiner l'explosion des prix et redonner un peu d'oxygène aux locataires. Vous l'avez dit, depuis 2019, ce sont en moyenne 1.000 euros économisés pour l'ensemble des locataires parisiens par le simple fait de son existence. Tous les locataires parisiens ont évité une hausse de 1.000 euros seulement parce que l'encadrement des loyers existe. Et encore, il aurait été deux fois supérieur si l'ensemble des propriétaires bailleurs avaient respecté la loi.

Depuis que la Ville a repris la compétence de l'Etat sur le signalement de cet encadrement des loyers, c'est en moyenne 3.500 euros de loyers trop-perçus qui ont été remboursés par le propriétaire au locataire pour ceux qui nous ont saisis directement.

Oui, ce dispositif est perfectible, c'est pourquoi, à l'initiative de la Ville de Paris, il faut bien le dire, nous avons créé une alliance avec plus de 70 communes et avec la Fédération pour le logement des plus démunis pour précisément porter la pérennisation de l'encadrement des loyers et son amélioration.

Défendre l'encadrement des loyers, c'est défendre une ville qui n'est pas réservée aux plus riches, c'est affirmer que le logement n'est pas une marchandise, c'est assumer notre responsabilité, une responsabilité politique claire : protéger les habitantes et les habitants de cette ville.

Alors, pour toutes ces raisons, je continuerai à défendre fermement ce dispositif essentiel, croyez-moi, et c'est pourquoi je vous propose de voter ce projet de délibération pour financer l'Observatoire des loyers, parce qu'il s'agit d'un outil indispensable à la collecte des données auprès des professionnels de l'immobilier et du logement, qui permet précisément d'établir les loyers plafonds sur lesquels repose le dispositif d'encadrement des loyers.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Barbara GOMES.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 4).

2026 DLH 39 - Location de l'immeuble 1, rue des Chartreux (6e) à la R.I.V.P. - Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 39 et l'amendement technique n° 28 qui s'y rattache. Comme il s'agit d'un amendement technique de l'Exécutif à ce projet de délibération DLH 39, qui concerne la location de l'immeuble 1, rue des Chartreux dans le 6e à la R.I.V.P., déclassement anticipé et bail emphytéotique, je vous propose de le mettre directement au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 28 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 28 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 39 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DLH 39).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la protection des chiens dans l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 29 déposé par le groupe MoDem et Indépendants, relatif à la protection des chiens dans l'espace public, est retiré car non présenté.

2026 DSOL 18 - Avenant à la convention de partenariat avec l'association "Protection Civile Paris Seine" pour son action de portage et d'assistance aux personnes vulnérables.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 18 relatif à un avenant à la convention de partenariat avec l'association "Protection Civile Paris Seine" pour son action de portage et d'assistance aux personnes vulnérables.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en France, les ascenseurs sont le premier moyen de transport, avec en moyenne 100 millions de trajets effectués chaque jour, mais on dénombre plus de 1,5 million de pannes chaque année, soit en moyenne trois pannes par an par ascenseur.

En 2010, un rapport du Conseil de Paris a chiffré le nombre de pannes à Paris à 9 par an, avec des conséquences dramatiques pour les personnes à mobilité réduite, car une personne en fauteuil roulant se retrouve alors coincée chez elle. Ce n'est pas un désagrément, c'est une atteinte directe à sa liberté fondamentale d'aller et de venir.

Ce chiffre n'est pas anecdotique, il raconte l'expérience quotidienne de milliers de Parisiens en situation de handicap qui essaient juste de vivre comme tout le monde, de travailler, de se soigner ou de participer à la vie de la cité. Il souligne qu'un des premiers freins à l'autonomie reste l'environnement bâti et son incapacité à garantir l'accessibilité universelle, y compris lorsque des ascenseurs tombent en panne ou sont absents.

Dans ce contexte, nous saluons le travail des associations et de la protection civile, qui répondent à un besoin immédiat et humain jour après jour. C'est une réponse solidaire, nécessaire, et souvent indispensable pour permettre à des personnes en difficulté de regagner leur domicile ou de continuer leurs activités.

Mais cette solidarité ne doit pas masquer une vérité simple : ce dispositif d'assistance ne doit pas remplacer une politique publique d'accessibilité ambitieuse et proactive. Il est crucial que Paris investisse davantage dans la fiabilité, la modernisation et l'entretien des ascenseurs dans le parc social, ainsi que dans la réduction durable des pannes, plutôt que de se contenter de réponses d'urgence, ce qui est déjà bien.

Nous soutenons donc ce projet de délibération, tout en réaffirmant notre exigence : rendre Paris accessible n'est pas un dépannage, c'est la condition d'une ville digne pour tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, qui supplée Lamia EL AARAJE.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Tout à fait, merci.

Je vous remercie, Madame MALACHARD DES REYSSIERS, pour cette intervention sur un sujet effectivement important. Il y a 1,5 million de pannes d'ascenseurs en France chaque année, donc des pannes d'ascenseur dans tous les bâtiments privés et publics de Paris.

Vous avez cité un chiffre de 9 pannes par ascenseur dans le parc social parisien. Notre Exécutif intervient depuis déjà plus d'une dizaine d'années, et nous prolongeons cette intervention avec Lamia EL AARAJE en animant tous les deux un comité de travail avec l'ensemble des ascensoristes et l'ensemble des bailleurs sociaux. Je peux donc vous apprendre une bonne nouvelle : ce nombre de pannes a fortement baissé. Grâce à ce travail en lien avec les bailleurs et avec les ascensoristes, il est dorénavant plutôt de l'ordre de 5 à 6 pannes.

D'autant plus que beaucoup de choses ont été améliorées : la communication autour de ces pannes, un travail pour donner des locaux pour faciliter le stockage des pièces détachées et réduire les délais d'intervention. Nous menons un travail sur le long cours avec des indicateurs importants, qui nous a permis de limiter à la fois le nombre de pannes et, surtout, le temps des impacts sur les personnes, que vous avez signalé à juste titre.

Dans le cas où ces pannes arrivent, car elles existent, comme dans l'ensemble du parc immobilier français, il est important qu'il y ait en plus des associations qui viennent apporter un service, en particulier aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. C'est pour cela que ce partenariat avec l'association "Protection Civile Paris Seine", que ce projet de délibération permet de prolonger, est absolument essentiel. Rappelons que la "Protection Civile Paris Seine" permet une intervention sept jours sur sept, de 17 heures à 23 heures, pour porter et accompagner des personnes vulnérables jusqu'à leur logement. Forte de 2.000 bénévoles, elle fait un travail formidable.

La convention initiale, signée en 2019 pour six ans, est arrivée à échéance fin 2025, mais ce projet de délibération permet de la prolonger pour 13 mois. C'est une très bonne nouvelle, cela va nous accompagner dans ce processus d'amélioration de la gestion de ces pannes d'ascenseurs, qui est un processus continu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 18).

2026 DU 23 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 1". - 18 à 42, avenue d'Italie (13e). - Projet "Italik". - Autorisation de modifier la répartition des affectations commerciales.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 23 concernant un appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 1", 18 à 42, avenue d'Italie dans le 13e. Projet "Italik", autorisation de modifier la répartition des affectations commerciales.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai lu attentivement le dossier. Pour rappel, le site Italie dans le 13e était l'un des 23 sites retenus dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris 1" en 2014, lancé par la Ville de Paris. Pour mémoire, il s'agissait d'une emprise du domaine public de voirie des numéros 18 à 42, avenue d'Italie dans le 13e, pour environ 3.000 mètres carrés. A l'issue du processus de sélection, le jury final a proposé en janvier 2016 de choisir le projet "Italik" comme lauréat. Concrètement, quand on regarde le dossier, les travaux ont démarré en 2018, soit près de quatre ans après le début du projet, et se sont achevés le 14 octobre 2022.

En regardant de plus près le dossier, on se rend compte que, même s'il y avait effectivement un contexte particulier, il y a eu quand même faillite et dépôt de bilan sur dépôt de bilan. Je pense que le projet n'était pas bien ficelé.

Le commerce de vente dédié à la mobilité, par exemple, a fermé. Il était exploité par Vélo Electrique France de septembre 2022 à janvier 2024. J'imagine qu'il y a eu beaucoup de travaux, beaucoup d'investissements, mais il a fermé juste quelques mois après, et le local est vacant depuis près de deux ans.

La pépinière, pourtant un très bon projet, était dédiée à un espace de lancement de nouveaux concepts et de restauration. De même, le premier opérateur a déposé le bilan en mars 2023.

L'exploitant de l'espace de loisirs est également en difficulté économique et devrait bientôt fermer.

Enfin, selon votre rapport, une des enseignes de restauration vient de délivrer un congé en raison d'une surface de cellule trop importante.

J'ai bien vu que des modifications étaient prévues dans ce projet de délibération, et vous pouvez nous en dire plus, mais, concrètement, ne pensez-vous pas que ce projet aurait pu être différent ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur BALADI.

Comme vous l'avez souligné, et c'est marqué dans le rapport, après cinq ans d'exploitation, des réajustements de surfaces sont nécessaires pour faire face à un marché défavorable et à des défauts de conception du projet. Effectivement, une partie importante des commerces ne fonctionnent pas comme prévu, il y a beaucoup de locaux vacants, plusieurs commerces en grande difficulté économique, et certains marchés en recul. Parfois, des locaux ont été mal dimensionnés ou inadaptés.

C'est pourquoi ce projet de délibération propose, pour relancer l'animation du site et éviter cette vacance prolongée, de concert avec le porteur de projet, une nouvelle répartition des surfaces, avec 1.227 mètres carrés pour le pôle événementiel loisirs, 645 mètres carrés pour la restauration et les cafés, 411 mètres carrés pour la mobilité et le sport, une épicerie alimentaire de proximité de 405 mètres carrés remplaçant la pépinière, et une dernière surface modifiable de 432 mètres carrés.

Cette adaptation, qui ne change pas la destination au P.L.U. et qui est sans contrepartie financière, va donc permettre de conserver les éléments clés du projet et de l'adapter.

Je vous remercie en tout cas de cette intervention, qui m'a permis de détailler ces éléments d'adaptation du programme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 23).

2026 DU 26 - Aqueduc de la Dhuys. - Cession à "Ile-de-France Nature" d'une emprise de 3.150 mètres carrés environ située entre le parvis de la future gare Clichy-Montfermeil et l'entrée de la forêt régionale de Bondy (93).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 26 et l'amendement technique n° 30. Comme il s'agit d'un amendement technique à ce projet de délibération DU 26, qui concerne l'aqueduc de la Dhuys, cession à Ile-de-France Nature d'une emprise de 3.150 mètres carrés environ située entre le parvis de la future gare Clichy-Montfermeil et l'entrée de la forêt régionale de Bondy en Seine-Saint-Denis, je propose de mettre aux voix directement cet amendement technique n° 30.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 30 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 26 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DU 26).

2026 DVD 19 - Bercy Charenton (12e). - Convention d'occupation temporaire avec "S.N.C.F. Réseau" et bail civil avec "FRET S.N.C.F." pour créer un cheminement piétons et vélos entre la rue Baron-Le-Roy et le boulevard Poniatowski.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 19, Bercy-Charenton dans le 12e, convention d'occupation temporaire avec S.N.C.F. Réseau et bail civil avec Fret S.N.C.F. pour créer un cheminement piétons et vélos entre la rue Baron-Le-Roy et le boulevard Poniatowski.

La parole est à la maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était pour être en réaction à Mme MONTANDON, mais, comme elle brille par son absence, je vais faire accélérer ce Conseil de Paris.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, pour la concision de vos propos.

Cher Jacques BAUDRIER, vous alignez-vous sur la maire du 12e arrondissement, considérant qu'il n'y a pas à répondre à l'opposition, celle-ci étant absente ?

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Oui, je vais m'aligner, mais tout de même souligner le caractère très utile de ce cheminement dédié aux piétons et vélos. Ce projet d'amélioration et de lien entre le boulevard Poniatowski et la rue Baron-Le-Roy est un long travail de plusieurs années, et je connais de nombreux agents de la Direction de l'Urbanisme qui m'en voudraient de ne pas avoir souligné que ce projet de délibération est important et un gros sujet.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Jacques BAUDRIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 19).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression du pastillage au P.L.U.b.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 31 déposé par le groupe Changer Paris, relatif à la suppression du pastillage au P.L.U.b., est retiré car non présenté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du patrimoine faubourien rue du Télégraphe.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 32 déposé par le groupe Changer Paris, relatif à la protection du patrimoine faubourien rue du Télégraphe, est également retiré car non présenté.

2026 DDCT 10 - Subventions (22.500 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (1ère enveloppe 15e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 10 et l'amendement technique n° 33 qui y est rattaché. Le projet de délibération DDCT 10 est relatif à l'attribution de subventions à huit associations pour le financement de neuf projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens, première enveloppe, 15e arrondissement. Comme il s'agit d'un amendement technique, je vous propose de le mettre tout de suite au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 33 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 33 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DDCT 10).

2026 DDCT 22 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement culturel "Le Théâtre de la Concorde", dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 22 relatif à une convention de partenariat entre la Ville de Paris...

M. BALADI s'est retiré.

J'ai commencé à évoquer le projet de délibération DDCT 22. Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement culturel "Le Théâtre de la Concorde" dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

Vincent BALADI ayant retiré sa demande d'intervention, je vous propose de voter directement ce projet de délibération DDCT 22.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 22).

2026 DDCT 33 - Subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif pour 571.500 euros à 8 associations pour le financement de 9 projets associatifs.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous avons un amendement technique n° 34 de l'Exécutif au projet de délibération DDCT 33. Ce sont des subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif à huit associations pour le financement de neuf projets associatifs.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 34 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 34 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 33 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DDCT 33).

Information sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous arrivons en 6e Commission, il est 20 heures 23. Je sais que plusieurs demandes m'ont été formulées de prolonger cette séance du Conseil de Paris, sans doute de manière non excessive, afin de la terminer ce soir et de ne pas avoir à revenir demain matin. Sans doute aurons-nous besoin d'une heure supplémentaire. Je pense que, à 22 heures, nous pourrions donc utilement terminer.

2026 DAE 45 - Subventions (428.000 euros) et conventions avec trois entreprises d'insertion par le travail indépendant parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Une fois que je vous ai dit tout cela, je demande à Christophe NAJDOVSKI de me rejoindre en courant. Comme il s'agit de projets de délibération dont je suis le rapporteur, je ne peux pas avoir un don d'ubiquité, je laisse donc le soin à Christophe NAJDOVSKI de présider à partir de ce projet de délibération DAE 45.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, sur ce projet de délibération DAE 45, je donne tout d'abord la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Désolée, je vais être un peu longue.

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Présentée comme une innovation sociale ambitieuse, l'initiative "Lulu dans ma rue" suscite toujours, voire encore plus, de fortes interrogations quant à son efficacité réelle au regard des objectifs d'insertion qui lui sont assignés.

Derrière un discours mettant en avant la proximité et la solidarité, les résultats observés invitent à un examen lucide et rigoureux de l'action publique menée, en particulier au moment où nous sommes appelés à nous prononcer une nouvelle fois sur son financement.

En six ans, la Ville aura consacré 3,86 millions d'euros à "Lulu dans ma rue", avec la subvention que nous votons aujourd'hui. Cet engagement financier conséquent intervient alors même que la structure affiche un déficit cumulé de près de 10 millions d'euros. Cette situation pose légitimement question. Sans le soutien constant de la collectivité, le modèle économique de cette entreprise aurait-il été viable ? Surtout, quelle évaluation précise pouvons-nous faire de l'utilisation de ces fonds publics et de leur impact réel en matière d'insertion ?

La principale contrepartie avancée repose sur la promesse d'un retour à l'emploi durable pour des personnes en situation de précarité. Or, de nombreux éléments montrent que cette promesse reste largement insuffisamment tenue. Le recours quasi exclusif au statut d'autoentrepreneur prive les personnes accompagnées de protection sociale essentielle, pas de chômage, pas de congé, pas de retraite, et les place dans une situation de grande fragilité.

Les indicateurs de sortie dynamique méritent également d'être questionnés. Ils incluent parfois des personnes qui demeurent malgré tout dépendantes de la plateforme, ou qui arrivent simplement au terme de leur accompagnement, sans véritable amélioration de leur situation.

En pratique, très peu parviennent à dégager un revenu supérieur au S.M.I.C. Entre la commission prélevée par la structure et les charges sociales, nombre d'entre eux travaillent pour des revenus proches de ceux du R.S.A. Cette réalité s'apparente davantage à une forme d'autoentrepreneuriat contraint qu'à une politique d'insertion ambitieuse.

Au-delà du cas de "Lulu dans ma rue" se pose une question plus large d'allocation des moyens publics. Alors que cette structure continue de bénéficier de financements importants, les structures d'insertion par l'activité économique subissent de leur côté une réduction significative de leurs moyens, avec une baisse de 6 % de leur enveloppe, imposée par l'Etat. Concrètement, cela se traduit par des contrats d'insertion non renouvelés et une capacité d'accompagnement affaiblie.

Dans ce contexte, le montant de la subvention municipale, si elle était proposée aux E.I.T.I., représenterait l'équivalent d'environ 156 emplois à temps plein au sein de structures d'insertion salariant leurs travailleurs, offrant de véritables contrats, de véritables salaires et un accompagnement renforcé. Ce sont ces choix que nous devons collectivement assumer.

Car, dans la France de MACRON, qui a élevé au rang d'art la technique de déshabiller Paul pour habiller Jacques, les financements aux E.I.T.I., à l'échelle de l'Etat comme de la Ville, sont autant de subventions dont sont privés les autres S.I.A.E. Nous savons que, en moyenne, une véritable sortie dynamique dans une S.I.A.E. qui salarie ses travailleurs coûte moins de 25.000 euros d'argent public. Pour "Lulu dans ma rue", ce coût grimpe à près de 60.000 euros. A titre de comparaison, l'"A.D.I.E." accompagne une création d'entreprise réussie sur des missions similaires à celles proposées par "Lulu dans ma rue" pour moins de 2.000 euros.

Ces écarts nous interrogent profondément avec la cohérence et l'efficacité de notre politique publique. Année après année, malgré des bilans préoccupants, le soutien financier s'est poursuivi sans réorientation majeure ni remise en question structurelle. Soyons clairs, notre groupe considère, et depuis longtemps, que "Lulu dans ma rue" ne démontre pas sa capacité à répondre de manière satisfaisante aux enjeux sociaux, budgétaires et politiques qui justifient un tel niveau d'engagement public.

Afin de ne pas pénaliser les deux autres E.I.T.I. concernées par ce projet de délibération, qui ne sont pas liées à cette structure, nous demandons un vote dissocié. Continuer à financer "Lulu dans ma rue" dans ces conditions reviendrait à privilégier un dispositif coûteux et peu probant, au détriment de structures existantes qui, chaque jour, obtiennent des résultats tangibles.

Nous voterons donc contre "Lulu dans ma rue" et pour les deux autres.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'associe à ma prise de parole Antoinette GUHL.

Vous le savez, nous prenons la parole régulièrement sur le sujet de "Lulu dans ma rue", cela fait maintenant longtemps que nous dénonçons ce système. Nous ne considérons pas que "Lulu dans ma rue" est une entreprise d'insertion, encore moins de l'entrepreneuriat social. Raphaëlle a vraiment été très complète sur ce projet de délibération.

Nous ne souhaitons pas que la Ville continue à utiliser de l'argent public pour subventionner cette activité. Je pense qu'elle sera largement utile à d'autres structures d'insertion qui en ont bien besoin à Paris. De ce fait, nous demandons un vote dissocié pour que nous puissions nous opposer à cette subvention à "Lulu dans ma rue".

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci à Raphaëlle PRIMET et à Frédéric BADINA-SERPETTE. Puisque nous avons le même débat chaque année, il revient très logiquement à ce moment de l'année.

La Ville de Paris propose d'attribuer en 2026 un montant total de 428.000 euros de subventions à trois entreprises d'insertion par le travail indépendant, "Lulu dans ma rue", mais aussi "Linklusion" et "Germinal". Vous savez que ces structures relèvent de l'insertion par l'activité économique, un dispositif reconnu pour son efficacité dans le retour à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail.

L'insertion par l'activité économique associe mise en activité, accompagnement socioprofessionnel renforcé et formation adaptée. En 2024, à Paris, 61 % des sorties de parcours étaient dynamiques, c'est-à-dire orientées vers l'emploi ou la formation.

Les entreprises d'insertion par le travail indépendant constituent une forme expérimentale d'insertion créée par la loi en 2018 et prolongée jusqu'en 2026. Elles permettent à des personnes en difficulté d'exercer une activité en tant qu'autoentrepreneurs, tout en bénéficiant d'un accompagnement structuré. En 2024, 479 personnes ont été accompagnées par ces structures.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de 2.688 euros par emploi temps plein parisien, comme en 2024. Cela n'a pas changé.

Même si ce dispositif n'a pas vocation à être généralisé, il permet de répondre à des situations particulières en nombre limité, je tiens à le souligner, pour lesquels il constitue une solution adaptée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien. Il y a une demande de vote dissociée sur la subvention destinée à "Lulu dans ma rue", je pense donc que nous allons organiser deux votes, un premier vote portant sur la subvention destinée à "Lulu dans ma rue", un second vote concernant les autres subventions.

Je mets aux voix, à main levée, la subvention destinée à "Lulu dans ma rue".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?...

Je pense qu'il va falloir compter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

13 pour, 12 contre, 2 abstentions.

Cette subvention est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 45 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 45).

Je vous remercie.

2026 DAJ 1 - Communication de Mme la Maire de Paris sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement, au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 1. Il s'agit de la communication de la Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement, au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Je me suis retirée de ce projet de délibération. Pardon.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. le Maire...

Non ?

Je le mets donc aux voix...

On me dit que c'est une communication, il n'y a pas de vote. Parfait.

2026 DASCO 5 - Signature d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec "AGF Autisme", et octroi d'une aide en nature pour le bien sis 43, rue Falguière (15^e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avançons, et nous examinons le projet de délibération DASCO 5 et l'amendement technique n° 47. Il s'agit de la signature d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec "A.F.G. Autisme" et l'octroi d'une aide en nature pour le bien sis 43, rue Falguière, dans le 15^e arrondissement.

La parole est à M. le Maire Patrick BLOCHE. C'est un amendement technique ? C'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 47 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 47 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DASCO 5).

2026 DASCO 11 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classes et au non remplacement des enseignants dans les écoles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 11 relatif à la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027, ainsi que le vœu référencé n° 35 relatif aux fermetures de classes et au non-remplacement des enseignants dans les écoles.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Non, je ne me suis pas désinscrite sur celui-ci, mais je suis surprise. Où sont les élus ? Qu'est-ce qu'il se passe ? C'est la fin, mais quand même.

Pardon.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération sur la révision de la sectorisation est l'occasion de revenir sur un sujet qui nous tient tant à cœur : les moyens dédiés à l'école publique.

Les changements de sectorisation, la carte scolaire et la préparation de la rentrée sont étroitement liées aux fermetures de classes et aux moyens que l'Etat choisit d'affecter aux écoles. Malheureusement pour les élèves, le Gouvernement a décidé cette année encore de continuer à saigner l'enseignement public.

Comme les années précédentes, de nombreux postes d'enseignantes et d'enseignants ont été supprimés dans le cadre du budget. A la rentrée 2026, ce sont plus de 4.000 postes qui vont disparaître dans toute la France. A Paris, ce sont 83 postes d'enseignantes et d'enseignants qui devraient être supprimés dans le premier degré, 120 dans le second, 2 postes de personnels administratifs, 4 postes de CPE, soit 209 postes au total pour l'académie.

J'aimerais entendre la justification des élus de la droite de cet hémicycle, notamment celui de Mme DATI, qui fait partie de ce Gouvernement, eux qui prétendent défendre l'école publique et se soucier de l'avenir des enfants, tout en soutenant des coupes massives. Malheureusement, vous l'avez compris, je n'aurai jamais cette réponse.

Le projet politique du Gouvernement est clair : affaiblir le service public d'éducation pour favoriser le privé. Il évoque la baisse de la démographie scolaire pour se justifier, mais nous ne sommes pas dupes. Le nombre de suppressions de postes dans le privé est très inférieur à celui dans le public. A Paris, les classes comptent encore plus de 20 élèves en moyenne, ce qui est au-dessus de la moyenne européenne. Dans certaines classes, comme nous avons pu le voir à plusieurs reprises en C.D.E.N., il y a même plus de 25 élèves.

Il n'y a toujours pas assez d'enseignants et d'enseignantes remplaçants dans l'académie pour couvrir les besoins ni d'A.E.S.H. pour les élèves en situation de handicap.

Ces suppressions de postes fragilisent l'école et dégradent encore plus les conditions de travail de la communauté éducative et les conditions d'apprentissage des élèves. Au lieu de faire en sorte que chaque enfant puisse être accueilli dans les meilleures conditions, au lieu d'accorder aux élèves l'attention dont ils ont besoin, au lieu de réduire les inégalités, le Gouvernement et la droite laissent des enfants au bord de la route. Eh bien, pas nous.

A Paris, avec les écologistes et la gauche, nous continuerons à nous battre coûte que coûte contre cette politique, nous nous mobiliserons comme nous le faisons depuis des années dans les instances, sur le terrain, auprès de la communauté éducative, des parents d'élèves et des organisations syndicales, pour que l'école ait enfin des moyens à la hauteur pour tous les enfants.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire. Merci beaucoup.

Ce Conseil est particulier à plus d'un titre : c'est le dernier Conseil de la mandature, mais c'est aussi un Conseil qui, d'une certaine manière, a été complètement chamboulé par le comportement irresponsable d'une grande partie de notre opposition.

Je serai très bref.

Je voulais simplement intervenir, j'allais dire "une énième fois", sur ce sujet de la sectorisation et, plus généralement, des moyens qui sont accordés à notre école publique à Paris pour fonctionner correctement, pour fonctionner avec des objectifs qui sont les nôtres, ceux de la mixité sociale, ceux de la mixité scolaire, ceux de la réussite éducative de tous les élèves.

Force est de constater que, depuis des années maintenant, et cela a été dit avant moi par Fatoumata KONÉ avec beaucoup de justesse, le compte n'y est pas du côté du Ministère de l'Education nationale, que le compte n'y est pas du côté du Rectorat de Paris. L'Académie de Paris paye lourdement le prix des mesures budgétaires et comptables qui sont prises au niveau du Gouvernement depuis plusieurs années consécutives.

J'ai envie de dire ce soir, chers collègues, que ce sujet sur les questions éducatives est d'une certaine manière la mère de toutes les batailles. Il nous faut absolument inverser notre logique.

Fatoumata KONÉ le disait il y a un instant : la France est le pays de l'Union européenne qui a les classes les plus chargées. Il n'y a pas un pays de l'Union européenne qui a des classes plus remplies que les classes françaises.

Pourquoi ne pas profiter de la baisse de la démographie scolaire, qui est essentiellement liée à une baisse de la natalité ces dernières années, pour revenir à un nombre d'élèves par classe plus raisonnable, qui permette de stimuler les conditions d'apprentissage des élèves et, en même temps, de donner des conditions d'enseignement et de travail aux professionnels de l'éducation, aux enseignants, aux animateurs beaucoup plus acceptables que la cocotte-minute permanente dans laquelle ces professionnels travaillent pour préparer l'avenir de nos enfants et, "in fine", l'avenir de notre pays ?

Oui, les mesures budgétaires sur l'éducation nationale fragilisent un système qui donne parfois l'impression d'être à bout de souffle, malgré les efforts extraordinaires de ses professionnels. Oui, nous devons plus que jamais donner davantage de moyens à l'éducation publique dans notre pays, plus que jamais faire en sorte que les équilibres démographiques, les équilibres sociaux, les équilibres en termes d'inclusion et les équilibres scolaires soient respectés, il y va de l'avenir de notre éducation nationale à Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - De fait, excusez-moi, il n'y a pas de présentation du vœu n° 35 ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 35 n'a pas été présenté.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - D'accord, parfait.

Merci à la présidente Fatoumata KONÉ et au président Emmanuel COBLENCE pour leurs interventions ô combien pertinentes et argumentées.

Les premières informations dont nous disposons pour la prochaine rentrée scolaire font à nouveau craindre le pire : 83 postes en moins dans le premier degré public parisien à la rentrée prochaine. Ils s'ajoutent aux 390 postes supprimés ces trois dernières années. Dans le second degré, le nombre de postes en moins serait de 99 en collège et 52 en lycée à la rentrée 2026.

Avec la Maire de Paris, les maires d'arrondissement de la majorité et tous les élus des trois groupes de la majorité, au sein de ce Conseil de Paris et dans les conseils d'arrondissement, nous nous sommes battus contre cette logique comptable qui est évidemment au détriment des enfants parisiens. De notre côté, nous avons maintenu tous nos dispositifs et tous nos personnels : aucun poste supprimé à la DASCO en 2026, malgré la baisse de la démographie scolaire.

Par ailleurs, le fait que l'enseignement privé ne soit pas traité dans les mêmes proportions est absolument injustifiable, d'autant plus que les établissements privés ont la possibilité de "nationaliser" les mesures prises : les rares postes retirés au privé parisien se retrouvent finalement retirés dans des écoles privées ailleurs en France.

Permettez-moi de profiter de vos interventions pour ajouter un mot sur les décharges de direction. Nous attendons toujours la publication du décret par le Gouvernement. Le premier projet de décret présenté par le Ministre a été rejeté par le Conseil national d'évaluation des normes. Nous attendons du Ministre qu'il nous présente ses intentions. Nous sommes prêts à signer la convention, et des crédits ont été votés au budget 2026 de la Ville de Paris. Vous savez que nous avons voté un projet de délibération en ce sens à la séance du Conseil de Paris du mois de décembre.

Voilà toutes les informations que je souhaitais vous communiquer dans le cadre de l'examen de ce projet DASCO 11 concernant la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 35 n'ayant pas été présenté, je ne le mets pas aux voix.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 11).

2026 DASCO 12 - Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé pour en ouvrir dans le public.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 12 concernant la révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027, ainsi que le vœu rattaché référencé n° 36, relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé pour en ouvrir dans le public.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis arrivé un peu en retard, excusez-moi, j'avais deux ou trois obligations, que vous comprendrez bien dans cette campagne.

Les deux sujets sont bien sûr liés. Nous parlons de la sectorisation des écoles et, maintenant, des collèges.

Je vois que les bancs de la droite sont désertés, ce qui démontre encore une fois leur désintérêt... Pas tous, je sais, excusez-moi, Madame la Maire. Pour beaucoup, en tout cas, on voit leur intérêt tout relatif pour les questions éducatives globalement. J'avais une question pour Mme DATI. Elle n'est pas là, mais je pense que, par vidéo interposée, on pourra lui transmettre ma question.

C'est la quatrième année de suppression massive, de saignées de postes, j'en parlerai ensuite. Il y a une petite cerise sur le gâteau cette année, une petite "spéciale dédicace" : au Rectorat, nous n'avons pas le C.D.E.N. que nous serions en droit d'attendre sur la question des sectorisations et des fermetures de classes. Au niveau rectoral, il a été dit aux organisations syndicales que c'était une demande expresse du Ministère - cela tombe, attachez-vous bien - de l'Intérieur.

C'est donc le Ministère de l'Intérieur qui demande que le Ministère de l'Education nationale ne publie pas et ne communique pas pour l'instant sur la question des suppressions de postes. On imagine qu'il y a peut-être la peur d'un envahissement, de je ne sais quoi, par des parents d'élèves, etc., et que cela pose des questions de sécurité.

Je pense que la situation dans laquelle nous sommes est assez ridicule, et elle l'est d'autant plus que des suppressions de postes supposent que des professeurs des écoles et des professeurs de collège se projettent sur l'année suivante. Ce sont des fonctionnaires qui ont un poste, ils ne se projettent pas d'un mois sur l'autre. En bloquant la publication, en bloquant la transparence sur cette question des postes, on bloque finalement le bon exercice du métier.

Je demande donc à Mme DATI de tout faire pour arrêter avec cette farce, puisqu'elle a visiblement des liens avec le Ministère de l'Intérieur, et pour que le Rectorat puisse enfin publier les données sur les fermetures d'écoles, puisque le Rectorat souhaite le faire.

J'en viens maintenant aux questions du collège.

Malheureusement, les collèges prennent "cher" cette année, puisqu'ils vont perdre 120 postes. Là aussi, ce sont les conséquences de la politique de la droite quand elle est aux affaires. Sur les 4.000 postes supprimés au niveau national, 203 sont à Paris, dont 120 dans les collèges. Plus de 44 divisions vont fermer à Paris. On continue donc cette politique de suppression massive, de détérioration de la qualité de l'éducation nationale. Visiblement, cela n'a pas l'air de trop émouvoir ce Gouvernement.

Dans notre vœu, nous demandons évidemment l'annulation des suppressions de postes, vous l'aurez compris. Nous nous sommes largement exprimés sur le sujet.

Une petite parenthèse, puisque c'est notre dernier Conseil. Je note que, lorsque Mme DATI était ministre il y a très, très longtemps, dans un autre monde, sous un monsieur qui s'appelait Nicolas SARKOZY, désormais un délinquant multirécidiviste, il y avait une forte augmentation de la démographie scolaire. De plus en plus d'enfants étaient scolarisés à cette époque, et il y avait eu zéro création de postes. Aujourd'hui, la droite arrive en disant : "Oui, mais il y a une baisse de la démographie, il faut donc s'adapter". Visiblement, c'est à géométrie variable : on s'adapte

quand c'est à la baisse, mais surtout pas quand c'est à la hausse. Il y a quand même un problème de fonctionnement.

Par ailleurs, le sujet de notre vœu concerne le privé. Vous savez que l'Académie de Paris a une particularité au regard des autres académies, et qu'elle est très nettement ségrégée par rapport au reste de la France. Les chiffres qui ont bien voulu être communiqués une année par le Rectorat sur les suppressions de classes dans le privé démontrent que celui-ci est beaucoup, beaucoup moins affecté que le public par les suppressions de postes. Il est beaucoup moins affecté et, en plus, presque un quart des élèves qui y sont scolarisés ne sont pas des Parisiens. Les Parisiens payent donc pour la ségrégation à l'œuvre dans les autres départements.

Comme nous n'avons pas de chiffres sur le public, vous l'aurez compris, et évidemment encore moins sur le privé, l'année dernière, nous avons estimé à 49 postes - vous m'excuserez, j'avais arrondi à 50, histoire de faire un compte rond - le différentiel de suppression de postes entre le public et le privé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur AQUA, je vais vous demander d'aller vers votre conclusion, s'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous demandons donc cette année à nouveau que nous fassions la demande de la suppression de 50 postes dans le privé pour les créer dans le public.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de séance.

Nous avons à la fois un projet de délibération et un vœu.

Sur le projet de délibération, il n'y a pas de sujet, puisqu'il s'agit d'ajustements à la sectorisation des collèges qui ne pouvaient pas attendre, dans les 11e, 16e et 18e arrondissements. Le C.D.E.N., qui s'est réuni la semaine dernière, y a d'ailleurs donné un avis favorable.

Sur le vœu, je partage totalement ce que vous avez exprimé, qui est évidemment dans la lignée de notre échange précédent sur les fermetures de classes dans l'enseignement public parisien, que ce soit le premier ou le second degré. Nous partageons ce que vous avez très justement exprimé, Jean-Noël AQUA, l'enseignement privé est incontestablement mieux traité par ce Gouvernement que l'école publique, et c'est vrai que, au fil des années, cela devient tout à fait insupportable.

Les dotations au privé baissent moins que les dotations au public, l'enseignement privé participe moins au sacrifice budgétaire imposé par le Gouvernement, et les calculs prennent en compte des élèves qui ne sont pas parisiens. Vous avez insisté sur ce point, cela me paraît essentiel, je pense qu'il faudra ouvrir ce sujet et traiter ce dossier lors de la prochaine mandature. Je crois que l'on chiffre à environ 25 % le nombre d'élèves non parisiens dans le privé. Il n'est pas normal que les impôts des Parisiens servent à payer la scolarité d'élèves non parisiens scolarisés dans des établissements privés. Je pense qu'il faut ouvrir ce dossier.

Je viens de le dire à l'instant mais je le rappelle, les établissements privés ont la possibilité de "nationaliser" les mesures prises. De ce fait, les rares postes retirés au privé parisien se trouvent finalement retirés dans des écoles privées ailleurs en France, si bien que l'enseignement privé garde les mêmes moyens humains que lui donne le Ministère de l'Education nationale.

Puisque l'on parle d'enseignement privé, j'en profite pour rappeler que, à l'heure où je parle, le 9 février 2026, nous n'avons toujours pas versé la dotation 2025 à l'établissement Stanislas. Elle avait été inscrite, puisque c'est une inscription d'office en tant que dépense obligatoire, dans le budget 2025, mais elle n'a pas été mandatée, elle n'a pas été versée, et je suis heureux que nous ayons pu tenir jusqu'à la fin de cette mandature, je l'imagine, puisqu'il n'y a plus qu'un mois et demi.

Je pense que cela va au-delà du symbole, cela traduit la détermination de notre Assemblée, de notre collectivité, de la majorité municipale, de dire à un moment : cela suffit, on ne peut pas financer avec de l'argent public des établissements qui ne respectent pas le contrat d'association qui les lie à l'Etat.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 12).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 12).

2026 DASCO 14 - Caisses des écoles (13e). - Transfert de l'intégralité du service de la restauration des collèges Moulin des Prés et Gustave Flaubert à la Caisse des écoles du 13e et ajustement de la subvention 2026.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons une série d'amendements techniques.

Tout d'abord, un amendement sur le projet de délibération DASCO 14, amendement technique n° 48. Il s'agit d'une subvention à la caisse des écoles du 13e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 48 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 48 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 14 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DASCO 14).

2026 DASCO 15 - Caisses des écoles(20e). - Transfert de l'intégralité du service de restauration des collèges Pierre Mendès France & Jean-Baptiste Clément à la Caisse des écoles du 20e et ajustement de la subvention 2026.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Même chose, un amendement technique n° 49 pour le projet de délibération DASCO 15 qui concerne la caisse des écoles du 20e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 49 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 49 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 15 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DASCO 15).

2026 DASCO 16 - Caisses des écoles (19e). - Transfert de l'intégralité du service de la restauration des collèges Georges Méliès et Edgar Varèse à la Caisse des écoles du 19e et ajustement de la subvention 2026.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avons le projet de délibération DASCO 16 et l'amendement technique n° 50, qui concerne la caisse des écoles du 19e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 50 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 50 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 16 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DASCO 16).

2026 DASCO 17 - Caisses des écoles (10e). - Transfert de l'intégralité du service de la restauration de la Grange aux Belles à la Caisse des écoles du 10e et ajustement de la subvention 2026 au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - L'amendement technique n° 51 pour le projet de délibération DASCO 17 qui concerne la caisse des écoles du 10e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 51 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 51 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 17 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DASCO 17).

2026 DASCO 23 - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville et la Région pour la création de cours "oasis" au sein de la Cité mixte régionale François Villon (14e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Enfin, un amendement technique n° 53 sur le projet de délibération DASCO 23, qui concerne une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville et la Région pour la création de cours "oasis" au sein de la Cité mixte régionale François Villon dans le 14e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 53 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 53 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DASCO 23).

2026 DDCT 60 - Création de délégués d'arrondissement du Défenseur des enfants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous en arrivons à présent à l'examen du projet de délibération DDCT 60 relatif à la création de délégués d'arrondissement du Défenseur des enfants.

Je donne la parole à Mme Catherine IBLED, pour cinq minutes.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après avoir créé la fonction de Défenseur des enfants de la Ville de Paris, nous examinons aujourd'hui une étape essentielle de sa mise en œuvre : le déploiement de délégués de proximité dans chaque arrondissement.

Sur le papier, l'intention est tout à fait louable et, dans les faits, elle est surtout extrêmement urgente. Urgente, car notre ville traverse une crise de confiance majeure dans ses politiques de protection de l'enfance. Urgente, parce

que, ces derniers mois, plusieurs scandales de violences sexuelles et d'agressions graves dans le périscolaire parisien ont profondément choqué les familles. Je note que, à ce jour, 50 animateurs ont été suspendus.

Des faits commis dans des centres de loisirs, dans des temps périscolaires, parfois par des agents censés incarner la bienveillance et la protection. Des faits trop souvent révélés tardivement, après des silences, des lenteurs administratives, voire des défaillances de signalement.

Ces affaires ne sont pas des faits divers, elles sont le symptôme d'un système qui n'a pas suffisamment protégé, qui n'a pas suffisamment contrôlé, qui n'a pas suffisamment écouté la parole des enfants.

Dans ce contexte, la création de délégués de Défenseur des enfants ne peut pas être une mesure cosmétique, elle doit véritablement être un outil de rupture. Un outil de proximité d'abord, car, quand un enfant subit des violences dans le périscolaire, quand un parent alerte sans être entendu, quand un professionnel est témoin mais ne sait pas à qui s'adresser, la distance institutionnelle devient un obstacle supplémentaire.

La présence de délégués identifiés, accessibles, formés est donc une condition minimale pour restaurer la confiance, mais cette proximité n'aura de sens que si elle s'accompagne d'une culture de l'alerte. Les délégués ne doivent pas être des relais passifs et des agents précaires déguisés, ils doivent être des vigies capables de faire remonter rapidement les signaux faibles, de transmettre sans aucun filtre les situations préoccupantes et d'interpeller l'administration parisienne lorsque celle-ci faillit.

Car, soyons clairs, dans plusieurs affaires récentes, ce ne sont pas seulement les auteurs des violences qui sont en cause, mais aussi les défaillances de contrôle, d'encadrement et parfois même de réaction de la collectivité. La Ville ne peut plus se contenter de rappeler les procédures après coup, elle doit assumer une politique pleine et entière de la prévention des violences sexuelles et des maltraitances dans tous les lieux qu'elle gère ou subventionne.

A ce titre, nous serons particulièrement vigilants sur trois points.

D'abord, la formation réelle et obligatoire des délégués, notamment sur les violences sexuelles, l'emprise, la parole de l'enfant et le signalement judiciaire. Sans cette expertise, le dispositif sera inefficace. Je vous rappelle que j'ai proposé un vœu il y a quelques mois sur ce sujet de formation, mais que vous aviez tous voté contre, expliquant qu'il n'y avait pas de problème. C'était à mon avis une funeste réaction.

Ensuite, leur indépendance effective. Les délégués doivent pouvoir agir sans pression hiérarchique locale, sans crainte de froisser une direction, un service ou un élu. La protection de l'enfant doit toujours primer sur la protection de l'institution.

Enfin, la question des moyens. Une indemnité symbolique et du bénévolat ne suffiront pas si nous attendons de ces délégués qu'ils soient en première ligne face à des situations humaines parfois dramatiques, la Ville devra donc assumer demain de renforcer ce dispositif si la charge et la gravité des situations l'exigent.

Alors, mes chers collègues, la création des délégués du Défenseur des enfants est une opportunité mais, dans le contexte actuel, elle est aussi une mise à l'épreuve de notre sincérité politique à tous. Si ce dispositif permet d'éviter ne serait-ce qu'un seul drame, une seule agression passée sous silence, une seule parole d'enfants ignorée, alors il aura déjà rempli une partie de sa mission. Mais, pour cela, il faudra accepter que ces délégués dérangent, alertent, dénoncent, y compris lorsque cela met en cause le fonctionnement de notre propre collectivité, car une ville qui se veut protectrice ne se juge pas à ses délibérations mais à sa capacité à entendre l'insupportable et à agir avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Catherine IBLED, pour votre intervention.

Vous avez effectivement rappelé les signalements qui se sont multipliés et qui ont touché le périscolaire parisien, même si les temps périscolaires ne sont évidemment pas les seuls concernés dans la journée d'un enfant. Je le redis ici, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, ces faits sont intolérables, inqualifiables, et je voudrais à nouveau témoigner aux enfants et à leur famille notre émotion et notre solidarité pleine et entière.

Comme vous le savez, et la Maire de Paris l'a rappelé ce matin, nous avons engagé à partir du 14 novembre dernier un plan d'action et de prévention contre toutes les formes de violence faites aux enfants. Comme je m'y étais engagé, j'ai eu l'occasion de faire un point d'étape sur sa mise en œuvre lors de la réunion de la 6e Commission. Ce plan répond à une exigence : protéger chaque enfant, garantir que sa parole soit libre, et renforcer partout notre capacité d'écoute et de prévention contre ce fléau. Notre mobilisation doit être collective et personne ne doit se sentir épargné ou exonéré d'agir.

Je dis cela en ayant à l'esprit que la Ville n'est pas une entité vague, c'est bien sûr la Mairie centrale, c'est la DASCO, mais ce sont aussi 17 mairies d'arrondissement avec des maires d'arrondissement, des adjointes ou adjoints aux affaires scolaires, qui sont présents dans les écoles, compte tenu de la territorialisation qui touche notre politique éducative, et c'est également le cas dans le domaine de la petite enfance. Vous savez que les inscriptions

ou le traitement des demandes de dérogation ou les visites d'architecture amènent à ce que les élus d'arrondissement soient particulièrement présents dans les écoles parisiennes et au contact des directions d'école et, évidemment, des personnels enseignants.

Chaque enfant doit être écouté, cru et protégé. Personne ne peut malheureusement garantir l'éradication totale des violences, et ce serait mentir de dire le contraire. En revanche, nous pouvons garantir deux choses. Nous continuerons ce combat sans relâche, déterminés, contre les violences et pour le bien-être et la sécurité des enfants. Nous continuerons à appliquer une doctrine stricte de précaution de suspension immédiate et à être intraitables envers les auteurs de violences.

Nous avons d'ailleurs agi immédiatement lorsque de nouveaux faits ont été portés à notre connaissance, et les nouvelles mesures annoncées dans le plan d'action sont désormais mises en œuvre :

- deux jours de formation obligatoire pour les vacataires à la première prise de poste,
- des demi-journées pédagogiques, qui ont déjà été organisées au mois de janvier et qui seront à nouveau organisées dans chaque école au mois d'avril,
- des formations spécifiques par le centre ressources sur les violences sexuelles, plus de 250 encadrants de la DASCO ont été formés et la formation de tous les R.E.V. a débuté en janvier,
- renforcement de l'identification des agents par badge et trombinoscope, le déploiement est en cours,
- une ligne d'écoute psychologique a été créée, gratuite, confidentielle, ouverte, en partenariat avec le centre ressources de l'"O.S.E."

Par ailleurs, ce plan s'enrichit grâce à un dialogue mensuel organisé par la DASCO avec la F.C.P.E., la P.E.P., les collectifs SOS périscolaire et le #MeTooEcole. Je remercie évidemment la Direction de la DASCO, mais aussi, parce qu'il est présent en séance, cela tombe bien, Xavier VUILLAUME, Secrétaire général adjoint de la Ville de Paris, qui s'est tout particulièrement impliqué dans ce dossier.

Vous avez compris, nous construisons ensemble une politique publique plus robuste, et le point d'étape que je me suis permis de faire montre une dynamique forte, des mesures déjà appliquées et un travail de fond qui se poursuit. La Ville agit sans relâche au côté des enfants, des familles et des équipes. La protection des enfants n'est pas une politique publique parmi d'autres, c'est notre devoir le plus essentiel.

C'est évidemment dans ce cadre que, au-delà de la création de la fonction de Défenseur des enfants, il y a le souci de proximité, avec la création des délégués de la Défenseure des enfants dans les arrondissements, vous l'avez évoqué, Catherine IBLED. C'est l'objet du projet de délibération DDCT 60. En l'occurrence, ils seront nommés par le Défenseur pour un an renouvelable, et ils seront évidemment soumis à un devoir de réserve et à une obligation de confidentialité. Leur engagement est bénévole, mais ils bénéficieront d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 231 euros afin de couvrir leurs frais, alignée sur celle des délégués du Défenseur des droits.

Par ce projet de délibération, la Ville de Paris affirme sa volonté de structurer une politique cohérente, accessible et ambitieuse, en faveur de la protection et de la promotion des droits de tous les enfants sur son territoire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 60).

2026 DVD 30 - Projet d'aménagement de la place de la Concorde (8e). - Approbation de la signature de la convention de transfert de gestion des fossés Est entre l'Etat et la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 30. Il s'agit du projet d'aménagement de la place de la Concorde dans le 8e arrondissement et de l'approbation de la signature de la convention de transfert de gestion des fossés Est entre l'Etat et la Ville de Paris.

La parole est à Mme la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, pour le groupe LR-LCI.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi du 20 août 1828 a transféré la propriété des 8 hectares de la place de la Concorde à la Ville de Paris. Elle excluait expressément les deux fossés bordant le jardin des Tuileries, dits "fossés de Charles X". Cet espace correspond aux anciens fossés Est creusés par l'architecte Jacques-Angé Gabriel en 1753, qui furent comblés au XIXe siècle.

Le projet de réaménagement de cette place a été confié à l'architecte Philippe PROST, sélectionné en mars 2025 par la commission Concorde, présidée par l'ancien Ministre de la Culture de Jacques Chirac, Jean-Jacques AILLAGON. Cette même commission, composée notamment d'experts incontestables du patrimoine, avait émis 12 préconisations, qui servent aujourd'hui de fil rouge à la conduite du projet. La dernière de ces préconisations n'est pas pour autant accessoire.

J'ai ainsi souhaité qu'une charte des événements soit mise en œuvre afin que la place, une fois aménagée, ne soit pas livrée à une succession d'opérations événementielles sans rapport avec son cadre.

Le programme de l'équipe de Philippe PROST et BRUEL-DELMAR prévoit de restituer les fossés Est et de les végétaliser. Il concourt à créer 2,8 hectares d'espaces verts supplémentaires, sur une place qui constitue aujourd'hui un îlot de chaleur que les piétons s'empressent à traverser dès la période estivale.

Il reste encore beaucoup de discussions à mener pour affiner le traitement des fossés dans le cadre de l'aménagement.

Le jury Concorde avait ainsi recommandé de diversifier la palette végétale proposée tout en privilégiant les essences locales. Un débat demeure sur la plantation des arbres de haute tige afin que les perspectives ne soient pas affectées.

Nous devons être très vigilants sur la matérialité de la passerelle qui permettra aux piétons de déambuler au-dessus des fossés. Si le choix d'une passerelle en bois est une évidence, il faudra veiller à ce que cette solution soit pérenne et ne se dégrade pas. Nous avons hélas plusieurs exemples à Paris de passerelles qui vieillissent très mal. Il faudra en tirer les enseignements.

Enfin, quant à l'usage de la passerelle, il faudra limiter son accessibilité aux vélos par des dispositifs pérennes afin d'assurer la sécurité des piétons. Toutes ces questions font l'objet de discussions dans le cadre du comité de pilotage du projet, et nous devons les poursuivre.

Pour que la Ville de Paris puisse réaliser des travaux sur l'emprise des fossés, il est donc nécessaire de conclure une convention de gestion avec leur propriétaire, c'est-à-dire l'Etat. Je rappelle que cette convention n'emporte pas le transfert de la propriété.

Je vous remercie de voter favorablement ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce projet de délibération, nous franchissons aujourd'hui une étape décisive dans le processus de rénovation de la place de la Concorde, l'un des espaces les plus emblématiques de notre ville. Ce projet de délibération permettra en effet de confier à la Ville de Paris la gestion complète de la place et, ainsi, de mener le projet de réaménagement avec cohérence, ambition et continuité.

La place de la Concorde porte une histoire administrative particulièrement complexe. Si la Ville de Paris est devenue propriétaire de la place par la loi du 20 août 1828, certains espaces périphériques avaient été explicitement exclus du transfert, notamment les fossés Est et Ouest, ce que l'on appelait les anciens fossés de Charles X. Aménagés au XVIII^e siècle par l'architecte Ange-Jacques Gabriel, ces fossés ont été comblés au XIX^e siècle, donnant à la place sa physionomie horizontale actuelle. Pourtant, malgré leur disparition physique, ils sont restés juridiquement attachés au domaine public de l'Etat, alors même qu'ils étaient utilisés de fait comme une partie intégrante de la voirie parisienne.

Il était donc nécessaire de mettre fin à cette situation héritée du passé. Cela a été fait en juin 2025, lorsque le Préfet de la Région Ile-de-France a officiellement fixé par arrêté les limites de propriété entre l'Etat et la Ville. Merci à lui.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui s'inscrit précisément dans la continuité de cette clarification. Elle ouvre la voie à la signature d'une convention entre l'Etat et la Ville. Concrètement, la convention attribuera à la Ville de Paris la gestion des fossés Est pour une durée de 50 ans. Les fossés Est, ce sont ceux qui longent le mur qui délimite le jardin des Tuileries. La Ville devra en garantir la domanialité mais pourra, un, les transformer dans le cadre du réaménagement global de la place, deux, exercer les actes de gestion ordinaire, trois, percevoir le cas échéant des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public.

L'évaluation initiale du projet d'aménagement présenté en 2024 incluait déjà les coûts correspondants à la réhabilitation de cette zone, mais, au cours des échanges préparatoires, l'Etat a exprimé son intention de participer financièrement à la valorisation de ces espaces, une contribution dont le montant sera précisé ultérieurement.

Vous l'avez compris, chers collègues, l'adoption de ce projet de délibération est donc indispensable pour poursuivre ce très, très beau projet. Aujourd'hui, les études préalables sont en cours. Sondages, fouilles et analyses ont déjà été réalisés. L'avant-projet définitif devra être adopté dans un mois. Les dossiers d'autorisation seront déposés au printemps pour un début des travaux fin 2027.

Ce projet de délibération n'est donc pas un acte administratif parmi d'autres, c'est le point d'appui qui permettra d'engager enfin la transformation d'un lieu majeur de notre patrimoine.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 30).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au renforcement des mesures visant à garantir la protection et les droits des enfants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 37 est relatif au renforcement des mesures visant à garantir la protection et les droits des enfants.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes", pour deux minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 29 janvier dernier, l'émission "Cash Investigation" était consacrée aux violences à l'école. Certaines séquences de l'émission concernaient Paris, et notamment le périscolaire d'une école du 7^e arrondissement. Au nom des écologistes, je veux réaffirmer ici mon soutien aux enfants victimes et à leurs parents. Les images que nous avons vues sont insoutenables.

Je suis désolée, Jacques, Étienne, je vous entends plus que moi, je n'y arrive pas. Je viendrai participer à la conversation tout à l'heure si vous voulez.

Je reprends.

Au nom des écologistes, je veux réaffirmer ici mon soutien aux enfants victimes et à leurs parents. Les images que nous avons vues sont insoutenables, elles révèlent des violences et des dysfonctionnements graves. Deux animatrices de cette école du 7^e arrondissement ont été suspendues par la Ville au lendemain de l'émission, une enquête administrative a été ouverte et une plainte a été déposée, ce que nous saluons. Ces mesures s'inscrivent dans la lignée du Plan de lutte contre les violences faites aux enfants déployées à l'automne.

Depuis novembre, le recrutement et les formations des agentes et agents ont été renforcés, et une ligne d'écoute pour les familles a été créée. Ces mesures sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas face à l'ampleur du problème. Nous devons aller plus loin, bien plus loin, pour garantir la sécurité des enfants. Nous devons proposer une refonte complète du périscolaire pour nous assurer que ces violences ne se reproduisent plus jamais.

Nous demandons par ce vœu de nouvelles mesures à mettre en place le plus rapidement possible. Nous souhaitons une meilleure communication avec les familles, le renforcement du recrutement et des formations des animatrices et des animateurs, la garantie qu'aucun enfant ne soit seul avec un adulte, et la déprécarisation du secteur de l'animation. Il en va de notre responsabilité.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

J'ai déjà été amené à intervenir en répondant à Catherine IBLED.

Je viens de vous entendre, Fatoumata KONÉ, parler d'un reportage dans une école du 7^e arrondissement, dont vous dites à très juste raison que les images étaient insoutenables. C'est la réaction que j'ai eue moi aussi, en même temps que vous, le 29 janvier, lors de la diffusion de l'émission.

Nous avons été amenés avec la DASCO à suspendre immédiatement les deux animatrices, dès que nous avons eu connaissance de ces images. Vous savez que nous suspendons tous les auteurs de violences faites aux enfants dans la journée, dès que les signalements nous parviennent.

Je voulais vous apporter cette précision et vous dire que, en tant que spectateur, j'ai réagi de la même façon que vous.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai déjà exprimé quant au point d'étape concernant la mise en œuvre du Plan d'action et de prévention contre toutes les formes de violence faite aux enfants que j'ai présenté le 14 novembre dernier. Je voudrais simplement profiter de votre intervention pour dire combien, depuis 2015, nous avons été amenés à prendre successivement des mesures visant à prévenir toute violence ou tout comportement inapproprié vis-à-vis des enfants.

Un rapport de l'Inspection générale en 2015 concernait tous les lieux d'accueil collectif des mineurs, et nous avons mis en place la plupart de ses recommandations.

Vous vous souvenez qu'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire en 2016 a produit des recommandations. Nous avons été amenés, devant les membres de la mission, à dire combien et comment nous avons mis en œuvre ces recommandations.

La DASCO s'est mobilisée à travers un dispositif que j'ai souvent évoqué dans cet hémicycle, qui s'appelle l'"arsenal de l'animation". Puisque la question est souvent évoquée, nous avons été amenés, à l'automne 2023, début 2024, et encore à l'automne 2025, à revaloriser et améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents de la DASCO, et à augmenter le budget de la formation. Je remercie beaucoup Paul SIMONDON, puisque deux années consécutives nous ont permis de l'augmenter à chaque fois de 30 %. Vous savez que nous avons également mené des plans de déprécarisation, jusqu'à déprécariser 2.000 animateurs vacataires ces dernières années.

Le plan d'action que j'ai présenté le 14 novembre dernier s'inscrit donc dans cette démarche, qui s'étend sur une décennie.

Votre vœu propose d'aller plus loin, et il faut aller plus loin. Il reviendra à celles et ceux qui seront en responsabilité lors de la prochaine mandature de mettre en œuvre la plupart des propositions supplémentaires, si j'ose dire, que vous exprimez.

Ce sera mon dernier mot, Monsieur le Président. J'ai un peu débordé, je m'en excuse, mais le sujet m'amenait à le faire.

Je pense qu'il serait également utile que vous preniez connaissance du rapport final du cabinet FORS-Recherche Sociale, qui a mené pendant un an une étude indépendante d'une ampleur inédite sur le périscolaire parisien. Je l'ai présenté en 6e Commission. C'est un document très conséquent, je vous invite à en prendre connaissance, parce que ce rapport a été élaboré par un organisme indépendant que nous avons mandaté après le vote d'un vœu de l'opposition.

Je dis tout cela parce qu'une logique nous a associés, les uns et les autres, et que ce rapport final du cabinet FORS sera très utile aux élus qui seront en responsabilité durant la prochaine mandature.

Pour toutes ces raisons, Madame la Présidente, je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 13).

Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif à la défense de l'éducation populaire face aux attaques du Gouvernement et à la suppression du financement des "Colos apprenantes" par l'Etat.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 38 relatif à la défense de l'éducation populaire face aux attaques du Gouvernement et à la suppression du financement des "Colos apprenantes" par l'Etat.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour deux minutes, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Monsieur le Maire, chers collègues, les séjours "Colos apprenantes" concernent à Paris entre 600 et 700 Parisiennes et Parisiens par an. Ils permettent de quitter le domicile pour voyager, se rencontrer, se reposer et prendre du plaisir. Pourtant, le financement des "Colos apprenantes" a été supprimé dans le cadre du projet de loi de finances.

On parle de 5 millions d'enfants qui ne sont pas partis en vacances en France en 2024, deux enfants sur cinq. Une étude de 2023 sur le départ en vacances des jeunes Parisiennes et Parisiens dit que 24 % des 11-15 ans et 31 % des 16-25 ans ne sont pas partis en vacances du tout de l'année précédente.

A Paris, les séjours "Colos apprenantes" durent une petite semaine et sont prioritairement destinés aux enfants et aux jeunes âgés de 6 à 17 ans pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, en situation de handicap, qui résident dans les quartiers "politique de la ville", mais aussi à des enfants issus de familles avec un quotient familial inférieur à 1.500 euros.

Le désengagement de l'Etat et sa recherche constante d'économies ont des conséquences délétères pour les personnes les plus modestes, pour les enfants des catégories populaires.

Je remercie les acteurs et actrices de l'éducation populaire, celles et ceux qui pensent encore que les enfants d'aujourd'hui doivent être les citoyens et les citoyennes de demain, quels que soient leur origine et leur milieu social, encore plus dans ce contexte si difficile où les financements sont supprimés. Je veux leur exprimer le soutien des écologistes et, je l'espère, celui des élus du Conseil de Paris.

Aussi, affirmons par ce vœu notre attachement à l'éducation populaire, aux associations qui la font vivre, au droit aux vacances et aux "Colos apprenantes". Nous demandons au Gouvernement de rétablir le financement des "Colos apprenantes" et de mener une politique publique d'accès aux vacances volontariste et ambitieuse.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci au groupe "Les Écologistes" pour ce vœu, et merci à Nour DURAND-RAUCHER de l'avoir présenté. Je ne mets aucun suspense, je donnerai évidemment un avis favorable au nom de l'Exécutif.

Vous l'avez très bien dit, Nour DURAND-RAUCHER, la suppression brutale par le Gouvernement du financement national des "Colos apprenantes" fragilise directement l'accès aux vacances des enfants les plus modestes, notamment dans les quartiers populaires. Ce dispositif, qui permettait chaque année à plusieurs centaines de jeunes Parisiennes et Parisiens de partir en séjour, répondait à une exigence simple : garantir le droit aux vacances pour toutes et tous, conformément à nos engagements et à la convention internationale des droits de l'enfant.

Face à cette décision de l'Etat et à ses conséquences pour les familles, la Ville de Paris continuera à assumer pleinement ses responsabilités. Si nous ne pouvons pas nous substituer totalement à l'Etat, nous pouvons et nous devons agir pour éviter un recul supplémentaire de l'accès aux vacances. C'est pourquoi la Ville de Paris mobilisera le budget auparavant consacré à l'accompagnement des "Colos apprenantes" pour renforcer le nombre de places accordées sur critères sociaux au sein des vacances "Arc-en-Ciel".

Au regard des enjeux éducatifs, sociaux et symboliques liés aux départs en vacances, et fidèle à son attachement à l'éducation populaire, l'Exécutif rend donc un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 14).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la participation financière de la Ville de Paris au financement des études préalables à la rénovation globale de la cité scolaire Chaptal.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 39 relatif à la participation financière de la Ville de Paris au financement des études préalables à la rénovation globale de la cité scolaire Chaptal.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, pour le groupe LR-LCI, pour deux minutes.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le collège et le lycée Chaptal ont pour maxime "l'excellence au cœur de Paris". Ce sont deux établissements scolaires plébiscités par les familles du 8e arrondissement, et même au-delà, deux raisons qui leur ont valu d'être particulièrement affectés par la procédure Affelnet. Je tiens à saluer le travail que nous avons mis en œuvre avec le Rectorat pour augmenter très nettement le taux d'accès des collégiens de Chaptal vers le lycée éponyme grâce à l'ouverture d'une sixième classe de seconde depuis la rentrée 2025-2026.

Classée monument historique depuis 1887, la cité Chaptal est victime, comme tant d'autres établissements franciliens, d'un sous-investissement depuis des décennies. Si le gymnase a été rénové l'été dernier pour un montant de 800.000 euros, il est nécessaire d'engager une rénovation totale du collège et du lycée grâce au soutien de la Région Ile-de-France.

L'établissement est désormais inscrit au programme pluriannuel d'investissement de la Région pour ses lycées. La première étape est de construire un schéma directeur des travaux sur la base d'une étude globale sur l'état du patrimoine. Il permettra de définir les orientations du programme des travaux et son calendrier.

Compte tenu de l'imbrication du collège et du lycée, la rénovation est nécessairement jointe. Aussi, la présidente du Conseil régional a saisi fin 2025 la Maire de Paris afin que celle-ci confirme son engagement de participer aux études. Le montant estimatif à la charge de la Ville de Paris est de l'ordre de 200.000 euros.

Aussi, ce vœu vise à confirmer au plus vite cet engagement, afin que le renouvellement électoral ne conduise pas à reporter ces décisions de plusieurs mois.

Je vous remercie de le voter favorablement.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Madame la Maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE, le vœu que vous nous soumettez aujourd'hui concerne, comme vous venez de l'indiquer dans sa présentation, la participation financière de la Ville aux études préalables à la rénovation de la cité scolaire mixte Chaptal.

Personne ne conteste l'importance de cet établissement ni la nécessité de travaux lourds pour garantir à ses 2.000 élèves un cadre conforme aux exigences de sécurité et d'accessibilité. De ce fait, vous l'avez compris, je ne mets évidemment pas en cause le bien-fondé de votre vœu.

Cependant, nous le savons, nous arrivons au terme de cette mandature, il n'appartient donc plus à ce Conseil de Paris ni à l'Exécutif, dont les fonctions se termineront à la fin du mois de mars, de déterminer les priorités d'investissement pour la prochaine période, et encore moins d'engager la Ville dans des choix structurants qui relèveront de l'Assemblée qui sera élue dans quelques semaines.

Chacun ici sait que les cités scolaires mixtes font l'objet de très nombreuses demandes de rénovation. Elles nécessiteront une vision d'ensemble, des arbitrages cohérents et un séquençage dans le temps qui ne peuvent être arrêtés que par la future équipe municipale, en lien bien sûr avec le Conseil régional d'Ile-de-France.

S'engager aujourd'hui sur Chaptal, comme nous pourrions être tentés de le faire pour d'autres établissements - en l'occurrence, le courrier que m'a envoyé James CHÉRON, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, vise bien d'autres établissements -, reviendrait à préempter de décisions qui ne relèvent plus de nous. Ce serait anticiper un ordre de priorité que seul le prochain Conseil aura la légitimité de fixer.

Pour ces raisons et compte tenu de l'échange que nous avons eu, de la justesse de votre vœu, je vous propose de le retirer, uniquement sur la forme, c'est-à-dire dans le respect des responsabilités institutionnelles et de la bonne gouvernance à venir de nos investissements.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il y a donc une demande de retrait.

Madame la Maire, que faites-vous par rapport à votre vœu ? Est-il maintenu ou retiré ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Je le maintiens. Politiquement parlant, il est évident que je dois donner satisfaction à une demande des parents.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'il est maintenu, je pense qu'il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage public à El Hacen Diarra.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 40 relatif à un hommage public à El Hacen Diarra.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, en ouverture du Conseil de Paris, nous avons rendu hommage à El Hacen Diarra par une minute de silence. C'était l'un des objectifs du vœu, et je vous en remercie, mais il a d'autres attendus.

El Hacen Diarra était un homme de 35 ans, un travailleur, un résident parisien ; un homme mort après une interpellation policière.

Dans la nuit du 15 au 16 janvier 2026, il est interpellé devant le foyer des Mûriers dans le 20e arrondissement. Le Parquet évoque un joint roulé, un refus de palpation, une chute, l'usage d'un "taser" sans autre forme de violence. Cela, c'est le récit officiel. Mais il y a une vidéo : deux policiers sur un homme au sol, des coups, et cette phrase terrible, "vous m'étranglez", la même que George Floyd. Ces images contredisent frontalement la version du Parquet.

Cinq jours plus tard, cinq longs jours, une information judiciaire a été ouverte pour violence volontaire ayant entraîné la mort par personne dépositaire de l'autorité publique. L'autopsie est sans appel : contusions multiples, coups, fracture du cartilage et de la thyroïde, une blessure compatible avec un étranglement. Que découvre-t-on encore ? Les caméras-piétons étaient éteintes. Aucune image n'est disponible. La belle affaire. La famille dépose plainte pour destruction de preuves.

Malgré tout cela, le Ministre de l'Intérieur estime qu'il n'y a aucune raison de suspendre les policiers concernés. C'est glaçant !

Les dimanches 18 et 25 janvier, nous étions des milliers à marcher et à nous rassembler pour une exigence simple et démocratique : la vérité et la justice. Ce qui est en jeu dépasse un drame individuel, c'est notre confiance dans les institutions, c'est l'égalité devant la loi, c'est la valeur d'une vie humaine. Nous refusons la banalisation de l'inacceptable.

Pour El Hacen Diarra, pour Adama Traoré, pour Lamine Dieng, pour Safiatou, Salif et Ilan, et pour tous les autres, nous demandons des choses claires : mettre fin aux techniques d'interpellation dangereuses, renforcer le contrôle indépendant de la police, réformer les contrôles d'identité et instaurer un récépissé pour lutter contre les contrôles au faciès. Parce que, oui, le racisme existe dans la police.

Nous resterons mobilisés jusqu'au bout pour que la vérité et la justice soient faites.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne tout d'abord la parole à M. Patrick BLOCHE et, ensuite, à M. le Représentant du Préfet de police.

Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Présidente, d'avoir rappelé qu'à votre demande, à la demande du groupe "Les Ecologistes" et du groupe Communiste, la Maire de Paris a souhaité que nous puissions en ouverture de Conseil, donc en début d'après-midi, observer une minute de silence en hommage à El Hacen Diarra afin d'exprimer solennellement notre émotion et notre compassion à sa famille et à ses proches. La Maire de Paris a d'ailleurs rappelé qu'elle avait adressé un courrier au Ministre de l'Intérieur pour lui demander que toute la lumière soit faite sur cette affaire et pour exprimer les inquiétudes légitimes soulevées par les circonstances du drame, que vous avez rappelées dans votre intervention, Madame la Présidente.

Notre position est claire : nous voulons la transparence totale, nous souhaitons que l'enquête se déroule dans des conditions irréprochables, que l'ensemble des faits soit établi et que la justice puisse travailler sans pression. Enfin, il nous semble que la suspension des agents lorsqu'il existe un doute permet de ramener de la sérénité dans le cadre de l'enquête, de protéger les agents et de ramener la confiance des citoyens, ce qui n'est actuellement pas le cas dans le 20e arrondissement.

Compte tenu des actions déjà engagées par la Maire de Paris et par l'Exécutif, dans l'attente de la réponse du Ministre de l'Intérieur à son interpellation et des mesures qu'il sera ou non amené à prendre, la Maire souhaiterait que ce vœu soit, au moment où nous parlons, retiré, sans en contester la légitimité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le décès de M. El Hacen Diarra constitue un drame. Toute perte de vie humaine appelle le respect et la retenue. Les faits évoqués font aujourd'hui l'objet d'une procédure judiciaire en cours, conduite sous l'autorité du Parquet de Paris.

Sur les faits, M. El Hacen Diarra a été contrôlé par des policiers dans la nuit du 14 au 15 janvier 2026 à Paris. Au cours de cette intervention, il a été fait usage d'un pistolet à impulsion électrique. M. Diarra a ensuite été conduit au commissariat de police. Alors qu'il se trouvait au sein des locaux de police, il a été victime d'un malaise, à la suite duquel son décès est survenu.

Ces éléments de chronologie sont rappelés à titre strictement factuel et ne préjugent naturellement en rien des causes du décès ni des responsabilités qui pourraient être établies à l'issue de la procédure judiciaire en cours. La justice est naturellement seule compétente pour établir les circonstances exactes du décès de M. El Hacen Diarra et, le cas échéant, les responsabilités pénales qui pourraient être engagées.

A ce stade de l'enquête, comme l'a rappelé M. le Ministre de l'Intérieur, aucun élément ne permet d'établir de manière certaine les causes du décès de M. El Hacem Diarra. Le Parquet a rendu public un rapport d'autopsie concluant à un arrêt cardiaque, sans que les causes précises de ce dernier aient pu être déterminées, et des investigations médicales complémentaires sont en cours. L'ensemble des éléments disponibles, notamment les différents enregistrements vidéo, y compris ceux issus du commissariat, ont été versés au dossier judiciaire.

S'agissant d'éventuelles mesures administratives concernant les fonctionnaires de police impliqués, celles-ci s'inscrivent dans un cadre juridique précis qui doit concilier le respect de la présomption d'innocence avec les nécessités de l'enquête judiciaire. L'Inspection générale de la Police nationale a par ailleurs été saisie par le Parquet de Paris.

Le Ministre de l'Intérieur a indiqué qu'aucune suspension ne pouvait être décidée tant qu'il n'est pas établi que les agents concernés ont commis une faute. Le fonctionnaire filmé en train de porter des coups de poing devra s'expliquer dans le cadre des procédures en cours. Cependant, une suspension automatique en l'absence de faits juridiquement établis ne saurait être envisagée.

La Préfecture de police rappelle par ailleurs que l'usage de la force par les policiers est strictement encadré par la loi et par les règles déontologiques applicables. Les agents bénéficient d'une formation continue visant à garantir le respect de ces principes, et tout usage disproportionné de la force, lorsqu'il est établi, donne lieu à des suites disciplinaires.

Enfin, la Préfecture de police coopère pleinement avec l'autorité judiciaire et les instances de contrôle compétentes, dans un souci constant de respect de l'Etat de droit.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il y a une demande de retrait du vœu. Le maintenez-vous ?

Il est maintenu. Je le mets aux voix... Pardon ?

Excusez-moi, je n'en avais pas connaissance.

La parole est à Mme KONÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, chers collègues, au nom du groupe "Les Écologistes", je remercie Mme la Maire pour l'hommage rendu aujourd'hui à El Hacem Diarra, mais un hommage ne suffira jamais à réparer ce qu'il s'est passé.

El Hacem Diarra avait 35 ans. Il est mort dans un commissariat parisien après une interpellation policière. Il est mort alors qu'il disait à trois reprises : "vous m'étranglez", "vous m'étranglez", "vous m'étranglez". Pourtant, à ce jour, aucune suspension, aucune garde à vue, aucune remise en cause immédiate des policiers concernés. On vient encore de l'entendre dans votre réponse, Monsieur le Représentant de police.

Nous voterons ce vœu parce que cette situation est inacceptable dans un Etat de droit.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, cela fait des années que nous alertons sur les violences policières, et on nous oppose systématiquement le même déni : elles n'existent pas. Ce déni est désormais intenable. Les violences policières sont documentées, filmées, étudiées, condamnées par des institutions indépendantes.

En 2024, 54 personnes sont mortes lors d'opérations de police ou de gendarmerie. Ce n'est pas une succession d'accidents, c'est un problème structurel. Refuser de le reconnaître, c'est envoyer un message d'impunité, c'est abandonner les victimes, c'est trahir les principes mêmes de la République. C'est aussi un très mauvais signal adressé aux policières et aux policiers qui accomplissent leurs missions dans le respect de la loi, avec honneur, engagement et dignité, qui se voient associés à une institution incapable de se remettre en question.

La France est régulièrement rappelée à l'ordre par la Défenseure des droits, la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté ou la Commission nationale consultative des droits de l'homme : contrôles au faciès, violences, harcèlements policiers. Pourtant, rien ne change en profondeur.

Les forces de l'ordre ne peuvent pas être au-dessus des lois, elles ne peuvent pas être un Etat dans l'Etat. Leur légitimité repose sur la confiance, et cette confiance est gravement abîmée. La minute de silence que nous avons observée aujourd'hui ne doit pas être un geste de communication, elle doit être suivie d'actes : la suspension des policiers concernés, la transparence de l'enquête, et une remise à plat des pratiques policières.

A El Hacem Diarra, nous devons plus que des mots, nous devons la vérité, la justice et le courage politique d'agir.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?...

Nous allons peut-être compter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

13 pour, 14 contre et 2 abstentions.

Pardon ?

Excusez-moi, l'annonce n'était pas bonne.

16 votes pour, 14 votes contre et 2 abstentions.

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 15).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la publication d'un tableau de suivi des vœux adoptés par le Conseil de Paris durant la mandature.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 41 relatif à la publication d'un tableau de suivi des vœux adoptés par le Conseil de Paris durant la mandature.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, nous souhaitons revenir sur une demande que nous vous avons déjà exprimée s'agissant de la transparence et de l'évaluation, ainsi que le respect du travail démocratique du Conseil de Paris.

Depuis le début de la mandature, nous avons adopté de très nombreux vœux, mais il est aujourd'hui difficile d'avoir une vision globale, claire et actualisée de leur devenir. Le dernier tableau de suivi a été communiqué il y a trois ans, sauf erreur, et ne permet donc pas d'évaluer précisément l'état d'avancement des engagements pris.

Ce manque de visibilité n'est satisfaisant pour personne, ni pour les élus, qui sont empêchés d'exercer pleinement leur mission de contrôle, ni pour les citoyens, qui ne peuvent ainsi pas comprendre ce qui a été engagé, réalisé ou abandonné.

Le vœu que nous proposons est assez simple, c'est la publication d'un tableau de suivi exhaustif des vœux adoptés, accessible à tous, indiquant leur état d'avancement, les directions responsables, les échéances et les moyens mobilisés. En somme, un outil de pilotage politique.

Cette transparence bénéficierait à tous les groupes politiques, quelle que soit leur place dans cet hémicycle, et elle renforcerait la responsabilité collective dans la confiance démocratique. Cela permettrait de tenir un engagement pris par l'Exécutif dans cette mandature et, en cette toute dernière séance, je suis sûre que ce serait œuvre utile pour la suite.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, je voudrais commencer par dire que l'Exécutif appellera évidemment à voter ce vœu, tant il relève du simple bon sens démocratique. Après tout, lorsque l'on adopte un vœu, on pourrait imaginer, naïvement peut-être, qu'il connaisse un début d'existence au-delà du moment où il est voté.

Votre vœu révèle peut-être le symptôme d'une fragilité démocratique. Le Conseil de Paris est devenu une véritable machine à produire des intentions, plus prolifique en une seule séance, entendez bien, que ne le sont sur toute une mandature les Conseils municipaux des plus grandes villes françaises. Nous avons inventé la "start-up nation" des vœux. Une productivité exceptionnelle ; une efficacité, disons-le, plus variable.

Nous passons un temps considérable à examiner des vœux dont les sujets abordés dépassent souvent largement les compétences de notre Assemblée. Nous en venons donc régulièrement à discuter de vœux sur les vœux. Nous en sommes arrivés à une telle mise en abyme que même Borges aurait fini par s'y perdre dans son labyrinthe des vœux.

Je formule moi aussi un vœu pour la prochaine mandature : qu'il y ait beaucoup, beaucoup moins de vœux, et que le Conseil de Paris se concentre sur ses compétences, afin que les séances retrouvent une durée peut-être plus maîtrisée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il s'agit donc bien d'un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est "exaucée". Pardon, adoptée. (2026, V. 16).

Vœu déposé par M. HATTE relatif au respect du quorum lors de l'examen des projets de délibération du Conseil de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 42 déposé par M. HATTE, relatif au respect du quorum lors de l'examen des projets de délibération du Conseil de Paris, est retiré car non présenté.

2026 DLH 41 - 11, rue Valette (5e). - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association "Communauté Sant'Egidio France" et protocole d'accord.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réhabilitation et au maintien de la crèche rue Valette (5e).

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à la crèche Valette (5e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 41, ainsi que l'amendement technique n° 52 et le vœu rattaché référencé n° 44.

Le projet de délibération DLH 41 prévoit une convention d'occupation temporaire du domaine public au 11, rue Valette dans le 5e arrondissement, avec l'association "Communauté de Sant'Egidio France", ainsi qu'un protocole d'accord.

La parole est à Mme la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur l'adjoint, je dois dire que je regrette que cette mandature se termine par une telle opération qui a été avancée à bas bruit.

A quelques semaines de son départ programmé de l'Hôtel de Ville, Mme la Maire de Paris, avec, semblerait-il, M. le premier adjoint, qui nous avaient habitués à respecter la démocratie locale, a décidé de transformer une crèche municipale au 11, rue Valette en une "pseudo-Maison de la paix", dont le financement et les objectifs sont à ce jour totalement opaques. Je vous invite à lire ce projet de délibération, qui, d'ailleurs, comprend tout et son contraire.

Une telle décision, si elle était confirmée, constituerait un grave déni de démocratie et, j'ose le dire...

Si cela vous intéresse, Monsieur le premier adjoint ? C'est dans votre domaine de compétences. J'aimerais que mon temps arrête peut-être d'être décompté. C'est vraiment votre sujet, Monsieur le premier adjoint.

Une telle décision, si elle était confirmée, constituerait donc un grave déni de démocratie et une entorse sans précédent au fonctionnement de la Municipalité parisienne, puisque les crèches font en effet partie des équipements transférés aux maires d'arrondissement, au terme d'un processus initié par Bertrand DELANOË lui-même et sanctionné chaque année par un vote solennel en Conseil de Paris. Vous avez voté ici à l'unanimité dans la liste des équipements transférés en décembre dernier, comme nous l'avons fait à notre conseil d'arrondissement, la crèche Valette au titre de la liste des équipements transférés.

En s'attaquant à cette crèche, seule structure d'accompagnement de la petite enfance dans le Nord-Ouest de l'arrondissement et opportunément fermée cet été pour cause de travaux urgents, vous privez 72 familles de gardes d'enfants. L'accès aux crèches municipales comme au logement est une priorité absolue pour maintenir les familles dans la Capitale.

Je dois dire que nous avons là un grand numéro de "Pinocchio". Quand vous regardez la convention adossée à ce projet de délibération, vous y voyez de manière assez paradoxale que, d'un côté, la Ville propose de conclure une convention d'occupation soi-disant temporaire du domaine public d'une durée d'un an non renouvelable au profit de l'association "Communauté de Sant'Egidio France", pour permettre "la préfiguration d'un projet de Maison de la paix", dont personne ne sait exactement ce que ce sera. De l'autre côté, vous prévoyez dans la convention que, à l'issue d'une durée d'un an, c'est pour le moins contradictoire, si cette crèche n'a pu ouvrir, le locataire sera autorisé à réaliser des travaux importants en vue d'une installation "pérenne". Cela reviendrait purement et simplement à supprimer la crèche.

Ceci m'apparaît non seulement comme un excès de pouvoir, mais, je dois dire, comme une manœuvre assez surréaliste, alors que, en tout état de cause, quel que soit l'Exécutif en mars prochain, ce sera un autre Exécutif.

Le vœu que je propose a été adopté à l'unanimité, c'est-à-dire par toutes les composantes, de mon conseil d'arrondissement. Nous demandons que la Ville lance les études pour permettre la réouverture de la crèche, ce à quoi vos services s'étaient engagés en juin dernier. Nous demandons qu'elle maintienne cette crèche dans l'inventaire des équipements de proximité. D'ailleurs, je vous signale en l'espèce que ce projet de délibération n'est pas légal, puisqu'il n'est pas adossé à une délibération qui modifie la liste des équipements de proximité transférés à la mairie d'arrondissement. Enfin, nous demandons que la Ville garantisse que toute occupation intercalaire n'excède pas un délai d'un an.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Florence BERTHOUT.

Je donne la parole à Johanne KOUASSI, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif, compte tenu de sa délégation à la petite enfance.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Je tiens d'abord à rappeler, pour reprendre vos mots, Madame Florence BERTHOUT, que personne ne s'attaque à cette crèche.

Cette crèche a été fermée après une alerte de l'intersyndicale. Elle a ouvert en 1980 et l'intérieur a été rénové en 2005. Depuis, il n'y a pas eu de travaux extérieurs. Vous pourrez vous y rendre, j'imagine que vous la connaissez. Je m'y suis rendue, en tout cas, et beaucoup de...

Vous avez donc pu constater qu'il n'y avait pas 72 enfants, mais bien 27. Pourquoi ? Depuis de nombreuses années, la détérioration du bâtiment, le fait que cette crèche soit sur cinq niveaux, les gros défauts de ventilation, les dégâts dans l'appartement de fonction, la terrasse qui tient avec des étais, que vous avez dû voir, ne permettaient plus ni de bonnes conditions de travail pour les agents ni de bonnes conditions d'accueil pour les enfants. Je sais que nous partageons le souci de la qualité d'accueil.

Pour le reste, je pense qu'il ne faut pas faire dire à ce projet de délibération ce qu'il ne dit pas. Son intitulé est d'ailleurs limpide, puisqu'il s'agit d'une convention d'occupation temporaire. "Temporaire" veut bien dire ce que cela veut dire. Elle est d'une durée d'un an pour la "Communauté de Sant'Egidio France" et, ensuite, comme vous l'avez dit, il y aura une clause de revoyure à l'issue de cette année. Vous l'avez aussi dit, le prochain Exécutif sera le prochain Exécutif.

En tout cas, je pense qu'il faut ne pas extrapoler et lire ce projet de délibération, il s'agit d'une convention temporaire d'un an.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI, pour votre réponse particulièrement claire et qui avait pour objectif de rassurer Florence BERTHOUT. Je ne suis pas certain que l'objectif soit atteint, mais, en tout cas, vous y avez mis beaucoup de vous-même.

Je vous propose tout d'abord de mettre aux voix l'amendement technique n° 52 de l'Exécutif au projet de délibération DLH 41.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 52 est adopté.

Il n'y a pas de vote sur le vœu n° 43 déposé par le groupe Changer Paris, car non présenté.

Le vœu n° 44 de Florence BERTHOUT étant évidemment maintenu, je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DLH 41).

Nous passons à l'examen de vœux non rattachés...

Ecoutez, j'ai vu une majorité de vœux pour voter ce projet de délibération. J'ai vu des abstentions aussi, c'est pourquoi j'ai dit "abstentions".

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'indépendance numérique et à l'autonomie stratégique de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 45 est relatif à l'indépendance numérique et à l'autonomie stratégique de la Ville de Paris.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ, pour présenter le vœu des écologistes.

Est-ce que le vœu n° 45 est présenté ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Pardon. Je suis désolée, c'est la fin. C'est le dernier, en plus.

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis le retour de Donald TRUMP à la présidence des Etats-Unis, plus un seul mois ne passe sans que nous soyons rapportées de nouvelles atteintes au droit international. L'intervention militaire illégale au Venezuela et les menaces d'annexion du Groenland en sont les exemples les plus récents.

Ces dérives violentes se manifestent également sur le sol états-unien, comme en témoigne le déploiement massif de la milice I.C.E., qui traque des populations au mépris de leurs droits fondamentaux. Cette milice peut d'ailleurs compter sur le soutien stratégique des puissantes entreprises, les "Big Tech", américaines. Cette situation doit nous ouvrir les yeux sur le danger que représente la collecte des données numériques de millions de citoyennes et de citoyens.

En France, nous avons laissé s'installer une dépendance massive à des technologies numériques étrangères, principalement américaines : logiciels bureautiques, services de "cloud", outils de communication, moyens de paiement. Une part essentielle du fonctionnement de nos administrations, de nos entreprises et de nos services publics repose sur des infrastructures dont nous n'avons pas la maîtrise.

Donald TRUMP n'a jamais hésité à utiliser tous les leviers dont il dispose pour servir son projet impérialiste. Il n'hésite pas à augmenter les droits de douane pour faire pression sur ses partenaires et alliés historiques. Il n'hésitera pas non plus à instrumentaliser notre dépendance numérique, en menaçant par exemple de restreindre l'accès des acteurs européens à tous ces services numériques.

Le vœu que nous présentons s'inscrit donc dans la continuité de notre stratégie numérique responsable et vise à s'assurer que nous gardions le contrôle de ces outils numériques indispensables à la continuité de l'action publique et au fonctionnement de notre ville.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Fatoumata KONÉ.

Pour répondre, je donne la parole à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

En effet, votre vœu s'inscrit dans la totale logique de notre stratégie numérique responsable, que j'ai co-portée avec votre collègue Dan LERT.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que la Ville héberge l'intégralité de ses données et que les serveurs d'I.A. sont hébergés en Europe et exploités avec un modèle de langage français. Depuis 2021, le programme "Open Source Programme Office" permet de structurer une stratégie "open source" qui contribue au réseau européen et onusien pour développer CitéLibre. La suite de services "open source" issue de Lutèce est mutualisée avec les différentes collectivités pour favoriser la souveraineté numérique du secteur public. 75 % des serveurs sont sous Linux, 90 % des bases de données sont en "open source".

Je note en revanche, pour la partie messagerie et suites collaboratives, que les arbitrages sont faits en fonction de la sécurité, du coût et des usages.

En tout cas, un plan d'action est engagé pour sortir de toutes les solutions qui ne seraient pas parfaitement alignées avec nos intérêts, préférer les alternatives souveraines qualitatives, et identifier des partenariats français et européens.

Le vœu reprenant une grande partie de ce qui est déjà fait par la Ville, l'Exécutif émet un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avis favorable de l'Exécutif, nous sommes bien d'accord ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 17).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec Minneapolis face aux dérives de I.C.E. et à la suspension des marchés avec Capgemini.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 46 relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec Minneapolis face aux dérives de I.C.E. et à la suspension des marchés avec Capgemini.

C'est la présidente Raphaëlle PRIMET qui présente ce vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, aux Etats-Unis, l'I.C.E. est devenu l'instrument central de chasse aux migrants, de violence d'Etat et de dérive autoritaire assumée par Donald TRUMP. En quelques mois, des milliers de vies ont été brisées dans une impunité totale, avec la multiplication d'expulsions massives, de détentions inhumaines et de tirs mortels.

A Minneapolis, comme de nombreuses autres villes, des citoyens se sont levés pour protéger leurs voisins. Certains l'ont payé de leur vie. En janvier, Renee Nicoles Good et Alex Pretti ont été tués pour avoir résisté à ces opérations. Leur assassinat n'est ni accidentel ni isolé, il est le produit d'une politique qui déshumanise les migrants et tous ceux qui voient en eux des humains qui méritent une vie digne.

Face à cela, des villes démocrates, des maires, des habitants continuent d'organiser tant bien que mal la résistance. Je dis "tant bien que mal", car les outils algorithmiques des multinationales sont de plus en plus efficaces pour cibler, traquer et déporter les migrants et les citoyens. Je pense certes à Palantir, mais aussi à une entreprise française prestataire de la Ville : Capgemini.

Capgemini a collaboré avec I.C.E. L'annonce de la vente de sa filiale C.G.S. après la rédaction de ce vœu est une victoire, mais la confiance est rompue. Si nous avons pu changer les attendus du vœu, nous demanderions de soutenir la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les activités de Capgemini. Il serait d'ailleurs de bon aloi que Capgemini rembourse les 80 millions d'euros de crédits impôt recherche perçus en 2025.

La vente de sa filiale ne saurait masquer 20 ans de complicité ni mettre fin aux autres contrats en cours. La vente de cette filiale ne mettra pas ces outils hors d'usage, le fusil changera simplement de main. Aussi, nous souhaiterions tout de même que Paris suspende tous les marchés en cours.

Par ce vœu, nous demandons aussi que Paris rende hommage à Renee Nicoles Good et Alex Pretti dans l'espace public et exprime sa solidarité aux maires des villes comme Minneapolis et aux populations qui subissent les méthodes fascistes de l'I.C.E.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Pour répondre au nom de l'Exécutif, je donne la parole à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Il y avait une proposition d'amendement de l'Exécutif dans la mesure où, vous en avez probablement connaissance, Capgemini a mis en vente sa filiale qui travaillait avec l'agence américaine I.C.E.

Pour tout le reste, nous sommes évidemment en accord total avec la condamnation des dérives qui ont été largement décrites par ma collègue.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

L'Exécutif a amendé ce vœu, nous sommes bien d'accord. Je crois que les amendements ont été acceptés par le groupe Communiste.

Vous n'avez pas accepté les amendements ? Vous le maintenez tel qu'il est, sans les amendements de l'Exécutif.

Je souhaiterais que nous allions jusqu'au bout.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Il me semble que l'amendement reçu dit, en gros, que l'on ne peut pas cesser le marché avec Capgemini pour des raisons juridiques. Cela ne me va pas.

Mme Johanne KOUASSI. - Concrètement, la Ville a un contrat avec Capgemini. C'est une filiale précise de Capgemini qui collabore avec l'I.C.E., et cette filiale est en vente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui, c'est cette filiale qui est impliquée, mais, comme je l'ai dit, nous sommes pour qu'une commission d'enquête parlementaire soit créée, parce que nous ne savons pas ce qu'ils font d'autre.

Je maintiens le vœu parce que je préférerais que nous suspendions tant que nous ne savons pas exactement tout ce qu'ils font. Je suis dans une mesure de précaution, on va dire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien.

L'amendement de l'Exécutif demandait la suppression du quatrième attendu, qui concerne une suspension des marchés en cours tant que Capgemini poursuivra des collaborations avec I.C.E. En l'occurrence, comme vous l'avez rappelé, Johanne KOUASSI, Capgemini a vendu sa filiale à I.C.E.

A partir de là, je suis président de séance, je m'adresse donc à vous, Johanne KOUASSI, maintenez-vous cet amendement ?

Mme Johanne KOUASSI. - Oui. Pour moi, il n'y a plus d'objet aujourd'hui, c'est de toute façon une clarification de la part de Capgemini.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Allons jusqu'au bout de la logique. Il est dit : "Suspendre tous les marchés en cours, ainsi que toute attribution de nouveau marché public avec l'entreprise Capgemini tant que celle-ci poursuivra des collaborations avec l'agence américaine I.C.E.". En sachant qu'elle a arrêté sa collaboration, cet attendu se trouve réalisé, c'est cela ?

Mme Johanne KOUASSI. - "De facto", cette condition est remplie, oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien. Dans ce cas, je vous propose de ne pas amender le vœu et de le voter ainsi, il n'y a pas de problème.

Je ne voudrais pas qu'il y ait une méprise. L'attendu est déjà satisfait, donc raison de plus pour le voter. D'accord ?

Le vœu n° 46 est donc mis au vote sans amendement de l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 18).

C'est un problème de compréhension. Je comprends Raphaëlle PRIMET et je comprends évidemment Johanne KOUASSI. Johanne KOUASSI avait un souci de cohérence et Raphaëlle PRIMET avait sa propre cohérence. Les cohérences ne se sont pas rencontrées, mais, à l'arrivée, seul le résultat compte.

2026 DAE 38 - Subvention de fonctionnement (359.000 euros) et convention avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris Recherche".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 38 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une convention avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris Recherche".

Nous avons bientôt terminé, je ne vous apprend rien. Ce serait bien que nous puissions terminer dans le calme et terminer tous ensemble, en sachant que nous tenons presque dans l'heure supplémentaire que je vous avais indiquée vers 20 heures 30.

Deux inscriptions sur ce projet de délibération DAE 38. Le premier inscrit est Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de laisser Mme la maire évoquer ce dernier projet de délibération du dernier Conseil de Paris de la mandature 2020-2026, je voulais terminer par une intervention personnelle.

Il y a 25 ans, alors élève au lycée Racine, j'avais franchi les grandes portes de cet hémicycle dans le cadre du Conseil de la jeunesse du 8e arrondissement. Jamais je n'aurais pensé à l'époque devenir un jour Conseiller de Paris.

J'ai été très honoré de siéger sur ces bancs pendant six ans. Cet honneur, je le dois à Jeanne d'HAUTESERRE et aux électeurs du 8e arrondissement, qui nous ont élus par deux fois. J'ai fait tout mon possible pour être à la hauteur de la confiance donnée en essayant d'être le plus actif et assidu possible en séance plénière, mais aussi en 4e, puis en 1ère Commission. J'ai passé des heures à lire attentivement les ordres du jour, proposer, présenter des vœux, intervenir sur les dossiers qui me paraissaient importants. Pour moi, c'est bien cela le rôle d'un élu.

La vie est courte, le temps passe vite. Au-delà de l'accélération constante du temps politique et médiatique, la présence et le travail de terrain ne doivent pas être minorés. Sinon, demain, nous, humains, serons tous remplacés par l'intelligence artificielle et la robotisation.

Je remercie les membres de l'administration, les salariés des groupes de l'opposition que j'ai côtoyés, mes fidèles collègues de l'opposition, ainsi que les collègues des autres sensibilités politiques avec qui j'ai défendu mes points de vue pour l'intérêt général des Parisiens, ainsi que ceux du 8e arrondissement. Cela a été ma seule boussole, je vous le dis.

Comme dans la chanson de Julien CLERC, j'ai toujours essayé d'être utile, c'est le sens de ma vie. Mon engagement, je le continue avec détermination et proximité pour le 8e arrondissement, l'arrondissement où j'ai toujours vécu. Comme dans la mandature précédente 2014-2020, je ferai tout pour continuer à être utile à l'échelon local, dans le 8e arrondissement, avec Jeanne d'HAUTESERRE.

Enfin, permettez-moi d'avoir une pensée pour ma famille, mes parents aujourd'hui décédés, mon épouse et mes deux filles pour le temps volé par la passion qui m'anime.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Marie-Christine, tu ne seras pas obligée de répondre à Vincent BALADI.

La parole est à Emmanuel COBLENCÉ.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers collègues, vous qui êtes nombreux en cette fin de séance, j'ai effectivement l'honneur, à travers cet ultime projet de délibération, de conclure les interventions de ce dernier Conseil de Paris de la mandature, et croyez bien que ce n'est pas sans émotion.

J'ai le plaisir de le faire sur ce très beau projet de délibération qui porte sur le programme "Paris Recherche", initié par Marie-Christine LEMARDELEY, dont je tiens à nouveau ici, comme je l'ai déjà fait sur ces dernières années, à saluer l'engagement et le travail menés depuis 2014 en faveur des étudiants, des étudiantes, mais aussi de la recherche.

Paris est, avec près de 400 établissements d'enseignement supérieur renommés et 370 laboratoires de recherche, un lieu d'une effervescence universitaire et scientifique d'une immense richesse. Vous le savez, notre majorité s'est engagée depuis de nombreuses années pour engager et soutenir la recherche scientifique et sa diffusion. A l'heure des "fake news" et des réseaux sociaux, à l'heure où la recherche est attaquée dans de nombreux pays, et pas des moindres, c'est évidemment une démarche essentielle.

Car cette nourriture intellectuelle peut être utile à la construction des politiques publiques, comme le rosbif cuit à point qui conviendrait à nos estomacs affamés en cette heure tardive, notre majorité a engagé une démarche qui vise à rapprocher l'action municipale de la recherche. Dans ce cadre, un appel à projets a donc été lancé début 2024 afin de soutenir des projets de recherche qui peuvent concerner directement des politiques publiques de la Ville de Paris.

Pour cette année 2026, à l'issue du processus de sélection, ce sont cinq projets qui ont été retenus et qui seront ainsi financés. Je ne les citerai pas tous, mais, parmi eux, citons par exemple une étude sur des solutions de rénovation de bâtiments scolaires, un sujet très important, ou encore l'accompagnement des parcours des agents publics prioritaires de la Ville, là aussi un sujet extrêmement important.

C'est donc une démarche novatrice, une démarche déterminée que mène la Ville, qui vise à s'imprégner au mieux des recherches scientifiques en cours pour lui permettre de développer des politiques publiques qui sont fondées sur des faits, sur des "datas", sur des connaissances scientifiques prouvées.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à soutenir largement ce très beau et ultime projet de délibération de notre mandature.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président COBLENCÉ, mon président de Commission.

Je donne la parole évidemment à Marie-Christine LEMARDELEY, pour répondre, au nom de l'Exécutif. Madame la Maire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chers collègues, merci pour vos interventions.

En particulier, merci à Emmanuel COBLENCÉ, notre cher président de la 6e Commission, pour votre investissement sur ce sujet si précieux de l'éducation et de la jeunesse, pour votre soutien sans failles sur les sujets de ma délégation : enseignement supérieur, recherche et vie étudiante.

J'en profite également pour remercier Anne HIDALGO, Maire de Paris, de m'avoir fait confiance pendant ces deux mandats, donc pendant 12 ans. C'est la fin pour moi aussi, une certaine fin, mais peut-être le début d'autre chose. J'espère, on peut toujours rêver.

Ce projet de délibération illustre notre politique de soutien à la recherche, cette science au sens large - pour moi qui suis littéraire, ce sont bien sûr aussi les sciences humaines, pas seulement les sciences dures -, dont nous avons maintenant conscience qu'elle est un pilier de notre démocratie parce qu'elle nous éclaire et nous questionne.

Cet appel à projets est l'un des dispositifs de la stratégie "Paris Recherche", dont j'aimerais rapidement vous rappeler l'objet une dernière fois : soutenir l'écosystème scientifique parisien via des dispositifs de financement, tisser des liens entre les directions de la Ville, les laboratoires, les équipes de chercheurs pour développer des collaborations et densifier le lien science-ville-société pour faire essaimer les sciences hors des laboratoires et des centres de recherche, et toucher les jeunes et, éventuellement, déclencher des vocations.

L'objectif global est d'accompagner celles et ceux qui font de Paris une ville scientifique et universitaire de renommée mondiale. On critique beaucoup, on s'autocritique beaucoup, mais faites un pas à l'extérieur et vous vous rendrez compte que Paris a une très belle réputation de ce côté aussi. L'objectif est également de s'imprégner des travaux des chercheurs pour aiguïser nos politiques publiques, comme l'a très bien dit Emmanuel COBLENCÉ, et, par la même occasion, de mettre à disposition nos données et nos terrains pour que les chercheurs puissent chercher en toute connaissance de cause. Pour finir, l'objectif est bien sûr de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à la science qui se fait autour d'eux.

Je ne reviendrai pas sur la manière dont ces dispositifs sont choisis, c'est un très long processus de sélection. Les chercheurs sont bien sûr indépendants, ils sont évalués par d'autres chercheurs. A la fin, après l'expertise scientifique, qui est d'ailleurs effectuée par les chercheurs de l'I.E.A., l'Institut d'études avancées de Paris, la commission finale, présidée par le Secrétariat général, choisit les sujets qui sont susceptibles d'intéresser les directions de la Ville, comme elles s'étaient exprimées avant.

Je voudrais en profiter pour remercier le Secrétariat général, qui a toujours soutenu mes démarches, notamment l'accueil de doctorants CIFRE dans la Ville et les différents appels à projets. Je voudrais aussi remercier, bien sûr, les services de la DAE et mon cabinet, qui, sans doute, regardent la télévision en ce moment, puisqu'ils sont benoîtement rentrés chez eux en pensant que je parlais demain.

Merci à tous de m'avoir accueillie alors que j'étais une espèce d'O.V.N.I. tombée parmi vous. J'ai beaucoup appris, et je suis très heureuse de terminer ce dernier Conseil.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets évidemment aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 38).

2026 DU 22 - Régularisation de vues et de cour commune existantes grevant la parcelle 44, rue de la Victoire au bénéfice de l'ensemble immobilier 11-15 bis, rue Saint-Georges / 38-42, rue de la Victoire (9e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DU 22 relatif à la régularisation de vues et de cour commune existantes grevant la parcelle 44, rue de la Victoire au bénéfice de l'ensemble immobilier 11-15 bis, rue Saint-Georges / 38-42, rue de la Victoire (9e), est retiré de l'ordre du jour.

Intervention de M. Patrick BLOCHE, premier adjoint.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avant les formules rituelles, je veux moi aussi vous dire mon dernier mot, puisque c'est ma dernière présidence de séance et ma dernière séance tout court.

J'ai évidemment écouté avec beaucoup d'émotion tous nos collègues qui sont intervenus, encore dans ces derniers instants, pour exprimer ce qu'ils ressentaient au moment où ils quittent cet hémicycle du Conseil de Paris qui les a accueillis depuis six ans, parfois douze, parfois plus. En l'occurrence, c'est évidemment toujours un moment d'une particulière intensité.

Dans ma vie électorale, vous savez que j'ai présidé les séances du Conseil du 11^e arrondissement quand j'étais maire d'arrondissement, que j'ai présidé les séances de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale durant cinq ans quand j'en étais le président, et que j'ai eu l'extrême chance de présider pendant presque huit ans les séances du Conseil de Paris. Merci de la confiance que m'a confiée Anne HIDALGO.

Au moment où je vous parle, ce n'est pas ce lieu qui me manquera, je ne suis pas fondamentalement attaché aux choses matérielles. Ce qui me manquera, j'en suis sûr, c'est votre humanité collective, quel que soit le rôle, la fonction ou le statut que vous avez dans cet hémicycle et, évidemment, que vous soyez de la majorité ou de l'opposition.

Oui, vous allez me manquer, chacun et chacune d'entre vous, car c'est grâce à vous que j'ai trouvé tant de plaisir à présider ces séances. Il faut dire que j'ai été particulièrement aidé et soutenu par Laurence GIRARD, puis Frédérique LANCESTREMER, par Vincent de VATHAIRE, par Arnaud GRELLIER, évidemment par Pauline HUGOT. Elle n'est pas là ce soir, mais je n'oublierai pas Marie-Paule LECONTE, qui a pris sa retraite ou va la prendre après 44 ans d'activité. J'ai évidemment aussi à l'esprit l'incontournable Françoise ESCOLAN.

Je voulais remercier à titre personnel les services du Conseil de Paris, sans lesquels j'aurais été un bien mauvais président de séance.

Voilà, une page se tourne pour beaucoup d'entre nous, je ne suis pas le seul à partir et à me dire "c'est ma dernière séance", mais je voulais vous remercier chacune et chacun d'entre vous, parce que présider une séance ne vaut que si vous êtes là, avec vos convictions, vos engagements, au-delà de ce que vous pouvez penser, et Dieu sait si on pense différemment, que l'on soit dans la majorité ou l'opposition, et cela arrive même que l'on pense différemment dans la majorité elle-même.

Je voudrais remercier tout particulièrement les présidentes et présidents de groupe. J'ai une pensée toute particulière pour mon président de groupe, Rémi, qui, comme vous le savez, est un ami très proche. Il a été salué très fortement tout à l'heure, à juste raison. Merci à toi, Rémi. Tu as présidé le groupe Paris en commun pendant 12 ans et, comme il s'agit évidemment d'animer une majorité municipale, ton rôle est tout à fait essentiel. J'ai eu l'occasion, devant les élus du groupe Paris en commun, de te rendre hommage.

En tout cas, merci aux présidentes et présidents de groupe. Nous avons eu des conférences d'organisation où nous arrivions finalement à nous mettre d'accord. La Maire fixe l'ordre du jour, nous avons le règlement du Conseil de Paris, puis nous organisons nos séances et nous essayons qu'elles se passent le mieux possible, au-delà des suspensions de séance, des rappels au règlement et des inévitables incidents.

A toutes celles et tous ceux qui se représentent, je leur dis bon courage et bonne chance pour votre réélection. A toutes celles et tous ceux qui ne se représentent pas, je leur souhaite, comme je me souhaite à moi-même, de continuer à servir l'intérêt général, car on peut servir l'intérêt général en n'étant pas forcément élu.

Quand j'ai quitté la mairie du 11^e arrondissement, mon cabinet m'a remis un album avec des "photos" des moments les plus importants de ma vie de maire du 11^e arrondissement. Ils avaient mis en titre ce qu'ils m'entendaient continuellement dire : "être utile". Je pense que, où que nous soyons sur les bancs de cet hémicycle, parce que nous sommes élus, nous avons une préoccupation majeure, celle d'être utile aux autres. C'est cela, l'engagement politique, c'est cela, l'engagement électif.

Pour tout cela, pour tout ce que vous m'avez apporté, je voulais vous dire tout simplement un immense merci.

Merci beaucoup.

Evidemment, bonne chance à celle ou celui qui me succédera dans cette délégation. C'est du premier degré.

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vais maintenant prononcer les formules rituelles.

Mes chers collègues, je vous propose donc de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans l'organisme suivant :

Compagnie parisienne de chauffage urbain (C.P.C.U.) (Conseil d'administration) (R. 1) :

- M. Frédéric BADINA-SERPETTE, en remplacement de M. Jérôme GLEIZES, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

La candidature proposée est adoptée. (2026, R. 1).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - J'ai remercié à l'instant les services du Conseil de Paris. Evidemment, je remercie en votre nom les cabinets d'adjoints, les cabinets des groupes représentés au sein du Conseil de Paris, et les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont suivis sur "paris.fr". Merci à elles et à eux.

Vous l'avez compris, la dernière séance de la mandature 2020-2026 est maintenant terminée, je vais sonner la cloche.

Bonne soirée.

(La séance est levée à vingt-deux heures vingt-deux minutes).

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 4, DPE 7 et DFA 4.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 19, DEVE 16 et DVD 8.

M. Alexis GOVCIYAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 4.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 402, DAE 28, DAE 29, DFA 1, DLH 33, DLH 34 et DDCT 26.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 4, DRH 5, DVD 18, DTEC 7 et DPE 7.

Mme Barbara GOMES ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 53.

M. Pierre RABADAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DTEC 7.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 8.

Mme Anouch TORANIAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 7.

M. Rémi FÉRAUD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DGRI 14 et DSP 14.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 9, DLH 16, DLH 18, DLH 26, DLH 39, DCPA 8, DFA 1, DAC 9, DAC 10 et DAC 20.

Mme Dominique KIELEMOËS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPMP 1.

Mme Mélody TONOLLI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 2.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 3.

M. Christophe NAJDOVSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 4.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2026 DLH 1 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat.

2026 DLH 8 Transfert de garantie d'emprunt finançant un programme de logements sociaux réalisé par Batigère Habitat au 97 rue Petit (19e).

2026 DLH 9 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 10 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F.

2026 DLH 11 Octroi de la garantie d'emprunt finançant un programme de mise en accessibilité d'une Maison d'Accueil Spécialisée de 49 logements sociaux réalisé par Espace Habitat.

2026 DLH 12 Modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp.

2026 DLH 14 Location de l'immeuble 86, quai de la Râpée (12e) - Avenant à bail emphytéotique.

2026 DLH 18 Location de l'ensemble immobilier "cité Beauharnais" (11e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2026 DLH 19 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux situé 9 passage Kracher (18e) réalisé par HENEO.

2026 DLH 20 Modification de la garantie d'emprunts finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé au 148-150 boulevard de la Villette (19e) par Seqens.

2026 DLH 22 Modification des garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé au 61 rue de Charonne (11e) par ADOMA.

2026 DLH 24 Location des immeubles 10-20, rue Jules Vernes, 11-19 et 14-24, rue Robert Houdin (11e) à 1001 Vies Habitat - Avenant à bail emphytéotique.

2026 DLH 31 Modification de garanties d'emprunts relatives à deux opérations de création de logements sociaux réalisées sur le lot chaufferie de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14e) par l'Habitation Confortable.

2026 DLH 32 Octroi de garantie d'emprunts finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par Toit et Joie situé 97 rue Duhesme (18e).

2026 DLH 33 Octroi de garanties d'emprunts finançant deux programmes de restructuration et de rénovation de logements réalisés par 3F Résidences.

2026 DLH 34 Octroi de la garantie d'emprunt finançant un programme de construction de 41 logements intermédiaires réalisé 33 au 39 rue Jorge Semprun et 63 au 65 rue du Charolais (12e) par ICF Habitat La Sablière.

2026 DLH 43 Réalisation, 8 rue du Chemin Vert (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 41 logements sociaux (21 PLA-I, 12 PLUS, 8 PLS) par Elogie-Siemp - Subvention (7.221.223 euros).

2026 DLH 52 Convention de gestion relative aux charges du volume 3 des Magasins généraux.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2026 DVD 8 Pont Masséna (13e) - Convention de prestation relative à la mission de sécurité ferroviaire en phase étude réalisée par la SNCF pour l'opération de remplacement des haubans du pont Masséna du BP.

2026 DVD 9 Parvis de la gare Maison Blanche (ligne 14) (13e) - Convention de superposition d'affectations du domaine public avec la Société des Grands Projets.

2026 DVD 16 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (125.079,91euros).

2026 DVD 17 Surveillance des anciennes carrières souterraines accessibles sous minant les voies ferrées et leurs abords - Renouvellement de la convention avec la RATP.

2026 DVD 18 Occupation et utilisation du domaine public - signature d'une convention avec Ile-de-France Mobilités pour l'exploitation du réseau bus.

2026 DVD 20 Requalification du boulevard Romain Rolland (14e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Montrouge dans le cadre des études.

2026 DVD 22 Parcs de stationnement Meyerbeer (9e), Anvers (9e) et Cardinet (17e) - Avenant n°2 à la convention de concession.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2026 DDCT 29 Subvention (42.000 euros) avec la signature de la convention partenariale pour le projet de "Téléprotection Grave Danger" au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

2026 DJS 59 Mise en œuvre du dispositif Pass Jeunes pour l'année 2026.

2026 DJS 61 Protocole transactionnel en vue d'indemniser Paris 13 Atletico de son préjudice causé par la résiliation anticipée du marché de gestion de l'EPJ Mahalia Jackson.

2026 DJS 70 Subvention (210.000 euros) au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire et convention annuelle d'objectifs 2026 avec l'association Les Hauts de Belleville (20e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2026 DASCO 2 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (32.010 euros), subventions d'équipement (2.108.100 euros) et subventions pour travaux (363.323 euros).

2026 DASCO 3 Convention de partenariat avec Universcience (8e) dans le cadre de la promotion de la culture scientifique et technique auprès des enfants des 1er et 2nd degrés.

2026 DASCO 4 Subvention d'investissement (5.000 euros) à l'Association de l'alimentation durable au titre du budget participatif parisien du 13e arrondissement - Édition 2024.

2026 DASCO 6 Convention d'occupation du domaine public avec l'association de Préfiguration Régie de quartier Portes Paris 20 pour des locaux sis 18 rue du Clos (20e).

2026 DASCO 18 Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville de Paris et ELOGIE-SIEMP modernisation menuiseries extérieures ensemble 10 - 18 rue de l'Hôpital Saint-Louis (10e).

2026 DFPE 91 Subvention (252.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga Spitzer pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (12e, 16e, 19e).

2026 DFPE 109 Subvention (20.000 euros) à l'association Etoiles du Sol (EDS) pour l'installation et l'animation d'une ludomouv citoyenne dans le 18e - Convention annuelle.

2026 DICOM 9 Conventions cadres de partenariats pour l'année 2026.

2026 DJS 71 Centre Paris Anim' Ravel (12e) Centres Internationaux de Séjour Ravel (12e) et Kellermann (13e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2026 DAE 7 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (1000 euros).

2026 DAE 8 Conventions d'occupation du domaine public sur le 15e arrondissement.

2026 DAE 14 Convention d'occupation du domaine public sur le 6e arrondissement.

2026 DAE 15 Conventions d'occupation du domaine public sur le 18e arrondissement.

2026 DAE 16 Conventions d'occupation du domaine public sur le 20e arrondissement

2026 DAE 21 Marchés de quartier – Indemnisation d'un délégataire de service public, gestionnaire des marchés - Solde.

2026 DAE 29 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485 euros.

2026 DAE 31 Dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" (21.000 euros) et modification du règlement.

2026 DAE 32 Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2026 (48.000 euros).

2026 DAE 34 Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat région Ile-de-France - Soutien à l'événement "The Art of Making 2026".

2026 DAE 40 Marchés de quartier – Indemnisation d'un délégataire de service public, gestionnaire des marchés - Solde pour l'année 2020.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2026 DSP 8 Subvention (122.500 euros) au Comité pour la santé des exilés pour son action de lutte contre la précarité et l'accès aux soins à Paris.

2026 DSP 10 Renouvellement de la convention de financement et de partenariat avec l'Assurance Maladie relative à la protection maternelle et infantile et à la santé sexuelle.

2026 DSP 14 Subvention (250.000 euros) avec l'association Vers Paris sans SIDA (10e).

2026 DSP 15 Subvention (235.000 euros) à l'association AIDES pour la mise en œuvre d'actions de prévention et de soutien dans la lutte contre le VIH/SIDA et les hépatites.

2026 DSP 16 Subvention en numéraire (300.000 euros) et en nature (356.086 euros) et convention pour le festival Solidays avec l'association solidarité sans Sida (11e).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2026 DFA 1 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à hauteur de 80 % pour le réaménagement d'un prêt initialement souscrit auprès de Arkéa par la SPL Paris & Métropole Aménagement.

2026 DLH 53 Augmentation du capital de la SPL Foncière du Logement Abordable.

2026 DTEC 7 Participation de la SEM Axe Seine Énergies Renouvelable dans la filiale "SER Citoyens Métropole du Grand Paris".

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2026 DCPA 5 Transformation de l'école maternelle Cloÿs en cuisine centrale, cuisine des chef(fe)s et bureaux de la caisse des écoles du 18e Paris (18e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

2026 DCPA 8 Damesme Rousselle - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (TMO) à la SEM PariSeine.

2026 DVD 29 Plan de corps de rue simplifié - Approbation du positionnement de la Ville de Paris en tant qu'autorité publique locale compétente pour la mise en œuvre du plan.

M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur.

2026 DSOL 10 Subvention d'investissement (100.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association ACCESSIJEUX pour l'équipement de la Ludothèque Carnot (12e).

2026 DU 16 Acquisition auprès de Paris Habitat d'un volume et constitution de servitudes au profit de la crèche Auguste Cain (14e).

2026 DU 17 Acquisition d'un volume fosse ascenseur au sein de l'ensemble immobilier 7 rue des Eiders (19e).

2026 DU 23 Appel à Projets Urbains Innovants "Réinventer Paris 1" - 18 à 42 avenue d'Italie (13e) - Projet "Italik" - Autorisation de modifier la répartition des affectations commerciales.

2026 DU 25 Aqueduc de la Dhuys - Cession à la Société des Grands Projets d'une emprise située au niveau de la Gare Clichy-Montfermeil du Grand Paris Express (93).

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2026 DDCT 36 Demande de subvention annuelle de fonctionnement - Association PIMMS.

2026 DSOL 9 Conventions pluriannuelles de gestion avec l'Agence de Services et de paiement.

2026 DSOL 11 Subventions (138.900 euros) accordées à sept associations menant 13 projets d'accompagnement social, de lien social et d'accès à la culture dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

2026 DSOL 13 Subventions (1.096.411 euros) et conventions avec 21 associations pour leurs actions concourant à l'hébergement, l'insertion, le soutien psychologique et l'intégration des personnes exilées à Paris.

2026 DSOL 15 Conventions avec Engie et Total Energies relatives aux aides au maintien de la fourniture d'énergie et aux conditions de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement de Paris.

2026 DSOL 19 Participation (750.000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

2026 DSOL 24 Signature de l'avenant n° 4 à la convention entre France Travail et la Ville de Paris pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2026 DAE 11 Subventions (164.000 euros) à quatre associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

2026 DAE 28 Hôtels industriels Dorian (11e) et CAP 19 (19e) : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 52.000.000 euros.

2026 DILT 1 Subvention et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2026 DLH 23 Subvention (4.257.495 euros) - Réalisation 6 villa Mozart (16e) d'un programme de construction neuve d'un Foyer de jeunes travailleurs comportant 106 logements PLA-I par la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Mme Barbara GOMES, rapporteure.

2026 DPE 1 Collecte gratuite pour valorisation des extincteurs en déchèteries - Partenariat avec l'éco-organisme Ecopae dans le cadre de la filière REP.

2026 DPE 2 Collecte de literie en pied d'immeuble (Paris Centre, 5e et 6e) - Prolongation de l'expérimentation et signature d'un avenant à la convention avec Ecomaison.

2026 DPE 3 Collecte et valorisation du parc informatique de la Ville de Paris - convention avec Ecologic.

2026 DPE 4 Collecte et valorisation des éléments d'ameublement, jouets et articles de bricolage et de jardinage en déchèterie - Contrat avec Ecomaison dans le cadre des filières REP.

2026 DPE 5 Valorisation des déchets issus des Textiles Linge de maison et chaussures (TLC) - Avenant à la convention de l'appel à expérimentation Reboost de Refashion.

2026 DPE 7 Subvention (1.000.000 euros) au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain - Convention avec la Métropole du Grand Paris

2026 DPE 9 Signature d'un protocole d'accord transactionnel en indemnisation de dommages de travaux publics.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2026 DDCT 58 Attribution d'une subvention (12.000 euros) de fonctionnement à l'Association nationale de Prévention en alcoologie et addictologie de Paris dans le cadre du dispositif Fêtez Clair.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2026 DTEC 1 Convention de partenariat avec Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Grand Paris afin de renforcer la résilience sociale du territoire.

2026 DTEC 3 Subvention (36.000 euros) à la Protection Civile Paris Seine dans le cadre de la CPO Campus Résilience.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2026 DFPE 106 Crèche municipale 2 rue du Général Grossetti (16e) - Convention de transfert de gestion Paris Habitat/Ville de Paris.

2026 DFPE 108 Modernisation des équipements de petite enfance - demandes de subventions (787.446,98 euros) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2026 DFPE 110 Protocole transactionnel (6.790 euros) entre la Ville de Paris et la MAIF relatif à l'indemnisation d'un dégât des eaux, 6 rue Léon Schwartzberg (10e).

2026 DFPE 111 Demande d'avis préalable sur un projet d'extension d'un EAJE formulée par l'association la Fondation Œuvre de la croix Saint Simon, situé au 10 rue Vauvenargues (18e).

2026 DFPE 112 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SARL Happyou, situé au 188 bis, avenue de Clichy (17e).

2026 DFPE 113 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 70, boulevard Flandrin (16e).

2026 DFPE 114 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 40, rue Condorcet (9e).

2026 DFPE 115 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 27-29, rue Ledion (14e).

2026 DFPE 116 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 77 rue de Lourmel (15e).

2026 DFPE 118 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SAS Le Petit Monde d'Ismaël, situé au 20 rue du Charolais (12e).

2026 DSIN 1 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles - Approbation signature.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2026 DAE 36 Enveloppes budgétaires allouées au dispositif Kit Asso.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2026 DLH 50 Attribution d'une aide en nature pour la mise à disposition de locaux situés au 11-13 rue Caillaux (13e) à l'association "Génération 13".

2026 DSOL 5 Subventions (20.000 euros) à six associations pour leurs actions facilitant l'accès aux droits et participant au renforcement des actions de culture et de loisirs à destination des seniors parisiens.

2026 DSOL 6 Conventions annuelles fixant la participation de la Ville de Paris au fonctionnement des Centres d'Accueil de Jour (CAJ) pour personnes âgées (2.232.137euros) au titre de l'année 2026.

2026 DSOL 7 Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC.

2026 DSOL 16 Dispositif de soutien aux services autonomie à domicile (SAD) relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD) et de la convention collective nationale du 31 octobre 1951.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2026 DEVE 1 Subvention (15.000 euros) et convention de partenariat avec l'association Faune Alfort.

2026 DEVE 2 Convention avec l'entreprise BeeOdiversity pour l'installation d'hôtels à abeilles sauvages "BeeÔtels" dans des espaces verts parisiens.

2026 DEVE 3 Mise à disposition du site dénommé "Mare Saint-James" au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris - Convention avec la Préfecture.

2026 DEVE 9 Convention de partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle.

2026 DEVE 11 Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs 13e.

2026 DEVE 12 Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

2026 DEVE 13 Vente de véhicules, engins et matériels de la division mécanique et logistique du service du patrimoine et de la logistique de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2026 DGRI 1 Avenant n°1 à la convention avec l'association Actions Santé Femmes - ASF dans le cadre de l'appel à projets "Label SOLIDEV 2025".

2026 DGRI 2 Subvention (120.000 euros) et avenant n°2 à la convention de partenariat Ville de Paris - Institut français 2024-2026.

2026 DGRI 4 Subvention (1.633.000 euros) et conventions triennales de fonctionnement et d'investissement avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF.

2026 DGRI 9 Subvention (13.000 euros) à l'association Coup de Soleil pour l'organisation du Maghreb des livres 2026 et signature d'une convention.

2026 DGRI 10 Avenant n°1 à la convention avec l'association Fonds Solidarité Sida Afrique dans le cadre de l'appel à projets "Accès aux soins et la lutte contre le VIH/Sida à l'international" 2025.

2026 DGRI 11 Convention de co-production et co-organisation avec Contrasto de l'exposition "Rome, aujourd'hui. Visions d'une ville en transformation" sur les berges de Seine (Paris Centre).

2026 DGRI 12 Subventions (17.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre des célébrations du 70e anniversaire du jumelage Paris-Rome.

2026 DGRI 13 Subventions 2026 (563.392 euros) pour les projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets SOLIDAE 2025 et antérieurs.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2026 DAJ 3 Signature de 2 protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 (9e).

2026 PP 1 Convention de financement relative à la concession de licences logicielles de la gamme Argis, prestations de maintenance et supports associés.

2026 PP 2 Protocole d'accord transactionnel avec le caporal chef C.

2026 PP 3 Maintien en conditions opérationnelles des chaînes analytiques du laboratoire central de la préfecture de police.

2026 PP 4 Convention constitutive d'un groupement de mutualisation des marchés de services et de travaux de sécurité bâtiminaire.

2026 PP 5 Transport par voie aérienne des personnels de la préfecture de police dans le cadre des congés bonifiés.

2026 PP 6 Protocole d'accord transactionnel avec l'adjutant F.

2026 PP 7 Protocole d'accord transactionnel avec le sergent L.

2026 PP 8 Protocole d'accord transactionnel avec le sapeur première classe T.

2026 PP 9 Signature des marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2026 DAC 249 Subventions (46.000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire dont 5 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2024 et 2025.

2026 DAC 250 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pascal Bensidoun, boulevard Richard Lenoir (11e).

2026 DAC 286 Apposition d'une plaque commémorative en hommage au mouvement Estampa popular au 2 rue des Batignolles (17e).

2026 DEVE 19 Dénomination Jardin Anne Sylvestre attribuée à l'espace vert créé dans les anciens réservoirs de Grenelle 125 rue de l'Abbé Groult (15e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2026 DILT 3 Protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre survenu le 21 mars 2025, 18 rue Jean Fautrier (13e).

2026 DILT 4 Protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre survenu au 7 avenue Ledru Rollin (12e).

2026 DRH 1 Modification de la délibération 2018 DRH 77 du 2 octobre 2018 modifiée fixant le régime indemnitaire de certains personnels médico-sociaux de la Ville de Paris.

2026 DRH 2 Signature d'une convention avec l'Ordre de la Libération pour la mise à disposition d'un agent de la Ville de Paris.

2026 DRH 3 Subvention d'investissement en faveur de l'ASPP pour la rénovation des restaurants Vincennes et Mazas (12e), ainsi que le remplacement de cabines d'ascenseur.

2026 DRH 4 Fixation de la nature des épreuves, du règlement et du programme du concours interne d'élève ingénieur de la ville de Paris.

2026 DRH 5 Convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public "la Foncière de la Ville de Paris".

2026 DRH 6 Renouvellement de l'autorisation à Madame la Maire de Paris de signer des conventions de mise à disposition individuelles d'agents.es de la Ville de Paris auprès du Centre d'Action Sociale de la Ville.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2026 DEVE 5 Immatriculation de la Ville de Paris au Casier Viticole informatisé (CVI) pour l'obtention d'un SIRET "culture de la vigne".

2026 DEVE 7 Budget Participatif – Subvention (280.000 euros) à l'association Jardin des Traverses pour l'installation du projet Parisculteurs sur le site de la Petite Ceinture (18e) - Fabrique des traverses.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2026 DICOM 1 Convention de partenariat relative à Paris, Ville active - Rénovation des terrains de sport à Paris.

2026 DICOM 7 Encadrement juridique des conditions d'utilisation de la marque olympique par la Ville de Paris.

2026 DJS 1 Subvention (7.000 euros) à 2 associations parisiennes proposant des activités à vélo.

2026 DJS 2 Subventions (75.600 euros) à 8 clubs sportifs aquatiques dont 5 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2026 DJS 3 Subventions (38.500 euros) à 4 clubs sportifs d'insertion sociale Ville de Paris dont un avenant.

2026 DJS 4 Subventions (38.000 euros) à six associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (Paris Centre).

2026 DJS 5 Subvention (8.300 euros) à une association sportive (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (5e).

2026 DJS 7 Subvention (4.000 euros) à une association sportive (7e).

2026 DJS 8 Subventions (10.000 euros) à une association sportive (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (8e).

2026 DJS 12 Subventions (195.500 euros) à sept associations sportives (dont 7 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (12e).

2026 DJS 13 2026 DJS 13 Subventions (155.000 euros) à neuf associations sportives (dont 7 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (13e).

2026 DJS 14 Subventions (45.000 euros) à cinq associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (14e).

2026 DJS 15 Subventions (10.200 euros) à deux associations sportives (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (15e).

2026 DJS 16 Subventions (18.000 euros) à une association sportive (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (16e).

2026 DJS 17 Subventions (18.000 euros) à deux associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (17e).

2026 DJS 18 Subventions (22.500 euros) à deux associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (18e)

2026 DJS 19 Subventions (70.500 euros) à trois associations sportives (dont 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (19e).

2026 DJS 22 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

2026 DJS 24 Subvention (80.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

2026 DJS 25 Subvention (190.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (dispositif Réduc'Sport).

2026 DJS 27 Subventions (15.000 euros) à l'association handisport Paris basket fauteuil.

2026 DJS 35 Subvention de fonctionnement (150.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le PUC Rugby au titre de l'année 2026.

2026 DJS 36 Subvention de fonctionnement (327.750 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association Paris université club au titre de l'année 2026.

2026 DJS 37 Subvention de fonctionnement (168.750 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association stade français au titre de l'année 2026.

2026 DJS 39 Subvention de fonctionnement (37.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association Racing Multi Athlon au titre de l'année 2026.

2026 DJS 41 Subvention (67.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Judo Amicale Paris XX au titre de l'année 2026.

2026 DJS 42 Subvention (54.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le club des Français Volants au titre de l'année 2026.

2026 DJS 43 Subvention (75.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association sporting club de Paris au titre de l'année 2026.

2026 DJS 44 Subvention de fonctionnement (468.750 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le stade français Paris au titre de l'année 2026.

2026 DJS 45 Subvention de fonctionnement (300.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Paris FC au titre de l'année 2026.

2026 DJS 46 Subvention de fonctionnement (112.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Levallois Paris Saint - Cloud au titre de l'année 2026.

2026 DJS 47 Subvention de fonctionnement (337.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec Paris 92 au titre de l'année 2026.

2026 DJS 48 Subvention de fonctionnement (525.000 euros) et convention d'objectifs avec le Paris Volley Avenir au titre de l'année 2026.

2026 DJS 49 Subvention de fonctionnement (412.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Paris basketball au titre de l'année 2026.

2026 DJS 50 Subvention de fonctionnement (40.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris cycliste Olympique au titre de l'année 2026.

2026 DJS 52 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime au titre de l'année 2026 pour l'organisation du Challenge International de Paris.

2026 DJS 54 Subvention de fonctionnement (112.500euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris 13 Atletico au titre de l'année 2026.

2026 DJS 60 Convention d'occupation du domaine public Centre Sportif Emile Anthoine - ANDES - Fixation de la redevance.

2026 DJS 67 Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine public sur le site des tennis Jean Mermoz (Bois de Vincennes).

2026 DJS 73 Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (Paris Centre) et autorisation donnée à la Maire de Paris de signer ledit contrat.

2026 DJS 75 Actualisation des tarifs d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation de courses sur route.

2026 DJS 77 Rénovation éclairage sportif et tribunes stade Jean Bouin (16e) : subvention d'équipement et convention avec la SAS Stade Français Paris Gestion - Avenant n°2 à la CODP stade Jean Bouin.

2026 DTEC 5 Convention avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine pour des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2026 DAC 1 Subventions (537.500 euros), conventions et avenants, avec dix structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

2026 DAC 2 Subvention (40.000 euros) et convention en faveur de l'association SHAM Spectacles pour le déploiement de son projet à la Ferme Montsouris (14e).

2026 DAC 3 Subventions (815.000 euros) en faveur de deux structures organisatrices de festivals en plein air à Paris et avenants à conventions (16e).

2026 DAC 5 Subvention (1.308.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2026 DAC 6 Subvention (544.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL de Rue et de Cirque (13e).

2026 DAC 7 Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec l'association Atelier de Paris Carolyn Carlson pour la gestion des studios de danse de la Cité Bonnier (20e).

2026 DAC 9 Approbation de la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre (19e).

2026 DAC 10 Contribution (6.960.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre (19e).

2026 DAC 11 Subvention (10.400.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e).

2026 DAC 12 Subventions (330.000 euros) à 46 projets et 2 avenants à conventions dans le cadre des aides aux projets de création, diffusion et diversité artistique du spectacle vivant à Paris.

2026 DAC 13 Subventions (655.000 euros) en faveur de 2 projets de festivals et avenant 1 à convention de fonctionnement avec l'association La Place - centre culturel hip hop (Paris Centre et 12e).

2026 DAC 15 Subvention (676.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Théâtre Paris Villette au titre du festival Paris Globe.

2026 DAC 16 Subventions (650.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e).

2026 DAC 17 Avenant à convention d'équipement pour modification et prolongation du délai avec la SARL Théâtre de la Tempête (12e).

2026 DAC 18 Subventions (20.000 euros) et avenants à convention avec les associations Atelier de Paris Carolyn Carlson (12e) et Théâtre de la Marionnette à Paris (5e) pour des projets d'accompagnement.

2026 DAC 20 Subvention complémentaire exceptionnelle (200.000 euros) et avenant à convention avec l'EPCC Le Centquatre (19e).

2026 DAC 22 Subventions (35.500 euros) à 9 projets dans le cadre des aides aux projets pour la création et à la diffusion de la culture hip-hop à Paris.

2026 DAC 87 Subventions (97.000 euros) à cinq structures pour l'organisation de festivals musicaux et avenants aux conventions avec les associations Paris Music, Théâtre Irruptionnel et la société BL MUSIC.

2026 DAC 89 Subventions (130.000 euros) à des structures au titre des aides à la création et à la diffusion de projets musicaux.

2026 DAC 90 Subvention (18.000 euros) à l'association Proquartet pour ses activités parisiennes et l'organisation de son festival.

2026 DAC 116 Subventions (50.000 euros) à 8 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2026 DAC 117 Subventions (59.000 euros) aux associations le M.U.R. (11e), Treize Ter (11e) AGETA / Collectif Curry Vavart (18e) et Fetart (18e) et signature d'une convention avec l'association Fetart.

2026 DAC 183 Subvention d'investissement (81.226 euros) à La Maison du geste et de l'image et convention (Paris Centre, 11e et 12e).

2026 DAC 184 Subventions de fonctionnement (31.000 euros) à quatre structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur (5e, 10e, 12e et 18e).

2026 DAC 185 Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Paris et l'association Paris Ateliers.

2026 DAC 216 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la société Paris Livres Événements relative à l'édition 2026 du Festival du Livre de Paris.

2026 DAC 401 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Dalle aux Chaps pour l'occupation de "l'Espace Cirque de la Porte des Lilas" dit "Cirque électrique" (20e).

2026 DAC 402 Signature d'un avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la SEM ELOGIE-SIEMP pour un équipement culturel en rez-de-chaussée dans l'immeuble sis ZAC Paul Bourget lots 10 et 12.

2026 DAC 418 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Art Paris pour la foire Art Paris.

2026 DAC 425 Subvention d'investissement (7.559.101 euros) à l'établissement Paris Musées, fixation des modalités de versement 2026.

2026 DICOM 4 Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

2026 DICOM 6 Conventions de partenariat relatives à l'exposition "Hommage à Sebastião Salgado".

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2026 DDCT 16 Subventions (196.503 euros) à 2 associations avec la signature de deux avenants pour le projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration.

2026 DDCT 18 Subvention (25.000 euros) à l'association InterLGBT au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies.

2026 DGRI 8 Subvention (34.000 euros), aide en nature et signature d'une convention avec la Maison des Journalistes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2026 DFA 2 Pavillon Dauphine (16e) - Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux du 26 août 2014.

2026 DFA 3 Garantie de la Ville de Paris pour l'emprunt à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations par la fondation Institut du Cerveau et de la Moelle épinière pour un montant global de 30.000.000 euros.

2026 DFA 5 Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de l'établissement sis 2, route du champ d'entraînement, Bois de Boulogne (16e).

2026 DFA 6 Concession de travaux relative à la rénovation et l'exploitation du Chalet des Iles Daumesnil (12e) - Déclaration sans suite.

2026 DFA 7 Remise gracieuse d'anciennes créances municipales.

2026 DJS 62 Autorisation de conclure un contrat de transaction avec l'association Espoir 18, gestionnaire d'Espaces Paris Jeunes en règlement de la situation durant la crise sanitaire de 2020.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2026 DAC 241 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'École nationale d'Architecture de Paris-Belleville.

2026 DAC 247 Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025 avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2026 DAC 248 Subventions (28.000 euros) à l'association Art Culture et Fois dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

2026 DAC 417 Autorisation de signer un contrat de cession de droits d'auteur pour l'exploitation de photographies.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2026 DDCT 3 Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers politique de la ville parisiens (1.200.965 euros).

2026 DDCT 4 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 41.109 euros pour 3 projets associatifs).

2026 DDCT 5 Subventions (17.600 euros) à 8 associations pour le financement de 8 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (1ère enveloppe, 10e).

2026 DDCT 6 Subventions (15.500 euros) à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens du 11e arrondissement (1ère enveloppe).

2026 DDCT 7 Subventions (7.000 euros) à 2 associations pour le financement de 3 projets pour les quartiers politique de la ville parisiens (1ère enveloppe 12e).

2026 DDCT 8 Subventions (26.000 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (1ère enveloppe 13e).

2026 DDCT 9 Subventions (18.000 euros) à 9 associations pour le financement de 9 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (1ère enveloppe 14e).

2026 DDCT 11 Subventions (43.500 euros) à 18 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers politique de la ville (1ère enveloppe 17e).

2026 DDCT 12 Subventions (68.500 euros) à 16 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens du 18e arrondissement (1ère enveloppe 18e).

2026 DDCT 13 Subventions (41.000 euros) à 17 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (1ère enveloppe 19e).

2026 DDCT 14 Subventions (37.000 euros) à 13 associations pour le financement de 14 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (1ère enveloppe 20e).

2026 DDCT 15 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires - Subventions de fonctionnement (113.970 euros) à 25 associations pour le financement de 27 projets dans les quartiers populaires.

2026 DDCT 19 Financement de 5 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 25.500 euros à 5 associations).

2026 DDCT 20 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement culturel dénommé Paris Musée - Musée d'art moderne de la Ville de Paris.

2026 DDCT 21 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et L'Établissement culturel dénommé Le Carreau du Temple dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

2026 DDCT 23 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement culturel La Maison Européenne de la Photographie, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

2026 DDCT 24 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement culturel Orchestre de Chambre de Paris, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

2026 DDCT 25 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement culturel Orchestre de Chambre de Paris, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

2026 DDCT 26 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement culturel Bourse de Commerce - Collection Pinault, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

2026 DDCT 27 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement culturel dénommé Paris Musées - Palais Galliera dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

2026 DDCT 28 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement culturel Théâtre du Châtelet, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

2026 DDCT 32 Financement 2026 des chefferies de projet opérationnel des cités éducatives des 13e, 14e et 18e arrondissements.

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure.

2026 DDCT 34 Subventions (65.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à sept associations.

2026 DDCT 37 Subvention d'investissement (5.500 euros) accordé à l'association "Urbanisme et démocratie" lauréate au budget participatif en 2022.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2026 DAJ 2 Communication de la liste des marchés conclus du 31 octobre 2025 au 30 décembre 2025 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 3 février 2026.

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Colombe BROSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Vincent BALADI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Grégory CANAL, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Excusée :

Mme Rachida DATI.

Absents :

MM. Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Pierre CASANOVA et Jean-François MARTINS.

Sous la présidence de M. Jérôme GLEIZES, la séance est ouverte à 15 heures 33.

La Présidente ainsi que les adjoints rapporteurs profitent de leur intervention pour remercier l'ensemble des élus de la 1ère Commission pour leur travail durant la mandature.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 42 à l'ordre du jour :

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. ALPHAND, Mme KOMITÈS et M. GLEIZE sur le projet 2026 DFA 4 "Création par la SAEMPF de la société de projet "Société du crématorium d'Etampes"", réponse de Mme CHARNOZ.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. ALPHAND pour remercier Mme GABELOTAUD de la qualité et de la clarté des présentations de ses délibérations, réponse de Mme GABELOTAUD.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

2 vœux non rattachés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 16 heures 11.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2026.

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Stéphane CAPLIEZ, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD et Franck MARGAIN.

Absents :

MM. Mahor CHICHE, Paul HATTE et Aurélien VÉRON.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 57 à l'ordre du jour :

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE débute son intervention par un rappel des événements et inaugurations des semaines passées (dénomination de la place en hommage à Roger Madec, inauguration des allées Magne et Delerue, de la passerelle Jane Birkin...).

Mme PATRICE poursuit sa présentation en évoquant les événements à venir (inauguration du jardin en hommage à Jane Goodall, commémoration de l'anniversaire des 20 ans de l'assassinat d'Ilan Halimi, prochaine journée du droit des femmes...).

Mme PATRICE présente ensuite l'ensemble de ses projets de délibération (projets de plaques commémoratives, projets de dénominations et projets de subventions). Mme PATRICE insiste tout particulièrement sur le projet DEVE 10 relatif à la dénomination d'un espace Jacques Martial dans le jardin du Trocadéro.

Pas de question.

Culture et la Ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND débute son intervention par un point politique sur l'état de la culture à Paris et en France avant de remercier les membres de la 2e Commission ainsi que les équipes de "Paris Musées" et de la Direction des Affaires culturelles pour leur travail.

Mme ROLLAND présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment :

Les DAC 9, 10 et 20 (projets de délibération relatifs au Centquatre),

Le DAC 2,

Les DAC 1, 6 et 401 (Cirque),

Les DAC 3 et 7,

Les DAC 5, 22 et 89 (spectacle vivant),

Le DAC 216 (Bibliothèques).

Le DDCT 3 (subvention).

Les DDCT 20 à 28 (conventions et partenariats),

Le DGRI 9 (Association Coup de soleil),

Le DGRI 14 (Institut Kurde).

Intervention et remerciements de Christophe GIRARD, de Brigitte KUSTER et de Béatrice LECOUTURIER.

Réponses de Carine ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB débute son propos par des remerciements à l'égard des membres de la Commission, de la DAC, de son cabinet et adresse ses pensées à Jacques Martial.

Après un rapide rappel des événements passés et en cours (Mardis de l'Histoire, fin de l'année Baltard, inauguration future de la chapelle de la Sorbonne), Mme TAÏEB présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

6 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux.

Intervention de Mme PATRICE au sujet des vœux déposés. Mme PATRICE précise que les demandes d'hommages seront validées par la prochaine commission de dénomination qui se réunira après les élections municipales du mois de mars.

Outre-mer. - M. BLOCHE, rapporteur, représenté par Yannick HOPPE, membre de son cabinet.

Pas de présentation du projet de délibération relatif à la délégation de l'Outre-mer.

Séance levée à 11 heures 38.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2026.

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLIARD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Absents :

Mmes Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE et Francis SZPINER.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Béatrice PATRIE, Hanna SEBBA et M. Jean-Philippe DAVIAUD.

Sous la présidence de M. Rudolph GRANIER, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Rudolph GRANIER et les adjoints rapporteurs profitent de leur intervention pour remercier l'ensemble des élus de la 3e Commission pour leur travail durant la mandature.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 24 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention, aide aux victimes, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet 2026 DPMP 1 "Subventions (103.000 euros) et convention avec quatre structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes" et le projet 2026 DDCT 29 "Subvention (42.000 euros) avec la signature de la convention partenariale pour le projet de "Télé-protection Grave Danger" au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes".

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 9 heures 17.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 3 février 2026.

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Héliane JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Emmanuelle RIVIER, Camille NAGET, Anne SOUYRIS, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

Mme Anessa LAHOUESSA, MM. Jacques GALVANI et Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 30 à l'ordre du jour :

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation avant de remercier les membres de la 4e Commission pour leurs travaux au cours de la mandature.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation (10 projets de délibération en rapporteure et 3 en co-rapporteure). Mme FILOCHE remercie à son tour l'ensemble des membres de la 4e Commission.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente l'ensemble de ses projets de délibération et remercie plus particulièrement ses collègues Léa FILOCHE, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Gauthier CARON-THIBAUT pour leurs engagements au cours des 6 années passées.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation et remercie le Président et les membres de la commissions à son tour.

Pas d'intervention sur les projets.

Remerciements appuyés de Camille NAGET, Véronique LEVIEUX, Anne SOUYRIS et du Président.

Vœux et amendements :

2 vœux non rattachés et 1 rattaché ont été déposés, ainsi que 2 amendements.

Présentation par Nour DURAND-RAUCHER du vœu du groupe écologiste relatif aux opérations dites de "mise à l'abri" menées par l'État et à la nécessité d'un hébergement digne, adapté et pérenne.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 03.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2026

Présents :

Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Lamia EL AARAJE, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mélody TONOLLI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Patrick VIRY et Eric PLIEZ.

Absents :

Mmes Célia BLAUDEL, Barbara GOMES, Valérie MONTANDON, Elisabeth STIBBE et M. Jacques BAUDRIER.

Sous la présidence de M. Emile MEUNIER, la séance débute à 15 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 73 à l'ordre du jour :

Politique de la ville. - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente l'ensemble des 25 projets de délibération relatifs à sa délégation pour ce Conseil.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

Encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires. - Mme GOMES, rapporteure.

En l'absence de M. BAUDRIER et de Mme GOMES, Mme Lamia EL AARAJE présente succinctement certains projets de délibération relatifs au logement, notamment les DLH 23 et DLH 43, ainsi que le DLH 3 et le DDCT 2.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public. - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente ses quatre projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux ont été déposés.

M. Émile MEUNIER liste les différents vœux de chaque adjoint et adjointe.

Pas de présentation des groupes.

Prise de parole d'Éric PLIEZ.

Conclusion et remerciements d'Émile MEUNIER.

Séance levée à 15 heures 49.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 3 février 2026.

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLİ, Emmanuelle DAUVERGNE, Céline HERVIEU, Johanne KOUASSI, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Absente :

Mmes Inès de RAGUENEL.

Sous la présidence de M. Emmanuel COBLENCÉ, la séance est ouverte à 10 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 42 à l'ordre du jour :

Egalité femme/homme, Jeunesse et l'Éducation populaire. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, droits de l'enfant et protection de l'enfance, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. Patrick BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets 2026 DFPE 91 et 2026 DFPE 109.

Présentation du "point d'étape" du Plan d'action et de prévention contre toutes les formes de violences faites aux enfants et du rapport final de l'étude sur l'offre périscolaire mené par le cabinet indépendant FORS Recherche Sociale, ainsi que sa synthèse.

Intervention de Mme LEMARDELEY sur l'utilité de la recherche.

Question de M. COBLENCÉ, réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Le Président clôt la séance en adressant ses remerciements à l'ensemble des élus, des collaborateurs et des personnels administratifs pour le travail accompli tout au long de la mandature.

Séance levée à 11 heures 19.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 3 février 2026.

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Anouch TORANIAN, MM. François BÉCHIEAU, Richard BOUGUE, Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Jérémy REDLER, Sylvain RAIFAUD, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Aurélie PIRILLO et M. Arnaud NGATCHA.

Absents :

Mme Antoinette GUHL et M. Antoine BEAUQUIER.

Sous la présidence de M. Boris JAMET-FOURNIER, en remplacement de Mme Geneviève GARRIGOS absente, la séance est ouverte à 14 heures 08.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 68 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à la délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN débute son propos par un point sur les actualités sportives à Paris (réouverture de la piscine Château-Landon, suite de la convention citoyenne sur la Seine, lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport).

M. RABADAN présente ensuite l'ensemble de ses 46 projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sport de proximité. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY évoque succinctement ses 17 projets de délibération qui correspondent à environ 700.000 euros de subventions dans les arrondissements sans les présenter individuellement. M. ZIADY remercie à son tour l'ensemble des membres de la commission.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente ses 5 projets de délibération relatifs à sa délégation et remercie la commission.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 vœux non rattachés et 2 amendements ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à la prévention des atteintes au principe de laïcité dans le sport associatif par Mme KERBOUA.

Réponse de M. RABADAN.

Séance levée à 15 heures 07.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2026.

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, Rémi FÉRAUD, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Léa VASA et Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

Mme Agnès EVREN, MM. François-Marie DIDIER et Alexandre FLORENTIN.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 36.

M. GOVCIYAN et les adjoints rapporteurs profitent de leur intervention pour remercier l'ensemble des élus de la 8e Commission pour leur travail durant la mandature.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 26 à l'ordre du jour :

Propreté de l'espace public, réduction des déchets, réemploi, recyclage et assainissement. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2026 DPE 1, 2026 DPE 2, 2026 DPE 3, 2026 DPE 4, 2026 DPE 5.

Pas d'intervention.

Transition écologique, Plan Climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet 2026 DPE 8.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. GOVCIYAN sur le projet 2026 PP 10 "D.S.P. - Capture, mise en fourrière et suivi des animaux errants sur l'espace public parisien", réponse de M. NAJDOVSKI.

Interventions de Mme BALDINI et de Mme PULVAR sur le projet de délibération 2026 DEVE 10 "Dénomination Espace Jacques Martial attribuée à une partie des jardins du Trocadéro (16e)".

Intervention de Mme PULVAR sur le projet de délibération 2026 DEVE 21 "Dénomination "square de N'Djaména" attribuée à l'aménagement paysager situé place Félix-Eboué (12e)".

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement technique et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 59.

Liste des membres présents.**Lundi 9 février 2026 - Après-midi**

Mme Maya AKKARI, M. Eric ALGRAIN, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BÉCHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. Jean-François MARTINS, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH.

Excusée :

Mme Elisabeth STIBBE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.

Tableau récapitulatif des absences. - Année 2025.

Séance des 11, 12 et 13 février
Mardi 11 février 2025 - Matin Excusés au sens du règlement : Mme Delphine BÜRKLI, Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT. Excusée : Mme Alexandra CORDEBARD. Absents : M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI. Mardi 11 février 2025 - Après-midi Excusés au sens du règlement : Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT. Excusée : Mme Alexandra CORDEBARD. Absents : M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI. Mercredi 12 février 2025 - Matin Excusés au sens du règlement : Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT. Excusée : Mme Alexandra CORDEBARD. Absents : M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jérôme GLEIZES, M. Boris JAMET-FOURNIER. Mercredi 12 février 2025 - Après-midi Excusés au sens du règlement : Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT. Excusée : Mme Alexandra CORDEBARD. Absents : M. François CONNAULT, Mme Séverine DE COMPREIGNAC. Jeudi 13 février 2025 - Matin Excusés au sens du règlement : Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Alice TIMSIT. Excusée : Mme Alexandra CORDEBARD.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER.

Jeudi 13 février 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Eric LEJOINDRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Alice TIMSIT.

Excusée :

Mme Alexandra CORDEBARD.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL.

Séance exceptionnelle du 14 février**Vendredi 14 février 2025 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOJON, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, M. Paul SIMONDON, Mme Alice TIMSIT.

Excusés :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Patrick VIRY.

Absents :

M. David ALPHAND, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Pierre CASANOVA, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Aurélien VÉRON.

Séance des 8, 9, 10 et 11 avril**Mardi 8 avril 2025 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLARD, Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 8 avril 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLARD, Mme Alice COFFIN, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Karen TAÏEB, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 9 avril 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLARD, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Alice COFFIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET, Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 9 avril 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Christophe GIRARD, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Jeudi 10 avril 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLARD, Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Patrick VIRY.

Absents :

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Aminata NIAKATÉ.

Jeudi 10 avril 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLARD, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Sandrine CHARNOZ, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 11 avril 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLARD, Mme Alix BOUGERET, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Florian SITBON, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

M. Jack-Yves BOHBOT, M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS, M. Jérémy REDLER, M. Aurélien VÉRON.

Vendredi 11 avril 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLIARD, M. Jack-Yves BOHBOT, Mme Alix BOUGERET, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Alice COFFIN, M. François DAGNAUD, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Eric LEJOINDRE, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Florian SITBON, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Rémi FÉRAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Anne SOUYRIS, M. Aurélien VÉRON.

Séance des 3, 4, 5 et 6 juin**Mardi 3 juin 2025 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. Jacques BAUDRIER, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe GOUJON, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Franck LEFEVRE, M. Dan LERT, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, M. Mahor CHICHE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine IBLED, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Mardi 3 juin 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN, M. François VAUGLIN.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 4 juin 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Philippe GOUJON, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Farida KERBOUA, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Catherine IBLED, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 4 juin 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Farida KERBOUA, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Jeudi 5 juin 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, M. Mahor CHICHE, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, M. François VAUGLIN.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Séverine DE COMPREGNAC, Mme Catherine DUMAS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Jeudi 5 juin 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Vendredi 6 juin 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. François BECHIEAU, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Jérôme COUMET, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, M. François VAUGLIN.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, M. Mahor CHICHE, Mme Céline HERVIEU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Vendredi 6 juin 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M.

Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Maud LELIÈVRE, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, M. Francis SZPINER, M. Aurélien VÉRON.

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juillet

Mardi 1er juillet 2025 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Catherine IBLED, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 1er juillet 2025 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 2 juillet 2025 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, , Mme Anessa LAHOUASSA M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Mercredi 2 juillet 2025 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusé :

M. Mahor CHICHE.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, M. Jean-François MARTINS, Mme Hanna SEBBAH, M. Patrick VIRY.

Jeudi 3 juillet 2025 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ,

Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusé :

M. Mahor CHICHE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, M. Frédéric HOCQUARD, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET, Mme Anouch TORANIAN.

Jeudi 3 juillet 2025 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Excusé :

M. Mahor CHICHE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Jacques GALVANI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET.

Vendredi 4 juillet 2025 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Alice COFFIN, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, M. Jacques GALVANI, M. Franck MARGAIN, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.

Vendredi 4 juillet 2025 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Alice COFFIN, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Absents :

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck MARGAIN, M. Emmanuel MESSAS, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Aurélien VÉRON.

Séance des 7, 8, 9 et 10 octobre

Mardi 7 octobre 2025 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 7 octobre 2025 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 8 octobre 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, Mme Chloé SAGASPE.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Carine PETIT.

Mercredi 8 octobre 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Eric LEJOINDRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 9 octobre 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Jacques GALVANI, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 9 octobre 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Philippe GOJON, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Eric LEJOINDRE, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. François VAUGLIN.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Pierre CASANOVA, M. Jacques GALVANI, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 10 octobre 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Philippe GOJON, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Eric LEJOINDRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Chloé SAGASPE.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Mahor CHICHE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, M. Frédéric HOCQUARD, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Johanne KOUASSI, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Séance des 18, 19, 20 et 21 novembre**Mardi 18 novembre 2025 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Alice COFFIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Mardi 18 novembre 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Mercredi 19 novembre 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. François-Marie DIDIER, M. Rémi FÉRAUD, M. Emmanuel MESSAS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Mercredi 19 novembre 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Pierre CASANOVA, M. Nour DURAND-RAUCHER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Jeudi 20 novembre 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Paul HATTE, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Jeudi 20 novembre 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Paul HATTE, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS, M. Patrick VIRY.

Vendredi 21 novembre 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Béatrice PATRIE.

Excusée :

Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Vendredi 21 novembre 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Alice COFFIN, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ, M. Karim ZIADY.

Excusée :

Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, Mme Célia BLAUDEL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Olivia POLSKI, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS, Mme Delphine TERLIZZI, M. Aurélien VÉRON.

Séance des 16, 17, 18 et 19 décembre**Mardi 16 décembre 2025 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Mardi 16 décembre 2025 - Après-midi**Excusées au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, M. Florian SITBON, M. Ariel WEIL.

Mercredi 17 décembre 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Mercredi 17 décembre 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 18 décembre 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 18 décembre 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 19 décembre 2025 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.

Vendredi 19 décembre 2025 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. François CONNAULT, Mme Agnès EVREN, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Séance des 9 et 10 février 2026												
Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
7e	1		Exécutif		A	2026 DGRI 6	Amendement technique.	M. Arnaud NGATCHA			Adopté	09/02/2026
7e	2	1	PEC, GCC, les Écologistes	Rémi FERAUD, Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT, Fatoumata KONÉ	VNR		relatif à la situation des Kurdes du Rojava dans le Nord-Est syrien.	M. Arnaud NGATCHA		Favorable	Adopté	09/02/2026
7e	3		LR-LCI	SZPINER	VNR		relatif au soutien des manifestants pacifiques iraniens qui se battent pour la liberté et contre le régime des mollahs.	M. Arnaud NGATCHA		Vœu de l'exécutif	Rejeté	09/02/2026
7e	3BIS	2	Exécutif		VNR		e,n réponse au vœu 3	M. Arnaud NGATCHA			Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026
7e	4		Exécutif		A	2026 DJS 10	Amendement technique.	M. Pierre RABADAN			Adopté	09/02/2026
7e	5		LR-LCI	Farida KERBOUA	VNR		relatif à la prévention des atteintes au principe de laïcité dans le sport associatif.	M. Pierre RABADAN		Défavorable	Rejeté	09/02/2026
8e	6		Exécutif		A	2026 DPE 8	Amendement technique.	M. Dan LERT			Adopté	09/02/2026
8e	7		Changer Paris	David ALPHAND, Jean-Baptiste OLIVIER, Valérie MONTANDON	VNR		relatif au financement de la SEMOP gérant le réseau de chaleur urbain et aux montants des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris.	M. Dan LERT		Défavorable	Retiré (non présenté)	09/02/2026
1ère	54	3	Exécutif		VNR		relatif à l'avenir du BHV.	M. Nicolas BONNET-OULALDJ			Adopté	09/02/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
1ère	8	4	GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR		relatif au soutien à la librairie féministe et LGBTQIA+ "Violette & Co".	M. Nicolas BONNET-OULALDJ		Favorable	Adopté	09/02/2026
1ère	9		Changer Paris	Agnès EVREN	VNR		relatif à la sécurité des établissements de nuit et festifs à Paris.	M. Frédéric HOCQUARD		Défavorable	Retiré (non présenté)	09/02/2026
1ère	55				A	2026 DEVE 6	amendement technique	M. Paul SIMONDON			Adopté	09/02/2026
1ère	10	5	GCC	Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à l'austérité imposée par le gouvernement aux collectivités, services publics et au logement social.	M. Paul SIMONDON		Favorable	Adopté	09/02/2026
2e	11	6	les Écologistes	Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ	VNR		relatif à la dénomination de l'école élémentaire située au 52 rue de Wattignies, en hommage à France Gall.	Mme Laurence PATRICE			Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026
2e	12		LR-LCI	Francis SZPINER	VNR		relatif à l'attribution du nom de Brigitte Bardot à une voie du Jardin du Ranelagh.	Mme Laurence PATRICE			Rejeté	09/02/2026
2e	13	7	LR-LCI	Jack-Yves BOHBOT	VNR		relatif à l'hommage rendu à M. Gaston SAYADA.	Mme Laurence PATRICE			Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026
2e	14		Exécutif		A	2026 DAC 88	Amendement technique.	Mme Carine ROLLAND			Adopté	09/02/2026
2e	15	8	GCC	Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à la grève des personnels du Louvre et l'inaction du ministère de la Culture.	Mme Carine ROLLAND		Favorable	Adopté	09/02/2026
3e	16	9	PEC	Ariel WEIL	VNR		relatif à la remise en chantier du projet de réaménagement de la station Saint-Paul (ligne 1).	M. David BELLIARD		Favorable	Adopté	09/02/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
3e	17		Exécutif		A	2026 DLH 30	Amendement technique.	M. Nicolas NORDMAN			Adopté	09/02/2026
3e	18		Exécutif		A	2026 PP 10	Amendement technique.	M. Nicolas NORDMAN			Adopté	09/02/2026
4e	19		Exécutif		A	2026 DLH 47	Amendement technique.	Mme Anne-Claire BOUX			Adopté	09/02/2026
4e	20		Exécutif		A	2026 DSP 17	Amendement technique.	Mme Anne-Claire BOUX			Adopté	09/02/2026
4e	21	10	les Écologistes	Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ	VNR		relatif à l'accueil des victimes en Unités Médico-Judiciaires.	Mme Anne-Claire BOUX		Favorable	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026
4e	22		MoDem et Indépendants	Maud GATEL	VNR		relatif aux rejets de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII dans l'atmosphère et au relevé dans les lieux d'accueil des enfants.	Mme Anne-Claire BOUX		Retrait sinon défavorable	Retiré (non présenté)	09/02/2026
4e	23		Exécutif		A	2026 DSOL 2	Amendement technique.	Mme Léa FILOCHE			Adopté	09/02/2026
4e	24	11	les Écologistes	Nour DURAND-RAUCHER, Aminata NIAKATÉ, Fatoumata KONÉ	V	2026 DSOL 14	relatif aux opérations dites de "mise à l'abri" menées par l'État et à la nécessité d'un hébergement digne, adapté et pérenne.	Mme Léa FILOCHE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	09/02/2026
5e	25		Exécutif		A	2026 DLH 16	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER			Adopté	09/02/2026
5e	26		Exécutif		A	2026 DLH 26	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER			Adopté	09/02/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
4e	27		NI	Daniel-Georges COURTOIS, Catherine IBLED	VNR		relatif au renforcement de l'accès au logement social des agents publics travaillant à Paris.	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL		Retrait sinon défavorable	Retiré (non présenté)	09/02/2026
5e	28		Exécutif		A	2026 DLH 39	Amendement technique.	Mme Barbara GOMES			Adopté	09/02/2026
5e	29		MoDem et Indépendants	Maud GATEL	VNR		relatif à la protection des chiens dans l'espace public.	M. Thomas CHEVANDIER		Retrait sinon défavorable	Retiré (non présenté)	09/02/2026
5e	30		Exécutif		A	2026 DU 26	Amendement technique	M. Jacques BAUDRIER			Adopté	09/02/2026
5e	31		Changer Paris	David ALPHAND, Grégory CANAL	VNR		relatif à la suppression du pastillage au PLUb.	M. Jacques BAUDRIER			Retiré (non présenté)	09/02/2026
5e	32		Changer Paris	François-Marie DIDIER	VNR		relatif à la protection du patrimoine faubourien rue du Télégraphe.	M. Jacques BAUDRIER			Retiré (non présenté)	09/02/2026
5e	33		Exécutif		A	2026 DDCT 10	Amendement technique.	Mme Mélody TONOLLI			Adopté	09/02/2026
5e	34		Exécutif		A	2026 DDCT 33	Amendement technique.	Mme Mélody TONOLLI			Adopté	09/02/2026
6e	47				A	2026 DASCO 5	amendement technique	M. Patrick BLOCHE			Adopté	09/02/2026
6e	35		GCC	Jean-Noël AQUA, Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	V	2026 DASCO 11	relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignants dans les écoles.	M. Patrick BLOCHE			Retiré (non présenté)	09/02/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6e	36	12	GCC	Jean-Noël AQUA, Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	V	2026 DASCO 12	relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé pour en ouvrir dans le public.	M. Patrick BLOCHE		Favorable	Adopté	09/02/2026
6e	48		Exécutif		A	2026 DASCO 14	Amendement technique	M. Patrick BLOCHE			Adopté	09/02/2026
6e	49		Exécutif		A	2026 DASCO 15	Amendement technique	M. Patrick BLOCHE			Adopté	09/02/2026
6e	50		Exécutif		A	2026 DASCO 16	Amendement technique	M. Patrick BLOCHE			Adopté	09/02/2026
6e	51		Exécutif		A	2026 DASCO 17	Amendement technique	M. Patrick BLOCHE			Adopté	09/02/2026
6e	53		Exécutif		A	2026 DASCO 23	Amendement technique	M. Patrick BLOCHE			Adopté	09/02/2026
6e	37	13	les Écologistes	Fatoumata KONÉ, Nour DURAND-RAUCHER	VNR		relatif au renforcement des mesures visant à garantir la protection et les droits des enfants.	M. Patrick BLOCHE		Favorable	Adopté	09/02/2026

Tableau des votes des groupes politiques.

Séance des 9 et 10 février 2026																													
Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Changer Paris			Républicains, Centristes			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
7e					D	2026 DGRI 15	Aide d'urgence (50.000 euros) à Electriciens sans Frontières pour l'achat de générateurs électriques à Kyiv en Ukraine.	M. Arnaud NGATCHA	Adopté	09/02/2026	X			X			X			X					X				
7e					D	2026 DGRI 3	Avenant n°1 à la convention avec l'association ApfIordev dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2024".	M. Arnaud NGATCHA	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
7e	1		Exécutif		A	2026 DGRI 6	Amendement technique.	M. Arnaud NGATCHA	Adopté	09/02/2026															X				
7e					D	2026 DGRI 6	Subvention (9.380 euros) et convention tripartite avec la Fondation Cité internationale des arts pour l'accueil d'un résident ICOBNI (International Cities of Refuge Network) de la Ville de Paris.	M. Arnaud NGATCHA	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X			X			X								X				
7e					D	2026 DGRI 7	Subvention (50.000 euros) à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales.	M. Arnaud NGATCHA	Adopté	09/02/2026	X			X			X			X					X				
7e					D	2026 DICOM 3	Conventions de partenariat relatives aux célébrations du soixante-dixième anniversaire du jumelage entre Paris et Rome.	M. Arnaud NGATCHA	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
7e					D	2026 DGRI 14	Subvention (40.000 euros) et convention avec l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.	M. Arnaud NGATCHA	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
7e	2	1	PEC, GCC, les Ecologistes	Rémi FERAUD, Raphaële PRIMET, Ian BROSSAT, Fatoumata KONE	VNR		relatif à la situation des Kurdes du Rojava dans le Nord-Est syrien.	M. Arnaud NGATCHA	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
7e	3		LR-LCI	SZPNER	VNR		relatif au soutien des manifestants pacifiques iraniens qui se battent pour la liberté et contre le régime des mollahs.	M. Arnaud NGATCHA	Rejeté	09/02/2026		X			X			X							X				
7e	3BIS	2	Exécutif		VNR		en réponse au vote 3	M. Arnaud NGATCHA	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
7e	4		Exécutif		A	2026 DJS 10	Amendement technique.	M. Pierre RABADAN	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
7e					D	2026 DJS 10	Subventions (10.250 euros) à trois associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) [06].	M. Pierre RABADAN	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X			X			X								X				
7e					D	2026 DJS 79	Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Balgnades (2e, 15e et Paris Centre).	M. Pierre RABADAN	Adopté	09/02/2026															X				
7e					D	2026 SG 2	Heritage des Jeux - Convention avec la Fédération de dotation Paris 2024 pour le soutien à des projets répondant à l'objectif de promotion et de développement de la pratique sportive pour toutes et tous.	M. Pierre RABADAN	Adopté	09/02/2026	X			X			X			X					X				
7e	5		LR-LCI	Falida KERBOUA	VNR		relatif à la prévention des atteintes au principe de laïcité dans le sport associatif.	M. Pierre RABADAN	Rejeté	09/02/2026		X			X			X							X				
8e	6		Exécutif		A	2026 DPE 8	Amendement technique.	M. Dan LERT	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A. V. Vmr. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Changer Paris			Républicains, Centristes			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
8e					D	2026 DPE 8	Restitution par Eau de Paris d'une emprise immobilière relevant de l'ancienne usine des eaux d'Ivry-sur-Seine.	M. Dan LERT	Adopté (Amende)	09/02/2026	X			X			X								X				
8e					D	2026 DEVE 16	Conventions de financement de travaux de mise en sécurité sur la Petite Ceinture du 15e avec SNCF Réseau.	M. Christophe NAJDOVSKI	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
1ère					D	2026 DAE 33	Prix Savoir-faire en transmission 2027 (84.000 euros).	M. Nicolas BONNET- OULALDI	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
1ère	54				VNR		relatif à l'avenir du BHV.	M. Nicolas BONNET- OULALDI	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
1ère	8		GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR		relatif au soutien à la librairie féministe et LGBTQIA+ "Violette & Co".	M. Nicolas BONNET- OULALDI	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
1ère					D	2026 DFA 4	Création par la Saemph de la société de projet "Société du crématorium d'Etampes".	Mme Sandrine CHARNQZ (1ère Commission) rapporteure.	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
1ère					D	2026 DOCT 57	Subvention de fonctionnement à l'association Consents (30.000 euros).	M. Frédéric HOCQUARD	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
1ère	55				A	2026 DEVE 6	Amendement technique.	M. Paul SIMONDON	Adopté	09/02/2026															X				
1ère					D	2026 DEVE 6	Convention avec la Commune de Villadieu-sur-Indre pour l'entretien de la sépulture Rochereux dans le cimetière de cette ville.	M. Paul SIMONDON	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X			X			X								X				
1ère	10		GCC	Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à l'austérité imposée par le gouvernement aux collectivités, services publics et au logement social.	M. Paul SIMONDON	Adopté	09/02/2026	X						X									X			
2e					D	2026 DAC 287	Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la prise du Central téléphonique "Archives", pendant la Libération de Paris, au 106-110 rue du Temple dans le 3e arrondissement.	Mme Laurence PATRICE	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
2e					D	2026 DEVE 10	Dénomination Espace Jacques Maritain attribuée à une partie des jardins du Trocadéro (16e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
2e					D	2026 DEVE 21	Dénomination "Square de N'Djaména" attribuée à l'aménagement paysager situé place Félix Eboué (12e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
2e					D	2026 DJS 76	Attribution de la dénomination "Centre sportif Suzanne Liebrand" au nouveau gymnase situé boulevard Carnot (12e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
2e	11		Les Ecologistes	Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle REMY-LELEU, Fatoumata KONE	VNR		relatif à la dénomination de l'école élémentaire située au 52 rue de Wattignies, en hommage à France Gall.	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
2e	12		LR-LCI	Francis SZPINDER	VNR		relatif à l'attribution du nom de Brigitte Bardot à une voie du Jardin du Ranelagh.	Mme Laurence PATRICE	Rejeté	09/02/2026		X			X		X								X				
2e	13		LR-LCI	Jack-Yves BOHOBOT	VNR		relatif à l'hommage rendu à M. Gaston SAYADA.	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Changer Paris			Républicains, Centristes			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2e					D	2026 DAC 8	Subvention (776.000 euros) et avenant 1 à convention avec l'association Maison de la Poésie (Paris Centre).	Mme Carine ROLLAND	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																			X
2e	14		Exécutif		A	2026 DAC 88	Amendement technique.	Mme Carine ROLLAND	Adopté	09/02/2026																X			
2e					D	2026 DAC 88	Subventions (37.000 euros) à deux associations, convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz.	Mme Carine ROLLAND	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/02/2026																			X
2e	15		CCC	Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à la grève des personnels du Louvre et l'inaction du ministère de la Culture.	Mme Carine ROLLAND	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
3e	16		PEC	Ariel WEIL	VNR		relatif à la remise en chantier du projet de réaménagement de la station Saint-Paul (ligne 1).	M. David BELLARD	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
3e	17		Exécutif		A	2026 DLH 30	Amendement technique.	M. Nicolas NORDMAN	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
3e					D	2026 DLH 30	Attribution d'une aide en nature à l'association Protection Civile Paris Seine (PCPS) pour la mise à disposition de locaux situés 26 rue Saint-Roch (75).	M. Nicolas NORDMAN	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X			X			X									X			
3e					D	2026 DPMP 1	Subventions (103.000 euros) et convention avec quatre structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.	M. Nicolas NORDMAN	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
3e	18		Exécutif		A	2026 PP 10	Amendement technique.	M. Nicolas NORDMAN	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
3e					D	2026 PP 10	DSP - Capture, mise en fourrière et suivi des animaux errants sur l'espace public parisien.	M. Nicolas NORDMAN	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X			X			X									X			
4e	19		Exécutif		A	2026 DLH 47	Amendement technique.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	09/02/2026																X			
4e					D	2026 DLH 47	Autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans avec l'association René Capitant portant sur un immeuble communal sis 8 rue de Lanneau (5e).	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/02/2026																			X
4e					D	2026 DSP 1	Subventions (2.598.000 euros) et 1 convention dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
4e					D	2026 DSP 13	Subventions (240.000 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif Paris Med' (10e, 13e).	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																			X
4e	20		Exécutif		A	2026 DSP 17	Amendement technique.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	09/02/2026																X			
4e					D	2026 DSP 17	Garantie d'emprunts pour la réhabilitation d'un CSAPA et la création de 16 places d'appartements de coordination thérapeutique situés 61 rue Pajol (18e) par le Groupe SOS Coopérative immobilière.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/02/2026																			X
4e	21		Les Ecologistes	Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ	VNR		relatif à l'accueil des victimes en Unités Médico-Judiciaires.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																			X

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vmr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Changer Paris			Républicains, Centristes			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
4e	23		Exécutif		A	2026 DSOL 2	Amendement technique.	Mme Léa FILOCHE	Adopté	09/02/2026															X				
4e					D	2026 DSOL 2	24 subventions de fonctionnement pour le CASVP, 1 fondation, 1 SAS et 18 associations (1 377 592 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions.	Mme Léa FILOCHE	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/02/2026																		X	
4e					D	2026 DSOL 12	11 subventions de fonctionnement (335 098 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.	Mme Léa FILOCHE	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
4e	24		Les Ecologistes	Nour DURAND-BAUCHER, Aminata NIAKATE, Fatoumata KONE	V	2026 DSOL 14	relatif aux opérations dites de "mise à l'abri" menées par l'État et à la nécessité d'un hébergement digne, adapté et pérenne.	Mme Léa FILOCHE	Adopté (Amendé)	09/02/2026																X			
4e					D	2026 DSOL 14	Subventions de fonctionnement (427 503 euros) relatives à des actions de mise à l'abri de familles dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris. Conventions.	Mme Léa FILOCHE	Adopté	09/02/2026																	X		
5e					D	2026 DDC2 2	Adoption de l'annexe à la Convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) relative aux imminations de loyers.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	09/02/2026																			
5e	25		Exécutif		A	2026 DLH 16	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	09/02/2026																X			
5e					D	2026 DLH 16	Location de l'immeuble 35, rue Maurice Ripuche (14e) à la Rvp - Bail emphytéotique.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/02/2026																		X	
5e	26		Exécutif		A	2026 DLH 26	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	09/02/2026																X			
5e					D	2026 DLH 26	Location de l'immeuble 20, boulevard Beaumarchais (11e) à la Rvp - Bail emphytéotique.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/02/2026																		X	
5e					D	2026 DLH 3	Subventions (672 000 euros) à 4 associations participant à l'information des parisiennes sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits (ADIL 75 - convention 2024 - 2026 - 3e année).	Mme Barbara COMES	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
5e					D	2026 DLH 4	Subventions (25 000 euros) à 2 organismes contribuant à l'évaluation de l'encadrement des loyers (OLAP - Convention 2024 - 2026 - 3e année et APUR - Convention 2025 - 2027- 2e année).	Mme Barbara COMES	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
5e	28		Exécutif		A	2026 DLH 39	Amendement technique.	Mme Barbara COMES	Adopté	09/02/2026																X			
5e					D	2026 DLH 39	Location de l'immeuble 1, rue des Chartreux (6e) à la RVP - Déclassement anticipé et bail emphytéotique.	Mme Barbara COMES	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/02/2026																		X	
5e					D	2026 DSOL 18	Avenant à la convention de partenariat avec l'association Protection Civile Paris Seine pour son action de portage et d'assistance aux personnes vulnérables.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
5e					D	2026 DU 23	Appel à Projets Urbains Innovants "Reinventer Paris P" - 18 à 42 avenue d'Italie (13e) - Projet "Italia" - Autorisation de modifier la répartition des affectations commerciales.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																		X	
5e	30		Exécutif		A	2026 DU 26	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	09/02/2026																X			

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vm, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Changer Paris			Républicains, Centristes			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5e					D	2026 DU 26	Aqueduc de la Dhuy - Cession à Ile-de-France Nature d'une emprise de 3 150 m² environ située entre le parvis de la future gare Clichy-Montfermeil et l'entrée de la forêt régionale de Bondy (93).	M. Jacques BAUDRIER	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/02/2026																			X
5e					D	2026 DVD 19	Bercy Charenton (D6) - Convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau et bail civil avec FRET SNCF pour créer un cheminement piétons et vélos entre la rue Baron Le Roy et le boulevard Poniatowski	M. Jacques BAUDRIER	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																			X
5e	33		Exécutif		A	2026 DOCT 10	Amendement technique.	Mme Mélody TONOLLI	Adopté	09/02/2026																X			
5e					D	2026 DOCT 10	Subventions (22.500 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (lire enveloppe 15e).	Mme Mélody TONOLLI	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/02/2026																			X
5e					D	2026 DDCT 22	Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement Culturel Le Théâtre de la Concorde, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.	Mme Mélody TONOLLI	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																			X
5e	34		Exécutif		A	2026 DDCT 33	Amendement technique.	Mme Mélody TONOLLI	Adopté	09/02/2026																X			
5e						2026 DDCT 33	Subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif pour 571.500 euros à 8 associations pour le financement de 9 projets associatifs.	Mme Mélody TONOLLI	Adopté (à l'unanimité)	09/02/2026																			X
6e			Les Ecologistes et GCC		VD	2026 DAE 45	Vote dissocié sur l'article concernant la subvention à "Lulu dans ma rue"	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026					X		X									X			
6e					D	2026 DAE 45	Subventions (428.000 euros) et conventions avec trois entreprises d'insertion par le travail indépendant parisiennes.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X				X		X									X			
6e					D	2026 DAJ 1	Communication de la mairie sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Madame Rachida Dati, Maire du 7ème arrondissement, au titre des articles L. 2123-35 et L.2511-33 du code général des collectivités territoriales.	M. Patrick BLOCHE	COM SANS VOTE	09/02/2026																			
6e	47				A	2026 DASCO 5	Amendement technique.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X				X		X									X			
6e					D	2026 DASCO 5	Signature d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec AGF Autonome, et octroi d'une aide en nature pour le bien sis 43 rue Falguière (16e).	M. Patrick BLOCHE	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X				X		X									X			
6e					D	2026 DASCO 11	Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X				X		X									X			
6e	36		GCC	Jean-Noël AQUA, Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	V	2026 DASCO 12	relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé pour en ouvrir dans le public.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X				X		X										X		
6e					D	2026 DASCO 12	Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X				X		X									X			
6e	48				A	2026 DASCO 14	Amendement technique.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X				X		X									X			
6e					D	2026 DASCO 14	Caisnes des écoles (13e) - Transfert de l'intégralité du service de la restauration des collèges Moulin des Prés et Gustave Flaubert à la Caisse des écoles du 13e et ajustement de la subvention 2026.	M. Patrick BLOCHE	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X				X		X									X			

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Changer Paris			Républicains, Centristes			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
6e	49					2026 DASCO 15	Amendement technique.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
6e					D	2026 DASCO 15	Caisse des écoles(20e) - Transfert de l'intégralité du service de restauration des collèges Pierre Mendès France & Jean-Baptiste Clément à la Caisse des écoles du 20e et ajustement de la subvention 2026.	M. Patrick BLOCHE	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X			X			X								X				
6e	50				A	2026 DASCO 16	Amendement technique.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
6e					D	2026 DASCO 16	Caisse des écoles (9e) - Transfert de l'intégralité du service de la restauration des collèges Georges Méliès et Edgar Varèse à la Caisse des écoles du 9e et ajustement de la subvention 2026.	M. Patrick BLOCHE	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X			X			X								X				
6e	51				A	2026 DASCO 17	Amendement technique.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
6e					D	2026 DASCO 17	Caisse des écoles (10e) - Transfert de l'intégralité du service de la restauration de la Grange aux Belles à la Caisse des écoles du 10e et ajustement de la subvention 2026 au titre de la restauration scolaire.	M. Patrick BLOCHE	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X			X			X								X				
6e	53				A	2026 DASCO 23	Amendement technique.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
6e					D	2026 DASCO 23	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville et la Région pour la création de cours oasis au sein de la Cité Mixte Régionale, François Villon (4e).	M. Patrick BLOCHE	Adopté (Amendé)	09/02/2026	X			X			X								X				
6e					D	2026 DDCT 60	Création de délégués d'arrondissement du Défenseur des enfants.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X					X	X								X				
6e					D	2026 DVD 30	Projet d'aménagement de la place de la Concorde (8e) - Approbation de la signature de la convention de transfert de gestion des fosses Est entre l'Etat et la Ville de Paris.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				
6e	37		les Ecologistes	Fatoumata KONÉ, Nour DURAND- RAUCHER	VNR		relatif au renforcement des mesures visant à garantir la protection et les droits des enfants.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X			X								X				

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Changer Paris			Républicains, Centristes			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
6e	38		les Écologistes	Carine PETIT, Nour DUBAND-RAUCHER, Frédéric BADINA-SERPETTE, Fatoumata KONÉ	VNR		relatif à la défense de l'éducation populaire face aux attaques du gouvernement et à la suppression du financement des Colos apprenantistes par l'Etat.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
6e	39		LR-LCI	Jeanne d'HAUTESERRE, Vincent BALADI, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS	VNR		relatif à la participation financière de la Ville de Paris au financement des études préalables à la rénovation globale de la cité scolaire Chaptal.	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	09/02/2026					X			X								X			
6e	40		CCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR		relatif à un hommage public à El Hacen Diarra.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X				X			X					X			
6e	41		MoDem et Indépendants	Maud GATEL	VNR		relatif à la publication d'un tableau de suivi des vœux adoptés par le Conseil de Paris durant la mandature.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X			X			X						X			
6e	52				A	2026 DLH 41	Amendement technique.	Mme Johanne KOUASSI	Adopté	09/02/2026	X					X	X			X						X			
6e	44		NI	Florence BERTHOUD	V	2026 DLH 41	relatif à la crèche Valette (Se).	Mme Johanne KOUASSI	Rejeté	09/02/2026						X		X								X			
6e					D	2026 DLH 41	11 rue Valette (Se) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Communauté Saint Egidio France et protocole d'accord.	Mme Johanne KOUASSI	Adopté (Amendé)	09/02/2026				X			X									X			
6e	45		les Écologistes	Fatoumata KONÉ, Nour DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à l'indépendance numérique et à l'autonomie stratégique de la Ville de Paris.	Mme Johanne KOUASSI	Adopté	09/02/2026				X			X										X		
6e	46		CCC	Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec Minneapolis face aux dérives de ICE et à la suspension des marchés avec Copgemini.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	09/02/2026	X			X			X									X			
6e					D	2026 DAE 38	Subvention de fonctionnement (359.000 euros) et convention avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets Paris recherche.	Mme Marie-Christine LEMARDELEY	Adopté	09/02/2026	X			X			X			X						X			